This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F
1033
.D48

A 402505

PELEAU,
et Reliure,
NOTRE-DAME,
TOURNAI

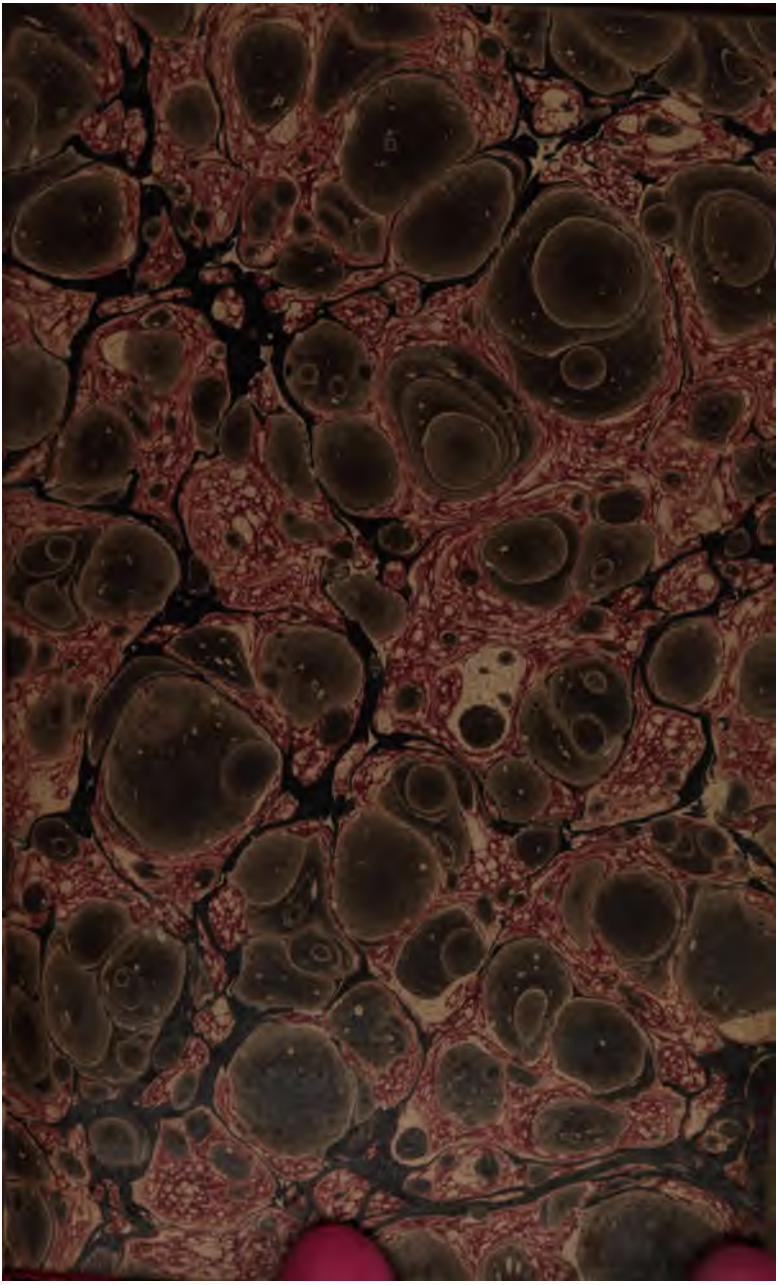

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

6—

SIX LECTURES

SUR

L'ANNEXION

DU

Canada aux Etats-Unis.

Duhamel
1864

SIX LECTURES

SUR

L'ANNEXION

DU

CANADA AUX ETATS-UNIS,

PAR L. A. DESSAULLES.

MONTREAL:
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. GENDRON, TYP.
29, RUE ST. GABRIEL.
1861.

F
1033
.D48

45 . . 6702

PRÉFACE.

Ces *lectures* ou discours ont été lus dans les réunions d'hiver de l'Institut-Canadien, en présence d'auditoires nombreux et choisis. M. Dessaulles cédant aux vœux d'un grand nombre de ceux qui les avaient entendus, consentit à les faire publier.

Ce travail aurait déjà pu être reproduit en entier par la presse, si les matières importantes qui en sont le sujet, n'avaient eu qu'un à-propos passager. Mais on verra en le lisant, qu'un travail de ce genre demandait une forme de publication plus durable que celle de la presse.

Une préface qui n'aurait pour objet que celui de faire le panégyrique de l'auteur et de son œuvre, serait ici parfaitement inutile ; car l'auteur de ce livre est déjà dans cette sphère de réputation où les éloges n'ont plus rien que de fade ;—et, si l'œuvre n'était déjà jugée, il suffirait d'y attacher son nom, pour l'entourer de l'engouement du public.

Les avant-propos qui ne sont si souvent que des pipeaux industriels pour lancer une entreprise littéraire seraient également des hors-d'œuvres, avec un livre comme celui-ci. Car la spéculation n'en a inspiré ni le travail intellectuel, ni les fatigues de l'impression. De part et d'autre, c'est une œuvre de cœur et de conscience, un sacrifice de longues veilles et de rudes travaux, fait à la patrie. Chez l'auteur, comme chez l'imprimeur, ce livre est un de ces actes de dévouement dont les exemples sont malheureusement rares.

Ainsi donc que ce livre soit répandu dans toutes les classes de la population Canadienne ; qu'il soit lu avec avidité, ce fait est pécuniairement indifférent à tout le monde ; mais il remplira les vœux les plus ardents, non seulement de ceux qui y ont consacré leurs veilles, mais de tous les véritables amis du pays, qui ont jugé ce travail comme le plus utile qui ait jamais été accompli pour l'amélioration morale, matérielle et politique de la patrie.

C'est là en deux mots, le motif qui a dicté ces quelques lignes.

Et pour atteindre ce but ; pour faire comprendre l'utilité de lire et de faire lire ces *lectures*, il suffit d'en expliquer le plan et l'esprit.

Depuis plus de trente ans, la population Canadienne-Fran-

çaise gémissait sous un état de choses, sur lequel elle n'avait que le contrôle d'une opposition de cris et de pleurs ; sous un état de choses où les individus et les masses étaient condamnés à la nullité politique, à l'appauvrissement graduel de l'intelligence et de la fortune. Fatiguée d'être gouvernée et exploitée par une nationalité rivale, à laquelle l'Angleterre nous livrait à merci, elle tenta en 1837, de secouer le double joug du gouvernement métropolitain et de sa rivale dans la colonie. Ce malheureux essai, sans rien changer de sa condition humiliante, eut néanmoins l'effet de faire reconnaître la justice de ses griefs. Cette reconnaissance se traduisit par la concession du gouvernement dit *responsable.*

Mais cette concession, qui eut pu remédier à tous les maux dont nous nous plaignions, si elle eut été franche et honnête, nous fut faite à la condition de l'*Union* des deux Canadas ; c'est-à-dire, à la condition que nous serions toujours nuls et sans poids ; parceque l'adjonction des deux pays nous mettait en face d'une population hostile, numériquement plus faible, mais politiquement plus forte et continuant à nous dominer dans les Chambres par l'inégalité de la représentation.

Cette concession ne changea donc rien dans la condition des masses et ne pouvait qu'enrichir quelques individus, qui, soit par trahison ou par étroitesse de vues, pouvaient à l'avenir se joindre aux oppresseurs de leurs compatriotes.

L'oppression en se couvrant du manteau du patriotisme n'en était donc devenue que plus difficile à combattre et le systême de l'exploitation du grand nombre par la minorité, se consolidait par cette concession.

La population anglaise qui depuis longtemps tirait de si grands profits de l'administration du gouvernement colonial, s'emparait insensiblement de presque tout le commerce du pays. Les produits du Canada qui leur passaient presque tous par les mains, jouissaient sur les marchés anglais du privilége d'entrer sans payer les droits de douane auxquels étaient assujettis les produits des autres nations. Les marchands du Canada trouvaient donc, dans cette protection et ce privilége, une compensation contre le désavantage de ne pouvoir vendre sur les marchés américains, qui leur étaient fermés par la ligne douanière qui nous en sépare.

La condition des marchands anglais du Canada était donc superbe ; maîtres du gouvernement colonial et privilégiés sur le marché de l'Angleterre, ils avaient là deux sources de fortune auxquelles puisaient directement ou indirectement tous leurs nationaux.

Mais en 1847, l'Angleterre ayant aboli le systême fiscal qui taxait les produits des peuples étrangers, sur ses marchés, les exportateurs du Canada se trouvèrent vis-à-vis de ces peuples dans une égalité ruineuse, en ce que l'exportation du Canada était beaucoup plus coûteuse que celle des pays limi-

trophes des îles Britanniques. D'ailleurs les peuples étrangers avaient le choix des marchés dans le monde entier ; tandis que les marchands du Canada ne pouvaient aller ailleurs qu'en Angleterre.

Du moment que la politique commerciale de l'Angleterre éprouva ce changement, une des sources de fortune de la colonie disparaissait. Aussi la dépréciation subite dans laquelle tombèrent notre commerce et les valeurs immobilières fut telle, qu'elle serait incroyable, si nous n'étions encore si près de cette époque.

C'était la première fois que la population anglaise ressentait le mal inhérent à tout état colonial. Choyée jusque-là par la mère-patrie, elle avait eu pour la métropole des sentiments d'une loyauté filiale, et elle ne comprenait pas pourquoi nous n'étions pas animés de la même reconnaissance.

Mais les anglais sont les mêmes partout,—et ce n'est certes pas un mauvais compliment à leur faire ;—les anglais ne tiennent aux formes de gouvernement qu'en autant qu'ils y trouvent des garanties pour la protection de leurs personnes et de leurs biens. Tant qu'ils trouvent ces garanties, ils ne discutent pas leur attachement au gouvernement ; ils y tiennent, sans se rendre compte si c'est d'un amour platonique ou d'un sentiment intéressé.

Mais dès que ces garanties disparaissent, les anglais se définissent à eux-mêmes la loyauté ; et quand c'est loin du sol natal, dans une patrie d'adoption, au milieu de frères et de compatriotes, entourés d'un grand peuple consanguin, qu'ils raisonnent sur ce sentiment, ils en prennent bientôt leur parti.

C'est ce qui est arrivé, lorsque l'inauguration du commerce libre en Angleterre, priva le Canada de la protection dont il jouissait dans les ports anglais.

Dix ans plus tôt, ils avaient fait un crime aux Canadiens-Français de ne pas apprécier comme eux la domination de l'Angleterre. Mais ils arborent à présent le drapeau qu'ils ont si cruellement poursuivi et persécuté. Si ce mouvement fût commencé parmi nous, leur vieille haine aurait peut-être dominé le sentiment de l'intérêt et fait crier à la révolte. Mais ils ouvrent eux-mêmes la marche et nous entraînent sur la route de la régénération.

Le temps était donc arrivé où toutes les nuances politiques et nationales allaient enfin se fondre dans la grande et unique pensée de secouer le joug colonial et de prendre notre place parmi les grandes familles humaines. Le temps était venu de discuter froidement les désavantages de l'état colonial et l'opportunité de changer notre condition politique. Le temps était venu de préparer paisiblement une séparation amicale d'avec un grand peuple qui nous avait tenus en tutelle pendant près d'un siècle, et de préparer un mariage de con-

venance et d'intérêts avec une nation puissante, riche et libre.

Mais pour quelques Canadiens-Français, les circonstances avaient changé. Ce gouvernement *responsable* qui laissait la masse de la population dans la nullité et l'avilissement, avait répondu aux calculs de ceux qui l'avaient imaginé ; ce gouvernement avait séduit quelques hommes par l'appât de l'or et le prestige du pouvoir. L'intérêt de ces hommes n'était plus celui de la masse ; et ce qui pouvait donner le salut, la vie et le bonheur à la masse serait devenu la perte de ces hommes aux cœurs petits et à la tête vide.

Alors ces mêmes hommes qui s'étaient mêlés au mouvement insurrectionnel de 1837, se sont mis sur la brèche pour défendre la connexion britannique, contre leurs compatriotes, contre les colons-bretons, contre l'Angleterre elle-même.

L'Angleterre avait souvent déclaré par ses ministres et sa presse, que la connexion serait amicalement rompue, quand la colonie le voudrait ;—elle répétait encore la même chose.

Eh bien, ces déserteurs du camp sont venus crier au peuple qu'il courait à l'échafaud, qu'il courait au-devant du fer et du feu, en demandant une séparation paisible et amicale, dans les termes mêmes que l'Angleterre se disait disposée à accepter.

Le pays était poussé au cri de la séparation par la dépression et la misère qui l'étreignaient, par la honte d'une condition politique avilissante, par un système de gouvernement disloqué et pourri dans tous ses détails et son ensemble, par un système où les gouvernans se corrompaient infailliblement au contact du pouvoir, où le peuple était perpétuellement leurré et joué.

Eh bien, ces hommes sont venus dire au pays, et l'ont fait répéter par leurs presses et leurs claqueurs, que cette dépression et cette misère étaient imaginaires, que le pays jouissait de la plus grande somme possible de prospérité et de bonheur ; que notre condition politique était glorieuse et noble ; que notre système de gouvernement était solide et propre aux plus grandes choses ; que ceux de nos hommes publics qui avaient prêté la main au fonctionnement du gouvernement responsable, et eux entre autres, avaient gardé leur intégrité dans l'exercise du pouvoir et que leurs successeurs le pourraient aussi ; que personne n'avait menti au peuple, et que le peuple n'avait été ni leurré ni joué !!

En demandant la séparation, le peuple avait discuté les avantages d'une annexion avec le puissant peuple qui l'avoisine. Les progrès immenses et en tous genres qui s'étaient opérés et s'accomplissaient tous les jours chez ce grand peuple, l'état avancé de son éducation, le succès infaillible de toutes les entreprises publiques et privées, l'accroissement

rapide et prodigieux de la valeur des propriétés mobilières et immobilières les manufactures qui utilisent tous les cours d'eau américains ; enfin, et pardessus tout, la LIBERTE' politique dans la plus haute et la plus fidèle acception du mot, tout cela s'offrant à nous en perspective démontrait l'opportunité, la nécessité de l'Annexion. Le peuple voyait dans l'état politique de l'Union Américaine, l'apogée de la grandeur nationale, le plus haut degré de puissance individuelle, toutes les carrières ouvertes à la jeunesse, enfin la clef du bonheur domestique et de la prospérité sociale.

Eh bien, ces hommes qui prétendent n'avoir pas été corrompus par le pouvoir, ces insurgés de 1837, qui avaient maudit l'Angleterre pour la sévérité avec laquelle elle avait réprimé une révolte à main armée provoquée par l'oligarchie coloniale,,—ces mêmes hommes ont proscrit et persécuté ceux qui émettaient l'opinion que l'Annexion était désirable ; —ces mêmes hommes sont venus nier et ont fait nier par leurs presses et leurs valets, les progrès matériels de l'Union Américaine, l'éducation de son peuple, la moralité et le bonheur qui y règnent, les bienfaits de la liberté, l'honneur d'une indépendance nationale, le fait de la liberté individuelle de l'Américain ! !

Le but des *lectures* de M. Dessaulles est de réduire ces mensonges à leur valeur et de démasquer les fourbes qui les mettent en circulation.

Ce travail, quoique le nerf et le feu de quelques parties sembleraient l'indiquer, n'est pas un plaidoyer de parti, qui pour cela n'aurait peut-être que le mérite de l'actualité. Non, c'est une œuvre qui aura dans tous les temps une valeur inappréciable.

C'est un Almanach fidèle d'une multitude de faits politiques, administratifs, financiers, industriels et sociaux des Etats-Unis et du Canada. C'est le procès minutieusement fait du gouvernement monarchique et colonial, comparé aux institutions républicaines, telles qu'entendues et mises en pratique aux Etats-Unis.

On y trouvera des statistiques précieuses, par leurs détails et leur fidélité, sur toutes les ressources financières et industrielles, sur les dépenses publiques non seulement du gouvernement fédéral de l'Union et du gouvernement Canadien, mais encore de celui de tous les états séparés. En un mot c'est un million de faits, dans l'ordre politique.

Dans les discussions qui s'élèvent tous les jours entre les individus et les journaux, sur les affaires publiques, on est souvent arrêté par la dénégation d'un fait que l'on affirme exister soit ici, soit aux Etats-Unis. Avec ce livre, ces questions seront aussi facilement tranchées que celles qui peuvent naître sur le genre ou l'orthographe d'un mot, le sont avec l'aide d'un dictionnaire.

Ce n'est pas seulement au Canada que l'utilité de ce travail pourra être hautement appréciée ; partout où l'étude de l'économie politique est en honneur, on devra reconnaître l'utilité de l'ouvrage de M. Dessaulles.

Quand M. De Tocqueville écrivait son admirable livre sur la *Démocratie en Amérique*, il exprimait presque avec amertume, l'impossibilité où il se trouvait de ne pouvoir compléter son œuvre, vû l'absence de statistiques sur les diverses sources de richesse du peuple Américain. Des trois éléments de la richesse des peuples : la population, les fonds immobiliers et les biens mobiliers, il n'avait pu appercevoir que le premier, dans le dénombrement fait sous la direction immédiate du gouvernement Américain. Les deux derniers : les fonds immobiliers et les biens mobiliers avaient échappé à ses recherches. Cet écrivain attribuait alors l'absence de statistique au fait qu'on la cultivait peu aux Etats-Unis, parce qu'il ne s'y rencontrait personne qui eût la faculté de réunir des documents ou le temps de les parcourir.

Nous ignorons jusqu'à quel point l'assertion que la statistique n'était point cultivée, pouvait être vraie, il y a douze à quinze ans ; mais ce qui est incontestable aujourd'hui, c'est qu'on pourrait plutôt se plaindre de la surabondance des statistiques de tout genre. Il ne restait plus aujourd'hui que la difficulté de parcourir une immense quantité de documents épars, sur chacun des états de l'Union Américaine, afin d'en faire un tout.

C'est néanmoins à ce résultat qu'ont tendu les recherches et les études de M. Dessaulles, et c'est avec non moins de bonheur que de courage qu'il a accompli cette rude tâche.

Aussi nous osons le dire, ce livre honore tout-à-la-fois et l'auteur et son pays : il peut jusqu'à un certain point servir de complément à l'œuvre de M. De Tocqueville ;—et nous sommes convainous que ce célèbre écrivain n'en désavouerait pas la parenté.

De quelque croyance politique que soit le Canadien ;—qu'il soit républicain de cœur et d'action ou qu'il soit forcé, pour les besoins passagers de parti, à prendre les déguisements d'un monarchiste, les enseignements qu'il pourra puiser dans ces *lectures*, ont pour tout le monde une portée éminemment utile.

Aussi nous ne saurions trop en recommander la lecture.

De l'aveu de tout le monde, nous marchons rapidement vers un changement radical dans nos institutions politiques.

Les uns, peut-être trompés par l'ardeur de leurs vœux comptent déjà les jours du règne colonial.

Les autres, plus indifférents sur les affaires publiques et assez calmes pour ne compter les évènements que du jour au

iendemain, voient aussi dans un horison plus lointain, la fin de notre servage.

Mais les derniers comme les premiers, tous les colons enfin, se sentent au sein d'une atmosphère politique et sous la pression d'idées qui doivent immédiatement déterminer une crise dans nos institutions. Notre régime colonial lui-même doit subir une transformation immense, par les institutions électives qui s'infiltrent parmi nous et qui semblent s'emparer de nous, plutôt que se laisser conquérir.

L'argument de ceux qui n'en ont pas d'autres, contre l'introduction des institutions libres dans le Canada, est que notre population n'est pas prête, par son éducation politique, à user sagement et utilement de ces institutions.

Sans attacher aucune valeur à cet argument, tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de le ruiner dans ce qu'il peut avoir de spécieux. Or le meilleur moyen d'y parvenir est de répandre partout des notions précises, claires et détaillées sur notre état politique, comparé à celui du peuple le plus éclairé en fait de gouvernement.

C'est ainsi qu'on peut préparer le peuple à passer, sans secousse, au nouvel état de choses, qui se fait pressentir, par des signes non équivoques, dans la tendance générale des esprits chez les hommes publics de tous les partis.

Que ceux qui savent livre, méditent donc attentivement chacune de ces *lectures* et qu'ils les lisent à ceux qui n'ont pas l'avantage de pouvoir le faire par eux-mêmes.

Pour notre part, nous sommes glorieux de pouvoir prêter un faible concours à une œuvre qui est si grosse d'heureux résultats pour le pays, si elle est répandue et étudiée.

JOSEPH DOUTRE.

ERRATA.

La fin du quatrième paragraphe de la page 22 contient une erreur grave qu'il est n'écessaire de rectifier. Il y est dit " qu'une loi dont l'original est écrit en français doit être tra- " duite afin que l'anglais devienne l'original et le français la " copie.

Cela était vrai il y a trois ans, mais ne l'est plus maintenant. Les procédés de la Chambre se font légalement aujourd'hui dans les deux langues.

SIX LECTURES

SUR

L'ANNEXION DU CANADA

AUX

ETATS-UNIS.

PREMIÈRE LECTURE.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs.

Un pays libre à côté d'un pays esclave sert à celui-ci de miroir pour y voir ses difformités.

A toutes les époques de l'histoire il s'est opéré, chez tous les peuples, des transformations sociales, des modifications dans les systèmes politiques, des changements radicaux dans les idées, dans les mœurs, dans les croyances. Les conditions d'existence de chacune des nations qui composent aujourd'hui la grande famille humaine se sont successivement modifiées et améliorées : en un mot, l'humanité dans chacune des phases de sa vie morale, a constamment obéi à l'impulsion que lui a donnée la providence, a constamment suivi la loi immuable du progrès, qui est le plus beau comme le plus vrai de ses attributs.

La civilisation, cet être abstrait si longtemps inconnu à ceux-la mêmes qui grandissaient sous son action bienfaisante, mais inaperçue : ce levier social dont M. Guizot, dans de profondes et savantes recherches a si lumineusement retracé la voie et

développé les effets, mais dont il n'a peut-être pas strictement défini l'essence ni indiqué l'origine : la civilisation, cette puissance à part, dans le monde, qui a tiré l'humanité de l'état de barbarie, d'ignorance et de dégradation dans lequel le christianisme lui-même n'avait pas pu l'empêcher de tomber : la civilisation, qui a été, quoiqu'on en dise, la véritable institutrice des sociétés, a réussi, après un travail de quelques siècles, à donner une nouvelle direction aux idées, à imprimer de nouvelles tendances à l'intelligence humaine, à rectifier les croyances générales, les notions fondamentales du droit naturel et politique ; à organiser, dans le monde social, ces associations d'idées et de principes universellement admis contre lesquels tous les genres de despotisme sont venus ou viendront tour-à-tour se briser ; à faire apprécier exactement à l'homme sa dignité morale, sa pleine indépendance en tant qu'être pensant, et conséquemment à faire surgir chez lui la conscience de sa souveraineté native dans tout ce qui touche à l'organisation du corps social.

C'est la civilisation qui a dit aux peuples : " Vous seuls êtes les vrais souverains ; " et qui a dit aux Rois ; " Vous êtes les serviteurs et rien de plus, de ces agglomérations humaines qui forment les nations de la terre ; et c'était plus qu'une erreur, c'était un crime et une impiété que de vous en croire les maîtres."

C'est la civilisation qui a dit aux peuples : " Ceux que vous appelez vos gouvernants n'ont reçu qu'une délégation d'autorité, qui se réduit au pouvoir de simple direction que vous, êtres collectifs, ne pouvez pas exercer directement. Or tout pouvoir délégué est essentiellement révocable. Vous avez donc le droit de changer vos institutions quand cela vous plait : vous avez donc le droit de déplacer, quand vous le jugez utile, les fonctionnaires que vous avez constitués en autorité pour telle ou telle fin définie et limitée. "

C'est la civilisation qui a appris aux peuples que la souveraineté, soit individuelle soit collective, était inaliénable ; que par conséquent, de même qu'un homme ne pouvait être la propriété d'un autre homme, de même un peuple ne pouvait jamais être la propriété politique d'un autre peuple.

Enfin, Messieurs, la civilisation a trouvé dans le monde le principe de l'égalité native des hommes entre eux que le chris-

tianisme y avait implanté ; mais elle a vu bientôt l'ultramontanisme Romain refuser d'admettre les conséquences de ce principe, et consacrer théoriquement et pratiquement l'asservissement de l'intelligence, et conséquemment la dépendance morale et politique de l'individu.

Alors la civilisation a imprimé au monde un mouvement différent. Elle a protesté contre la réaction ultramontaine, et ne pouvant l'éclairer ni la faire sortir de son immobilité systématique, elle l'a laissée loin derrière elle et l'a, de fait, réléguée sur le dernier plan où elle occupe aujourd'hui une position analogue à celle de ces poudreux et vénérables bouquins que l'on conserve encore, pour mémoire, sur les rayons de nos bibliothèques.

Ainsi, Messieurs, c'est la civilisation qui a tiré du principe Evangélique de l'égalité native de tous les hommes, la conséquence repoussée avec l'entêtement de l'intérêt et de la soif du pouvoir par l'ultramontanisme, savoir : l'indépendance morale de l'individu, d'où résulte sa souveraineté individuelle comme membre du corps social. Ou il faut nier la Provicence, ou il faut admettre que celui qui est libre dans le domaine de la pensée doit l'être dans l'ordre politique. Or de la souveraineté individuelle et native de l'homme, qui est inhérente à sa nature d'être pensant, découle nécessairement le dogme sacré de la *souveraineté du peuple*, dogme incontesté sur le sol libre du continent Américain, même par la hiérarchie catholique.

En Canada seulement, comme l'indépendance nationale et conséquemment la liberté politique n'existent pas encore, la hiérarchie refuse de reconaitre le dogme de la souveraineté du peuple, et lui a déclaré une guerre à mort. Mais aussi, comme il est excessivement probable que, du moment que l'heure de la liberté aura sonné pour le pays, elle le proclamera avec force saluts et bénédictions, laissons la exhaler une mauvaise humeur qui entre peut-être, qui sait, dans les vues de la Providence, et qui n'entravera pas d'un ïota la marche des évènements.

Comptez les nations chez lesquelles le dogme de la souveraineté du peuple est la pierre angulaire de la société politique, c'est à peu près le monde civilisé !

Comptez maintenant ceux qui l'opposent.....

En Europe, Messieurs, et en Europe seulement, je vois trois hommes, soutenus par quelques centaines de privilégiés, tendre leurs bras en avant pour faire rétrograder les générations.

Trois hommes y luttent encore, au moyen des proscriptions, des cachots, de l'exil, de l'échafaud, des meurtres juridiques, des trahisons achetées, de la séquestration intellectuelle, de l'ignorance imposée aux masses, des excommunications, des anathèmes, contre le principe fondamental, nécessaire, indéniable de toute organisation sociale régulière.

Ces trois hommes, vous les connaissez comme moi. C'est Sa Majesté, l'empereur d'Autriche, l'infâme bourreau de la Hongrie et de l'Italie! C'est Sa Majesté le czar de toutes les Russies, l'infâme bourreau de la Hongrie, de la Pologne et de la Circassie! C'est enfin leur ami et allié, le roi de Rome, le chef visible du catholicisme.

Voilà, Messieurs, les seuls représentants importants du despotisme dans le monde civilisé! Voilà la glorieuse alliance que la hiérarchie Italienne a ménagée au père commun des fidèles! Voilà le sort qu'elle lui a fait! Voilà le résultat de la victoire remportée sur l'Evangile et sur le christianisme démocratique des premiers siècles, par la sacristie et le capuchon inquisitorial.

Ces trois hommes ne se sont maintenus politiquement jusqu'à notre époque qu'en proscrivant la presse, qu'en dégradant le sentiment national, qu'en éteignant chez les masses humaines qu'ils oppriment, le flambeau de l'intelligence; qu'en les séquestrant sévèrement de tout contact moral avec les autres peuples. Ils se sont faits, chacun dans les limites de leurs états respectifs les géoliers de la civilisation!

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ne savent peut-être pas qu'avant la dernière révolution romaine, pas un journal français ne pouvait franchir la frontière papale. J'ai connu un voyageur qu'on avait presque maltraité, dans les douanes de Sa Sainteté, parcequ'il avait eu le malheur d'envelopper quelques uns de ses effets de voyage avec le Journal des Débats; le défenseur et le panégyriste de la monarchie de Louis Philippe! Un journal monarchiste-constitutionnel, toujours en lutte avec les journaux républicains, était prohibé dans les Etats Romains, à cause de ses idées *trop avancées!*

Voilà comme on n'y était pas réactionnaire ! Voilà comme on y comprenait les tendances morales évidentes des sociétés modernes !!! Pour sa sainteté Grégoire XVI, Louis Philippe était un rouge !!

Eh bien, Messieurs, quelle est la qualification qui convient à un gouvernement qui considérait comme son droit la proscription de la pensée, comme une de ses plus importantes occupations, la saisie des enveloppes salies et chiffonées des voyageurs ? Heureusement pour les peuples, ce despotisme abject et brutal ne sera pas encore longtemps posible !

"Les semences des idées nouvelles" dit M. Chateaubriand aux réactionnaires de toutes les époques et de tous les pays," "Les semences des idées nouvelles ont levé partout. Ce " serait en vain qu'on les voudrait détruire. On pouvait cul- " tiver la plante naissante ; la dégager de son venin ; lui faire " porter un fruit salutaire ; il n'est donné a personne de l'ar- " racher. Je n'ai cessé de répéter à de vieux gouvernements " qui furent bons dans leur temps et qui eurent leur renommée, " que force était pour eux de s'arrêter dans la monarchie " constitutionnelle ou d'aller se perdre dans la République."

Voilà l'avenir des nations clairement indiqué par un homme dont le génie peut bien faire contre-poids à toutes ces déplorables têtes qui ne voient que dans le despotisme moral et politique la loi immuable de l'humanité.

En effet, Messieurs, ne faut-il pas fermer exprès les yeux à la lumière ; ne faut-il pas être contradicteur par instinct ou par intérêt pour nier que l'ensemble des grands corps sociaux qui forment aujourd'hui le monde civilisé gravite uniformément vers la démocratie ?

Or, si telle est la tendance évidente et invariable de l'esprit humain partout où il n'est pas faussé par l'esprit de corps, ou par l'esprit de caste, ou par la corruption administrative, ou par la soif de suprématie temporelle de ce parti qui, avec un rabat pour égide, jette un cri de colère et de détresse à chaque conquête nouvelle de la civilisation moderne, pourquoi donc trouver si étrange qu'en Canada, comme partout ailleurs, on sente le besoin, on manifeste le désir de sortir de l'enfance politique, de jetter au loin les langes funestes dans lesquelles ce pays étouffe aujourd'hui ? Pourquoi donc trouver étrange que ceux qui, en Canada, n'ont pas perdu au souffle

d'avilissement du gouvernement responsable qui lui a été octroyé, le sentiment de l'indépendance nationale ou celui de la dignité personnelle, pourquoi donc trouver étrange qu'ils désirent voir leur pays prendre rang parmi les peuples souverains du globe, et cesser de n'être désigné sur la liste des nations que par un zéro ?

Pourquoi donc ceux qui ont vanté à tout propos l'exquise sensibilité de leur fibre nationale restent-ils sourds au cri qui eût dû la faire vibrer ?

Pourquoi donc font-ils tant d'efforts pour repousser leur pays sous le réseau de corruption, d'appauvrissement, de nullification, d'inertie morale, d'amoindrissement intellectuel, de dégradation politique que l'Angleterre a tendu sur lui au moyen de l'Union et du gouvernement responsable, et dont il voudrait rompre la chaîne ? Pourquoi enfin, ceux qui voulaient l'indépendance en 1837 n'en veulent-ils plus aujourd'hui ? Pourquoi font-ils tous les jours, humblement agenouillés devant l'emblême national de l'Angleterre, de déshonorants actes de contrition, pour leur conduite passée ?

Ah ! Messieurs, il est triste de l'avouer, mais à quoi servirait de nier, ou de déguiser des faits éclatants comme le soleil ? C'est que le conseil donné par Lord Durham au gouvernement métropolitain a été suivi : « Inventez, lui a-t-il « dit, inventez un système au moyen duquel les chefs ca- « nadiens auront une part dans les places d'honneur ou de « profit que vous n'avez distribuées jusqu'à présent qu'à vos « nationaux, et vous les rendrez presque tous souples et « dociles."

Eh bien, Messieurs, ce conseil a été suivi, et maintenant je vous invite à désigner ceux de nos hommes politiques de 1837 que le gouffre de la corruption n'a pas engloutis. De tous ceux qui alors voulaient sincèrement l'indépendance du Canada et sont encore dans la vie publique, un seul est resté fidèle à son devoir d'enfant du sol, tous les autres sont passés à l'ennemi.

Malgré ce malheur, Messieurs, ne désespérons de rien. J'espère vous faire voir que notre position actuelle est mille fois plus favorable que nous n'avons jamais osé l'espérer. N'agissons pas comme ces lutteurs sans énergie que le

premier obstacle rebute. Ayons foi en l'avenir, mais ayons foi surtout en nos propres convictions.

Le temps approche, Messieurs, où la providence addressera au peuple de ce pays cette vivifiante parole qu'elle addressait, il y a dix-huit siècles à un homme, et qu'elle a addressée depuis à tant de nations, " IL EN EST TEMPS, LEVEZ-VOUS ET MARCHEZ."

Il est un fait, daus l'histoire du genre humain, qui me parait dominer tous les autres faits : c'est que les trois quarts des guerres qui ont ensanglanté le monde n'ont pas eu d'autre source que l'amour de l'indépendance, n'ont pas eu d'autre cause que le désir d'être libre.

L'amour de la liberté existe au même degré chez les masses que chez l'individu. Un despotisme adroit ou brutal peut quelquefois endormir momentanément ou comprimer ce sentiment chez elles, mais il ne le détruit jamais. Toute société politique comprend d'instinct qu'elle ne peut se développer pleinement, ni arriver au but auquel tend sans cesse l'humanité, que si aucune cause extérieure ne gêne son mouvement et son action.

Et puis s'il est quelque chose que l'histoire démontre invinciblement, c'est qu'un peuple qui ne jouit pas de son indépendance ne jouit pas non plus de toute son énergie morale : c'est qu'un peuple que les vicissitudes politiques font passer sous le joug d'un autre peuple, perd de ce moment, l'esprit de progès qui avait pu exister chez lui et tombe dans l'apathie et la torpeur. Le sentiment national s'éteint chez les individus ; les petites ambitions, les jalousies locales, les prétentions personnelles se font jour de tous côtés ; l'esprit national fait place à l'esprit d'intrigue ; les factions se dessinent, se multiplient ; le peuple ûse le peu d'énergie qui lui reste dans de mesquines querelles individuelles ; toute politique d'ensemble disparait rapidement, et conséquemment le progrès moral s'arrête et meurt.

Voyez les Etats-Unis ! N'est-ce pas de la conquête de leur liberté que date leur merveilleuse prospérité et leur progression si rapide qu'elle est sans exemple dans le monde ?

Voyez la France ! Voyez l'Angleterre ! N'est-ce pas de la chûte de l'absolutisme que date chez elles le vrai pro-

grès social ; celui qui a fait de celle-là la tête pensante et de celle-ci la tête agissante de l'Europe ?

Voyez d'un autre côté, l'Italie ! Du moment que les papes cessent de faire cause commune avec les peuples ; du moment que les républiques Italiennes sont dévorées par l'absolutisme ultramontain, devenu l'allié du despotisme Allemand, l'intelligence de la mère des nations modernes décline : la splendeur italienne s'affaiblit graduellement et disparait en moins d'un demi-siècle : le génie des arts ; celui des découvertes scientifiques tombent dans un état presque complet d'engourdissement, et jettent à peine, à de longs intervalles, quelques lueurs passagères : l'esprit national se localise et la liberté politique disparaissant, l'indépendance individuelle et le patriotisme n'existent plus. Il n'est pas même jusqu'à la bravoure nationale qui ne soit profondément altérée ; et sans l'invasion française sous le directoire, qui a ouvert aux idées modernes ce beau pays que l'esprit clérical leur avait fermé, l'Italie n'aurait peut-être pas encore donné les signes ou plutôt les preuves de résurrection socialeet politique qui lui ont valu, depuis un demi-siècle, les foudres terribles du Vatican, (j'espère qu'on ne m'accusera pas de les traiter avec trop peu de respect) et qui en dernier lieu, par le plus inexplicable faux pas politique, ont fait déborder sur elle la mitraille française, dirigée par un gouvernement républicain contre une nation qui gémit depuis trois siècles sous les étreintes d'une tyrannie tantôt brutale, tantôt hypocrite !

Voyez l'Irlande, cet effroyable holocauste du fanatisme protestant ! ce stigmate ineffaçable devant lequel se voile toute la gloire Anglaise ! Conquise et écrasée sous le plus atroce despotisme que l'histoire ait jamais offert aux malédictions du genre humain, où en est-elle aujourd'hui ? Des milliers de malheureux, les esclaves blancs du dix-neuvième siècle, et qui en sont réduits à envier le sort des esclaves noirs de l'Amérique, y sont, chaque année, moissonnés par la faim ! ! et néanmoins, un tiers de la surface de ce pays, le plus peuplé de l'Europe eu égard à son étendue, est encore inculte ! !

Maintenant voyez l'Ecosse, qui elle aussi a été conquise et brutalement tyrannisée pendant la dernière moitié du dix-

septième siècle. Au commencement du dix-huitième elle consent à sa réunion à l'Angleterre et recouvre à peu près la plénitude de ses droits politiques. Eh bien en moins d'un quart de siècle elle regagne presque tout le terrain qu'elle avait perdu pendant son asservissement; son génie national reprend l'essor; l'activité sociale s'y vivifie, s'y déploie comme par enchantement, et aujourd'hui, soit sous le rapport scientifique, soit sous le rapport industriel, elle n'est nullement inférieure à l'Angleterre.

Voyez enfin, Messieurs notre propre pays, le Canada. S'il eut été annexé aux Etats-Unis en 1815, la majorité de sa population serait-elle encore incapable de lire ou d'écrire ? Un sénat de notre choix aurait-il jamais dévoré la honte du rejet d'un bill d'écoles, infamie dont le conseil législatif de 1834 s'est chargé par ordre supérieur ?

Verriez-vous aujourd'hui le crédit public disparu; (1) le commerce à peu près anéanti; la propriété discréditée au point qu'elle n'a plus, pour ainsi dire, qu'une pure valeur de convention ? Verriez-vous l'activité sociale endormie parce qu'elle n'a pas d'objet; parceque de quelque côté qu'elle se retourne, elle ne fait que se heurter à des prohibitions, à des entraves, à des difficultés de toutes sortes, accompagnements éternels et inévitables de l'état colonial ? Verriez-vous l'industrie dans un véritable état d'enfance parceque les capitaux sont introuvables ? Et pourquoi le sont-ils sinon parceque les débouchés n'existent pas ?

Verriez-vous nos immenses voies de navigation intérieure devenues inutiles, et produire à peine le dixième de l'intérêt des sommes exhorbitantes qu'elles ont coûtées ? Auriez-vous vu la langue française bannie pendant dix années de l'enceinte législative, par un article de la constitution; réintégrée en 1848, et proscrite de nouveau, cette année, par le fait de la translation du siège du gouvernement dans une ville exclusivement anglaise ? Qui est responsable de cette proscription de fait de notre langue ? Ceux qui, pouvant l'empêcher, l'ont librement acceptée : ceux-là même qui se récriaient si fort contre l'élection de Sir Allan McNab à la présidence de

(1) Ceci était écrit à l'époque où M. Hincks venait d'échouer dans sa tentative de réaliser un emprunt en Angleterre. Cet emprunt s'est négocié l'année dernière.

l'Assemblée, parceque, disaient-ils, nommer président de l'Assemblée un homme auquel la langue française n'était pas familière, c'était la proscrire ! !

Auriez-vous été témoins de l'imposition, sur le Bas-Canada, d'une dette de £3,000,000 sterling, à la création de laquelle il n'a jamais consenti ? Loin de là ; on ne l'avait pas seulement jugé digne d'être consulté ?

Le Bas-Canada n'aurait certes pas, sous des institutions démocratiques, été sacrifié à une sale intrigue d'agiotage, imaginée et consommée au profit de la maison Baring par cet habile Macaire politique, sir Poulett Thompson, qu'on a fait baron pour le récompenser d'un vol national commis à notre préjudice.

Enfin, Messieurs, si nous eussions été annexés aux Etats-Unis en 1815, vous ne verriez pas aujourd'hui le Clergé faire la propagande absolutiste ; anathématiser le libéralisme ; et lancer ses maigres ferrailleurs, désolantes médiocrités que les éclairs de génie ne tourmentent guères, sur ceux qui ont le malheur de trouver que les papes sont devenus un peu plus aristocrates que ne le comporte la formule "serviteur des serviteurs de Dieu."

De tout ce que je viens de dire, Messieurs, il résulte que le droit naturel et le droit politique sont également violés à l'égard du Bas-Canada : le droit naturel, par le seul fait que nous sommes sous la dépendance d'un autre peuple ; le droit politique parceque l'on nous a taxés sans notre consentement ; parceque l'on a décrété l'infériorité politique du Bas-Canada en lui donnant une représentation moindre relativement à sa population, que celle du Haut-Canada ; parce qu'aujourd'hui même, cette prétendue réhabilitation de la langue française, dont quelques vanités du jour se sont targuées avec tant de complaisance est une pure moquerie, puisqu'une loi dont l'original est écrit en français doit être traduite afin que l'anglais devienne l'original, et le français la copie.

Cela n'empêche pas néanmoins qu'il n'existe parmi nous des gens qui prétendent que le Canada jouit de la plus grande somme de liberté possible, qu'il jouit du droit de se gouverner lui-même dans toute sa plénitude. Vous avez vu des journaux imprimés en français afficher l'ignorance au point d'affirmer que comme *colons* Anglais, nous jouissions *d'une*

souveraineté réelle, pendant que comme *citoyens* Américains nous ne jouirions que *d'une souveraineté nominale!* Vous avez vu un journal français donner en faveur de la connexion britannique cette profonde et irréfutable raison " que le Canada ne devrait pas se détacher d'un empire sur lequel le soleil *ne se couche jamais!!*" Ainsi Messieurs d'après cet habile rédacteur, la Pologne doit bien chérir la Russie, car le soleil se couche encore moins sur l'empire Russe que sur l'empire Anglais! Enfin vous avez vu le même journal conseiller au pays de souffrir sans mot dire, toutes les avanies qu'on lui a faites; parceque de tous les côtés les plus terribles ennemis sont prêts à fondre sur lui! Au sud les américains, au nord, les glaces éternelles du pôle, (textuel), ennemis d'une nouvelle espèce auxquels personne n'avait encore songé!!

Voilà Messieurs les énormités dont les feuilles connexionnistes fourmillent! Voilà les inconcevables platitudes en échange desquelles l'exécutif colonial prodigue ses faveurs et son patronage!! Et l'on ne voit pas qu'une cause qui en est réduite à employer de tels arguments est une cause évidemment mauvaise, évidemment perdue!!

Il est, pour les peuples, une chose bien plus dangereuse encore que la tyrannie, que les lois exceptionnelles: c'est leur acceptation sans protêt, sans opposition, sans remontrance. Mais ce qu'il y a de plus triste, de plus profondément décourageant, c'est lorsqu'un peuple a été insulté, humilié dans ses affections, dans ses sentiments, dans ses souvenirs; lorsqu'il a été opprimé, menacé dans son existence par l'imposition forcée d'institutions qui, sous une apparence de libéralité, cachent le plus dangereux de tous les despotismes, celui qui sait s'entourer de formes douces ou séduisantes pour se faire accepter; ce qu'il y a, dis-je, de plus triste, c'est de voir la portion la plus éclairée de ce peuple admirer naïvement ce qu'on lui a donné; se courber servilement sous le joug, en se félicitant de ce qu'on lui ait enfin rendu justice; élever jusqu'aux nues la puissance et la sagesse du despote, et se croire libre et maîtresse de son avenir parcequ'on lui a laissé un semblant de libre arbitre, un simulâcre d'action propre, dans un cercle infiniment restreint et limité.

Voilà précisément, Messieurs, ce que notre pays a eu le malheur de faire. L'Angleterre nous a dit: " Vous allez doré-

navant vous gouverner vous-mêmes, mais c'est à condition que je retiendrai une liste civile permanente ; que l'élection de vos représentants dépendra de leur fortune territoriale ; que les lois que vos chambres auront passées, et qui auront reçu la sanction de l'exécutif colonial, pourront pendant deux ans encore, être rescindées par l'exécutif métropolitain ; que le gouverneur pourra, selon son bon plaisir, réserver pour la sanction royale, toutes les lois, de quelque nature qu'elles soient, qui auront été passées même à l'unanimité des deux chambres ; que le quorum de la Chambre d'Assemblée ne sera formé que du quart de ses membres ; que le Bas-Canada paiera une dette qu'il n'a pas contractée ! " Or, toutes ces restrictions avaient évidemment l'effet de rendre à peu près inutile la prétendue réforme qu'on avait octroyée au pays. Le gouvernement restait trop fort parcequ'il gardait, pour ne pas rendre illusoire, à son gré, ce dont, en apparence, il se désaisissait. La permanence de la liste civile détruisait le contrôle, sapait la responsabilité ; et la privation de l'initiative faisait de la législature une simple machine à voter : la réduisait au rôle tout-à-fait subordonné d'un parlement de monarchie absolue. Tout-cela n'a pas empêché, messieurs toute la Chambre d'Assemblée de répondre à l'Angleterre, il y a deux ans : " *Vous êtes un gouvernement juste et fort.*"

Nous avons accepté l'injustice avec une bonne grâce sans égale ! Nous avons accueilli l'oppression avec des protestations de reconnaissance ! Nous avons subi l'insulte avec des remerciments ! On nous a soufletés, et nous avons humblement avoué que nous avions mérité davantage !

En présence de ces faits, dont les uns existent encore, et dont les autres sont si vivants dans nos souvenirs, on nous dit : " Vous avez liberté pleine et entière de vous gouverner vous-mêmes ; vous êtes le peuple le plus libre qui soit au monde ! !"

Eh bien, voilà comment se résume la liberté dont nous jouissons. Le ministère ne peut proposer aucune loi sans le consentement du gouverneur : les membres de l'Assemblée ne peuvent proposer aucune mesure qui comporte de près ou de loin un emploi d'argent : ils ne peuvent même proposer aucune loi d'un intérêt général, sans que le ministère ne les prie de la retirer : le gouverneur peut seul suspendre, nullifier

ou rejetter tout ce qu'ils font, et n'est soumis à aucun contrôle local: c'est donc le gouverneur qui exerce réellement le pouvoir ; et l'autorité de la chambre est autant subordonnée à la sienne que la volonté ou les désirs du peuple du pays l'ont toujours été aux caprices ou à l'ignorance des commis du bureau colonial.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'il y a deux ans, une association de commerce fut incorporée, par notre législature, sous le nom de Banque des Marchands, mais que la loi fut réservée pour la sanction du bureau colonial. Pour des raisons qui sont restées inconnues, cette sanction ne fut donnée que dix-huit mois après la passation de la loi, et près de deux ans, par conséquent, après la demande d'incorporation. Or on ne pouvait guère espérer que les capitalistes qui voulaient fonder cette banque garderaient leurs capitaux en coffre pendant un aussi long espace de temps. On devait savoir qu'en reculant autant l'époque de la sanction on empêchait la fondation d'un pareil établissement ; car, en Canada, l'homme qui peut un jour disposer de mille louis est très souvent obligé d'en emprunter vingt-cinq le lendemain. On ne s'est pas plus pressé, pour tout cela, de sanctionner la loi, et elle n'a été proclamée, dans le pays, que dix-neuf mois après sa passation par nos chambres.

Il va sans dire qu'alors les capitaux qui devaient servir à fonder cette banque n'étaient plus disponibles, car la crise monétaire était devenue alarmante, et le commerce perdit les avantages qu'il devait nécessairement en retirer. Et néanmoins on vous dit tous les jours que vous êtes véritablement indépendants et que l'Angleterre a cessé d'intervenir dans vos affaires locales !

Mais voici un autre fait plus étrange encore.

Depuis un grand nombre d'années, le manque absolu d'approvisionnement d'eau pour la ville de Québec était vivement senti. Sans parler des terribles désastres des Faubourgs St.-Jean et St.-Roch, qu'aucune puissance humaine n'aurait pu empêcher, il y avait eu, dans Québec, plusieurs incendies qu'on eût facilement maitrisés s'il n'eût pas été si difficile de se procurer de l'eau en quantité suffisante.

Il y a trois ans, une association se forma dans le but de pourvoir à l'approvisionnement de la ville. C'était, à Québec

plus que partout ailleurs, une mesure d'urgence. Eh bien, la loi passe dans les deux chambres, mais on la réserve pour la sanction métropolitaine. Les citoyens de Québec ne pouvaient pas même boire d'eau ni éteindre le feu sans l'intervention de Sa Majesté ! ! Qu'est-il arrivé ? La sanction n'a été donnée que huit mois après la passation de la loi, les actionnaires ont perdu l'intérêt de plus d'une année sur leur capital ; le grand incendie de l'année dernière n'a pu être maitrisé, faute d'eau ; et tout cela parceque cette malheureuse griffe du bureau colonial est toujours là, prête à tout saisir, à tout raturer, à tout entraver !

Néanmoins on vous affirme que ce pays est le plus libre qui soit au monde et que l'Angleterre ne se mèle en rien de nos affaires locales ! !

Y a-t-il jamais eu une seule entreprise industrielle, une seule charte d'incorporation, dont la loi organique n'ait pas été réservée à l'approbation du ministère des colonies ? Les retards inévétables causés par cette inutile et ridicule intervention, ont quelquefois causé des pertes sérieuses, ont détourné des capitaux considérables que leurs possesseurs lançaient dans d'autres voies afin de ne pas les laisser si longtemps inactifs.

Eh ! bien, plus ces faits sont convainquants, plus on nous crie que nous nous gouvernons nous-mêmes et qu'aucune intervention étrangère n'entrave nos efforts.

Pouvons-nous rompre l'Union, modifier le moins du monde le plus insignifiant détail de l'acte d'union, faire une législation tant soit peu efficace, imposer le moindre droit d'entrée sur quoique ce soit sans l'assentiment du bureau colonial ? Non sans doute, et pourtant on nous affirme, avec cet entêtement particulier à la sottise, que le Canada est plus libre que les Etats-Unis !

Avons-nous le droit de désigner la capitale du pays ? Avons-nous le droit de décider que la législature s'assemblera dans telle ville plutôt que dans telle autre ? Non MM : au gouverneur seul est dévolu ce privilège ! C'est la prérogative de la couronne ! reste de droit divin, reste d'absolutisme, reste de barbarie !

Aussi, Messieurs, le gouverneur nous a enlevé le siège du gouvernement parceque son administration n'avait pas pu,

avec deux régiments cantonnés dans la ville, contrôler ni réprimer une centaine de misérables. Il est vrai que sous quelques rapports, nous y avons peut-être gagné quelque chose ! ainsi la sécurité publique est bien plus complète depuis que l'autorité s'est éclipsée d'au milieu de nous ! Il est vrai de dire que nous courons beaucoup moins le risque d'être pillés, brûlés ou assassinés depuis que le gouvernement est à cent-cinquante lieues de nous qu'alors que nous l'avions à nos portes : mais là n'est pas la question ! Le gouverneur a enlevé le siège du gouvernement de Montréal, et le pays n'a rien à dire ! Le gouverneur est donc tout, et le pays rien ! Eh bien on nous affirme que nous jouissons de la plénitude de la souveraineté !

—Mais, en Angleterre la reine peut convoquer le Parlement ailleurs qu'à Londres.

—En théorie, oui ; mais en pratique, non, elle ne l'oserait pas. En Canada on l'ose parcequ'on sait bien que le bureau colonial peut se moquer de l'opinion publique !

L'habitant de l'Angleterre ou de l'Ecosse, qui veut bien se contenter du titre de sujet anglais, est en réalité citoyen anglais puisque par les communes, il contrôle le pouvoir exécutif. Mais ici sommes-nous des citoyens anglais, quand nous n'avons pas le moindre contrôle sur le bureau colonial ; quand le gouvernement métropolitain fait et défait nos institutions sans nous consulter ? Non, sans doute et il me semble qu'on nous fait sentir assez souvent, et assez amèrement que de nom et de fait, nous ne sommes rien de plus que les sujets, que la propriété politique de l'Angleterre.

Nous formons partie intégrante de l'empire anglais, dit-on ! Oui, comme peuple conquis, mais nullement comme peuple frère ! Le peuple anglais est maître chez lui et ici ; quant au peuple du Canada, il n'est seulement pas maître chez lui !

Un citoyen anglais qui vient demeurer en Canada n'abdique-t-il pas sa souveraineté ? Une fois ici, n'est-il pas considéré comme indigne d'élire un membre pour les communes ? N'est-il pas considéré comme indigne de contrôler l'exécutif de la métropole ? N'est-il pas gouverné par le même exécutif qu'il aurait le droit de contrôler s'il était en Angleterre ? Là il peut être redoutable même au ministère,

mais une fois ici, le dernier commis du bureau colonial a plus d'influence que lui.

En Angleterre le roi ne peut rien contre la volonté de la nation, parceque c'est celle qui, en définitive, est souveraine ! Ici le gouverneur peut tout oser, parcequ'il représente le souverain, qui est le peuple anglais. Qu'aurions-nous pu faire à Lord Sydenham, par exemple, quand il a si outrageusement violé nos franchises électorales au moyen des £20,000 qu'il a pris à même le revenu des biens des Jésuites pour faire des largesses aux assommeurs de 1840 ?

L'assertion que nous sommes le peuple le plus libre du monde n'a donc pu être faite que par des hommes payés pour étouffer le cri de leur conscience ; payés pour tromper ; payés pour mentir ! ! Rien ne prouve avec autant d'évidence combien le despotisme dégrade vite, sûrement, sans ressources, ceux qui ne sont pas constamment sur le qui vive ! ceux qui ne redoutent pas instinctivement tout ce qui vient d'une main longtemps ennemie, souvent astucieuse.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire part des remarques que faisait à la Chambre des Communes le 8 de février dernier, un du très petit nombre d'hommes honnêtes qui ont toujours défendu ce pays contre l'oppression, Sir William Molesworth.

" A qui, dit-il, à qui, dans la pratique, le pouvoir de dé-
" sapprouver les actes des législatures coloniales est-il dé-
" volu ? Aux chefs du ministère des colonies ; administrateurs
" absents ; vivant à plusieurs milliers de milles de distance ;
" qui ne connaissent pas les besoins de la colonie ; qui n'y
" ont aucun intérêt ; qui sont obligés de s'en rapporter à des
" informations incomplètes et de seconde main ; qui sont
" grossièrement ignorants, et pis qu'ignorants, car les infor-
" mations qu'ils obtiennent sur les questions coloniales sont
" presque toujours fausses et erronnées.

" Ces chefs du bureau colonial sont responsables au parle-
" ment dit-on ; mais cette responsabilité *est une farce com-*
" *plète*, car le Parlement n'a nullement le temps de se mêler
" d'affaires coloniales, et même, s'il l'avait, il ne pourrait pas
" obtenir, sur les colonies, de renseignements exacts et im-
" partiaux.

" *Le gouvernement actuel des colonies est donc le gouver-*

" *nement par le mal renseigné, responsable à celui qui* " *ignore.*

" La politique coloniale rationnelle consiste à croire que, " dans les colonies, on a autant de bon sens qu'ici ; qu'on y " connait les matières locales et les besoins généraux mieux " que nous ; qu'on y peut les régler et administrer mieux que " nous ; et que, par conséquent, on ne doit d'ici exercer " aucun contrôle sur leurs affaires locales."

Ainsi, Messieurs, sir William Molesworth déclare honnêtement qu'en fait d'administration coloniale, la responsabilité du ministre des colonies au Parlement impérial est une pure farce ! Or si la responsabilité est une farce là bas, je voudrais bien savoir comment la définir ici ? Qu'on nous dise donc ce que signifie un gouvernement responsable dont le chef, celui qui seul, peut nullifier tout ce qui se fait ici, ne doit compte de ses actes qu'au bureau colonial qui en fait n'est responsable à personne ! Eh bien, nous avons des hommes bien plus instruits, sans doute, bien plus profonds politiques, bien meilleurs logiciens, bien plus honnêtes probablement, que sir William Molesworth, qui affirment sans rire, que la responsabilité gouvernementale est très réelle en Canada ; que loin d'y être une duperie, elle y existe dans toute sa plénitude ; et que ceux qui prennent la liberté de s'en moquer sont des démagogues.

En vérité, messieurs, cela ferait réfléchir, si l'on ne savait pas que ceux qui nous addressent cette épithète, sont précisément les mêmes penseurs qui mettent les glaces éternelles du pôle Nord au rang de nos plus dangereux ennemis politiques. Nous trouvons dans ce fait, de quoi nous consoler du reproche !

Voilà donc le gouvernement responsable assimilé, par un homme qui n'est certes pas suspect, au gouvernement despotique russe, puisqu'il est sans contrôle, puisque la responsabilité du ministre des colonies au Parlement impérial est purement théorique ! Vous verrez pourtant qu'on n'en continuera pas moins à affirmer que le Canada est plus libre que les Etats-Unis. Cela prouve qu'en général ceux qui défendent le pouvoir n'ont guères de convictions que celles que leur estomac leur suggère. Ils ont un os à ronger, ils le défendent,

c'est tout simple ; ne reprochons pas au diable de n'avoir pas de vertu.

Passons maintenant à un autre homme d'état anglais.

Le 3 juin 1846, M. Gladstone écrivait dans une dépêche au gouverneur du Canada ; " *Si les rapports, entre l'Angleterre et le Canada consistent dorénavant dans un échange de charges et non d'avantages réciproques, cela prouverait que leur connexion a atteint, ou est sur le point d'atteindre LE TERME LEGITIME de son existence.*"

Voilà Messieurs, la grande question du jour décidée d'avance par une *autorité officielle,* car quand M. Gladstone affirmait qu'il y avait un terme légitime à l'existence de la connexion du Canada avec l'Angleterre, il était ministre !

Voilà donc la loyauté mise au rang des utopies par un ministre d'Angleterre ! Voilà l'aveu que la violation du droit naturel qui est nécessairement pratiquée à l'égard d'une colonie, ne peut être compensée que par une protection éclairée de la part de la métropole : que les liens qui les unissent ne peuvent être rien autre chose que l'intérêt des deux parties ! voilà l'aveu qu'une colonie peut réclamer son indépendance du moment que la connexion avec la métropole lui devient onéreuse. Nous n'avions pas besoin de cet aveu pour que notre droit existât dans toute sa plénitude, mais c'est toujours un grand point de gagné que la reconnaissance explicite d'un droit par celui qui a tout à la fois intérêt et mission de le contester.

Il est d'une grande importance pour nous qu'un ministre de la métropole ait broyé d'avance tous les pitoyables raisonnements, tous les ridicules subterfuges des ministres coloniaux ; car après tout, il faut bien l'admettre, quelque choquant que cela soit pour de précieuses susceptibilités, celui-là est le régent, ceux-ci ne sont que les écoliers.

La voix de M. Gladstone, perçant subitement le concert de flagorneries officielles de notre cabinet, me fait précisément l'effet, dans le cas actuel, de ces énormes bourdons de cathédrales qui attirent seuls l'attention, dès que leur puissante vibration ébranle l'atmosphère, et domine le tintamarre de toutes les petites cloches qui les avoisinent.

L'admission faite par un membre du cabiuet métropolitain qu'il existe un terme légitime à la connexion d'une colonie

avec sa métropole, réduit au néant l'opinion que la discussion publique sur les avantages qu'elles retireraient mutuellement d'une séparation à l'amiable, est séditieuse de sa nature.

Elle couvre le discrédit et de honte les auteurs des récentes destitutions ; tracasseries stupides exercées contre des hommes qui ont émis précisément la même idée que M. Gladstone, savoir : *que notre séparation d'avec l'Angleterre était devenue légitime puisque notre connexion avec elle nous était devenue onéreuse.*

Si le but des annexionistes du Canada est légitime, Messieurs, et personne ne le conteste il doit y avoir des moyens légitimes pour arriver à ce but ! Or la discussion publique, accompagnée de l'engagement formel de ne pas recourir à la violence est indéniablement un moyen légitime ! Eh bien, voilà ce que nos profonds publicistes du ministère ont condamné !

Nos ministres responsables, nos monarchistes constitutionnels toujours bourrés de précédents du moyen âge, toujours empêtrés dans les antiques routines de la raison d'état, comprennent si bien leur rôle d'agents du peuple, comprennent si bien le droit constitutionnel Anglais, qu'ils défendent aux citoyens de penser et de dire qu'un changement politique est devenu désirable !

Qu'on sévît contre des hommes qui tenteraient d'effectuer ce changement par des moyens directs ou indirects d'aggression physique, rien que de naturel, là dedans, rien que de juste ; et les ministres manqueraient à leur devoir en restant inactifs à la suite de voies de fait ! Mais destituer des citoyens irréprochables parce qu'ils ont émis leurs idées sur les moyens les plus propres à remédier aux maux existants, que les ministres eux-mêmes admettent en partie, et malgré le fait qu'ils ont explicitement recommandé à la population, de ne recourir, pour aucune considération, à des moyens violents ; voilà ce qui est totalement inexcusable, voilà ce qui entachera à jamais la mémoire de ces politiques qui ont flétri, dans d'autres temps, des actes de despotisme précisément analogues à celui qu'ils viennent de commettre, et qui n'ont déserté les rangs libéraux qu'après avoir gravi les degrés du pouvoir ! D'après M. Gladstone, les annexionistes ne se sont trompés ni sur la question du droit, ni sur la question d'apro-

pos : d'après Lord John Russell, ils ne se sont pas trompés sur la question du droit, mais seulement sur celle d'à-propos : il n'y a rien là qui comporte une violation de la constitution, car jamais une opinion erronée n'est punissable ! Or les annexionistes se sont strictement renfermés dans le domaine de l'opinion, dans les bornes de la discussion réfléchie et consciencieuse : pas un acte répréhensible, pas une démarche douteuse, pas un semblant d'action secrète et cachée ne peut leur être reprochée ! Il n'y avait donc pas matière à destitution ! Eh bien, Messieurs : comment donc qualifier un gouvernement qui a l'air de se venger de ceux qui ont outragé les lois et l'ont fait frissonner de peur, sur ceux qui ont respecté les lois, mais sur la modération desquels il savait pouvoir compter ? En vérité, n'est-on pas tenté de croire, d'après ce qui s'est passé, ou plutôt ce qui ne *s'est pas passé* depuis un an, que si les annexionistes, au lieu de se retrancher soigneusement dans les bornes de légalité, avaient, eux aussi, fait du brigandage à main armée, incendié les édifices publics, tenté d'assassiner le gouverneur-général ; n'est-on pas tenté, dis-je, de croire que les ministres auraient peut-être préféré leur alliance à celle qu'ils ont tacitement contractée avec le parti qui a commis toutes ces atrocités ? N'est-ce pas un fait notoire aujourd'hui, que les opposants à l'annexion sont, en premier lieu le ministère et ses fidèles, en second lieu ses plus violents ennemis de l'année dernière ?

Les destitutions sont la conséquence de cette mauvaise et absurde pratique gouvernementale toujours conservée et chérie par les ministres malhonnêtes, les gouvernements de parti qui disent, sans le croire, qu'on ne peut pas administrer les affaires publiques sans corrompre les hommes ; mais qui savent, et ne l'avouent jamais, que le patronage fait pour un ministère l'office de l'ancre de sureté pour un vaisseau ; il l'affermit contre la tempête. Je veux parler de la nomination des fonctionnaires sous bon plaisir.

Je dis que c'est une mauvaise et absurde pratique, parce-qu'elle donne au gouvernement une influence indue et toujours dangereuse, car le patronage n'a jamais servi qu'à restreindre les droits des peuples et à faire accepter l'oppression par ceux qui ne voient dans la politique qu'un moyen de gain, de for-

tinée personnelle ; et vous le savez comme moi, Messieurs : cette espèce est toujours nombreuse.

Messieurs, ce qui c'est passé aux Etats-Unis depuis trois mois, peut fort bien nous servir de point de comparaison, et faire ressortir tout l'odieux de la conduite de notre gouvernement local.

La question de l'esclavage qu'on vient de traiter sérieusement chez nos voisins, y a surexcité l'opinion, alarmé les intérêts, soulevé les passions. Un petit nombre d'hommes ardents ou intéressés, auxquels l'actualité d'une question secondaire faisait perdre de vue l'ensemble de la situation politique, ont dépassé les bornes que prescrivaient tout-à-la fois la raison, le patriotisme, le sentiment de la gloire et de la grandeur nationale, et ont eu le malheur de prononcer le mot de séparation.

Vous avez vu quelle explosion d'indignation cette seule pensée a universellement soulevée ; quels magnifiques élans d'amour du pays ont retenti dans le Congrès, quelles sages et belles paroles ont été prononcées, par des hommes de toutes les nuances et de tous les partis, dans les imposantes assemblées publiques qui se sont tenues dans les grandes villes comme dans les campagnes ! Vous avez vu comme on s'y est unanimement rattaché à la question dominante, à la question-mère, à celle dans laquelle doivent se résumer et se fondre toutes les autres questions, celle de l'unité nationale : vous avez vu le glorieux et formel démenti donné par un grand peuple aux prévisions, aux espérances des ennemis de la démocratie, ainsi qu'aux illusions de nos connexionistes ministériels, qui chantaient déjà victoire, et regardaient la scission entre le Nord et le Sud comme inévitable ; car c'est une chose très remarquable, Messieurs, que dans tous les pays, les hommes achetés par le pouvoir ou dominés par le désir de l'être, soient toujours si heureux de voir les institutions démocratiques courir le risque d'éprouver quelques échecs, ou les principes démocratiques subir de légères atteintes des passions ou de la légèreté des hommes ! Cela prouve peut-être, Messieurs, qu'entre le libéralisme honnête et le ministérialisme il y a précisément la même différence qu'entre la vertu et l'hypocrisie.

Mais ce que vous n'avez pas vu, Messieurs, c'est l'interven-

tion indue des différents gouvernements des Etats-Unis dans les matières qui ne sortent pas du domaine de l'opinion ! ce que vous n'avez pas vu c'est la déclaration, par les journaux officiels, que soit le gouvernement fédéral, soit les gouvernements particuliers eussent le droit de prescrire aux citoyens leurs opinions, ou celui de les punir pour les avoir publiquement exprimées ! Ce que vous n'avez pas vu, c'est la proscription de la pensée individuelle quand elle ne concordait pas avec celle des hommes au pouvoir ! ce que vous n'avez pas vu, c'est la répression violente, dans des vues de parti, ou dans l'intérêt d'une coterie, du cri de la conscience publique ; de l'expression franche et modérée des besoins généraux de tout un peuple ! ce que vous n'avez pas vu surtout c'est l'anathême ministériel lancé sur une pensée de nationalité !

Enfin vous avez vu le Président des Etats-Unis déclarer qu'il sacrifierait sa vie pour le maintien de l'unité nationale, mais vous ne l'avez pas vu maltraiter celui qui commettait l'erreur de jugement de croire sa dissolution nécessaire ou inévitable !

Cela vient, Messieurs, de ce qu'aux Etats-Unis, le pouvoir sait qu'il n'est rien par lui-même ; qu'il n'a que des devoirs à remplir et non des droits à exercer ; que l'autorité dont il est revêtu n'est strictement qu'un dépot dont il doit compte au peuple qui le lui a confié ! Cela vient de ce qu'aux Etats-Unis les hommes constitués en autorité savent parfaitement qu'ils sont peuples aussi, qu'ils n'ont pas d'autres intérêts à défendre que ceux du peuple qui les a nommés, et que là, on ne voit pas, comme dans les pays de monarchie tempérée, cette fiction, cette anomalie de deux pouvoirs incessamment en contact, perpétuellement en lutte, dont l'un, celui qui n'a aucuns droits, la couronne, s'arroge toutes les prérogatives inventées par l'esprit de caste, et dont l'autre, celui qui seul a des droits, seul possède la plénitude de la souveraineté, le pays, est toujours effacé et le plus souvent opprimé par le premier.

Eh bien, Messieurs, ne vous semble-t-il pas, quand aux Etats-Unis, dans un moment de crise, alors qu'il ne s'agissait de rien moins, pour quelques individus, que de scinder en deux parts une nationalité strictement homogène, la plus belle des nationalités modernes, on n'a pas seule-

ment pensé à réprimer l'expression d'opinions exagérées ; ne vous semble-t-il pas, dis-je, qu'il a fallu être ou bien despote, ou bien servile, ou bien borné pour trouver mauvais que, dans une colonie, on exprimât une simple opinion sur l'éventualité, ou si l'on veut sur la nécessité d'une séparation pacifique et amiable d'avec la métropole ? Ne vous semble-t-il pas qu'il a fallu être parfaitement étranger à toute notion de droit colonial, pour déclarer indignes de la confiance publique ceux qui ont dit ici ce que M. Gladstone, ce que Sir Robert Peel, ce que Lord Brougham, ce que Lord Grey, ce que Lord John Russell ont dit là bas ?

Non Messieurs, il n'y avait pas là, compréhension de ses devoirs, de sa mission, de la situation politique, de la marche ordinaire des évenements qui sont le résultat nécessaire d'un besoin social ou d'un mauvais systême ? Il n'y avait pas là compréhension des droits des peuples non plus que des droits de l'individu !

Mais d'un autre côté, il n'est nullement étonnant que les ministres qui ont pu s'imaginer, le printemps dernier, que laisser le champ libre à l'émeute c'était "montrer du jugement," n'aient pas fait preuve du simple bon sens ordinaire, à la vue du mouvement annexionniste.

Aussi les seules conclusions qu'on puisse tirer de ce reniement de principes, de cet abondon réfléchi de ses convictions passées, (si toutefois on a jamais eu des convictions, ce qui n'est pas sûr) c'est que le systême politique actuel est radicalement dangereux et corrupteur ! c'est que l'octroi de ce gouvernement responsable dont un Sydenham a été le père, n'a pas eu d'autre résultat que de dégrader les intelligences et de gangréner les cœurs ! c'est qu'il est pleinement démontré que sous l'ordre de choses actuel on ne peut pas être à la fois ministre et libéral sincère et éclairé ! c'est que ce systême est la négation de la démocratie et que les hommes qui peuvent encore se prêter à le faire fonctionner n'ont pas plus le sentiment de la dignité nationale et celui de l'indépendance individuelle, que cetui du respect de soi-même.

A ces hommes, Messieurs, M. Victor Hugo dirait, dans son poëtique et admirable langage : " Vous êtes les parasites du libéralisme ! Vous êtes la maladie de la liberté !"

Mais, nous dit-on, il n'y a pas de précédent à votre de-

monde !..... ce que vous voulez faire ne s'est jamais fait encore ! il n'y a pas d'exemple d'une séparation paisible entre deux peuples dont l'un était soumis à l'autre ! Votre démarche est absolument nouvelle !

Cette objection, Messieurs, est celle des partisans de la routine ; celle des hommes qui renoncent à exercer leur propre jugement pour ne s'étayer que sur celui des autres : c'est celle des hommes qui ne marchent vers l'avenir qu'à reculons afin de se diriger dans leur route d'après ceux qui n'ont pu ni la voir ni l'explorer : c'est celle des hommes qui croient que la providence a jeté l'humanité dans un sentier étroit et limité, en lui disant : " Tu ne sortiras pas de là :" c'est l'objection des hommes qui sont toujours prêts à transiger avec les principes, si, par malheur, on ne les a pas bien compris, dans les siècles précédents, ou si on n'a pas entrevu deux cents ans à l'avance toutes leurs tendances, tous leurs résultats possibles ; c'est celle des intelligences paresseuses qui préfèrent de beaucoup le travail tout fait, serait-il incomplet ou inapplicable au travail à faire, serait-il seul utile, seul fécond en conséquences heureuses : c'est celle des hommes qui veulent confondre le passé et le futur ; qui aiment à calquer l'avenir sur le présent parceque l'inconnu effraie leur leur imagination quinteuse et négative : c'est celle des hommes qui agissent comme si les mots hier, aujourd'hui, demain, n'avaient qu'une seule et même signification : c'est celle enfin des hommes qui voudraient que chacun des siècles que le temps laisse tomber dans sa course fut la répétition fidèle et minutieuse de tous ceux qui l'ont précédé ; celle des hommes qui craignent le progrès et voudraient enrayer les rouages du monde social afin de l'immobiliser !

Chaque âge, chaque pays a fourni son contingent de ces zélés esclaves du passé, de ces vedettes avancées de l'esprit stationnaire.

Un seul pays au monde, les Etats-Unis, les a de suite repoussés de son sein.

Partout vous voyez ces endormeurs de l'humanité se liguer contre tout ce qui a vie, mouvement, activité sociale ; dénoncer comme nouveauté dangereuse toute idée qui ne date pas de deux siècles ; crier à la légèreté, à l'étourderie, si quelqu'un ôse proposer un projet, indiquer un moyen qui n'ait pas

été trouvé, examiné pesé, considéré retourné, approuvé enfin par les aïeux de la dixième génération.

Ce sont ces hommes qui crieraient à la profanation, au vandalisme, si l'affreux style des actes des notaires, si le barbare verbiage du style criminel Anglais étaient modernisés; qui regretteraient qu'on leur donnât plus de précision et conséquemment de clarté, parceque, disent-ils, il y aurait moins d'uniformité dans la procédure: comme si la procédure ne pouvait pas être uniforme et écrite intelligiblement! Ce sont ces hommes que vous voyez accomplir gravement, dans les occasions d'apparât, les cérémonies les plus ridicules des temps de servage, et qui, au milieu du salamalec obligé de l'étiquette, répètent religieusement, comme souvenirs pleins de graves enseignements, d'anciens dictons populaires ou barbares, devenus presqu'intelligibles aujourd'hui: ce sont ces hommes qui on prédit le bouleversement social lors de l'invention de l'imprimerie, qui l'ont prédit à chacune des conquêtes qu'ont faites les peuples sur le despotisme: qui l'ont prédit à la suite de quelques unes des grandes découvertes scientifiques; qui l'ont prédit encore quand les véritables idées démocratiques, qu'ils traitaient d'utopies absurdes, sont sorties victorieuses et resplendissantes de la grande et glorieuse révolution Américaine: ce sont ces hommes pour qui l'assainissement des villes n'était pas nécessaire vû que leurs pères avaient vécu sans air, sans espace, sans soleil! ce sont ces hommes pour qui la demande d'un lit séparé pour chaque malade dans les hopitaux était une preuve que *l'amour des nouveautés* allait troubler le repos du monde: ce sont ces hommes pour qui l'abolition des lettres de cachet était une concession inutile et dangereuse à faire aux manants; pour qui la publicité de la procédure était la destruction de la justice; pour qui la vapeur allait être un fléau, les chemins de fer un malheur; pour qui le magnétisme est aujourd'hui un danger social!

Eh! bien ces hommes qui opposent tout et voudraient tout contrôler afin que rien ne pût se mouvoir autour d'eux, que sont-ils autre chose que les traînards des générations modernes?

De tous les pays civilisés, Messieurs, celui qui en renferme le plus grand nombre; celui où ils ont le plus de puissance,

celui qui, sous ce rapport, et par la plus fatale coincidence, a été le plus maltraité par la providence, c'est sans contredit l'Italie.

Une malheureuse expérience vous prouve que le Canada est lui aussi fortement attaqué de cette plaie sociale! il voit parmi ses enfants un bien grand nombre de ces esprits négatifs qui se constituent dans le mouvement politique, les arcs-boutants de la réaction!

Tous ces hommes abhorrent l'annexion parcequ'ils sont naturellement ennemis de tout changement quelconque; parcequ'ils voient des dangers partout et dans tout ce qui ne vient pas d'eux: parcequ'ils se sont toujours laissés dominer par ces pitoyables déclamateurs de collèges qui ne savent voir dans les peuples que des volcans animés toujours en ébullition: parcequ'ils voient clairement qu'un ordre nouveau d'idées générales va surgir d'une pareille transition: parcequ'ils ne peuvent soutenir l'idée de voir le Canada emporté dans l'orbite immense de la constellation américaine: parcequ'ils voient la démocratie s'avancer irrésistiblement avec son cortège ordinaire, l'industrie, le patriotisme, la prospérité générale, le perfectionnement social, la liberté politique, le sentiment de la dignité nationale ou personnelle; parcequ'enfin ils voient en dernier résultat la destruction des abus dont ils profitent et la mort éternelle de ce système de duperie et d'immoralité qu'on a appelé le gouvernement responsable.

On nous dit qu'il n'y a pas d'exemple d'une séparation pacifique et réciproquement volontaire entre deux peuples dont l'un était soumis à l'autre! Et pourquoi cela, Messieurs, sinon parceque le droit naturel n'avait jamais été clairement compris ni défini avant les révolutions Américaine et Française; sinon parcequ'à peine a-t-il commencé, même aujourd'hui, à recevoir la consécration de l'opinion publique; sinon parceque de tout temps la tyrannie a été intraitable, aveugle, inepte? Essayez donc de raisonner avec le despotisme: il se réfugie de suite dans le droit divin. Et qu'est-ce que le droit divin tel qu'il est entendu et pratiqué aujourd'hui par les rois absolus de l'Europe? C'est, en fait, Messieurs, la négation du droit, la négation du libre arbître, la négation de la morale, la negation de la justice, la négation de la vérité; c'est donc, en dernière analyse, la négation de Dieu.

Notre demande est nouvelle ! c'est possible ! mais cela ne prouve nullement qu'elle soit intempestive, imprudente, séditieuse, punissable ! Il a été un temps aussi ou la demande de l'Emancipation des catholiques était nouvelle ; cela n'a pas empêché que cette mesure ne soit devenue loi de l'Empire.

Tout ce que cette demande prouve, c'est qu'il s'est opéré un grand progrès dans le dix-neuvième siècle ; c'est que le droit colonial repose aujourd'hui sur des bâses plus larges, plus libérales qu'auparavant ; c'est que les gouvernants sont devenus plus tolérants, plus éclairés qu'ils ne l'étaient il y a cinquante ans ; c'est que les plaintes du faible, ses besoins, ses désirs, commencent à compter pour quelque chose ; cela prouve peut-être aussi que les nations ne sont plus regardées comme des troupeaux humains dont quelques familles peuvent se transmettre la propriété de génération en génération.

Notre demande enfin forme le premier jalon de la voie nouvelle où le dix-neuvième siècle a poussé le droit public, et je suis convaincu d'une chose, c'est que nos adversaires ne la blâment si fort que parcequ'ils y voient une preuve tangible que l'esprit réactionnaire est désormais forcé dans des derniers retranchements.

Nos hommes du passé, voyant que très souvent le progrès politique des nations était retardé plutôt qu'accéléré par la résistance physique ; et ne pouvant s'élever jusqu'à l'idée que le Canada pût jamais devoir son indépendance à autre chose qu'une révolution, spéculaient, pour ainsi-dire, sur les passions humaines et désiraient que quelques imprudences partielles missent l'Angleterre à même d'écraser encore le pays.

Eh bien, ces hommes ont été frustrés dans leur coupable espoir, et ils hurlent de dépit aujourd'hui, parce qu'ils sont forcés de s'avouer que les annexionistes ont été plus sensés qu'eux.

D'ailleurs, Messieurs, vous avez vu avec quelle force et quel ensemble la presse métropolitaine a fait justice de toutes les servilités de notre presse locale ! Vous avez vu comme tous les journaux Anglais ont discuté froidement, cordialement même le manifeste annexioniste ? Un seul journal important en a contesté l'apropos, tout en admettant le droit de la colonie d'obtenir plus tard une séparation ! mais aussi le *Times* a dit que cette démarche devait être accueillie avec respect

par les autorités ! idée trop vraie et trop nouvelle à ce qu'il paraît pour être comprise ici de tout le monde !

— Mais Lord John Russell a dit en pleine Chambre des Communes, que le cabinet ne pouvait répondre à la demande des annexionistes que par un refus formel !

—C'est vrai, et cette réponse était parfaitement rationnelle : il ne pouvait pas dire autre chose, car voici l'expression dont il s'est servi : " *Quelques personnes* ont parlé de séparation." Or a *quelques personnes*, le ministère ne peut pas faire autrement que de répondre par un refus, car le Parlement Impérial lui-même ne prendrait sur lui de l'accorder qu'à une majorité du peuple du pays ! Dans un cas semblable, le ministère n'a ni la mission ni le pouvoir de dire oui. Loin de là, son devoir est de dire non, car il est chargé de maintenir l'empire anglais dans le même état qu'il l'a trouvé lors de son avènement au pouvoir. Pourquoi Lord Grey, qui disait, quand il était Lord Howick, " que la connexion du " Canada avec l'Angleterre devrait cesser, du moment qu'il " y aurait une majorité des membres de la législature colo- " niale en faveur de la séparation," pourquoi Lord Grey parait-il aujourd'hui contredire ces paroles ? C'est parce-qu'aujourd'hui qu'il est ministre, il ne lui est pas loisible d'agir en tout dans le sens des opinions qu'il a pu émettre avant de l'être. Il a aujourd'hui des devoirs qu'alors il n'avait pas ! D'ailleurs il n'a pas contredit l'opinion qu'il avait émise il y a quelques aunées ! Il a seulement recommandé de sévir contre *les individus* qui violeraient la loi ; il n'y a pas de mal à cela ! Tant qu'il n'y aura que des démarches partielles, on ne peut pas s'attendre à autre chose d'un ministre ! Mais qu'une majorité du peuple du pays ou qu'une majorité de la chambre se prononce en faveur de l'annexion, vous verrez, Messieurs que le langage de Lord Grey sera bien différent de celui qu'il a tenu dans sa dépêche ! Vous verrez qu'alors la question sera de suite portée devant le Parlement Impérial ! Vous verrez tous les hommes publics de l'Angleterre et toute la presse anglaise l'accueillir avec respect, suivant l'expression du Times et adopter un point de vue moins rétréci que celui de nos connexionistes ministériels ! Vous verrez Lord John Russell dire au nom du peuple anglais. " Eh bien, puisque le temps est venu,

" un peu plutôt que je n'avais dit le prévoir, puisque les
" liens qui vous ont unis à l'Angleterre vous sont onéreux ;
" puisque, sous notre tutelle vous êtes devenus capables
" de vous gouverner vous mêmes, faites-le, Messieurs, et
" quand à nous, il ne nous reste *qu'à nous féliciter d'avoir*
" *contribué au bonheur du monde.*"

Voilà la seule signification du discours de Lord John Russell, et plaignez, Messieurs, plaignez du fond du cœur ceux qui n'ont su y voir qu'une protestation absolue contre toute tentative de séparation.

J'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous développer les préliminaires indispensables à la discussion du mérite propre de la question qui doit dorénavant nous occuper. Pour vous faire exactement apprécier notre gouvernement responsable, j'ai exposé quelques uns de des résultats : j'ai essayé de vous faire voir jusqu'à quel point ce systême avait dominé les hommes qui ont cru pouvoir en tirer quelque chose d'utile pour le pays. Les faits que j'ai cités me paraissent prouver que loin d'avoir rien dirigé, ils ont été au contraire irrésistiblement entrainés dans une voie désastreuse pour le pays et cruellement compromettante pour eux-mêmes. J'espère bientôt avoir l'honnenr de discuter plus directement, devant vous, les immenses avantages que procurera à ce pays son annexion aux Etats-Unis.

C'est le seul moyen, Messieurs, qui nous reste de réorganiser efficacement une société qui se mine elle-même par l'absence d'idées communes, l'oubli des principes, le mépris du patriotisme, l'indifférence en matière de devoir.

Les intitutions démocratiques des Etats-Unis ne sont aujourd'hui, pour le Canada que le beau idéal en fait de gouvernement : puissent-elles bientôt devenir pour lui le fait pratique !

SECONDE LECTURE.

> Il faut le reconnaître et le dire avec franchise ; il n'y a point de gouvernement constitué présentement sur la surface du globe qui offre autant de garanties, d'ordre et de stabilité que le gouvernement Américain. Pourquoi ? Parceque le but auquel visent toutes les sociétés Européennes, ce gouvernement l'a atteint ; le problême qu'elles discutent, il l'a résolu ; l'abîme au bord duquel elles s'inclinent, il l'a heureusement franchi ; les ténèbres dans lesquelles elles marchent, il les a pleinement dissipées. L'ancien monde enfin est encore une énigme dont le nouveau monde est le mot.
>
> GAILLARDET. 1845.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs,

Dans un premier entretien, je m'étais renfermé dans des considérations générales sur le droit naturel ; les effets de la civilisation moderne ; l'essence du *gouvernement responsable.* J'avais indiqué ses résultats réels ; j'avais prouvé que les hommes les plus éminents de l'Angleterre l'envisageaient comme une duperie, une absurdité dans la pratique, une impudente farce administrative ! J'avais mis en regard les vues larges et libérales des principaux hommes d'état de l'Angleterre relativement à l'émancipation du pays, et les conceptions étroites et bornées des ministres coloniaux sur leurs propres attributions, l'étendue de leurs pouvoirs, leurs devoirs généraux, nos droits collectifs et individuels, notre état d'infériorité relative, nos désirs nos besoins, notre avenir. Enfin j'avais combattu les hommes du *statu-quo,* les partisans de l'immobilité intellectuelle et sociale, et j'avais indiqué les tendances réactionnaires de ce parti qui s'est déclaré content et satisfait du moment que ses principaux meneurs sont arrivés au pouvoir, et pour qui cet évènement répond de soi à tous les besoins du pays.

J'avais cru devoir m'étendre sur ces différents sujets parce-

qu'ils formaient, dans la question que j'ai entrepris de traiter, le point de départ le plus naturel.

Chacun de ces sujets est une des causes efficientes du mouvement politique dans lequel le pays est entré, et l'annexion du Canada aux Etats-Unis sera le résultat de l'action réunie de toutes ces causes.

Il m'a semblé que je ne pouvais discuter la question de l'annexion qu'après avoir reparcouru, pour ainsi-dire, la route que le pays avait suivie, pour y arriver lui-même.

J'avais en un mot traité la question au point de vue du passé ; il me reste maintenant à la traiter au point de vue de l'avenir, à l'examiner en elle-même, à la considérer sous son vrai jour. Je vais m'efforcer de la dégager des sophismes ministériels sous lesquels on a essayé de l'étouffer. Elle est d'un intérêt vital pour le pays, car dans l'annexion est certainement son avenir, et dans l'annexion seulement est sa grandeur future.

Il n'est pas un homme sensé qui n'admette l'inévitabilité de notre fusion avec les Etats-Unis : et en effet, que le Canada soit arrivé à ce dégré de maturité et de force, à ce point de développement moral auquel les nations se sentent majeures et ne croient plus avoir besoin de tutelle, voilà ce qui n'est plus nié que par ceux pour qui le *gouvernement responsable* est la manne de l'Evangile.

Ce qu'il faut au pays maintenant, c'est un associé et non un maitre ! c'est le libre-arbitre politique et non la verge coloniale !

Nous n'avons pas grandi à l'ombre de la domination anglaise pour y croupir ! Il nous faut du soleil, dorénavant ; les les brouillards de l'Angleterre nous étiolent !

Le Canada serait-il aussi riche, aussi prospère que les Etats-Unis, il lui manquera toujours quelque chose, il souffrira toujours, sans en bien apprécier la cause, peut-être ; il sera toujours travaillé par un vague sentiment d'inquiétude et de malaise, tant qu'il n'aura pas acquis son indépendance ; car l'indépendance nationale est la plus grande ~~puissance~~ des peuples par cela seul que le libre-arbitre individuel est le plus bel attribut de l'humanité.

Qu'est-ce que la divinité, sinon la souveraineté absolue, la puissance sans limites, l'indépendance entière et complète ?

Or, Messieurs, quel est, dans le monde, l'être qui offre, relativement, les mêmes caractères ? Quel est l'être qui, sur la terre, jouit au plus haut dégré de l'indépendance réelle, qui possède une souveraineté de droit et de fait, qui broiera toujours toutes les résistances ? N'est-ce pas le peuple ?

C'est en ce sens, Messieurs, qu'il a été écrit que l'homme avait été fait à l'image de la divinité ! Et il ne faut pas chercher hors du fait de la violation de l'indépendence morale et naturelle de l'homme, l'explication de tous les cataclysmes politique qui ont bouleversé le monde, et qui ont plusieurs fois avancer l'humanité d'un siècle en un jour !

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont déjà ~~voyagé~~ à l'étranger, et ont du par conséquent répondre à cette question : " De quel pays êtes-vous, Monsieur," question sacrementelle entre voyageurs.

Eh bien, je le demande à ceux-là : ont-ils jamais ressenti beaucoup de plaisir, beaucoup de satisfaction personnelle, en répondant, "je suis Canadien ?" Leur a-t-il semblé, s'ils avaient à satisfaire la curiosité d'un Anglais, ou celle d'un Français, ou celle d'un Américain, que comme fraction d'une nationalité, ils peussent se croire sur le même pied qu'eux ?

Pouvaient-ils mettre, dans leur réponse, cet accent indéfinissable, mais toujours parfaitement sensible, de fierté nationale ou même d'importance personnelle, qu'ils ont sans doute observé chez leurs interlocuteurs, quand, à leur tour ils leur ont posé la même question ?

Pouvaient-ils enfin, en répondant, " je suis Canadien," se reporter mentalement aux gloires passées ou actuelles de leur patrie, et, comme le Français, l'Anglais, ou l'Américain, se flatter intérieurement de l'idée qu'ils étaient citoyens d'une des premières nations du monde ?

Non, Messieurs, à tout Canadien qui sort de son pays, cette satisfaction est refusée !

Quand nous sommes à l'étranger, nous nous sentons instinctivement rappetissés par notre condition de colons ~~Anglais !...~~ Nous sentons notre infériorité ! Tout ce que nous voyons, tout ce que nous entendons nous rappelle notre état de dépendance ! Parlons-nous de notre politique coloniale, de notre administration intérieure de nos luttes de parties, de nos changements de ministères, tout cela fait à un Anglais ou à

un Français l'effet d'une tempête dans un verre d'eau ! ! Celui-ci ignore complètement notre histoire, le nom de nos hommes publics, et quelquefois même jusqu'à notre position géographique ; et celui-là rit sous cape en disant : " C'est donc tout de bon que vous croyez au *gouvernement responsable* qu'on vous a donné ? "

Bien souvent, Messieurs, dans mes trop courts passages sur le sol de la vieille Europe, bien souvent j'ai regretté,—non pas d'être Canadien, car qui dit Canadien dit descendant de la France, et je le dis hautement, je me fais gloire de cette origine, et je l'aurais choisie, si j'avais eu à choisir—mais regretté profondément, amèrement que les partisans par état et plus encore par calcul de l'absolutisme politique aient pu assez dominer nos pères, pour leur faire repousser à main armée, à deux reprises différentes, le progrès, la prospérité, la liberté du pays ! deux fois ils n'ont eu qu'à tendre la main pour acquérir son indépendance, et deux fois ils l'ont repoussée parcequ'on a réussi à leur faire croire qu'elle serait funeste à leur langue, à leur nationalité, à leur religion, à leurs institutions, à leurs mœurs !

Oui, Messieurs, deux fois, nous avons, de propos délibéré, choisi le mauvais lot ! Deux fois nous avons volontairement manqué notre avenir !

Quand quelqu'un m'a dit : " Je suis Français," cela voulait dire pour moi : " Je suis citoyen de cette grande nation " qui, sans être maitresse du monde civilisé, a vu sa langue, " comme autrefois la langue latine, acceptée, comme langue " universelle, par toutes les nations civilisées, en dépit des " rivalités ou des haînes nationales : Je suis citoyen de cette " nation qui par le nombre de grands poëtes, de grands ora- " teurs, de grands écrivains, de grands jurisconsultes, de pro- " fonds penseurs, de savants distingués qu'elle a produits, n'a " été surpassée, en fait de grandeur intellectuelle, par aucune " des nations anciennes ou modernes, et les a surpassées " à peu près toutes : Je suis citoyen de cette nation dont la " capitale est devenue le quartier général de l'intelligence " humaine ; dont la gloire artistique ne le cède qu'à celle de " l'Italie, patrie des beaux arts : Je suis citoyen de cette glo- " rieuse nation qui a fait rayonner sur le continent Européen, " les idées de liberté ; qui leur a assuré à jamais la prépon-

" dérance sur le continent Américain ; qui forme, pour ainsi-
" dire, la clef-de-voute de la civilisation moderne ; qui a,
" dernièrement, secoué tous les trônes, ébranlé tous les des-
" potismes, et qui les eût presque tous anéantis, si l'esprit
" réactionnaire n'avait pas conservé, chez elle, quelques vi-
" goureuses racines : Je suis citoyen de cette puissante nation
" dont les armées ont balayé l'Europe ; dont la gloire mili-
" taire est sans rivale ; qui a rempli les quinze premières
" années de ce siècle de tels prodiges qu'on a peine aujour-
" d'hui à les concevoir, et qui montre, dans ses fastes, une
" liste de victoires égales à celles de toutes les autres nations
" ensemble !"

Et quand on m'a dit : " Je suis Anglais :" C'était comme si l'on m'eût dit : " J'appartiens à cette étonnante nation dont
" la marine est la plus formidable qui soit au monde ; dont
" les vaisseaux couvrent les océans ; dont le génie commer-
" cial étonne l'imagination ; dont l'industrie n'a de limites
" que celle du possible ; dont les capitaux semblent défier les
" chiffres ! Sa métropole est le centre commercial de l'uni-
" vers ; son empire colonial est plus vaste que ne l'était l'em-
" pire Romain ! Sa gloire militaire ne le cède qu'à celle de la
" France, mais néanmoins, c'est elle qui, au moyen de son or et
" de ses flottes a tenu en échec le génie de la France et l'a em-
" pêchée de devenir la maîtresse de l'Europe. C'est elle qui
" a définitivement amené la chûte du colosse des temps mo-
" dernes, car elle seule pouvait prodiguer les milliards, et
" elle l'a fait ; et il lui a fallu soudoyer tous les rois de l'Eu-
" rope pour leur donner du cœur."

Et quand on m'a dit : " Je suis Américain," ces mots résumaient pour moi les idées de grandeur politique, de splendeur nationale, de sagesse législative, de liberté dans sa vérité et sa plénitude, de progrès sans exemple dans le passé, sans bornes dans l'avenir. Cela voulait dire : " Je suis citoyen du
" premier peuple du monde, car chez lui l'éducation primaire
" est universellement répandue ; car chez lui, la presqu'uni-
" versalité des citoyens exerce un contrôle éclairé sur le
" gouvernement ; car chez lui les électeurs ne s'achètent
" pas : ils étudient les affaires publiques, lisent les journaux
" raisonnent et se décident par eux-mêmes et avec connais-

« sance de cause ! Ce peuple a, le premier, prouvé que la « liberté pouvait être conquise sans être souillée !

« Ce peuple est le premier qui ait invinciblement dé- « montré que la souveraineté nationale était le seul principe « rationnel en fait d'organisation sociale et politique ; que dans « le dogme de la souveraineté du peuple seulement il fallait « voir la vérité politique, que là seulement on pouvait trouver « le bon gouvernement, l'égalité aux yeux de la loi, l'abo- « lition des privilèges, la destruction des abus, la réinté- « gration de l'homme dans ses droits, dans ses attributs, dans « sa dignité ! »

Eh bien, Messieurs, que pouvais-je, moi habitant du Canada, mettre en regard de tous ces titres de gloire ; sinon les malheurs de mon pays, mes propres regrets quant à sa faiblesse, sa nullité relative ; mes aveux quant à son état arriéré sous presque tous les rapports ?

Pouvais-je oublier que j'appartenais à un peuple qui a le triste avantage d'être une exception sur le continent Américain, où la liberté politique a pénétré partout, excepté en Canada ?

Pouvais-je oublier que mes compatriotes étaient presque les seuls habitants de l'Amérique qui ne pussent pas dire ; « Nous sommes des hommes libres ! »

Pouvais-je oublier que j'appartenais à un peuple qui n'a pas le droit de se donner le titre de nation, et qui n'a pas la force de le prendre ?

N'étais-je pas forcé de dire à ce Français, à cet Anglais, à cet Américain ? « Je dois l'admettre, mon pays est d'un « siècle en arrière des vôtres ! L'état colonial l'a frappé d'im- « mobilité ! Entouré d'obstacles, gêné par des restrictions de « toute espèce, surchargé d'entraves, privé d'éducation, il est « resté stationnaire sur cette terre d'Amérique où l'inertie « morale semble être un paradoxe ! J'usqu'à présent, la li- « berté d'action a toujours été pour lui l'inconnu, la pros- « périté industrielle l'impossible ! Chez l'individu, la dé- « pendance tue le génie, chez les peuples, elle amoindrit les « hommes ! Plus le cercle politique est étroit, plus l'intel- « ligence se rappetisse ! Plus le domaine des idées est bor- « né, plus elles se localisent ! L'esprit public d'un peuple « ne peut-être vivifié et agrandi que par la liberté !

" La masse entière de mes compatriotes en est encore à la
" langue du siècle de Louis XIV ! Le clergé et le peuple en
" sont encore aux notions politiques, aux croyances absolutis-
" tes du di-xseptième siècle ! Dans nos collèges, hors du droit
" divin, il n'y a point de salut ! C'est faire un effort de carac-
" tère, c'est presque se compromettre que d'être aussi libéral
" que St. Thomas !

" Le peuple a bien le droit, dit-on, dans certains cas ex-
" ceptionnels, de choisir ses gouvernants, mais il n'a jamais
" celui de faire une révolution, c'est-à-dire, de changer la forme
" de son gouvernement ! Une fois le corps social organisé, il
" ne lui reste plus qu'à se soumettre à un ordre de choses
" établi et conséquemment accepté par lui. Il s'est lié.

" En d'autres termes, il cesse d'être le maître, du moment
" qu'il en a exercé les pouvoirs, du moment qu'il a fait sentir
" qu'il l'était ! Il suffit qu'il ait une fois commandé pour que
" son droit soit détruit ! Par le fait de l'organisation du corps
" social, la partie devient plus que le tout, l'individu plus
" que la communauté, le membre plus que le corps, le gou-
" vernail plus que le navire ! Ce ne sont pas les gouvernants
" qui sont responsables des révolutions, ce sont les gouvernés !
" Si le délégué est injuste ou incapable, celui qui lui a donné
" le pouvoir doit souffrir et se taire ! Voilà le fond de notre
" enseignement ! Voilà comme on prépare nos enfants à
" l'esprit d'indépendance du citoyen ! !

" Depuis 1759, époque de la conquête du pays par cette
" nation dont ceux que l'on a récemment appelés NOS
" CHEFS paraissent porter la livrée avec tant de bonheur et
" d'orgueil, nous avons végété dans la torpeur, nous avons
" sommeillé sous *la bienveillante tutelle des bienfaisants*
" *propriétaires du Canada.* Nous avons toujours regardé
" les liens qui nous unissaient à l'Angleterre comme un dé-
" cret providentiel, comme une chose sacrée à laquelle il
" n'était pas permis de toucher ! !

" La tentative d'unir les deux Canadas, en 1822 nous ré-
" veille enfin, et on remarque depuis un certain mouvement
" social ; les idées s'agrandissent ; les notions se rectifient ;
" le pays fait des efforts pour se préparer à un meilleur
" avenir, il comprend ses droits et veut les exercer ! Alors
" surviennent les malheurs de 1837, résultats du machiavé-

" lisme colonial ; puis les sanguinaires vengeances de 1838 :
" de suite, NOS CHEFS d'aujourd'hui font leur *meâ culpâ*,
" reconnaissent que tous les torts étaient du côté du peuple,
" la justice et la bonne cause du côté de la métropole : ils
" acceptent l'union sans mot dire, *nous méritions d'être punis*,
" et nous ne l'avions pas été suffisamment par l'exil, la dé-
" portation, les pillages organisés, les incendies, LES
" ECHAFAUDS ! ! !

" Afin de nous faire accepter la dette du Haut-Canada, on
" nous offre le *gouvernement responsable !* Vîte NOS CHEFS
" s'extasient d'admiration sur la générosité de cette indul-
" gente métropole qui récompense des enfants ingrats ! Ils se
" casent avec empressement, se laissent salir avec des titres,
" sanctionnent les fourberies de Lord Sydenham, acceptent
" la dette du Haut-Canada, augmentent la dette commune
" jusqu'à la somme de dix-huit millions de piastres, et creu-
" sent des canaux sans savoir si l'Angleterre, consentira à
" ouvrir ces canaux au commerce Américain qui seul peut
" les rendre productifs ! !

" Alors en échange de tout cela, on place vingt-cinq Ca-
" nadiens, et on dit au peuple : " Voyez ce que nous avons
" fait ; voyez quelle importance nous vous avons donnée !

" Le résultat réel de toute cette machiavélique comédie,
" est l'augmentation du tarif au-delà de toute proportion, afin
" d'éviter la banqueroute !

" A force d'habileté et d'idées pratiques, nous en sommes
" arrivés à la paralysation complète du commerce et de l'in-
" dustrie, à la disparition des capitaux, à la dépréciation
" sans exemple de la propriété ! Nous vendions nos produits
" à 20 pour 100 de perte, et nous payons la plupart des
" objets d'importation dont nous ne pouvons nous passer, de
" 20 à 40 pour 100 plus chers qu'ils ne coûtent ailleurs !
" Mais NOS CHEFS sont ministres, cela est censé sup-
" pléer à tout !

" Pendant que notre pays marche ainsi à reculons, et s'épui-
" se, et s'appauvrit sous des CHEFS si pleins de génie, nous
" voyons une autre colonie, séparée de nous par une ligne
" purement imaginaire, se constituer en nation indépendante,
" se développer avec une prodigieuse énergie, et devenir
" géant en moins de temps qu'il ne nous en a fallu pour ar-

" river à des proportions à peine suffisantes pour nous per-
" mettre de songer à notre émancipation !

" Mais ce peuple était libre, et nous sommes restés co-
" lons ! Ce peuple avait brisé ses entraves, et nous, nous avons
" doré notre joug ! Quand ce peuple a voulu faire une révo-
" lution, les professeurs de droit divin ne sont pas allés lui
" dire que toute révolution était défendue ; que désirer l'in-
" dépendance, c'était de la démagogie ; que la conquérir,
" c'était renverser l'ordre établi par Dieu, bouleverser la
" société, détruire les idées religieuses ! On ne lui a pas dit
" que le dogme de la souveraineté du peuple était une im-
" piété ! Il n'a pas, comme nous, entendu ses pasteurs, lui
" dire, du haut de la chaire de vérité, que de tous les sys-
" têmes, celui de la souveraineté du peuple était le plus
" faux, le plus absurde, le plus méchant ! (Sermon prononcé
" à la Cathédrale de Québec le 1 Avril 1810.)

" Aussi, ce peuple est devenu grand, heureux, riche et
" puissant, parcequ'il à fait une glorieuse révolution ; et nous,
" nous sommes restés petits, pauvres, sans énergie sociale,
" sans esprit de progrès, sans importance politique, sans in-
" fluence morale, parceque nous n'avons pas voulu nous
" joindre à lui."

J'ai toujours compris, Messieurs, qu'un Anglais avait le droit de me dire ; " Je suis un de vos maîtres ! Vous êtes
" presque mon sujet ! L'Angleterre possède le Canada, et il
" lui est loisible, soit de vous protéger, soit de vous exploi-
" ter, de vous pressurer, de vous maltraiter, de vous gou-
" verner aussi tyranniquement qu'elle le voudra, sans que
" vous puissiez avoir recours à autre chose qu'aux remon-
" trances et aux prières ! Vos volontés ne sont quelque chose
" qu'en autant que nous voulons bien le permettre ! Mettez
" d'un côté les seize cent mille habitants des deux Canadas,
" et de l'autre le secrétaire des colonies ; la balance descend
" sous celui-ci ! Dix fois les idées d'un de ses commis ont
" prévalu sur les désirs de vos chambres !

" Vous n'êtes pas des esclaves, sans doute ; mais, dans
" l'ordre politique vous êtes une espèce de juste-milieu entre
" l'esclave et l'homme libre ; vous formez la transition de
" l'un à l'autre ! Vous êtes le chaînon qui les unit. Vous
" croyez vous gouverner vous-mêmes ! Pauvres gens, vous

" n'avez de contrôle que sur ceux qui ne vous gouvernent
" pas ! "

Et j'ai toujours compris qu'un Américain avait pleinement le droit de me dire : " Quoi, vous êtes pauvres, en Canada ! " Vous êtes mal gouvernés ! Votre peuple n'est pas instruit ! " Mais il n'a tenu qu'à vous d'être indépendants, et vous ne " l'avez pas voulu ! Il n'a tenu qu'à vous de devenir une des " parties constituantes de celle de toutes les nations modernes " dont l'avenir est le plus éblouissant, et vous avez choisi le " servage colonial ! Il n'a tenu qu'à vous de partager notre " gloire, notre prospérité, notre grandeur notionale, nos ma- " gnifiques et bienfaisantes institutions, et vous avez méprisé " tout cela ! Nous vous avons offert de briser vos chaines, et " vous avez combattu pour en conserver les marques, vous " vous êtes fait tuer pour les river ! ! "

Voilà, Messieurs, non pas seulement ce que je pensais, mais ce que l'on me disait, ce que l'on me disait souvent, quand je voyagais à l'étranger ! Et je l'avoue en toute humilité, je n'ai jamais cru qu'il fut possible de rien répondre de plausible à ces observations, à ces vérités, à ces reproches !

Car alors, personne n'avait encore trouvé les ingénieuses raisons que l'on a apperçues par hazard, il y a deux ans, dans les recoins des bureaux publics ! Personne encore n'avait troqué sa conscience contre une place de ministre ! Personne encore n'avait renié ses antécédents ; essayé de ridiculiser ces principes fondamentaux de justice politique et de morale publique qui forment la seule règle de l'honneur pour les hommes qui sont au timon des affaires ! On ne sentait pas encore le besoin de déguiser sa honte, et on ne s'était pas encore torturé l'esprit pour la faire envisager comme un mérite de plus !

Enfin personne encore n'avait osé nier l'évidence, contester des faits universellement admis, soutenir que le Canada fût plus libre et aussi prospère que les Etats-Unis ; personne encore ne s'était mis au-dessus de la raison et par conséquent au-dessous du bon sens !

Supposons que sous le ministère Draper, vous eussiez demandé à n'importe lequel de nos ministres actuels, si l'etat colonial n'était pas, de sa nature essentiellement transitoire ;

si l'indépendance ne valait pas mieux que la sujétion à l'Angleterre ; il eût répondu "*oui*" sans hésiter.

Eh bien, aujourd'hui demandez à n'importe lequel de nos ministres si les citoyens du pays n'ont pas raison de désirer la fin d'un régime qui, par le fait qu'il est transitoire, fait obstacle au progrès industriel, empêche l'esprit public de se former parcequ'il jette le peuple dans un état d'incertitude sur son avenir ; rend impossible l'importation des capitaux étrangers, parceque les capitalistes redoutent tout systême qui n'a ni bases solides ni garanties de permanence : eh bien il vous dira, en se campant avec fierté sur ses idées pratiques :

"L'indépendance Américaine ne vaut pas notre régime
" colonial ! Nous sommes plus libres que les Américains ! !
" Je hais les principes démocratiques ! Je m'honore d'être un
" colon ! Je dédaigne le titre d'homme libre ! Je suis heu-
" reux et fier d'être tenu en laisse ! ! Toute mesure qui a la
" moindre tendance, la plus légère teinte républicaine me
" fait bouillonner de colère ! ! L'annexion aux Etats-Unis
" sera un malheur pour le Canada ! Il n'a pas le droit de la
" demander ; pas même le droit d'en discuter l'à-propos ;
" pas même le droit d'en indiquer les avantages, et il est de
" mon devoir de punir ceux qui cherchent à remuer ces
" idées ; car quoique je représente bien un peu le peuple
" comme membre de l'Assemblée, je représente bien plus la
" couronne comme ministre ! Une fois chef de bureau, je dois
" consacrer tous mes instants, donner toute ma sollicitude au
" maintien de la suprématie Anglaise, des prérogatives de la
" couronne, des lois d'exception passées contre mes compa-
" triotes !

" Membre de l'Assemblée je suis peuple ; ministre je suis
" presque roi.

" Quand ma souveraine m'a une fois fait l'honneur insigne
" de m'appeler dans ses conseils, je ne puis plus avoir pour
" mes *co-sujets* que des paroles de sévérité s'ils veulent
" sonder l'avenir, je dois employer contre eux des moyens
" arbitraires, car j'ai, comme ministre, *des maîtres à servir ;*
" et quand au peuple du pays, qui a la bonhomie de croire
" qu'il me surveille au moyen de ses mandataires que j'a-
" chète, oh ! il me fait bien pitié."

Eh bien, quelle est, Messieurs, la raison de cet incroyable changement, de ce funeste abandon de principes, de ce reniement sans exemple de convictions honorables? La voilà. Sous le ministère Draper on crevait de dépit; aujourd'hui on crève de vanité! Il y a trois ans on était dans l'opposition, aujourd'hui on est ministre!!

Demandez ensuite à tel de nos plus ardents ministériels si l'annexion du Canada aux Etats-Unis n'est pas un évènement aussi certain que sa séparation d'avec l'Angleterre. Il vous dira: " Personne n'en doute! *Entre vous et moi* l'annexion " est inévitable! Il faudrait être insensé pour le nier! Sous " le ministère Draper, j'étais un annexioniste décidé, enragé " même! Voyez mes écrits de cette époque; et vous verrez " comme je pulvérisais le régime colonial! Mais aujourd'hui " pensez-y bien; les choses sont changées; les positions res- " pectives des partis ne sont plus les mêmes; *nous sommes* " *au pouvoir*, et c'est bien doux pour nos amis, après tant " d'efforts."

Un autre vous dira: " Je suis annexioniste de cœur, ne vous " y trompez pas! Dans nos comités secrets, je tance le minis- " tère! Je sais comme vous que l'annexion est le seul moyen " de salut qui reste au pays! Dans toutes mes conversations " confidentielles avec mes amis, je ne cesse de répéter que " hors de l'annexion il n'y a pas de prospérité possible pour " le pays. Mais comprenez donc qu'en public je ne puis " faire autrement que de combattre l'annexion; car le parti " qui la demande nous a fait, depuis deux ans, une guerre si " acharnée, nous a dit des vérités si dures, a fait de nous des " portraits si ressemblants que nous ne pouvons en aucune " manière nous joindre à lui! Adopter ses vues, ce serait lui " donner de l'importance! Reconnaître publiquement les " avantages de l'annexion, ce serait admettre que depuis dix " ans nous avons agi en insensés, que notre politique a été " absurde, nos vues bornées, nos idées étroites; ce serait " avouer une complète incapacité comme hommes publics! " Vous voyez bien que c'est impossible!"

Enfin demandez à tel membre de l'Assemblée qui a signé le protêt des ministres contre l'annexion quelle est son *opinion privée* sur cette question.—Car, dans ce pays, Messieurs, il n'est pas rare d'entendre dire que l'honneur dans la

vie privée, et l'honneur dans la vie publique sont deux choses bien différentes ; et il est encore moins rare de voir mettre cela en pratique.—Eh bien, il vous dira,—et remarquez, Messieurs, que je ne suppose rien ici ; je ne fais que répéter fidèlement ce qui a été vraiment dit :—eh bien, il vous dira, avec l'accent de la plus sincère conviction : " Est-ce qu'il y a un " cœur Canadien qui ne se réjouirait pas de voir le Canada " annexé aux Etats-Unis ? Est-ce qu'il y aurait parmi nous " un homme assez ennemi de son pays pour repousser volon- " tairement les inapprécibles avantages que cet évènement " procurerait au Canada ? Je ne puis le croire, et quant à moi " je ne suis pas de ceux-là !"

—Mais, répondrez-vous, tout stupéfait d'étonnement, mais mon Dieu, comment donc avez-vous pu signer le protêt ministériel contre l'annexion ?

— Ah, vous dira-t-il, attendez un peu ; la question n'est plus la même, j'ai signé le protêt parcequ'il est très probable que l'Angleterre ne consentira pas à nous donner nos coudées franches !. . . . . .

— Mais alors, il ne fallait donc pas dire que le *gouvernement responsable* valait mieux que les institutions Américaines ! Il ne fallait donc pas dire que nous avions tout ce que nous pouvions raisonnablement désirer ! D'ailleurs, en signant le protêt ministériel, vous avez commis un acte qui, de votre propre aveu, est celui d'un ennemi de son pays !

— Ah bien, que voulez-vous, *le ministère nous demandait de le signer comme ça*, il fallait bien le soutenir ! ! ! ! ! !—

Voilà, Messieurs, comment une fausse démarche, un acte coupable poussent inexorablement les hommes dans un dédale inextricable, et les forcent, par le désir qu'ils ont de se justifier, de tomber dans les plus déplorables absurdités !

Pour soutenir quelques hommes qui, en tant que libéraux, ont jetté le froc aux orties ; pour soutenir un ministère parjure à son programme ; pour maintenir au pouvoir des hommes que le pouvoir avait gâtés, un mandataire du peuple a déclaré,—tout en s'avouant intérieurement qu'il mentait,—que le peuple de ce pays n'avait ni le désir ni le besoin d'être libre, parceque *nos institutions* pouvaient assurer son bonheur, et satisfaire à toutes les exigences de sa position.

Eh bien, Messieurs, que peut on espérer de bon, doréna-

vant, d'un système politique sous lequel les hommes publics d'un pays sont forcés de dire journellement le contraire de ce qu'ils pensent en secret, ou, en d'autres termes, ne peuvent être dans la vie publique, ce qu'ils sont dans la vie privée, d'honnêtes gens? Qu'attendre de bon d'un système qui a pu fausser à ce degré, dans les masses comme chez les individus, le sentiment du devoir, les notions du juste et de l'injuste; qui a fini, en un mot, par étouffer, anéantir cet être moral que l'on nomme la conscience publique?

D'ailleurs, qu'est-ce qu'on décore, dans ce pays, du titre d'institutions? Des lois faites hier pour être changées demain!! des lois dans lesquelles on n'a tenu aucun compte, des positions géographiques, des besoins généraux, des droits politiques, des idées reçues, des habitudes, et même du langage du peuple auquel on les destinait!!

Tout ce qui n'a aucun caractère de stabilité ou de fixité, tout ce qui n'est ni l'expression de la volonté générale, ni l'expression des idées communes qui prévalent chez un peuple; tout ce qui n'a ni racine dans les mœurs publiques, ni importance avouée dans les opinions individuelles; tout ce qui, dans le système politique, peut être modifié, altéré, détruit, sans qu'il s'en suive une perturbation dans l'ordre social; tout ce qui surtout dépend, non des volontés locales, mais d'une volonté étrangère sur laquelle celles-là n'ont aucun contrôle, tout cela ne mérite pas le nom d'institutions politiques, et ne constitue pour un peuple qu'une manière d'être plus ou moins précaire; un mode d'existence vague, exceptionnel, transitoire, qui n'a ni objet utile ni bons résultats possibles!

Ainsi, Messieurs, il n'existe pas, à proprement parler, en Canada, d'institutions politiques.

Ce que nous avons c'est un système bâtard et menteur, une pure rouerie administrative, une véritable filouterie de bureau: on nous a donné cela sans nous consulter, on peut nous l'ôter de même! Quelques lois mal digérées et appliquées sans intelligence, qui ne forment en réalité, qu'une espèce de Babel législative incompréhensible pour ceux-là même qui l'ont élevée, ne constituent pas nécessairement un bon système politique!!

Tout cela n'a pu être rêvé que par des fourbes; imposé que par d'impudents despotes; accepté de confiance que par

des hommes d'une crédulité à toute épreuve et qui auraient du faire toute autre chose que de la politique ; approuvé que par des intrigants, admiré que par des esprits voués aux plus déplorables illusions, proné, vanté, présenté comme la réalisation de la vraie liberté politique, que par des traitres.

Jusqu'à 1847, le Canada, tout mal gouverné qu'il fut, trouvait encore une certaine compensation à ce malheur dans la protection qu'il trouvait sur les marchés Anglais. Jusqu'à 1847 l'Angleterre rendait à ses colons la justice de les traiter mieux que les étrangers, que les nations ses rivales : enfin, elle reconnaissait de fait qu'elle avait certaines obligations à remplir envers eux.

Aujourd'hui, Messieurs, tout est changé ! L'Angleterre a cessé de nous protéger ; elle a mis les étrangers snr le même pied que nous sur ses marchés : elle a détruit, par là, notre commerce ; elle a donc déclaré de fait qu'elle n'avait plus de devoirs à remplir envers le pays. Or l'Angleterre s'affranchissant, guidée par son intérêt, de ses devoirs envers nous, elle nous affranchissait, par là même, de ce qu'elle considérait être nos devoirs envers elle. Par cela même qu'elle sacrifiait nos intérêts aux siens, elle nous signifiait que pour l'avenir nous devenions libres de l'imiter : elle nous signifiait que nous devions, dorénavant, nous protéger nous-mêmes ; que nous pouvions chercher ailleurs les avantages, la protection qu'elle nous retirait !

Si le gouvernement des colonies était autre chose qu'une pure affaire d'égoïsme, d'orgueil, d'intérêt, d'ambition : si, en Angleterre, on se croyait le moins du monde obligé de favoriser leurs intérêts ; si on y attachait la moindre importance à les satisfaire, à les bien gouverner, à promouvoir leur prospérité intérieure, on eût de suite pourvu aux moyens de leur accorder une compensation pour ce qu'on leur ôtait. Mais non, le contentement, la prospérité des colons sont la dernière chose dont les ministres ou les Chambres s'occupent. Quand la métropole prospère, quand ses manufactures sont alimentées, quand elles trouvent des débouchés pour leurs produits, qu'est-ce que cela fait qu'une colonie soit ruinée par une mesure dont la métropole tire d'immenses profits ? De quelle importance sont les intérêts de la colonie en comparaison de ceux de la métropole ?

D'ailleurs une colonie n'est-elle pas, relativement à sa métropole ce qu'est le satellite relativement à la planète dont il dépend ? N'a-t-elle pas, comme lui, un orbite rigoureusement tracé, circonscrit ?

N'est-elle pas fatalement entrainée à la suite de sa métropole, et obligée d'en subir les malheurs sans jamais en partager les prospérités et les gloires ?

L'Angleterre, en établissant la liberté de commerce, a sans doute fait faire un pas immense à l'économie politique ; et pour le progrès général du monde, je me réjouis de cette mesure. Les relations internationales devenant plus faciles, plus étroites ; les intérêts généraux des différents peuples se trouvant désormais plus intimement liés, les chances de guerre sont grandement diminuées pour l'avenir, et la paix du monde civilisé ne court presque plus de risques.

Mais comment se fait-il que quand, d'un côté, l'Angleterre adopte des vues si larges, et se montre si sensée, si véritablement pratique, elle fasse preuve de l'autre, de tant de petitesse, de tant de mesquinerie, de tant d'ignorance ? Comment se fait-il qu'alors qu'elle adopte le systême de libéralité le plus étendu possible envers les autres nations, elle se montre si indifférente, si tyrannique même envers ses colonies qu'elle ne pense nullement à leur donner un équivalent pour la protection qu'elle leur retire ? Comment se fait-il enfin qu'elle soit si progressive dans sa politique générale et si rétrograde dans sa politique coloniale ?

Cela vient, Messieurs, de ce qu'en politique comme en affaires, on pense à soi avant de penser aux autres ! Cela vient de ce qu'en politique comme en affaires, on ne s'occupe que de ses propres intérêts, sans jamais s'inquiéter de ceux des autres ! Cela vient de ce qu'invariablement, dans le monde, on agit d'après le proverbe : " Charité bien ordonnée " commence par soi-même." Cela a toujours été et sera toujours.

On se fait d'abord tout le bien que l'on peut ; et puis, s'il y a du reste, eh bien, on le donne quand on ne le jette pas ! Et ce qui me paraît totalement inexplicable, c'est qu'il y ait eu, c'est qu'il y ait encore, en Canada, des hommes qui s'obstinent à croire aux bonnes intentions, aux sympathies de l'Angleterre envers ce pays ! Je crois que l'on peut très jus-

tement reprocher à tous nos hommes politiques, d'avoir, depuis dix ans, commis une faute inexcusable, en se laissant persuader que l'Angleterre avait le désir de nous gouverner d'après nos vœux et nos besoins !

Retirer aux colonies toute protection sur les marchés métropolitains, c'était leur dire : " L'heure de la séparation est arrivée." Voilà ce que l'on a compris ici, et on ne pouvait pas tirer d'autre conclusion logique que celle-là : mais on a vu bientôt que le servilisme ministériel ne comprenait rien à tout ce qui n'est pas intrigue, bassesse, lâcheté !

La démarche des annexionistes n'était qu'une conséquence toute naturelle de la politique adoptée par l'Angleterre ; mais on leur a prouvé bien vite, que sous le *gouvernement responsable*, être logique et honnête, c'était être séditieux ! !

Il y a, de l'aveu de tout le monde, similitudes de tendances sociales, de besoins généraux ; convergence mutuelle d'intérêts politiques, commerciaux, industriels, entre les Etats-Unis et le Canada. Ces deux grandes sections de l'Amérique sont évidemment destinées, ne serait-ce que par la configuration topographique de ce continent, à ne faire qu'un seul et même pays.

Nul obstacle infranchissable, nulle barrière naturelle ne les sépare. La grande artère navigable qui les divise semble bien plutôt destinée à les unir commercialement, qu'à être la ligne de démarcation de deux nationalités. Le St. Laurent leur est également nécessaire ; et d'ailleurs, dans nos climats, la nature se charge de souder ses rives pendant plusieurs mois de l'année. On dirait qu'elle veut nous faire sentir que ce beau fleuve doit être, pour les deux pays, un lien et non une frontière.

En un mot notre situation est un solécisme en politique comme un paradoxe en géographie !

L'ordre de la providence a été détruit, ou plutot dérangé momentanément par les combinaisons, les folies humaines. L'Américain qui vit sur le bord des grands lacs ne peut pas se rendre à la mer par la voie que Dieu lui-même lui a tracée : il faut qu'il creuse une immense rivière artificielle de 400 milles de longueur qui déjà ne suffit plus à l'incroyable développement de son industrie. L'habitant des bords du lac Champlain est, lui aussi, obligé de forcer la nature pour

remédier à la violation des lois providentielles exercée par les ambitions, les rivalités nationales. Et cela, pourquoi? Parceque l'Angleterre, après avoir été chassée de possessions immenses, qu'elle avait pourtant mieux gouvernées qu'elle n'a gouverné le pays, a dit à ses anciens colons : " Ce fleuve " que Dieu a donné à l'ouest de l'Amérique pour communi- " quer facilement avec le monde, je le ferme : s'il vous était " ouvert, ma colonie du Canada progresserait trop vite ; et " vous en tireriez pour vous-mêmes d'énormes bénéfices : eh " bien, il restera là, inutile au commerce, détourné de sa des- " tination, fermé à votre industrie qui m'alarme, à vos vais- " seaux qui deviennent trop nombreux ; car plus longtemps " il vous sera interdit d'y naviguer, plus longtemps ma domi- " nation sur le nord de l'Amérique sera assurée."

Eh bien, Messieurs, supposons pour un instant qu'en 1812 le pays eut été assez éclairé pour s'affranchir de l'erreur de l'obéïssance passive et pour être exempt de préjugés contre les institutions républicaines ! Supposons que nous n'ayions pas commis la déplorable faute de combattre pour conserver le glorieux privilège d'être des sujets de l'Angleterre, pour obtenir l'inestimable bonheur de rester les seuls colons de l'Amérique : supposons enfin que nous fussions alors tombés dans la grande confédération Américaine ; n'est-il pas évident que le canal de l'Erié n'aurait pas été creusé ? N'est-il pas évident que si les produits de l'Ouest avaient pu être exportés par le St. Laurent, l'Etat de New-York n'aurait jamais pensé à créer une autre sortie vers la mer, car on ne fait jamais un canal quand on a une rivière à sa disposition ? N'est-il pas surtout très probable qu'on eût pensé à canaliser le St. Laurent vingt ans avant qu'on n'ait pu penser à creuser le canal de l'Ouest, car la chose était à la fois plus rationnelle, plus facile, et eût produit des résultats bien autrement importants.

Eh bien, pensez un peu Messieurs, à ce que seraient aujourd'hui les Canadas, si le cours naturel des choses n'eût pas été détruit ! Pensez à ce que seraient aujourd'hui les Canadas, si le St. Laurent eut été, depuis quarante ans, ouvert aux vaisseaux Américains, et s'il était aujourd'hui le seul débouché de l'Illinois, de l'Indiana, de l'Ohio, du Kentucky, d'une partie de la Pensylvanie, de tout le littoral de l'Etat de

New-York sur les lacs, du Vermont, de l'Iowa, de Wisconsin, du Michigan et probablement du Missouri, car pour ce dernier état, le voyage d'Europe par le St. Laurent serait de mille lieues plus court que par le Mississipi.

Les états du Missouri et d'Illinois communiquent aujourd'hui avec le lac Michigan par le canal de l'Illinois et du Michigan : l'Indiana communique depuis dix-sept ans avec le lac Erié par le canal du Wabash et de l'Erié : le Kentucky et l'Ohio communiquent aussi avec le lac Erié depuis plus de vingt ans par le canal de l'Ohio et de l'Erié qui relie Portsmouth avec Cleveland. Les produits de cette immense étendue de pays riches et fertiles viennent à Buffalo où, au moyen de la vapeur, ils ne seraient qu'à six jours de marche de l'Océan si le St. Laureut leur était ouvert ; mais comme tel n'est pas le cas, ils rentrent dans les terres par le canal de l'Erié et mettent trente jours à se rendre à New-York.

Eh bien, Messieurs, pourrait-on me taxer d'exagération, si j'affirmais que le transit énorme occasionné sur le St. Laurent par les exportations et les importations de tous ces états, eût décuplé les affaires, et considérablement augmenté la valeur de nos propriétés et de nos produits ?

Le commerce extérieur actuel de tous ces états représente une valeur de $150,000,000, et s'il continue d'augmenter dans la même proportion que par le passé, ce qui est hors de doute, il vaudra $300,000,000 avant dix ans.

N'est-il pas à peu près certain que si les Canadiens eussent mieux compris leurs intérêts en 1812, le St. Laurent au lieu de compter par dizaines les bateaux à vapeur qui le sillonnent aujourd'hui, les compterait, comme le Mississipi et l'Ohio, par centaines ?

N'est-il pas au moins très probable que le littoral des lacs et du St. Laurent compterait vingt villes au lieu de cinq : que Montréal et Québec, étant nécessairement devenus d'immenses entrepôts d'emmagasinage, seraient pour le Nord ce que la Nouvelle Orléans est pour le Sud : que leur population serait double et leur richesse triple ou quadruple de ce qu'elles sont ?

Je ne fais qu'esquisser ici bien imparfaitement les incalculables résultats qu'aurait produits au Canada son adjonction aux Etats-Unis en 1815. Je m'étendrai d'avantage

. . . . . .

sur ce sujet dans un prochain entretien. J'en ai assez dit pour vous faire sentir l'importance de la perte que nous avons volontairement faite.

Nous avons eu le malheur de nous laisser convaincre par de misérables lieux-communs sur le danger des institutions républicaines; de nous laisser éblouir par les hypocrites promesses que l'on nous faisait de bien gouverner le pays! Enfin nous avons naïvement ajouté foi aux banales jérémiades que l'on nous débitait sur la bonté, la justice, les vertus de nos très gracieux souverains; sur l'amour paternel dont ils étaient pénétrés pour leurs chers sujets du Canada; sur leur ardent désir de nous rendre heureux; enfin sur la loyauté que nous leur devions et à laquelle nous obligeaient également les lois divines et humaines. Voilà le pitoyable galimatias auquel nous nous sommes laissés prendre, et dont nous avons vénéré les auteurs quand ils ne méritaient que d'être sifflés!

Je viens de prononcer un mot, Messieurs, sur lequel je vous demande la permission de m'arrêter un peu. Je vous ai parlé de loyauté.

Qu'est-ce donc, Messieurs, que la loyauté, telle qu'entendue dans le sens politique qu'on lui donne en Angleterre et ici. Entendons-nous un peu sur ce mot magique avec lequel on remue les masses, et dont les hommes se rendent si peu compte.

La loyauté, dans le sens politique, c'est ce sentiment d'amour, de respect, d'attachement, de vénération, de fidélité, de dévouement personnel que l'on doit à la personne du roi. Donc dans une monarchie absolue, l'on doit au roi, sauf l'adoration, tout ce que l'on doit à Dieu,—en y mettant, si l'on veut, moins d'intensité de sentiment,—cela dépend des dispositions et des gouts de chacun. Voilà le droit divin réduit à sa plus simple expression! Dans ce désolant système, le roi est non seulement un être privilégié, mais il est censé être d'une nature supérieure à la nôtre. Il est, suivant l'expression de Louis XIV, *le lieutenant de Dieu.* Il ne préside pas la nation, il la possède! Elle est sa propriété, car il en dispose par testament! Lui seul a des droits, elle n'a que des devoirs! Tout relève de lui et il ne relève que de Dieu qui seul peut le juger. Le roi est toujours sage, toujours juste, toujours bien informé, toujours bon, toujours miséricordieux;

toujours censé exempt des faiblesses humaines! Il légitime le vice et ennoblit le crime. Il est censé aussi ne pas se tromper, et il peut dire, comme Louis XIV, en faisant les lois : " *J'ordonne, de ma science certaine* " car cette formule, Messieurs, n'est réservée au Pape seul que depuis la révolution de 89. Les individus tiennent tout du Roi et ils lui doivent de la reconnaissance par cela seul qu'il leur laisse l'honneur ou la vie ou la fortune. Il peut dire : " *l'état, c'est moi* " et il a raison, et il trouve les facultés de théologie toujours prêtes à décider qu'il peut disposer, comme bon lui semble, des biens de des sujets parcequ'ils lui appartiennent en propre.

A un homme ainsi doté, je conçois que l'on doive amour, respect, attachement, vénération, fidélité dévouement personnel : et nul doute que le Turc et le Chinois, pour qui toutes ces inqualifiables prétentions du despotisme sont des dogmes, ne soient, dans la pratique, gens parfaitement logiques.

Mais nous qui, relativement aux Turcs et aux Chinois, sommes encore très heureux d'être des sujets britanniques, envers qui sommes-nous tenus d'observer les devoirs qui découlent de l'idée de loyauté? Est-ce envers la reine d'Angleterre ? Mais la reine d'Angleterre n'est souveraine que de nom : en fait, c'est dans la nation que réside la souveraineté ! La reine n'est pas, en Angleterre, ce qu'est le Sultan en Turquie ! Son pouvoir est comparativement très limité ! Dans la pratique ordinaire, elle n'est à proprement parler qu'un simple automate qui, loin d'avoir une volonté propre, agit en tout d'après les impulsions de son conseil ! C'est le ministère qui gouverne, et non la reine.

En Angleterre où, en fait d'organisation politique, tout est contradiction, fiction, anomalie, il faut toujours distinguer entre la théorie et la pratique, car celle-ci détruit invariablement celle-là. Ainsi, en théorie, c'est la couronne qui est le souverain pouvoir ; en pratique, ce n'est plus qu'un pouvoir subordonné et qui ne peut rien contre l'opinion publique. En théorie, la couronne a le droit de choisir ses ministres comme elle l'entend ; en pratique elle ne peut les garder que si les chambres ou le peuple le veulent bien ; si elle s'obstine, le peuple se lève et la brise.

En théorie le peuple n'a aucun droits définis : si la couronne lui a fait des concessions, c'est parcequ'elle l'a bien voulu. En pratique, le peuple a des droits très réels, très étendus : il prend ce qu'il veut et quand il le veut. Enfin, en théorie le peuple n'est rien, en pratique il est tout, ou plutôt il serait tout sans l'aristocratie qui l'achète, quand elle ne peut plus le baillonner.

Or Messieurs, rien n'est bizarre, à mon avis, comme ce pouvoir d'apparat qui est tout dans les phrases, rien dans les faits ; comme ce pouvoir de convention auquel on addresse tous les hommages à la condition qu'il sera un zéro dans l'ordre pratique : rien n'est singulier comme cette profonde vénération d'un grand peuple pour une idole qu'il a lui-même couverte de clinquant : rien n'est anomal comme un roi qui règne et ne gouverne pas, car c'est tout-à la fois être roi et ne pas l'être.

Tout cela n'empêche pas néanmoins que les Anglais en général ne soient prodigues de protestations de loyauté envers la personne de celui qu'ils appellent "le souverain" et qui n'est strictement que leur premier fonctionnaire ! Voilà en quoi je les trouve beaucoup moins logiques que les Turcs et les Chinois ; car partout ou le peuple est souverain, aucun homme ne peut lui demander ce qu'on appelle de la loyauté, puisque l'employé ne peut pas être plus que le maître, le délégué plus que celui dont il tient ses pouvoirs.

Remarquez, Messieurs, que je n'entends nullement soutenir que le chef ou le premier magistrat d'une nation n'ait aucun droit au respect ou même à l'attachement et à la vénération du peuple qu'il préside, loin de là ; en lui, doit se résumer le respect auquel toute la communauté peut prétendre comme corps social : s'il est bon, il a des droits à l'attachement des individus : s'il est sage et juste il a des droits à leur vénération. Mais ce que je ne puis admettre, c'est l'obligation d'être dévoué, d'être fidèle à une individualité quelconque ; à un homme qui n'est rien par lui-même, à part le mérite personnel, s'il en a, et qui ne doit la haute position qu'il occupe qu'au choix direct ou tacite de la nation qui, demain, peut en choisir un autre.

Ainsi, il est évident que dire en Canada : "Nous sommes sujets de Sa Majesté," c'est exprimer une fiction, et même

dire une fausseté, si l'on prend ces mots dans leur sens absolu. La reine d'Angleterre n'étant souveraine que nominalement, nous ne pouvons pas être ses sujets positivement. La reine d'Angleterre n'est, pour nous, que le symbole de la souveraineté du peuple Anglais : nous ne sommes donc ses sujets que symboliquement. Du moment que l'on admet que sa souveraineté sur nous est une pure théorie, une fiction constitutionnelle, il faut bien admettre aussi que la loyauté que nous lui devons ne peut pas être une réalité.

Mais on dira peut-être que c'est au peuple Anglais que nous devons loyauté et fidélité, puisqu'il est réellement souverain en Canada. Voilà ce que je réponds.

L'Angleterre a conquis le Canada qui était trop faible pour lui résister et se défendre. Faut-il voir là un droit exercé par elle ? Non, Messieurs, c'est la violation de notre propre droit qu'il faut voir dans la conquête de notre pays ; violation qui n'est maintenue aujourd'hui que par la force physique. Le Canada n'est donc pas colonie Anglaise par choix, ni en vertu du droit qu'avait l'Angleterre de l'assujettir, car notre souveraineté, comme individus ou comme agglomération d'hommes, est tout aussi inaliénable que celle du peuple Anglais lui-même. Or le droit de l'Angleterre n'ayant pas d'existence, le devoir n'existe pas non plus pour nous, car il n'existe pas de devoir sans droit ; l'un est le générateur de l'autre.

Je maintiens donc que le peuple Anglais n'étant souverain, en Canada, que de fait et non de droit, rien n'est ridicule, rien n'est pitoyable comme ces exhortations à la loyauté que l'on nous fait tous les jours ; comme ces niaises banalités que tous nos corps publics expriment à qui mieux mieux sur leur inviolable fidélité, sur leurs prétendus devoirs envers *Sa très gracieuse Mojesté,* qui doit se trouver bien honorée, en vérité, de toutes ces protestations hypocrites dont elle sait que nous ne pensons pas un mot.

Néanmoins, quand tous ces lieux communs usés, quand toutes ces formules décrépites nous sont addressés par le ministre des colonies, ou par le représentant de la reine d'Angleterre dans le pays, il n'y a pas grand'chose à dire, car ils doivent naturellement parler comme si le droit de l'Angleterre était incontestable et admis : d'ailleurs il est du

dernier naturel qu'ils attachent une certaine importance à tout ce vain imbroglio, quand ils nous voient l'accepter de si grand cœur ; quand ils nous voient le regarder comme chose très positive, très sérieuse, très importante, très vénérable !

Ce n'est pas au charlatan qui débite des absurdités qu'il faut faire des reproches, c'est à ceux qui les écoutent et les admirent.

Mais quand ces sermons sur la loyauté viennent de nos propres compatriotes, des ministres de notre choix ; quand ils nous invitent instamment à demeurer fidèles *à notre souveraine* ; à remplir de prétendus devoirs qu'ils savent mieux que personne n'être qu'une pure affaire de convention ; quand ils maltraitent, sous le prétexte qu'ils manquent de loyauté, des citoyens qui expriment une simple opinion sur la situation politique, qui dévulguent des vérités ignorées de la masse du peuple, il est vrai, *mais qui n'en existeraient pas moins si on ne les eût pas dites ;* quand enfin ils se font les instruments du despotisme, le paravent derrière lequel la tyrannie se cache, alors, Messieurs, cela s'appelle, il n'y a pas de milieu, de la dégradation ou de l'imbécilité !

J'espère avoir demain, Messieurs, l'honneur de vous présenter quelques considérations importantes sur l'état politique et industriel des Etats-Unis.

TROISIEME LECTURE.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs,

Depuis que l'on a commencé d'agiter, dans ce pays, la question de l'annexion, vous avez vu d'abord tous les journaux soldés, ensuite ceux dont la raison est le plus souvent obscurcie par de mauvais préjugés nationaux, criailler à qui mieux mieux contre les Etats-Unis, contre leurs institutions, contre leur gouvernement. Les uns ont nié la supériorité des institutions Américaines sur notre *gouvernement responsable ;*

les autres ont nié l'efficacité des rouages administratifs des Etats-Unis ; plusieurs ont même contesté la prospérité commerciale et industrielle de ce magnifique pays.

Des législateurs indifférents ou bornés, qui n'ont pas su doter le pays d'une seule bonne loi générale depuis trois ans, sont venus nous affirmer, avec un imperturbable sérieux, qu'avec de bonnes lois, le Canada n'aurait rien à envier aux Etats-Unis !

Des ministres qui se sont, en quelque sorte, laissés polluer complaisamment par l'émeute, et qui ont gracieusement donné à ses chefs le baiser de paix, n'ont cessé de nous répéter que le gouvernement des Etats-Unis n'avait aucune force contre les désordres publics, aucune énergie pour la répression du mal !

Des journalistes qui, sous le ministère Draper, proclamaient hautement leur admiration pour tout ce qui était Américain, et avouaient franchement notre état d'infériorité relative, ont tout-à-coup découvert que les institutions Américaines ne valaient pas notre *gouvernement responsable ! !* que le Canada était aussi prospère que les Etats-Unis ! ! qu'il offrait à l'homme industrieux les mêmes chances de fortune et de bien être ! !

Dans d'habiles articles intitulés, "ruine et dépérissement" ils ont essayé de jetter du ridicule sur ceux qui s'apperçoivent que le Canada est pauvre et mal gouverné ; heureusement l'arme du ridicule est, entre leurs mains, d'une innocence sans égale et elle n'a, que je sache, tué personne.

Cela est triste à dire, Messieurs, mais cela est vrai ; parmi les journaux auxquels j'ai fait allusion, et qui ont discuté la question de l'annexion, la palme de l'ignorance appartient sans contredit à trois journaux français de Montréal et de Québec ! !

Ce sont des journaux écrits dans notre langue qui nous ont appris que l'annexion était pleine de dangers pour le pays parceque *les glaces éternelles du pôle* nous servaient de limites ! ! Ce sont des journaux français qui ont affirmé que les Américains étaient moins libres que nous ! ! Ce sont des journaux français qui, les premiers, ont soutenu que la responsabilité gouvernementale était une réalité en Canada, une chimère aux Etats-Unis ! ! Ce sont des journaux français qui

ont affirmé et répété que les finances de l'Etat de New-York étaient beaucoup plus embarrassées que les nôtres ; que les chemins de fer du Massachusetts étaient, pour leurs actionnaires, un fardeau et non une richesse ! !

Enfin ce serait à n'en jamais finir, si je voulais vous retracer une à une toutes les énormités dont ils ont rempli leurs colonnes : aussi m'en abstiendrai-je car ce serait pour moi une tâche trop onéreuse en même temps que pour votre patience une épreuve un peu trop rude.

Je vais donc passer de suite à l'examen de la condition politique et industrielle des Etats-Unis dans quelques uns de ses détails, et vous présenter les résultats généraux de l'industrie merveilleuse du peuple Américain.

Je ne m'étendrai guères sur la condition politique des Etats-Unis, car elle vous est géneralement connue.

Vous savez tous que leurs institutions sont les plus parfaites qui soient au monde, car elles ont pour base unique le système électif dans toute sa vérité, dans toute sa plénitude.

Les Etats-Unis sont le seul pays du monde qui puisse être appelé une démocratie pure ; car les institutions, les lois, les mœurs, les idées communes, les faits généraux, tout en un mot y est sérieusement, pleinement démocratique.

Le peuple Américain peut se dire véritablement souverain.

Tous les pouvoirs émanent directement de lui et il les tient pour ainsi dire sous sa main. Ils ne peuvent agir que dans son intérêt et d'après son opinion. On ne voit point, dans les institutions Américaines, de ces fictions que l'on rencontre dans les pays de monarchie constitutionnelle, et qui, sous le coup de l'analyse, deviennent de palpables absurdités. Là, point de contradiction entre la théorie et la pratique. La nation ne reconnaît pas la suzeraineté naturelle de telle ou telle famille ; le droit de tel ou tel homme à être son chef. Elle ne se prosterne pas devant une idole qu'elle même a élevée et qu'elle peut renverser à volonté.

" On a vu les Anglais, après avoir tranché la tête à Charles " I et chassé Jacques II, se mettre encore à genoux pour " parler à leurs successeurs ! !" (1) Aux Etats-Unis on a cessé de croire que le plus haut fonctionnaire de l'état fût néces-

(1) De Tocqueville.

sairement l'élu de Dieu : on a mis la raison à la place du préjugé et on ne le regarde plus que comme l'élu du peuple.

On a placé la supériorité du sang au rang des chimères et on n'attache d'importance qu'à celle de l'intelligence et du talent.

Aux Etats-Unis la constitution est au-dessus de tout. Elle ne peut être modifiée que du consentement de la nation qui seule a le droit d'y toucher.

Le législateur n'est que législateur : le pouvoir exécutif ne fait pas partie intégrante du pouvoir législatif. Le congrès ne jouit que de la puissance législative, et il ne réunit pas, comme le parlement d'Angleterre, la puissance constituante à la puissance législative.

En Angleterre, le pouvoir du parlement n'a pas de limites, excepté, dit Delolme, *qu'il ne peut pas faire qu'un homme soit une femme.* Mais s'il veut passer des lois exceptionnelles, tyranniques à n'importe quel degré ; s'il veut violer le droit naturel, attenter à celui de la propriété ; s'il veut décimer, écraser, abrutir, assassiner moralement toute une nation, comme il a fait de la malheureuse Irlande, rien ne peut l'en empêcher ; car il a le droit de saper tous les droits, il est au-dessus de la justice et des obligations morales, et les lois divines et humaines ne sont pour lui que des toiles d'araignées.

« La puissance et la juridiction du parlement sont si étendues, soit sur les personnes, soit sur les affaires, dit Blackstone, qu'aucunes limites ne peuvent lui être assignées... « C'est au parlement que la constitution a confié ce pouvoir « despotique et absolu qui, dans tout gouvernement doit résider quelque part....il peut altérer la religion nationale « établie....il peut changer et créer de nouveau la constitution du royaume....en un mot il peut faire tout ce qui « n'est pas naturellement impossible. Aussi n'a t-on pas fait « scrupule d'appeler son pouvoir, par une figure peut-être « trop hardie, la *toute puissance* du parlement.»

Aux Etats-Unis, tout au contraire, le congrès à des attributions déterminées qu'il ne saurait ni dépasser ni enfreindre d'une manière durable. Il ne peut pas, par exemple, toucher à la constitution, parceque la constitution obligeant également le législateur et le simple citoyen, le congrès lui est soumis et non pas supérieur. Sa mission est de la faire fonc-

tionner, nullement de la modifier. Il ne peut pas violer les droits individuels, car il n'existe que pour les garantir, les mettre à l'abri de toute atteinte. Il ne peut par conséquent pas passer une loi rétroactive.

Le congrès ne peut ni établir ni prohiber une religion: il ne peut non plus restreindre la liberté de la presse, ni celle de la parole ; il ne peut pas défendre aux citoyens de s'assembler paisiblement pour discuter quelques intérêts généraux que ce soit.

Si néanmoins il lui arrivait, dans des temps de malheur ou de crise, d'outrepasser ses pouvoirs, il existe, en vertu de la constitution, un pouvoir de révision, au moyen duquel chaque citoyens peut faire déclarer illégale toute loi passée par le congrès en violation de la constitution, ou par les législatures locales, en violation de droits acquis.

Ce pouvoir, c'est la cour suprême des Etats-Unis, le tribunal le plus respectable et le plus élevé qui existe dans le monde, tant par la nature et l'étendue de ses attributions que par la qualité ou plutôt *l'espèce* de ses justiciables, pour me servir de l'expression de Mr. De Tocqueville.

La constitution étant, aux Etats-Unis, la règle de conduite de tous les pouvoirs politiques, tous leurs actes doivent nécessairement en découler. Si les corps législatifs passent une loi qui viole quelqu'une de ses dispositions, il est évident que cette loi est nulle de plein droit et n'est obligatoire pour personne.

A la cour suprême des Etats-Unis est dévolu le droit de décider si telle loi peut-être appliquée, et si telle autre ne doit pas l'être, vû son inconstitutionalité.

Néanmoins, comme un pouvoir de cette nature pourrait devenir très dangereux, si le juge pouvait, à son gré et de son propre mouvement, déclarer les lois inconstitutionnelles, on a cru devoir lui oter le droit d'initiative. Ainsi un juge ne peut, en aucun cas, déclarer qu'une loi est inconstitutionnelle, s'il n'est pas saisi, par la voie ordinaire des tribunaux, d'un cas particulier qui exige l'application de la loi et conséquemment son interprétation.

Il ne peut donc jamais y avoir action politique volontaire ou préméditée, de la part du juge: son intervention ne peut pas être attribuée aux passions politiques du partisan, car il

est forcé, dans un démêlé entre citoyens, d'interpréter la loi ; il ne saurait s'y refuser, mais il ne peut l'appliquer que si elle est conforme à la loi première, à la charte fondamentale, qui est la constitution.

" Le pouvoir judiciaire est donc, aux Etats-Unis, comme le " dit M. De Tocqueville, le grand balancier régulateur de la " machine politique : et c'est lui qui maintient toutes ses " différentes parties dans leur propre corrélation entre elles."

Je puis donc dire que la cour suprême des Etats-Unis, par la nature de ses pouvoirs, forme la garantie la plus infaillible et la plus étendue des libertés publiques aussi bien que des droits individuels qu'un peuple se soit jamais donnée.

" Resserré dans ses limites, dit encore M. de Tocqueville, " le pouvoir accordé aux tribunaux Américains, de prononcer " sur l'inconstitutionnalité des lois, forme encore une des plus " puissantes barrières qu'on ait jamais élevées contre la ty- " rannnie des assemblées politiques."

Cette magnifique institution, avant la fondation de la démocratie Américaine, était, pour ainsi-dire, la pierre philosophale de l'organisation des sociétés politiques ; et c'est aux hommes d'état Américains qu'appartient l'honneur de l'avoir trouvée.

L'année dernière, un membre de l'Assemblée, pour prouver que nous étions plus libres que les Américains, disait en plein parlement et criaillait dans les journaux que le président des Etats-Unis *avait plus de pouvoir* que la reine d'Angleterre vû que les ministres Américains n'étaient pas personnellement responsable au congrès.

C'est précisément un de ces membres qui marchent les yeux fermés parcequ'ils ont promis d'avoir confiance dans le ministère, et qui sont profondément convaincus que les lois qu'on leur fait voter sont bien certainement les meilleures possibles.

Voyons donc en quoi les pouvoirs du président des Etats-Unis diffèrent de ceux d'un roi constitutionnel.

En Angleterre, le roi peut refuser sa sanction aux lois passées par les deux chambres, et par là les rendre nulles. Il est donc une des parties intégrantes du pouvoir législatif.

Deplus il est chargé de l'exécution des lois : il est donc tout-à la fois pouvoir législatif et puissance exécutive.

Aux Etats-Unis le président n'est strictement que l'exécuteur de la loi ; il ne fait nullement partie du pouvoir législatif, puisque son veto n'est que suspensif, et n'a d'autre effet que de provoquer un nouveau vote de la législature : or ce second vote ratifiant le premier, la loi que le président avait refusé de sanctionner est en force dix jours après sa passation par les deux chambres, *que le président la ratifie ou non.*

En Angleterre, le roi, quoiqu'il fasse partie du corps législatif, nomme une des chambres qui, avec lui, font partie de ce corps et peut, quand il le veut, faire remplacer l'autre : c'est-à-dire, que son pouvoir est beaucoup plus grand que celui du peuple même, qui ne peut concourir en rien à la composition de la chambre haute, ni retirer son mandat à la chambre des communes.

Aux Etats-Unis, le président n'a aucune influence quelconque sur la formation du corps législatif, et n'a dans aucun cas, le pouvoir de le dissoudre.

Le roi d'Angleterre convoque les chambres quand il le juge à propos, pourvu qu'il ne s'écoule pas plus d'un an entre la fin d'une session et le commencement de la suivante.

Aux Etats-Unis, le congrès s'assemble à époque fixe, époque fixée par la constitution, ou par la loi : et le président ne peut le convoquer que dans les occasions extraordinaires et imprévues.

Le roi d'Angleterre ajourne les chambres quand il le veut : le président ne peut le faire que dans les cas de dissentiments entre elles sur le temps de leur ajournement.

Le roi a, comme les chambres, le droit de proposer les lois.

Le président n'a, dans aucun cas, une telle initiative, et il n'a pas d'autre droit que celui de recommander l'adoption des mesures qui lui paraissent nécessaires.

Le roi d'Angleterre est représenté, dans les chambres, par son ministère ou conseil privé. Cela lui donne une grande influence sur leurs décisions, d'autant plus que ses ministres votent comme membres ; et comme de raison, quand les prérogatives de la couronne et les droits du peuple entrent en conflit, ce n'est pas pour le peuple qu'ils votent.

Le président des Etats-Unis n'est point représenté dans le congrès, car ses ministres ou conseillers en sont exclus.

Son influence sur les chambres est donc à peu près nulle.

Le roi d'Angleterre nomme directement tous les fonctionnaires publics, et ils sont, pour la plupart, nommés sous son bon plaisir.

Le président des Etats-Unis ne fait que proposer les fonctionnaires publics à la nomination du sénat, et il n'a que dans un petit nombre de cas, le droit de les priver de leurs charges.

La personne du roi d'Angleterre est inviolable.

Le président des Etats-Unis est responsable de tous ses actes; la Chambre des représentants a le droit de le mettre en accusation devant le sénat, et il est personnellement justiciable des tribunaux.

Le roi d'Angleterre est donc l'égal de la législature, dans un certain sens, au moins; car en théorie, et dans tout ce qui n'est que de forme, il a l'air d'être le souverain maître; à lui toute suprématie, à lui tout honneur, et il a le droit de dire " *mes* lords, *mes* communes, *mes* sujets," ce qui constitue bien une supériorité admise et acceptée.

Le président des Etats-Unis, au contraire, est placé dans la dépendance des chambres, puisqu'il leur est directement responsable, et il est, à proprement parler, l'agent du pouvoir législatif; rien de plus.

—" Mais," disait *l'illustre* membre auquel j'ai fait allusion " mais les ministres Américains ne résignent pas quand le " congrès *n'a pas confiance* en eux: ils peuvent demeurer en " office *n'importe leurs actes:* ils sont donc moins respon- " sables que les nôtres: nous avons donc le gouvernement " responsable dans un plus grand degré de vérité ou de per- " fection qu'on ne l'a aux Etats-Unis."

Profonde et admirable sagacité devant laquelle je m'incline!!

Voilà donc un homme qui, à la grace de sa lancette, est tombé législateur; qui est censé, par le fait de sa position, pouvoir comprendre un système politique: un homme qui a bien le soin de nous apprendre qu'il a passé plusieurs années en exil aux Etats-Unis, *ce qui l'a mis à même d'étudier leurs institutions;* voilà donc cet homme qui parle des actes des ministres Américains dans leurs rapports avec le congrès!!!! de la confiance du congrès dans les minis-

tres Américains!! Il de la responsabilité des ministres Américains envers le congrès!!!!

Cet homme politique, ce législateur, après des années de dévorantes études sur les institutions Américaines découvre que les ministres Américains ne sont pas responsables au congrès!! Et cela, dans son opinion, est très mal, attendû que les ministres Anglais le sont au parlement.

Eh bien, cet homme, qui se targue de ses études sur les institutions Américaines, ne se doute pas le moins du monde que ceux qu'il appelle les ministres Américains ne sont rien autre chose que les employés personnels du Président : qu'ils ne sont pas reconnus, par la constitution, comme ministres ou administrateurs : que conséquemment ils ne peuvent avoir aucuns rapports officiels avec le congrès : qu'il ne peut donc pas être question de la confiance du congrès dans les ministres, puisque gouvernementalement parlant, il ne les connait pas! il ignore que les fondateurs de la démocratie Américaine était trop sages et trop honnêtes pour y implanter ce systême absurde de confiance implicite dans tel ou tel homme, qui, en Canada, a perdu hommes et choses! Il ignore enfin,—en dépit de ses profondes études qui lui font certes, le plus grand honneur,—il ignore qu'aux Etats-Unis, le Président est directement, personnellement responsable au congrès de ses actes; et que personne ne partage avec lui cette responsabilité. Or, du moment qu'une telle responsabilité pèse sur le chef de l'exécutif, il est assez inutile que ses subalternes la partagent!

En Angleterre, les ministres sont responsables parceque le roi ne l'est pas ; parcequé le seul homme qui eût dû l'être, le seul homme qui occupe un poste d'où il n'est presque jamais sorti que du mal, est déclaré ne pouvoir *faire mal!!!!* parcequ'enfin les prérogatives de la couronne n'étant pas définies, elles sont censées illimitées. Or, comme il faut de toute nécessité que le pouvoir exécutif soit responsable, on imagina un palliatif qui, au premier abord, parait spécieux : on donna au roi un conseil qui gouverne en son nom et qui est responsable aux chambres des avis qu'il donne au roi, leur égal. Ainsi, dit-on, les chambres, au moyen du ministère, exercent un contrôle indirect sur le roi. Malheureusement, dans la pratique de ce systême, le roi influence beaucoup plus les

chambres au moyen de son ministère, qui en fait partie, que les chambres ne contrôlent le roi ; ce qui fait qu'en définitive, dans les monarchies constitutionnelles, on n'obtient qu'une responsabilité boiteuse, équivoque, qu'un ministère tout à la fois malhonnête et habile, peut presque toujours rendre illusoire.

Aux Etats-Unis on s'est bien donné garde de déclarer le Président impeccable ou infaillible ; on ne l'a pas placé à la tête du gouvernement comme une fiction morale ; comme l'incarnation de la sagesse, de la justice, de la prudence, de la science, de la vertu : on ne l'a pas considéré comme un être purement passif ; tout au contraire, on a rejetté sur lui seul tout le fardeau de l'administration, toute la responsabilité de l'exécution de la loi. Si la constitution est violée, si le pouvoir législatif n'est pas obéï, ce n'est pas les ministres qu'on mettra en accusation, c'est le Président lui-même.

En Angleterre, si le roi refuse d'exécuter la loi, ou encore de sanctionner celles qui ont été passées par les deux chambres, son ministère résigne. Si malgré cela, le roi persiste, quel est le remède ? Les chambres ne peuvent rien sans lui ni sur lui, car il est leur égal et sa personne est inviolable. Ses mauvaises passions peuvent donc arrêter la marche du gouvernement, et si le conflit se prolonge, il faut que le peuple intervienne et fasse sentir au roi qu'il n'est rien après tout qu'un homme comme un autre.

Le roi est donc assez puissant pour qu'il y ait lutte sérieuse entre lui et les chambres.

Aux Etats-Unis, comme le Président ne peut empêcher la loi d'exister, et qu'il est sous le coup de moyens coërcitifs s'il refuse de l'exécuter, son ambition personnelle ne peut avoir aucun résultat grave. Il ne peut pas lutter avec les chambres, car il leur est si inférieur en pouvoir qu'il ne peut jamais contrebalancer leur autorité.

Ainsi, c'est parceque le roi et les chambres sont deux pouvoirs égaux, qui se nullifient l'un l'autre quand ils se querellent, qu'il est essentiel que la bonne harmonie, l'entente cordiale existent entre eux.

C'est parceque le Congrès est le supérieur du Président et peut le forcer d'agir, et le punir s'il s'y refuse, qu'il n'est pas

essentiel qu'il y ait entre eux la même harmonie, la même entente cordiale.

Ce n'est donc pas parceque le Président des Etats-Unis a plus de pouvoir que le roi d'Angleterre qu'il peut administrer le gouvernement, non pas à l'encontre de la loi, mais à l'encontre de l'opinion de la mojorité du congrès sur quelques points secondaires : c'est au contraire parcequ'il en a beaucoup moins ; parcequ'il en a si peu que l'opposition qu'il pourrait faire à la loi ne serait d'aucune importance.

Là où le roi peut entraver sérieusement les Chambres, on n'a laissé au Président aucun libre-arbitre. Il n'a que la faculté d'obéir.

Ainsi donc, en dépit de l'opinion de cet *honorable et savant Monsieur*, il est vrai de dire qu'aux Etats-Unis la responsabilité gouvernementale est une réalité par le fait qu'elle est directe et définie ; et qu'en Angleterre, elle est, comme tout le reste, une fiction, une anomalie, par le fait qu'elle est indirecte, jusqu'à un certain point arbitraire, et n'atteint que des subalternes.

Quand au Canada, les mots " responsabilité gouvernementale " ont toujours été, et sont encore pour lui un non sens, un mensonge. On l'a maltraité avant 1837, on l'a berné depuis et on le bernera encore jusqu'à ce qu'il cesse de sourire complaisamment à tous ceux qui jugent à propos ou profitable de se moquer de lui.

Je reviendrai plus tard sur les conclusions que l'on peut tirer, les applications que l'on peut faire au Canada, des rapprochements, des comparaisons que je viens de développer, et je passe à l'examen de la condition industrielle des Etats-Unis.

Tous les jours, Messieurs, vous entendez dire, ou vous lisez dans les journaux que la prospérité des Etats-Unis est plus apparente que réelle. " Ils ont sans doute, dit-on, fait des " progrès rapides, mais aussi ils ont des dettes énormes : le " gouvernement fédéral a des dettes ; tous les Etats parti- " culiers en ont, à l'exception peut-être d'un ou d'eux : plu- " sieurs ont fait banqueroute. On y voit beaucoup de che- " mins de fer, mais ces chemins de fer ne paient pas, et sont " un fardeau pour leurs actionnaires".....

Eh bien comme les adversaires de l'annexion sont princi-

sairement l'élu de Dieu : on a mis la raison à la place du préjugé et on ne le regarde plus que comme l'élu du peuple.

On a placé la supériorité du sang au rang des chimères et on n'attache d'importance qu'à celle de l'intelligence et du talent.

Aux Etats-Unis la constitution est au-dessus de tout. Elle ne peut être modifiée que du consentement de la nation qui seule a le droit d'y toucher.

Le législateur n'est que législateur : le pouvoir exécutif ne fait pas partie intégrante du pouvoir législatif. Le congrès ne jouit que de la puissance législative, et il ne réunit pas, comme le parlement d'Angleterre, la puissance constituante à la puissance législative.

En Angleterre, le pouvoir du parlement n'a pas de limites, excepté, dit Delolme, *qu'il ne peut pas faire qu'un homme soit une femme.* Mais s'il veut passer des lois exceptionnelles, tyranniques à n'importe quel degré ; s'il veut violer le droit naturel, attenter à celui de la propriété ; s'il veut décimer, écraser, abrutir, assassiner moralement toute une nation, comme il a fait de la malheureuse Irlande, rien ne peut l'en empêcher ; car il a le droit de saper tous les droits, il est au-dessus de la justice et des obligations morales, et les lois divines et humaines ne sont pour lui que des toiles d'araignées.

« La puissance et la juridiction du parlement sont si éten-
« dues, soit sur les personnes, soit sur les affaires, dit Black-
« stone, qu'aucunes limites ne peuvent lui être assignées...
« C'est au parlement que la constitution a confié ce pouvoir
« despotique et absolu qui, dans tout gouvernement doit ré-
« sider quelque part....il peut altérer la religion nationale
« établie....il peut changer et créer de nouveau la consti-
« tution du royaume....en un mot il peut faire tout ce qui
« n'est pas naturellement impossible. Aussi n'a t-on pas fait
« scrupule d'appeler son pouvoir, par une figure peut-être
« trop hardie, la *toute puissance* du parlement."

Aux Etats-Unis, tout au contraire, le congrès à des attributions déterminées qu'il ne saurait ni dépasser ni enfreindre d'une manière durable. Il ne peut pas, par exemple, toucher à la constitution, parceque la constitution obligeant également le législateur et le simple citoyen, le congrès lui est soumis et non pas supérieur. Sa mission est de la faire fonc-

tionner, nullement de la modifier. Il ne peut pas violer les droits individuels, car il n'existe que pour les garantir, les mettre à l'abri de toute atteinte. Il ne peut par conséquent pas passer une loi rétroactive.

Le congrès ne peut ni établir ni prohiber une religion: il ne peut non plus restreindre la liberté de la presse, ni celle de la parole ; il ne peut pas défendre aux citoyens de s'assembler paisiblement pour discuter quelques intérêts généraux que ce soit.

Si néanmoins il lui arrivait, dans des temps de malheur ou de crise, d'outrepasser ses pouvoirs, il existe, en vertu de la constitution, un pouvoir de révision, au moyen duquel chaque citoyens peut faire déclarer illégale toute loi passée par le congrès en violation de la constitution, ou par les législatures locales, en violation de droits acquis.

Ce pouvoir, c'est la cour suprême des Etats-Unis, le tribunal le plus respectable et le plus élevé qui existe dans le monde, tant par la nature et l'étendue de ses attributions que par la qualité ou plutôt *l'espèce* de ses justiciables, pour me servir de l'expression de Mr. De Tocqueville.

La constitution étant, aux Etats-Unis, la règle de conduite de tous les pouvoirs politiques, tous leurs actes doivent nécessairement en découler. Si les corps législatifs passent une loi qui viole quelqu'une de ses dispositions, il est évident que cette loi est nulle de plein droit et n'est obligatoire pour personne.

A la cour suprême des Etats-Unis est dévolu le droit de décider si telle loi peut-être appliquée, et si telle autre ne doit pas l'être, vû son inconstitutionalité.

Néanmoins, comme un pouvoir de cette nature pourrait devenir très dangereux, si le juge pouvait, à son gré et de son propre mouvement, déclarer les lois inconstitutionnelles, on a cru devoir lui oter le droit d'initiative. Ainsi un juge ne peut, en aucun cas, déclarer qu'une loi est inconstitutionnelle, s'il n'est pas saisi, par la voie ordinaire des tribunaux, d'un cas particulier qui exige l'application de la loi et conséquemment son interprétation.

Il ne peut donc jamais y avoir action politique volontaire ou préméditée, de la part du juge: son intervention ne peut pas être attribuée aux passions politiques du partisan, car il

est forcé, dans un démêlé entre citoyens, d'interpréter la loi ; il ne saurait s'y refuser, mais il ne peut l'appliquer que si elle est conforme à la loi première, à la charte fondamentale, qui est la constitution.

" Le pouvoir judiciaire est donc, aux Etats-Unis, comme le " dit M. De Tocqueville, le grand balancier régulateur de la " machine politique : et c'est lui qui maintient toutes ses " différentes parties dans leur propre corrélation entre elles."

Je puis donc dire que la cour suprême des Etats-Unis, par la nature de ses pouvoirs, forme la garantie la plus infaillible et la plus étendue des libertés publiques aussi bien que des droits individuels qu'un peuple se soit jamais donnée.

" Resserré dans ses limites, dit encore M. de Tocqueville, " le pouvoir accordé aux tribunaux Américains, de prononcer " sur l'inconstitutionnalité des lois, forme encore une des plus " puissantes barrières qu'on ait jamais élevées contre la ty- " rannnie des assemblées politiques."

Cette magnifique institution, avant la fondation de la démocratie Américaine, était, pour ainsi-dire, la pierre philosophale de l'organisation des sociétés politiques ; et c'est aux hommes d'état Américains qu'appartient l'honneur de l'avoir trouvée.

L'année dernière, un membre de l'Assemblée, pour prouver que nous étions plus libres que les Américains, disait en plein parlement et criaillait dans les journaux que le président des Etats-Unis *avait plus de pouvoir* que la reine d'Angleterre vû que les ministres Américains n'étaient pas personnellement responsable au congrès.

C'est précisément un de ces membres qui marchent les yeux fermés parcequ'ils ont promis d'avoir confiance dans le ministère, et qui sont profondément convaincus que les lois qu'on leur fait voter sont bien certainement les meilleures possibles.

Voyons donc en quoi les pouvoirs du président des Etats-Unis diffèrent de ceux d'un roi constitutionnel.

En Angleterre, le roi peut refuser sa sanction aux lois passées par les deux chambres, et par là les rendre nulles. Il est donc une des parties intégrantes du pouvoir législatif.

Deplus il est chargé de l'exécution des lois : il est donc tout-à la fois pouvoir législatif et puissance exécutive.

Aux Etats-Unis le président n'est strictement que l'exécuteur de la loi ; il ne fait nullement partie du pouvoir législatif, puisque son veto n'est que suspensif, et n'a d'autre effet que de provoquer un nouveau vote de la législature : or ce second vote ratifiant le premier, la loi que le président avait refusé de sanctionner est en force dix jours après sa passation par les deux chambres, *que le président la ratifie ou non.*

En Angleterre, le roi, quoiqu'il fasse partie du corps législatif, nomme une des chambres qui, avec lui, font partie de ce corps et peut, quand il le veut, faire remplacer l'autre : c'est-à-dire, que son pouvoir est beaucoup plus grand que celui du peuple même, qui ne peut concourir en rien à la composition de la chambre haute, ni retirer son mandat à la chambre des communes.

Aux Etats-Unis, le président n'a aucune influence quelconque sur la formation du corps législatif, et n'a dans aucun cas, le pouvoir de le dissoudre.

Le roi d'Angleterre convoque les chambres quand il le juge à propos, pourvu qu'il ne s'écoule pas plus d'un an entre la fin d'une session et le commencement de la suivante.

Aux Etats-Unis, le congrès s'assemble à époque fixe, époque fixée par la constitution, ou par la loi : et le président ne peut le convoquer que dans les occasions extraordinaires et imprévues.

Le roi d'Angleterre ajourne les chambres quand il le veut : le président ne peut le faire que dans les cas de dissentiments entre elles sur le temps de leur ajournement.

Le roi a, comme les chambres, le droit de proposer les lois.

Le président n'a, dans aucun cas, une telle initiative, et il n'a pas d'autre droit que celui de recommander l'adoption des mesures qui lui paraissent nécessaires.

Le roi d'Angleterre est représenté, dans les chambres, par son ministère ou conseil privé. Cela lui donne une grande influence sur leurs décisions, d'autant plus que ses ministres votent comme membres ; et comme de raison, quand les prérogatives de la couronne et les droits du peuple entrent en conflit, ce n'est pas pour le peuple qu'ils votent.

Le président des Etats-Unis n'est point représenté dans le congrès, car ses ministres ou conseillers en sont exclus.

Son influence sur les chambres est donc à peu près nulle.

Le roi d'Angleterre nomme directement tous les fonctionnaires publics, et ils sont, pour la plupart, nommés sous son bon plaisir.

Le président des Etats-Unis ne fait que proposer les fonctionnaires publics à la nomination du sénat, et il n'a que dans un petit nombre de cas, le droit de les priver de leurs charges.

La personne du roi d'Angleterre est inviolable.

Le président des Etats-Unis est responsable de tous ses actes; la Chambre des représentants a le droit de le mettre en accusation devant le sénat, et il est personnellement justiciable des tribunaux.

Le roi d'Angleterre est donc l'égal de la législature, dans un certain sens, au moins; car en théorie, et dans tout ce qui n'est que de forme, il a l'air d'être le souverain maître; à lui toute suprématie, à lui tout honneur, et il a le droit de dire " *mes* lords, *mes* communes, *mes* sujets," ce qui constitue bien une supériorité admise et acceptée.

Le président des Etats-Unis, au contraire, est placé dans la dépendance des chambres, puisqu'il leur est directement responsable, et il est, à proprement parler, l'agent du pouvoir législatif; rien de plus.

—" Mais," disait *l'illustre* membre auquel j'ai fait allusion " mais les ministres Américains ne résignent pas quand le " congrès *n'a pas confiance* en eux: ils peuvent demeurer en " office *n'importe leurs actes:* ils sont donc moins respon- " sables que les nôtres: nous avons donc le gouvernement " responsable dans un plus grand degré de vérité ou de per- " fection qu'on ne l'a aux Etats-Unis."

Profonde et admirable sagacité devant laquelle je m'incline!!

Voilà donc un homme qui, à la grace de sa lancette, est tombé législateur; qui est censé, par le fait de sa position, pouvoir comprendre un système politique: un homme qui a bien le soin de nous apprendre qu'il a passé plusieurs années en exil aux Etats-Unis, *ce qui l'a mis à même d'étudier leurs institutions;* voilà donc cet homme qui parle des actes des ministres Américains dans leurs rapports avec le congrès!!!! de la confiance du congrès dans les minis-

tres Américains!!! Il de la responsabilité des ministres Américains envers le congrès!!!!

Cet homme politique, ce législateur, après des années de dévorantes études sur les institutions Américaines découvre que les ministres Américains ne sont pas responsables au congrès!! Et cela, dans son opinion, est très mal, attendû que les ministres Anglais le sont au parlement.

Eh bien, cet homme, qui se targue de ses études sur les institutions Américaines, ne se doute pas le moins du monde que ceux qu'il appelle les ministres Américains ne sont rien autre chose que les employés personnels du Président: qu'ils ne sont pas reconnus, par la constitution, comme ministres ou administrateurs: que conséquemment ils ne peuvent avoir aucuns rapports officiels avec le congrès: qu'il ne peut donc pas être question de la confiance du congrès dans les ministres, puisque gouvernementalement parlant, il ne les connait pas! il ignore que les fondateurs de la démocratie Américaine était trop sages et trop honnêtes pour y implanter ce systême absurde de confiance implicite dans tel ou tel homme, qui, en Canada, a perdu hommes et choses! Il ignore enfin,—en dépit de ses profondes études qui lui font certes, le plus grand honneur,—il ignore qu'aux Etats-Unis, le Président est directement, personnellement responsable au congrès de ses actes; et que personne ne partage avec lui cette responsabilité. Or, du moment qu'une telle responsabilité pèse sur le chef de l'exécutif, il est assez inutile que ses subalternes la partagent!

En Angleterre, les ministres sont responsables parceque le roi ne l'est pas; parcequé le seul homme qui eût dû l'être, le seul homme qui occupe un poste d'où il n'est presque jamais sorti que du mal, est déclaré ne pouvoir *faire mal!!!!* parcequ'enfin les prérogatives de la couronne n'étant pas définies, elles sont censées illimitées. Or, comme il faut de toute nécessité que le pouvoir exécutif soit responsable, on imagina un palliatif qui, au premier abord, parait spécieux: on donna au roi un conseil qui gouverne en son nom et qui est responsable aux chambres des avis qu'il donne au roi, leur égal. Ainsi, dit-on, les chambres, au moyen du ministère, exercent un contrôle indirect sur le roi. Malheureusement, dans la pratique de ce systême, le roi influence beaucoup plus les

chambres au moyen de son ministère, qui en fait partie, que les chambres ne contrôlent le roi ; ce qui fait qu'en définitive, dans les monarchies constitutionnelles, on n'obtient qu'une responsabilité boiteuse, équivoque, qu'un ministère tout à la fois malhonnête et habile, peut presque toujours rendre illusoire.

Aux Etats-Unis on s'est bien donné garde de déclarer le Président impeccable ou infaillible ; on ne l'a pas placé à la tête du gouvernement comme une fiction morale ; comme l'incarnation de la sagesse, de la justice, de la prudence, de la science, de la vertu : on ne l'a pas considéré comme un être purement passif ; tout au contraire, on a rejetté sur lui seul tout le fardeau de l'administration, toute la responsabilité de l'exécution de la loi. Si la constitution est violée, si le pouvoir législatif n'est pas obéï, ce n'est pas les ministres qu'on mettra en accusation, c'est le Président lui-même.

En Angleterre, si le roi refuse d'exécuter la loi, ou encore de sanctionner celles qui ont été passées par les deux chambres, son ministère résigne. Si malgré cela, le roi persiste, quel est le remède ? Les chambres ne peuvent rien sans lui ni sur lui, car il est leur égal et sa personne est inviolable. Ses mauvaises passions peuvent donc arrêter la marche du gouvernement, et si le conflit se prolonge, il faut que le peuple intervienne et fasse sentir au roi qu'il n'est rien après tout qu'un homme comme un autre.

Le roi est donc assez puissant pour qu'il y ait lutte sérieuse entre lui et les chambres.

Aux Etats-Unis, comme le Président ne peut empêcher la loi d'exister, et qu'il est sous le coup de moyens coërcitifs s'il refuse de l'exécuter, son ambition personnelle ne peut avoir aucun résultat grave. Il ne peut pas lutter avec les chambres, car il leur est si inférieur en pouvoir qu'il ne peut jamais contrebalancer leur autorité.

Ainsi, c'est parceque le roi et les chambres sont deux pouvoirs égaux, qui se nullifient l'un l'autre quand ils se querellent, qu'il est essentiel que la bonne harmonie, l'entente cordiale existent entre eux.

C'est parceque le Congrès est le supérieur du Président et peut le forcer d'agir, et le punir s'il s'y refuse, qu'il n'est pas

essentiel qu'il y ait entre eux la même harmonie, la même entente cordiale.

Ce n'est donc pas parceque le Président des Etats-Unis a plus de pouvoir que le roi d'Angleterre qu'il peut administrer le gouvernement, non pas à l'encontre de la loi, mais à l'encontre de l'opinion de la mojorité du congrès sur quelques points secondaires : c'est au contraire parcequ'il en a beaucoup moins ; parcequ'il en a si peu que l'opposition qu'il pourrait faire à la loi ne serait d'aucune importance.

Là où le roi peut entraver sérieusement les Chambres, on n'a laissé au Président aucun libre-arbitre. Il n'a que la faculté d'obéir.

Ainsi donc, en dépit de l'opinion de cet *honorable et savant Monsieur*, il est vrai de dire qu'aux Etats-Unis la responsabilité gouvernementale est une réalité par le fait qu'elle est directe et définie ; et qu'en Angleterre, elle est, comme tout le reste, une fiction, une anomalie, par le fait qu'elle est indirecte, jusqu'à un certain point arbitraire, et n'atteint que des subalternes.

Quand au Canada, les mots " responsabilité gouvernementale " ont toujours été, et sont encore pour lui un non sens, un mensonge. On l'a maltraité avant 1837, on l'a berné depuis et on le bernera encore jusqu'à ce qu'il cesse de sourire complaisamment à tous ceux qui jugent à propos ou profitable de se moquer de lui.

Je reviendrai plus tard sur les conclusions que l'on peut tirer, les applications que l'on peut faire au Canada, des rapprochements, des comparaisons que je viens de développer, et je passe à l'examen de la condition industrielle des Etats-Unis.

Tous les jours, Messieurs, vous entendez dire, ou vous lisez dans les journaux que la prospérité des Etats-Unis est plus apparente que réelle. " Ils ont sans doute, dit-on, fait des " progrès rapides, mais aussi ils ont des dettes énormes : le " gouvernement fédéral a des dettes ; tous les Etats parti- " culiers en ont, à l'exception peut-être d'un ou d'eux : plu- " sieurs ont fait banqueroute. On y voit beaucoup de che- " mins de fer, mais ces chemins de fer ne paient pas, et sont " un fardeau pour leurs actionnaires".....

Eh bien comme les adversaires de l'annexion sont princi-

sairement l'élu de Dieu : on a mis la raison à la place du préjugé et on ne le regarde plus que comme l'élu du peuple.

On a placé la supériorité du sang au rang des chimères et on n'attache d'importance qu'à celle de l'intelligence et du talent.

Aux Etats-Unis la constitution est au-dessus de tout. Elle ne peut être modifiée que du consentement de la nation qui seule a le droit d'y toucher.

Le législateur n'est que législateur : le pouvoir exécutif ne fait pas partie intégrante du pouvoir législatif. Le congrès ne jouit que de la puissance législative, et il ne réunit pas, comme le parlement d'Angleterre, la puissance constituante à la puissance législative.

En Angleterre, le pouvoir du parlement n'a pas de limites, excepté, dit Delolme, *qu'il ne peut pas faire qu'un homme soit une femme.* Mais s'il veut passer des lois exceptionnelles, tyranniques à n'importe quel degré ; s'il veut violer le droit naturel, attenter à celui de la propriété ; s'il veut décimer, écraser, abrutir, assassiner moralement toute une nation, comme il a fait de la malheureuse Irlande, rien ne peut l'en empêcher ; car il a le droit de saper tous les droits, il est au-dessus de la justice et des obligations morales, et les lois divines et humaines ne sont pour lui que des toiles d'araignées.

" La puissance et la juridiction du parlement sont si éten-
" dues, soit sur les personnes, soit sur les affaires, dit Black-
" stone, qu'aucunes limites ne peuvent lui être assignées...
" C'est au parlement que la constitution a confié ce pouvoir
" despotique et absolu qui, dans tout gouvernement doit ré-
" sider quelque part....il peut altérer la religion nationale
" établie....il peut changer et créer de nouveau la consti-
" tution du royaume....en un mot il peut faire tout ce qui
" n'est pas naturellement impossible. Aussi n'a t-on pas fait
" scrupule d'appeler son pouvoir, par une figure peut-être
" trop hardie, la *toute puissance* du parlement."

Aux Etats-Unis, tout au contraire, le congrès à des attributions déterminées qu'il ne saurait ni dépasser ni enfreindre d'une manière durable. Il ne peut pas, par exemple, toucher à la constitution, parceque la constitution obligeant également le législateur et le simple citoyen, le congrès lui est soumis et non pas supérieur. Sa mission est de la faire fonc-

tionner, nullement de la modifier. Il ne peut pas violer les droits individuels, car il n'existe que pour les garantir, les mettre à l'abri de toute atteinte. Il ne peut par conséquent pas passer une loi rétroactive.

Le congrès ne peut ni établir ni prohiber une religion: il ne peut non plus restreindre la liberté de la presse, ni celle de la parole ; il ne peut pas défendre aux citoyens de s'assembler paisiblement pour discuter quelques intérêts généraux que ce soit.

Si néanmoins il lui arrivait, dans des temps de malheur ou de crise, d'outrepasser ses pouvoirs, il existe, en vertu de la constitution, un pouvoir de révision, au moyen duquel chaque citoyens peut faire déclarer illégale toute loi passée par le congrès en violation de la constitution, ou par les législatures locales, en violation de droits acquis.

Ce pouvoir, c'est la cour suprême des Etats-Unis, le tribunal le plus respectable et le plus élevé qui existe dans le monde, tant par la nature et l'étendue de ses attributions que par la qualité ou plutôt *l'espèce* de ses justiciables, pour me servir de l'expression de Mr. De Tocqueville.

La constitution étant, aux Etats-Unis, la règle de conduite de tous les pouvoirs politiques, tous leurs actes doivent nécessairement en découler. Si les corps législatifs passent une loi qui viole quelqu'une de ses dispositions, il est évident que cette loi est nulle de plein droit et n'est obligatoire pour personne.

A la cour suprême des Etats-Unis est dévolu le droit de décider si telle loi peut-être appliquée, et si telle autre ne doit pas l'être, vû son inconstitutionalité.

Néanmoins, comme un pouvoir de cette nature pourrait devenir très dangereux, si le juge pouvait, à son gré et de son propre mouvement, déclarer les lois inconstitutionnelles, on a cru devoir lui oter le droit d'initiative. Ainsi un juge ne peut, en aucun cas, déclarer qu'une loi est inconstitutionnelle, s'il n'est pas saisi, par la voie ordinaire des tribunaux, d'un cas particulier qui exige l'application de la loi et conséquemment son interprétation.

Il ne peut donc jamais y avoir action politique volontaire ou préméditée, de la part du juge: son intervention ne peut pas être attribuée aux passions politiques du partisan, car il

est forcé, dans un démêlé entre citoyens, d'interpréter la loi ; il ne saurait s'y refuser, mais il ne peut l'appliquer que si elle est conforme à la loi première, à la charte fondamentale, qui est la constitution.

" Le pouvoir judiciaire est donc, aux Etats-Unis, comme le " dit M. De Tocqueville, le grand balancier régulateur de la " machine politique : et c'est lui qui maintient toutes ses " différentes parties dans leur propre corrélation entre elles."

Je puis donc dire que la cour suprême des Etats-Unis, par la nature de ses pouvoirs, forme la garantie la plus infaillible et la plus étendue des libertés publiques aussi bien que des droits individuels qu'un peuple se soit jamais donnée.

" Resserré dans ses limites, dit encore M. de Tocqueville, " le pouvoir accordé aux tribunaux Américains, de prononcer " sur l'inconstitutionnalité des lois, forme encore une des plus " puissantes barrières qu'on ait jamais élevées contre la ty- " rannnie des assemblées politiques."

Cette magnifique institution, avant la fondation de la démocratie Américaine, était, pour ainsi-dire, la pierre philosophale de l'organisation des sociétés politiques ; et c'est aux hommes d'état Américains qu'appartient l'honneur de l'avoir trouvée.

L'année dernière, un membre de l'Assemblée, pour prouver que nous étions plus libres que les Américains, disait en plein parlement et criaillait dans les journaux que le président des Etats-Unis *avait plus de pouvoir* que la reine d'Angleterre vû que les ministres Américains n'étaient pas personnellement responsable au congrès.

C'est précisément un de ces membres qui marchent les yeux fermés parcequ'ils ont promis d'avoir confiance dans le ministère, et qui sont profondément convaincus que les lois qu'on leur fait voter sont bien certainement les meilleures possibles.

Voyons donc en quoi les pouvoirs du président des Etats-Unis diffèrent de ceux d'un roi constitutionnel.

En Angleterre, le roi peut refuser sa sanction aux lois passées par les deux chambres, et par là les rendre nulles. Il est donc une des parties intégrantes du pouvoir législatif.

Deplus il est chargé de l'exécution des lois : il est donc tout-à la fois pouvoir législatif et puissance exécutive.

Aux Etats-Unis le président n'est strictement que l'exécuteur de la loi; il ne fait nullement partie du pouvoir législatif, puisque son veto n'est que suspensif, et n'a d'autre effet que de provoquer un nouveau vote de la législature : or ce second vote ratifiant le premier, la loi que le président avait refusé de sanctionner est en force dix jours après sa passation par les deux chambres, *que le président la ratifie ou non.*

En Angleterre, le roi, quoiqu'il fasse partie du corps législatif, nomme une des chambres qui, avec lui, font partie de ce corps et peut, quand il le veut, faire remplacer l'autre : c'est-à-dire, que son pouvoir est beaucoup plus grand que celui du peuple même, qui ne peut concourir en rien à la composition de la chambre haute, ni retirer son mandat à la chambre des communes.

Aux Etats-Unis, le président n'a aucune influence quelconque sur la formation du corps législatif, et n'a dans aucun cas, le pouvoir de le dissoudre.

Le roi d'Angleterre convoque les chambres quand il le juge à propos, pourvu qu'il ne s'écoule pas plus d'un an entre la fin d'une session et le commencement de la suivante.

Aux Etats-Unis, le congrès s'assemble à époque fixe, époque fixée par la constitution, ou par la loi : et le président ne peut le convoquer que dans les occasions extraordinaires et imprévues.

Le roi d'Angleterre ajourne les chambres quand il le veut : le président ne peut le faire que dans les cas de dissentiments entre elles sur le temps de leur ajournement.

Le roi a, comme les chambres, le droit de proposer les lois.

Le président n'a, dans aucun cas, une telle initiative, et il n'a pas d'autre droit que celui de recommander l'adoption des mesures qui lui paraissent nécessaires.

Le roi d'Angleterre est représenté, dans les chambres, par son ministère ou conseil privé. Cela lui donne une grande influence sur leurs décisions, d'autant plus que ses ministres votent comme membres ; et comme de raison, quand les prérogatives de la couronne et les droits du peuple entrent en conflit, ce n'est pas pour le peuple qu'ils votent.

Le président des Etats-Unis n'est point représenté dans le congrès, car ses ministres ou conseillers en sont exclus.

Son influence sur les chambres est donc à peu près nulle.

Le roi d'Angleterre nomme directement tous les fonctionnaires publics, et ils sont, pour la plupart, nommés sous son bon plaisir.

Le président des Etats-Unis ne fait que proposer les fonctionnaires publics à la nomination du sénat, et il n'a que dans un petit nombre de cas, le droit de les priver de leurs charges.

La personne du roi d'Angleterre est inviolable.

Le président des Etats-Unis est responsable de tous ses actes; la Chambre des représentants a le droit de le mettre en accusation devant le sénat, et il est personnellement justiciable des tribunaux.

Le roi d'Angleterre est donc l'égal de la législature, dans un certain sens, au moins; car en théorie, et dans tout ce qui n'est que de forme, il a l'air d'être le souverain maître; à lui toute suprématie, à lui tout honneur, et il a le droit de dire " *mes* lords, *mes* communes, *mes* sujets," ce qui constitue bien une supériorité admise et acceptée.

Le président des Etats-Unis, au contraire, est placé dans la dépendance des chambres, puisqu'il leur est directement responsable, et il est, à proprement parler, l'agent du pouvoir législatif; rien de plus.

—" Mais," disait *l'illustre* membre auquel j'ai fait allusion " mais les ministres Américains ne résignent pas quand le " congrès *n'a pas confiance* en eux: ils peuvent demeurer en " office *n'importe leurs actes:* ils sont donc moins respon- " sables que les nôtres: nous avons donc le gouvernement " responsable dans un plus grand degré de vérité ou de per- " fection qu'on ne l'a aux Etats-Unis."

Profonde et admirable sagacité devant laquelle je m'incline!!

Voilà donc un homme qui, à la grace de sa lancette, est tombé législateur; qui est censé, par le fait de sa position, pouvoir comprendre un système politique: un homme qui a bien le soin de nous apprendre qu'il a passé plusieurs années en exil aux Etats-Unis, *ce qui l'a mis à même d'étudier leurs institutions;* voilà donc cet homme qui parle des actes des ministres Américains dans leurs rapports avec le congrès!!!! de la confiance du congrès dans les minis-

tres Américains!!! Il de la responsabilité des ministres Américains envers le congrès!!!!

Cet homme politique, ce législateur, après des années de dévorantes études sur les institutions Américaines découvre que les ministres Américains ne sont pas responsables au congrès!! Et cela, dans son opinion, est très mal, attendû que les ministres Anglais le sont au parlement.

Eh bien, cet homme, qui se targue de ses études sur les institutions Américaines, ne se doute pas le moins du monde que ceux qu'il appelle les ministres Américains ne sont rien autre chose que les employés personnels du Président: qu'ils ne sont pas reconnus, par la constitution, comme ministres ou administrateurs: que conséquemment ils ne peuvent avoir aucuns rapports officiels avec le congrès: qu'il ne peut donc pas être question de la confiance du congrès dans les ministres, puisque gouvernementalement parlant, il ne les connait pas! il ignore que les fondateurs de la démocratie Américaine était trop sages et trop honnêtes pour y implanter ce systême absurde de confiance implicite dans tel ou tel homme, qui, en Canada, a perdu hommes et choses! Il ignore enfin,—en dépit de ses profondes études qui lui font certes, le plus grand honneur,—il ignore qu'aux Etats-Unis, le Président est directement, personnellement responsable au congrès de ses actes; et que personne ne partage avec lui cette responsabilité. Or, du moment qu'une telle responsabilité pèse sur le chef de l'exécutif, il est assez inutile que ses subalternes la partagent!

En Angleterre, les ministres sont responsables parceque le roi ne l'est pas; parceque le seul homme qui eût dû l'être, le seul homme qui occupe un poste d'où il n'est presque jamais sorti que du mal, est déclaré ne pouvoir *faire mal!!!!* parcequ'enfin les prérogatives de la couronne n'étant pas définies, elles sont censées illimitées. Or, comme il faut de toute nécessité que le pouvoir exécutif soit responsable, on imagina un palliatif qui, au premier abord, parait spécieux: on donna au roi un conseil qui gouverne en son nom et qui est responsable aux chambres des avis qu'il donne au roi, leur égal. Ainsi, dit-on, les chambres, au moyen du ministère, exercent un contrôle indirect sur le roi. Malheureusement, dans la pratique de ce systême, le roi influence beaucoup plus les

chambres au moyen de son ministère, qui en fait partie, que les chambres ne contrôlent le roi ; ce qui fait qu'en définitive, dans les monarchies constitutionnelles, on n'obtient qu'une responsabilité boiteuse, équivoque, qu'un ministère tout à la fois malhonnête et habile, peut presque toujours rendre illusoire.

Aux Etats-Unis on s'est bien donné garde de déclarer le Président impeccable ou infaillible ; on ne l'a pas placé à la tête du gouvernement comme une fiction morale ; comme l'incarnation de la sagesse, de la justice, de la prudence, de la science, de la vertu : on ne l'a pas considéré comme un être purement passif ; tout au contraire, on a rejetté sur lui seul tout le fardeau de l'administration, toute la responsabilité de l'exécution de la loi. Si la constitution est violée, si le pouvoir législatif n'est pas obéï, ce n'est pas les ministres qu'on mettra en accusation, c'est le Président lui-même.

En Angleterre, si le roi refuse d'exécuter la loi, ou encore de sanctionner celles qui ont été passées par les deux chambres, son ministère résigne. Si malgré cela, le roi persiste, quel est le remède ? Les chambres ne peuvent rien sans lui ni sur lui, car il est leur égal et sa personne est inviolable. Ses mauvaises passions peuvent donc arrêter la marche du gouvernement, et si le conflit se prolonge, il faut que le peuple intervienne et fasse sentir au roi qu'il n'est rien après tout qu'un homme comme un autre.

Le roi est donc assez puissant pour qu'il y ait lutte sérieuse entre lui et les chambres.

Aux Etats-Unis, comme le Président ne peut empêcher la loi d'exister, et qu'il est sous le coup de moyens coërcitifs s'il refuse de l'exécuter, son ambition personnelle ne peut avoir aucun résultat grave. Il ne peut pas lutter avec les chambres, car il leur est si inférieur en pouvoir qu'il ne peut jamais contrebalancer leur autorité.

Ainsi, c'est parceque le roi et les chambres sont deux pouvoirs égaux, qui se nullifient l'un l'autre quand ils se querellent, qu'il est essentiel que la bonne harmonie, l'entente cordiale existent entre eux.

C'est parceque le Congrès est le supérieur du Président et peut le forcer d'agir, et le punir s'il s'y refuse, qu'il n'est pas

essentiel qu'il y ait entre eux la même harmonie, la même entente cordiale.

Ce n'est donc pas parceque le Président des Etats-Unis a plus de pouvoir que le roi d'Angleterre qu'il peut administrer le gouvernement, non pas à l'encontre de la loi, mais à l'encontre de l'opinion de la mojorité du congrès sur quelques points secondaires : c'est au contraire parcequ'il en a beaucoup moins ; parcequ'il en a si peu que l'opposition qu'il pourrait faire à la loi ne serait d'aucune importance.

Là où le roi peut entraver sérieusement les Chambres, on n'a laissé au Président aucun libre-arbitre. Il n'a que la faculté d'obéir.

Ainsi donc, en dépit de l'opinion de cet *honorable et savant Monsieur*, il est vrai de dire qu'aux Etats-Unis la responsabilité gouvernementale est une réalité par le fait qu'elle est directe et définie ; et qu'en Angleterre, elle est, comme tout le reste, une fiction, une anomalie, par le fait qu'elle est indirecte, jusqu'à un certain point arbitraire, et n'atteint que des subalternes.

Quand au Canada, les mots " responsabilité gouvernementale " ont toujours été, et sont encore pour lui un non sens, un mensonge. On l'a maltraité avant 1837, on l'a berné depuis et on le bernera encore jusqu'à ce qu'il cesse de sourire complaisamment à tous ceux qui jugent à propos ou profitable de se moquer de lui.

Je reviendrai plus tard sur les conclusions que l'on peut tirer, les applications que l'on peut faire au Canada, des rapprochements, des comparaisons que je viens de développer, et je passe à l'examen de la condition industrielle des Etats-Unis.

Tous les jours, Messieurs, vous entendez dire, ou vous lisez dans les journaux que la prospérité des Etats-Unis est plus apparente que réelle. " Ils ont sans doute, dit-on, fait des " progrès rapides, mais aussi ils ont des dettes énormes : le " gouvernement fédéral a des dettes ; tous les Etats parti- " culiers en ont, à l'exception peut-être d'un ou d'eux : plu- " sieurs ont fait banqueroute. On y voit beaucoup de che- " mins de fer, mais ces chemins de fer ne paient pas, et sont " un fardeau pour leurs actionnaires". . . . . .

Eh bien comme les adversaires de l'annexion sont princi-

palement ces gens qui se prétendent les seuls hommes pratiques du pays ; comme ils nous reprochent de n'être que des théoriciens à idées impraticables, à systêmes impossibles, pendant qu'eux sont hommes de faits par excellence, hommes de chiffres avant tout, voilà des chiffres sur lesquels nous pouvons les inviter à porter leurs profondes méditations.

L'Etat de Massachussetts est sillonné par vingt-six chemins de fer en pleine opération, dont le parcours total est de plus de mille milles, et qui ont couté ensemble, une somme de $52,000,000. (1)

La recette totale pour 1849 s'est montée à....	$6,500,000
La dépense totale à.....	3,300,000
Revenu net.....	$3,200,000

Le nombre des voyageurs sur tous ces chemins de fer a été de près de 9,000,000. Le transport des marchandises, 2,500,000 tonneaux. Nombre de milles parcourus, 4,000,000.

Un de ces chemins de fer a produit un revenu net de 10 pour 100 : deux, de 9 pour 100 : deux, de 8½ pour 100 : quatre, de 8 pour 100 : trois, de 7 pour 100 : huit, de 6 pour 100 : trois, de 4 pour 100 : deux, de 3 pour 100 : un, de 1½ pour 100.

Moyenne des dividendes pour 1849, 6⅓ pour 100.

Surplus total des différentes compagnies, $1,600,000.

Il est à remarquer que ceux des chemins de fer du Massachussetts qui ont produit moins de 6 par 100, n'ont pas un très long parcours, et ont été faits dans les quatre ou cinq dernières années, dans des parties où la population est moins dense, moins riche, et où le transit est encore peu considérable.

La meilleure preuve que ce genre de placement n'est pas en baisse, comme on le prétend, dans le Massachussetts, c'est que l'on y travaille à compléter plusieurs lignes principales ou embranchements, pour lesquels des chartes d'incorporation ont été obtenues depuis trois ans, dont la longueur totale sera d'environ 400 milles, et dont le coût probable est estimé à $18,000,000.

(1) Toutes les statistiques que l'on trouvera dans les pages suivantes sont tirées de l'Almanach Américain ; du Hunt's Merchant's Magazine de New-York, et des papiers publics Américains quand ils publiaient des statistiques officielles.

Vous voyez, Messieurs, que cette somme est loin de démontrer que les chemins de fer soient regardés, dans le Massachussetts, comme un placement précaire.

Voilà donc un état dont la population est de 1,000,000 d'âmes qui a placé $70,000,000 de piastres sur des chemins de fer seulement.

Les deux Canadas, avec une population de plus de 1,600,000, n'ont environ que la cinquantième partie de cette somme employée dans la construction des chemins de fer.

Pour vous faire voir jusqu'à quel point le génie des affaires est développé chez nos voisins, je vais vous citer le cas d'un des directeurs du chemin de fer de Boston à Albany qui, dans un temps où on trouvait difficilement de l'argent pour faire marcher les travaux, a hypothéqué ses propriétés jusqu'à la concurrence de $1,500,000.

Je puis encore vous citer le fait suivant :

Un des chemins de fer du Massachussetts, qui a couté plus de $2,000,000, a été commencé avec un capital souscrit de $40,000 et une somme versée de $9,000. Néanmoins il était terminé à la fin de la deuxième année.

Le capital total des banques du Massachusetts était en 1849 de $35,000,000.

Dividende général, (semi annuel)

pour			Octobre 1848	$=3\frac{66}{100}$ par 100
do	do	do	Avril 1849	$=3\frac{76}{100}$ do 100
do	do	do	Octobre 1849	$=3\frac{89}{100}$ do 100
do	do	do	Avril 1850	$=3\frac{95}{100}$ do 100

Moyenne des dividendes annuels . . . . $7\frac{72}{100}$ do 100

Montant total des profits en caisse $3,011,000.

Fonds général de réserve. . . . . .2,724,000.

Dans le cours de l'année 1850, neuf banques nouvelles ont été fondées, avec un capital total de $2,000,000.

Total général, $37,000,000.

Les dépots faits dans les banques d'épargne se montaient à plus de $12,000,000 pour 1849, et la moyenne de leurs dividendes, pendant cinq ans, a été de 5½ pour cent.

Les compagnies d'assurance, au nombre de 29 ont produit, en cinq ans, une moyenne de dividendes de 8½ pour cent.

Une seule des banques de Boston, la Suffolk Bank, a ra-

cheté dans une seule semaine de juillet 1850, pour $4,600,000 de billets des banques de campagne de la nouvelle Angleterre.

La production totale de l'état de Massachussetts a été officiellement estimée, en 1845 à $114,000,000. Pour 1850 on croit qu'elle atteindra 150,000,000.

Dans cette somme le tannage des cuirs et la fabrication des chaussures entrent pour un montant de $25,000,000; la fabrication des étoffes de laine et de coton, pour près de $30,000,000; les produits de l'agriculture et des forêts pour $25,000,000.

Voilà l'état que nos hommes de chiffres ont choisi pour prouver que les Etats-Unis étaient en pleine décadence!!

Voyez l'état de Rhode-Island dont la population n'est que de 145,000 âmes, c'est-à-dire, un tiers de celle du district de Montréal.

Le nombre de ses banques est de 63, réunissant un capital de $12,000,000. Moyenne des dividendes 6¼ pour 100.

Montant des profits en caisse, $700,000: Fonds de réserve, $400,000.

La production manufacturière du Rhode-Island a excédé $20,000,000 en 1849.

La production manufacturière du Connecticut a été de $30,000,000 pour la même année. Nombre de banques, 39. Leur capital, $10,000,000. Dividendes, 6½ pour 100. Surplus: $750,000.

Depuis 1846, les deux Etats de Vermont et de New-Hampshire ont dépensé pour la construction des chemins de fer actuellement en opération, près de $12,000,000. Leur population réunie est d'environ 600,000 âmes.

Les chemins de fer en opération dans le Maine, le Connecticut et le Rhode-Island ont couté $15,000,000.

Les chemins de fer qui se construisent actuellement dans les états de la Nouvelle-Angleterre, à part le Massachussetts auront un parcours de 1100 milles, et couteront probablement $40,000,000.

Le capital total des banques de l'état de New-York est de $50,000,000 de piastres: leur encaisse métallique de $11,000,000: leurs profits en caisse: $7,500,000. Elles présentent

en totalité, un mouvement d'affaires de près de $200,000,000,

Les chemins de fer du même état ont une longueur totale de 1400 milles et ont couté ensemble $58,000,000.

Le chemin de fer de New-York et de l'Erié offre un parcours total de 155 lieues. 122 locomotives sont employées sur ce chemin. Quelques unes de ces locomotives pèsent jusqu'à 47 tonneaux.

Ainsi Messieurs, les six états de la nouvelle Angleterre et celui de New-York, avec une population de moins de six millions d'habitants ont presque achevé de construire 4,700 milles de chemins de fer, à une dépense de près de $200,000,000.

Voilà encore ce qu'en Canada on appelle de la décadence ! !

L'état de New-York, quoique moins riche, relativement, que le Massachussetts ou le Rhode-Island, est néanmoins celui de tous les Etats-Unis dont les valeurs mobilières et immobilières présentent le chiffre le plus élevé : $728,000,000.

Le commerce qui s'y fait est énorme, tant celui d'outre-mer que celui de l'intérieur.

La valeur totale des articles transportés sur les canaux de l'état de New-York, soit pour l'exportation, soit pour l'importation, soit pour la consommation locale, se montait en 1847 à $151,000,000 : c'est-à-dire $3,000,000 seulement de moins que la valeur totale des importations dans toute l'union.

Les produits de toute espèce transportés vers l'Océan sur les canaux du même état pendant l'année 1847 formaient un total de 1,800,000 tonneaux, valant $73,000,000.

La ville de New-York, à elle seule, importe, en produits étrangers, presque deux fois plus que tous les Etats-Unis ensemble.

	1849.	1850.
Importations de New-York,	$92,000,000	$115,000,000.
Imp. reste des Etats-Unis,	$54,000,000	$72,000,000.

Le nombre des maisons bâties à New-York en 1850 se monte à un peu plus de 1500. Sur ce nombre 71 seulement ont moins que deux étages.

On y a bâti de plus:			Coût total	$12,000,000.
23 navires à vapeur, jaugeant	38,000	Ton :	Coût, Tot :	$7,000,000
24 bateaux do do	17,000	"	"	2,500,000
45 vaisseaux à voiles do	32,000	"	"	3,500,000
Total	87,000	"	"	$25,000,000

Ainsi, Messieurs, les maisons et les vaisseaux bâtis à New-York dans une seule année, ont absorbé une mise de capitale égale à près de la moitié de la valeur totale de la propriété mobilière et immobilière du Bas-Canada, et supérieure de $11,000,000 à la valeur totale de la ville de Montréal.

L'industrie manufacturière de cette grande ville représente un capital de $35,000,000. Nombre de fabriques de toute espèce, 3,387. Nombre de personnes employées, 90,000. Production en 1350, $105,000,000.

On a dit et répété à satiété que les finances de l'état de New-York étaient dans un état moins prospère que celles du Canada.

Examinons cette question.

Le montant total de la dette publique de l'état de New-York, portant intérêt, est d'environ $23,000,000.

Intérêt annuel, environ $1,260,000.

Les travaux publics formant la propriété de l'état ont couté $33,000,000. Ils ont produit en 1849 un revenu net de $2,760,000 et représentent conséquemment un capital de $46,000,000. Ils valent donc aujourd'hui $23,000,000 de plus qu'ils n'ont coûté.

Excédant de leur revenu sur l'intérêt de la dette publique $1,500,000.

Quant au Canada, ses travaux publics ont couté $18,000,000 qui forment presque le total de sa dette publique. Il paie environ $850,000 d'intérêt annuel et le revenu net de ses travaux publics a été en moyenne, depuis trois ans, de $168,000 annuellement. Ils ne représentent donc qu'un capital de $2,800,000 ou $15,200,000 de moins qu'ils n'ont couté.

L'exdédant de l'intérêt payé par la province sur le revenu qu'ils donnent est d'environ $700,000.

Leur revenu net pour 1850 n'a pas dépassé la moyenne que je viens de citer.

Or, Messieurs, tant que nos travaux publics ne produiront

pas assez pour faire face à l'intérêt des sommes qu'ils ont coutées, il sera absurde de s'extasier sur l'état prospère des finances du pays. Le peuple du pays ne peut être satisfait lui, que s'ils produisent un revenu suffisant pour liquider avec le temps la dette pnblique.

Et je soupçonne un peu que s'il savait tout ce que savent ses mandataires, il se montrerait peut-être un peu moins satisfait qu'eux.

L'état de New-York reçoit de ses canaux un surplus de revenu de $1,500,000 : "Voyez comme il est gêné," disent les admirateurs du "*gouvernement responsable.*"

Le Canada paie annuellement $700,000 de plus qu'il ne reçoit de ses canaux : "*voyez comme il est riche,*" disent les mêmes calculateurs ! !

Environ 3800 steamboats venant de l'intérieur sont entrés dans le port de la Nouvelle-Orléans, en 1850.

Valeur des articles venant de l'intérieur : $96,000,000.

Le mouvement des steamboats dans le port de Cincinnati pendant l'année finissant le 1 Septembre 1850 a été

Pour les arrivages	3653
Pour les départs	3586
Total.	7239

Les arrivages dans le port de New-York pour 1850 sont :

Vaisseaux venant de l'étranger	3500
Vaisseaux venant des ports américains	5800
Sloops do do do	2200
Steamboats	4500
Total.	16000

New-York, y compris Brooklyn et Williamsburgh qui sont, à proprement parler ses faubourgs, est aujourd'hui, par sa population, la troisième ville du monde civilisé.

En 1800 elle comptait,	60,000 habiants.
Aujourd'hui elle en compte,	650,000 "

L'étonnante prospérité dont je viens de vous retracer quelques détails se retrouve à peu près au même dégré dans toute l'étendue des Etat-Unis. Partout la société y montre une prodigieuse activité ; dans toutes ses parties ce beau pays marche à pas de géant.

Sur tous les points l'augmentation de la population est considérable et dépasse toutes les prévisions. Quarante villes et villages, pris indistinctement dans toutes les parties des Etats-Unis, qui, en 1840, réunissaient une population de 300,000 habitants, en ont aujourd'hui près de 900,000.

Voici l'augmentation de la population en dix ans, dans quelques villes.

	1840	1850	Augmentation.			
Philadelphie,	260,000	400,000	140,000 ou	54	pour	100
Boston,	93,000	150,000	57,000 "	61	"	100
Baltimore,	102,000	165,000	63,000 "	62	"	100
New-York, Brooklyn et Williamsburgh.....	380,000	650,000	270,000 "	70	"	100
Providence	23,000	43,000	20,000 "	82	"	100
Buffalo,	18,000	50,000	32,600 "	178	"	100
Cincinnati,	46,000	150,000	104,000 "	229	"	100
Syracuse,	5,000	22,000	17,000 "	340	"	100
St. Louis,	16,000	90,000	74,000 "	462	"	100
Chicago,	4,000	25,000	21,000 "	525	"	100
Milwaukie,	1,700	20,000	18,300 "	976	"	100

Le tonnage Américain sur les lacs était en

1846 de . . . . . 107,000 ton.
En 1850 il se montait à . . . . . 215,000 "
Augmentation en trois ans plus de 100 pour 100.
En 1841 le port de Buffalo reçut 2,800,000 minots de blé.
En 1850 il en a reçu plus de 12,000,000.

	Blé	Fleur
En 1845 il a été exporté de Milwaukie	96,000 minots	8,000 qrts.
En 1849	1,200,000 "	137,000 "

En 1836, l'état de Michigan importa de l'Ohio toutes les céréales nécessaires à sa propre consommation: en 1847 le même état a exporté 5,000,000 de minots de blé, et 9,000,000 de minots d'autres grains.

Le tonnage total de la marine marchande Américaine est aujourd'hui de . . . . . 3,500,000 ton :
Celui de la marine marchande Anglaise . 4,100,000 "

Différence . . . 600,000

Prenons maintenant la comparaison entre les Etats-Unis et le Canada d'un autre point de vue, le plus frappant de tous, peut-être, et aussi le plus péremptoire contre les optimistes ministériels.

En 1847, la valeur totale de la propriété mobilière et immobilière sujette à taxation, dans le Haut-Canada, était de $35,000,000.

Portons-là pour 1850 à $50,000,000. C'est certainement plus que l'augmentation réelle.

Pour le Bas-Canada, je suppose la propriété valant $60,000,000.

Total pour les deux Canadas, $110,000,000.

Voyons maintenant quelle est la proportion entre la richesse générale et la population, tant en Canada qu'aux Etats-Unis.

	Propriété.	*Population.*	*Moyenne par tête.*
Canada,	$110,000,000	1,600,000	$ 69
Michigan,	36,000,000	400,000	90
Iowa,	18,000,000	175,000	103
Indiana,	140,000,000	1,000,000	140
Arkansas,	34,000,000	175,000	194
Ohio,	440,000,000	2,000,000	220
New-York,	728,000,000	3,100,000	235
Texas,	46,000,000	175,000	262
Kentucky,	300,000,000	1,000,000	300
Connecticut,	120,000,000	370,000	324
Rhode-Island,	72,000,000	145,000	496
Massachussetts,	590,000,000	1,000,000	590

Ainsi, Messieurs, l'habitant du Michigan qui est, relativement le moins riche des états de l'Union Américaine est d'un quart plus riche que l'habitant du Canada ; et celui du Massachussetts est environ neuf fois plus riche.

La moyenne de la richesse générale dans les onze états que je viens de citer est de $262 par tête ou près de quatre fois plus que la moyenne en Canada.

Le chiffre total de la richesse publique dans tous les Etats-Unis est d'environ $5,520,000,000, la population 23,000,000, moyenne par tête $240.

Maintenant passons aux villes.

	Propriété.	*Population.*	*Moyenne par tête.*
Montréal,	14,000,000	50,000	$ 280
Portland,	8,000,000	20,000	400
Brooklyn,	48,000,000	96,000	500
Cincinnati,	72,000,000	142,000	507
Baltimore,	95,000,000	165,000	576
New-York,	320,000,000	500,000	640
Philadelphie,	260,000,000	400,000	650
Providence,	32,000,000	43,000	730
Environs de Boston,	86,000,000	120,000	750
Boston,	180,000,000	150,000	1200
Brookline, une des petites villes qui avoisinent Boston,	5,400,000	2,400	2250

Vous voyez, Messieurs, combien est énorme la richesse générale dans Boston et ses environs. Boston est, relativement, de près de 100 pour 100 plus riche que New-York.

Cette différence est due surtout à l'immense réseau de chemins de fer dont Boston est aujourd'hui le foyer. Ce sont les mille lieues de chemins de fer auxquels *on l'a mariée*, suivant l'expression d'un journal Américain, qui ont fait augmenter, depuis dix ans, la population et surtout la richesse locale dans une proportion beaucoup plus rapide qu'auparavant.

Il y a dix ans, 150 milles de chemins de fer seulement rayonnaient autour de Boston ; et antérieurement à 1840 la propriété y augmentait en valeur dans une proportion considérable sans doute, mais bien éloignée cependant de l'augmentation actuelle.

Ainsi de 1820 à 1830, la valeur de la propriété mobilière et immobilière était montée de $74,000,000 à $82,000,000 : de 1830 à 1840, elle était montée de $82,000,000 à $94,000,000 : c'est-à-dire, huit millions pour la première, et douze millions pour la seconde période de dix années qui ont immédiatement précédé celle qui commence l'ère des chemins de fer.

Aujourd'hui que Boston est devenu, comme je viens de le dire, le foyer de plus de mille lieues de chemins de fer ; aujourd'hui que 240 trains de passagers ou de fret y entrent ou en sortent régulièrement chaque jour, portant plus de 10,000

voyageurs, l'augmentation de la propriété a considérablement dépassé toute prévision.

De $94,000,000 en 1840, elle est montée à $180,000,000 en 1850. Augmentation en dix ans 90 pour 100, ou près de $9,000,000 par années.

Ainsi, pendant la période de dix années qui vient de s'écouler, les chemins de fer ont fait augmenter la propriété, dans Boston, presque autant chaque année, qu'elle s'augmentait, avant 1840, dans toute une période de dix années ! !

L'augmentation de la propriété a été plus frappante encore dans toutes les petites villes qui avoisinent Boston.

	Prop. en 1840.	1850.	*Augmen.*
Cambridge,	$4,400,000	$11,400,000	159 pour 100
Newton,	900,000	3,800,000	321 " 100
Roxbury,	3,250,000	13,700,000	322 " 100
Dorchester,	1,600,000	7,200,000	350 " 100
Chelsea,	700,000	3,500,000	400 " 100
West Cambridge,	470,000	2,350,000	400 " 100
Brookline,	750,000	5,400,000	616 " 100
Somerville,	N'existait pas	2,800,000	

C'est un fait très remarquable, Messieurs, que l'incroyable augmentation dans la valeur de la propriété, produit, dans certaines localité, par les chemins de fer.

L'augmentation de la valeur de la propriété et de la population, dans les différents comtés du Massachussetts, a suvi les proportions suivantes :

Comté de	Dukes,	11	pour	100	sur la val. et	14	pour	100	sur la populat.
do	Franklin,	71	do	100	do	7	do	100	do
do	Berkshire,	79	do	100	do	20	do	100	do
do	Plymouth,	69	do	100	do	16	do	100	do
do	Barnstable,	81	do	100	do	7	do	100	do
do	Essex,	82	do	100	do	34	do	100	do
do	Hampshire,	82	do	100	do	12	do	100	do
do	Worcester,	86	do	100	do	35	do	100	do
do	Suffolk,	95	do	100	do	70	do	100	do
do	Bristol,	96	do	100	do	25	do	100	do
do	Middlesex,	112	do	100	do	49	do	100	do
do	Hampden,	132	do	100	do	34	do	100	do
do	Norfolk,	203	do	100	do	52	do	100	do
	Diminution.								
do	Nantucket,	25	do	100	do	8	do	100	do

Le seul comté qui ait reculé est précisément celui où on n'a pas construit de chemins de fer.

En 1840, la valeur totale de la propriété, dans le Massachusetts était de $300,000,000
En 1850 elle était de 590,000,000
Augmentation en dix ans 290,000,000
ou près de 100 pour 100.

Ainsi en allouant une somme de $90,000,000 pour l'augmentation probable de la propriété en dix ans dans le Massachusetts, si on n'y avait pas construit de chemin de fer, l'augmentation due exclusivement aux chemins de fer représente quatre fois la somme qu'ils ont coutée en totalité.

Le même résultat a été observé partout dans les Etats-Unis, quoique souvent à un moindre dégré ; et il n'y existe pas une ligne de chemin de fer le long de laquelle la propriété n'est pas augmenté en valeur, au moment de la mise en activité du chemin, d'au moins la somme que le chemin avait coutée.

Voilà pourquoi les chemins de fer ne peuvent presque jamais être *un fardeau* pour ceux de leurs actionnaires qui ont des propriétés situées dans les localités qu'ils traversent, car même quand le chemin de fer ne produit pas un dividende tout-à-fait suffisant, l'augmentation de la valeur de la propriété, sur tout son parcours, en même temps que l'accroissement des affaires, forment presque toujours une très ample compensation pour le déficit qu'il peut y avoir dans les dividendes qu'on espérait recevoir.

Nous avons vu, Messieurs, que les chemins de fer actuellement en opération dans les six états de la nouvelle Angleterre et dans celui de New-York avaient couté ensemble... $137,000,000

Et que ceux maintenant en construction couteraient.....		$ 58,000,000
Les chemins de fer actuellement en opération dans le reste des Etats-Unis ont couté ensemble.....	$115,000,000	
	252,000,000	
Ceux en construction couteront.		$ 90,000,000
		$148,000,000
		252,000,000
Grand total.....		$400,000,000
Ajoutant la somme que les canaux ont coutée.....		120,000,000
On a, pour les canaux et les chemins de fer un total de...		$520,000,000

Mesieurs, un pays qui a pu en moins de quinze ans, faire avec avantage un pareil emploi de capital, pour ses communications intérieures, peut-il être raisonnablement taxé de décadence ?

Eh bien, comme je l'ai dit tantôt, ce sont des journaux français de notre pays qui ont les premiers sonné l'alarme sur l'état précaire, l'amoindrissement prochain des Etats-Unis ! ! ce sont des journaux français qui, tout en faisant aux Américains la grâce d'avouer que leur progrès avait été *assez frappant*, ont déclaré que leur mouvement en avant avait presque cessé, et que le mouvement rétrograde était déjà sensible !

Laissons là ces misères ; elles sont bien profondes ; car l'ignorance n'y a peut-être pas encore la plus grande part.

J'avais essayé, Messieurs, de comparer le progrès de l'éducation et son état actuel dans le Haut et le Bas-Canada, avec ses progrès et son état actuel dans les Etats-Unis.

Mais je n'ai pas eu plutôt scruté les détails du recensement de 1848 pour le Haut-Canada, que je me suis convaincu que l'on avait considérablement exagéré sa population. Pour le Bas-Canada, c'est tout le contraire, le recensement ne donne pas à beaucoup près, le chiffre réel de sa population. Or, les bases étant fausses, les conclusions et les comparaisons devaient nécessairement l'être aussi, et je n'ai pas complété ce travail.

Je vais seulement vous faire voir, avant de terminer cette lecture, qu'en fait de population comme en fait d'argent, le Haut-Canada a toujours su se faire la part du lion : qu'il a eu l'adresse de grossir démesurément ses chiffres afin de diminuer proportionnellement les nôtres : qu'il a complètement mystifié le Bas-Canada à la barbe de ses pratiques et habiles ministres ; enfin que ce n'est qu'au moyen d'impudentes supercheries qu'il en est arrivé à montrer sur ces retours, une population égale à la nôtre.

J'ai vu, Messieurs, dans les détails du recensement de 1848 pour le Haut-Canada, (on a retranchécela dans l'appendix des journaux de la chambre) que l'on y compte, comme partie intégrante de la population, les 86,000 émigrés débarqués à Québec en 1847 ! ! ! !

Or, de ses 86,000 émigrés, environ 20,000 avaient été mois-

sonnés par le typhus et la misère ; et environ 25,000 autres étaient passés aux Etats-Unis.

Malgré cela, les employés chargés de faire les résumés du recensement ont ajouté en bloc, à la population du Haut-Canada, les 86,000 émigrés.

Nos amis d'en haut ne veulent pas lâcher même ce que la mort leur enlève.

Ceux qui ont ainsi mis en liste, dans la population Haut-Canadienne, et les morts et les absents, sont précisément les mêmes employés qui ont été chargés de faire des calculs à perte de vue pour prouver que la population du Bas-Canada n'augmentait que très lentement par elle-même. Je dois ajouter qu'ils ont été secondés par un membre de l'administration actuelle et par un membre de l'assemblée qui ont aussi fait des calculs dans le but de diminuer le chiffre probable de la population dans le Bas-Canada.

Vous pouvez voir aussi dans le même recensement un item de 25,000 âmes *qu'on suppose* être venues des Etats-Unis, pour s'établir dans le Haut-Canada.

Si par exemple vous essayez de trouver les données sur lesquelles on a basé cette supposition vous chercherez inutilement, il n'en existe pas.

On n'avait pas plus de raison de dire 25,000 que de dire 10,000 ; et c'est un grand bonheur pour nous qu'on n'ait pas dit 100,000, car le *gouvernement responsable* aurait accepté ce chiffre avec la même bonhomie, la même complaisance avec lesquelles il a avalé tous les autres.

Mais voici mieux encore, car la ruse, pour être tout aussi grossière, était beaucoup moins frappante, au premier abord.

Dans le même recensement, on porte le nombre des enfants de 5 à 16 ans dans le Haut-Canada à 241,000 : c'est-à-dire, précisément le tiers de la population totale qu'on porte à 723,000.

Voilà une proportion évidemment impossible. Jamais, dans aucun pays, les enfants de 5 à 16 ans n'ont formé le tiers de la population totale.

L'Irlande elle-même, où les enfants paraissent pousser du sol plutôt que naître, n'a jamais offert cette proportion.

Dans le Massachusetts, les enfants de 5 à 16 ans ne forment pas tout-à-fait le cinquième de la population. Dans l'état de

New-York, le Connecticut, le Bas-Canada, ils forment beaucoup moins que le quart. Comment donc la proportion d'un tiers pour le Haut Canada serait-elle possible ?

Si cette proportion était exacte, le nombre total des enfants au-dessous de 16 ans, dans le Haut-Canada aurait donc été de 360,000, ou environ la moitié de la population totale ; cela est inadmissible : le recensement du Haut-Canada est donc nécessairement inexact, ou les résumés nécessairement erronés.

Maintenant je mets en fait que, dans le Haut-Canada, la proportion des enfants de 5 à 16 ans avec la population totale doit être à peu près la même que dans le Connecticut, le New-York, et le Bas-Canada ; c'est-à-dire, que cette classe d'enfants doit former moins que le quart de la population.

Dans ce cas, en 1848, le Haut-Canada ne pouvait pas avoir plus de 162,000 enfants de 5 à 16 ans. On lui en donne 241,000, on lui alloue donc 79,000 enfants qu'il n'avait pas.

Eh bien, le *gouvernement responsable*, avec une bonhomie parfaite, a accepté tous ces enfants qui ne lui appartenaient pas.

Voilà donc près de 150,000 âmes que le Haut-Canada s'attribue et dont on pourrait avec certitude, lui contester l'existence, s'il n'avait pas pour ressource assurée l'admirable pratique introduite par le *gouvernement responsable*, de crier au fait accompli, chaque fois que le Bas-Canada veut résister à une injustice, s'élever contre une spoliation.

Aujourd'hui le Jacobie & Balfour's Almanach, donne à chaque province une population de 791,000 ! ! précisément le même chiffre ! ! C'est si exactement pareil que c'est impossible ! ! Eh bien, que le Bas-Canada s'inscrive en faux contre des documents arrangés avec aussi peu d'adresse, on lui dira : " Mais " ce sont des pièces officielles ! c'est désormais un fait accompli " que la population du Haut-Canada est égale à celle du " Bas : " Et le Bas-Canada acceptera peut-être encore ce fait accompli à son préjudice, comme il a accepté l'Union, parceque ses propres amis lui ont dit que c'était dorénavant un fait accompli ; comme il a accepté la dette du Haut-Canada, parcequ'il a entendu dire que c'était un fait accompli ; comme il a accepté le *gouvernement responsable* parcequ'on le lui a fait envisager comme un bonheur accompli ; comme

enfin il dévore aujourd'hui la trahison de ses anciens amis qui est devenue un malheur accompli ! ! ! !

De tout cela, Messieurs, il résulte :

1°. Que nous nous trompions beaucoup, il y a deux ans, quand nous nous moquions de ceux qui nous prédisaient que la population du Haut-Canada allait s'augmenter comme par enchantement :

2°. Que le grand art de créer les hommes paraît n'être plus l'apanage exclusif de la divinité :

3°. Que le *gouvernement responsable* sait rendre les gens pratiques de cent manières différentes :

4°. Que depuis l'Union le Bas-Canada a presque toujours été victime de la confiance qu'il a placée dans des hommes incapables ou malhonnêtes :

5°. Qu'enfin tant que le Bas-Canada continuera de témoigner indifféremment de la confiance à ceux qui le trompent tout comme à ceux qui le servent ; tant qu'il prendra la duplicité pour de la diplomatie, l'esprit d'intrigue pour de l'esprit pratique ; la faiblesse de caractère pour de l'abnégation individuelle ; l'absence totale d'énergie et de cœur pour de la temporisation réfléchie ; les demi-mesures pour des preuves de génie ; les tâtonnements, les pas rétrogrades multipliés pour de l'expérience en affaires ; les prétentions de la vanité pour du savoir ; des ambitions grotesques pour l'amour du bien général ; la capacité du mot d'ordre, l'intelligence de la consigne pour la compréhension des affaires publiques ; les intérêts personnels pour du patriotisme ; des estomacs dévorants pour des cœurs dévoués ; des imaginations ternes pour des capacités administratives ; le mutisme habituel et calculé pour de la profondeur ; l'hypocrisie pour de la vertu ; la calomnie systématisée pour un excellent moyen de gouvernement, sa condition sera toujours précaire, son horizon politique toujours chargé de nuages, son avenir toujours sombre, sinistre, inquiétant.

QUATRIEME LECTURE.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs,

Il est une objection que les adversaires de l'annexion ne manquent jamais de nous faire, et derrière laquelle ils s'abritent, pour ainsi-dire, comme dans une position inattaquable. Je n'en ai pas encore rencontré un seul qui ne m'ait fait cette objection avec cet aplomb prétentieux que j'ai souvent observé chez ceux qui affirment ce qu'ils ignorent; avec cette expression qui voulait dire: "Voyons, qu'avez-vous à répondre ?"

Eh bien, il ne me sera pas difficile de vous convaincre qu'ils ne sont pas plus heureux, là qu'ailleurs.

Nous avons vu que le capital total absorbé par les canaux et les chemins de fer Américains, était d'environ $520,000,000.

— Voyez, nous dit-on, n'est-ce pas énorme? Et tout cela est du à l'Angleterre !

— Messieurs, il n'en est rien.

Les dettes réunies de tous les états particuliers qui ont une dette publique, se montent à $210,000,000, dont les deux tiers environ sont dus à des capitalistes Anglais, mais disons $150,000,000: il y a donc $370,000,000 sur les canaux et les chemins de fer Américains qui sont propriété Américaine.

Les capitaux Anglais n'entrent donc dans leur construction que pour environ le quart des sommes qu'ils ont coutées.

Pour mieux faire voir combien ces criailleries sur l'énormité des dettes des Etats-Unis, tant la dette fédérale que les dettes particulières, sont vaines et frivoles, je vais mettre en regard les engagements des Etats-Unis et leurs ressources.

Le montant total de la dette fédérale Américaine est d'environ $65,000,000.

A part les moyens ordinaires qui sont à la disposition de tous les gouvernements, le gouvernement fédéral possède dans les treize états suivants, l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le

hommes positifs, nos intelligences sérieuses qui méprisent les théories et n'attachent d'importance qu'aux faits et aux chiffres, ne voient rien autre chose, dans les Etats-Unis, qu'une prospérité toute factice, toute artificielle, une richesse d'emprunt, et même mille indices différents de décadence prochaine.

Messieurs, ce sont les mêmes hommes qui admirent le *gouvernement responsable ;* vous pouvez juger du système par ceux qui le prônent ! !

Maintenant, comme on pourrait prétendre que les comparaisons que j'ai faites entre les rapports respectifs de la richesse et de la dette publique, tant en Canada qu'aux Etats-Unis, ne sont pas exactes, parceque j'ai réparti sur les Etats qui ont des dettes, la richesse publique de ceux qui n'en ont point, je vais prendre une autre base, et comparer notre situation financière avec celle de plusieurs états ; j'y inclus ceux dont le budget est le plus obéré.

	Dette absolue.	Capital productif de l'état.	Balance en sa faveur.
Tennessee,	$ 3,400,000	$ 4,900,000	$ 1,500,000
Massachussetts,	1,000,000	3,000,000	2,000,000
Caroline du Sud,	2,300,000	5,000,000	2,700,000
New-York,	22,000,000	45,000,000	23,000,000

Voici maintenant plusieurs des états qui doivent plus qu'ils ne possèdent.

	Propriété.	Dette absolue.	Capital productif de l'Etat.	Balance contre lui.	Proportion avec la richesse générale.
Ohio,	$432,000,000	19,000,000	18,000,000	1,000,000	$\frac{1}{432}$
Kentucky,	300,000,000	4,500,000	3,500,000	1,000,000	$\frac{1}{300}$
Virginie,	530,000,000	9,400,000	7,400,000	2,000,000	$\frac{1}{265}$
Pensylvanie,	600,000,000	40,000,000	32,000,000	8,000,000	$\frac{1}{75}$
Alabama,	192,000,000	8,500,000	3,500,000	5,000,000	$\frac{1}{38}$
Maryland,	140,000,000	10,000,000	5,000,000	5,000,000	$\frac{1}{28}$
Indiana,	138,000,000	6,000,000	cédé aux créanciers	6,000,000	$\frac{1}{23}$
Illinois,	117,000,000	16,000,000	7,000,000	9,000,000	$\frac{1}{13}$
Canada,	110,000,000	18,000,000	3,000,000	15,000,000	$\frac{1}{7}$

Vous voyez, Messieurs, par ce tableau, 1o. que plusieurs états possèdent des propriétés publiques dont la valeur excède de beaucoup le montant de leur dette :

2o. Que pas un seul des états dont le capital en propriétés publiques ne représente pas la somme de leur dette, n'est aussi obéré que le Canada.

Tous les états qui ont des dettes ont pourvu à leur extinction au moyen des fonds d'amortissement considérables. Ainsi l'état de New-York verra sa dette actuelle s'éteindre en 1868, l'Illinois (quoiqu'elle soit, relativement, presqu'aussi considérable que la nôtre) en 1872 : le fonds d'amortissement du Maryland excède aujourd'hui $2,000,000, et augmente rapidement. Enfin, il n'est pas un seul des états particuliers qui ne soit en état, sans augmenter les taxes actuelles, d'éteindre sa dette dans les vingt années prochaines ; pouvons-nous en dire autant, en Canada ?

En résumé, Messieurs, le Canada doit en sus de ce qu'il possède, une somme presqu'équivalente à un septième de ce qu'il vaut en totalité.

" Eh bien, c'est une misère, dit la *Minerve !*"

Les Etats-Unis doivent, en sus de ce qu'ils possèdent, un 110me seulement de ce qu'ils valent.

" Mais c'est énorme ! ! dit encore la *Minerve.*"

On a voulu batailler aussi sur ce qu'on est convenu d'appeler le systême de répudiation : eh bien, on sait maintenant à quoi s'en tenir là-dessus. On sait que pas un seul des états particuliers n'a renié sa dette légitime.

Il y a bien eu pour quelques uns, impossibilité de faire face à leurs obligations, à leur échéance ; mais cela ne prouve rien contre la bonne foi publique de ces états. On avait compté snr les engagements contractés par les banques envers l'état, quand leurs chartes leur avaient été octroyées. Ces engagements étaient onéreux, les banques ne purent faire leurs versements, la conséquence fut que quelques états se trouvèrent sans moyens immédiats pour payer les intérêts de leur dette. On avait compté aussi sur le revenu des travaux publics, et dans certains cas, les faits n'ont pas réalisé les prévisions aussitôt qu'on l'avait espéré ! Cela prouve peut-être de l'imprudence, un manque de calcul, une trop grande confiance dans l'extension des affaires, dans le progrès général,

mais cela ne prouve nullement qu'on ait fait brèche à l'honneur national.

Messieurs, il y avait de l'injustice dans les reproches amers qu'on a faits, en Europe, aux Américains; et il me semble que si ceux-ci n'ont pas été assez ponctuels, les créanciers Européens n'ont pas, non plus, été assez raisonnables.

Que les Américains soient jusqu'à un certain point blâmables pour avoir manqué à leurs engagements, quant aux échéances, je l'admets; mais la raison de l'intensité du cri d'indignation qui s'est élevé de l'autre côté de l'Atlantique existe principalement dans ce fait, qu'un grand nombre de détenteurs des obligations Américaines étaient de petits capitalistes qui avaient placé leur argent à 3 pour 100 dans les fonds Anglais, et qui, voyant les Américains offrir 6, 7 et même 8 pour 100, s'étaient empressés de vendre leurs créances contre le gouvernement impérial pour escompter les bons Américains.

Quand quelques uns des états se sont trouvés incapables de payer les intérêts, cela causa une gêne considérable chez la grande majorité des créanciers des Etats-Unis, car un grand nombre d'entr'eux avaient mis tout leur avoir dans les fonds Américains. Or ventre affamé n'a point d'oreilles; et les meilleures raisons du monde ne font pas disparaître le besoin dans lequel le créancier se trouve. Le cri fut général, les agioteurs s'en mêlèrent, crièrent à la répudiation, à la banqueroute, déprécièrent autant que possible les obligations Américaines afin de les acheter à de forts escomptes; les petits capitalistes se laissèrent prendre au piège et échangèrent les meilleures obligations du monde contre des sommes modiques; les grands capitalistes réalisèrent des bénéfices énormes, et la resposabilité des maux, de la détresse dont leur avidité avait été la cause principale, retomba sur les Etats-Unis seulement.

Ceux des états qui avaient manqué à leurs engagements, n'avaient d'autre alternative que de se taxer pour les remplir, en attendant que leurs travaux publics devinsent productifs. Ils ne reculèrent pas devant ce devoir, mais avant que les législatures se fussent assemblées, avant que les plans de taxation eussent été proposés, examinés,

adoptés ; avant que le produit des taxes eût été versé dans les coffres publics, et transmis en Europe, il s'écoula quelquefois bien des mois et même jusqu'à deux ou trois années ; et pendant tout ce temps, rien n'était plus facile que de persuader aux créanciers des Etats-Unis qu'on ne faisait rien e qu'on ne voulait pas payer. C'est aussi ce que firent les agioteurs.

Néanmoins vous avez vu l'Indiana abandonner ses travaux publics à ses créanciers pour payer une partie de sa dette, et se taxer pour faire honneur au reste : vous avez vu le Maryland et l'Illinois se taxer aussi pour payer les intérêts de leur dette, et créer des fonds d'amortissement considérables : enfin aujourd'hui le crédit public est excellent, et d'ailleurs les Etats-Unis sont assez riches pour n'avoir plus besoin d'aller emprunter ailleurs.

Dans le mois de juillet dernier l'emprunt pour l'aggrandissement du canal de l'Erié a été ouvert à New-York ; on avait besoin de $2,500,000. La somme a été complétée en quelques heures, et des offres avaient été faites pour plus de $7,000,000

Non, rien ne justifie la susceptibilité des peuples Européens vis-à-vis des Etats-Unis. L'Angleterre et la France aussi ont eu leurs crises commerciales, leurs gênes monétaires, leurs détresses publiques. La banque de Law a ruiné des milliers de familles. Les faillites de deux cent quarante banques, en Angleterre, en 1815 et 1816 ont causé des pertes immenses, des banqueroutes sans nombre, des souffrances infinies. D'ailleurs qu'est-ce aujourd'hui que la dette publique de l'Angleterre, sinon une banqueroute par consentement mutuel ? Qu'est-ce que le tiers consolidé, en France, sinon la preuve de deux autres tiers déconsolidés ?

D'ailleurs, Messieurs, sont-ce les habitants du Canada qui peuvent s'arroger le droit de jetter la pierre aux Américains à propos de leurs dettes publiques ? Nous sied-il bien de leur reprocher des folies quand notre dette est proportionnellement dix fois plus onéreuse que la leur ?

Les Américains ont employé utilement au moins les sommes qu'ils ont empruntées : nous, nous avons gaspillé le quart de celles que nous devons.

Ainsi, £75,000 ont été engloutis dans le lac St. Pierre

malgré les remontrances de tous les hommes spéciaux qui naviguaient sur le St. Laurent depuis vingt ans ; là on a fait une perte totale, car on s'est entêté non seulement contre le simple bon-sens, mais contre la nature elle-même.

Ainsi encore on a dépensé plus de £900,000 pour l'élargissement du canal de Welland quand le coût probable de cet ouvrage avait été porté à £450,000 seulement dans un mémoire en date du 12 Aout 1841, soumis au Gouverneur-Général.

Enfin on a dépensé £515,000 sur le canal de Cornwall, quoique l'estimation des dépenses probables de construction n'eût été portée qu'à £192,000, dans un rapport de Mr. Killaly daté d'Avril 1846.

Il en est de même pour le canal de Beauharnais qui a couté £532,000 : là aussi on a excédé de moitié les estimés originaires.

Je ne parle pas d'un grand nombre d'items moins importants, mais qui, réunis, forment encore une somme assez ronde.

Voilà bien du gaspillage ; et néanmoins ceux que nous pouvons tous montrer du doigt comme en étant les auteurs, remplissent aujourd'hui les plus hautes charges du gouvernement.

Maintenant Messieurs, examinons combien il en coute aux Etats-Unis pour gouverner 23,000,000 d'hommes et combien il en coute, en Canada, pour en gouverner 1,600,000.

Les dépenses propres du gouvernement de l'état de New-York se montent pour 1849 à $670,000. Cette somme répartie sur une population de 3,100,000 âmes, donne une moyenne de 21 *cents* par tête ou environ 1 sheling 4 deniers.

Les dépenses propres du gouvernement du Canada se montent pour 1849 à $1,150,000 ou, en moyenne, à trois shelings sept deniers par tête.

L'habitant du Canada paie donc pour se faire gouverner, trois fois plus que celui de l'état de New-York, pour se gouverner lui-même.

Maintenant nous avons vu précédemment que la moyenne, par tête, de la richesse publique en Canada, était de $69 pendant que dans l'état de New-York elle est de $235 : l'ha-

bitant de l'état de New-York est donc près de quatre fois plus riche que celui du Canada.

Eh bien il est quatre fois plus riche et il paie son gouvernement trois fois moins cher que ce dernier ; notre fardeau est donc, relativement, douze fois plus lourd que le sien.

Voilà, Messieurs, l'état de choses que les ministres actuels et leurs amis, dans leur protêt contre le manifeste annexionniste, ont osé déclarer satisfaisant ! !

Si on prend le coût total de tous les gouvernements particuliers pour 1849, $5,250,000, on a une moyenne de 23 *cents* par tête, ou 1s. 2*d*.

Si on ajoute à cela les dépenses propres du gouvernement fédéral, on aura un total de $11,000,000, ou 2s. 4d. de notre monnaie par tête. Ce n'est encore que les deux tiers de ce que le gouvernement responsable nous coute.

Voyons maintenant quelles sont dans chaque pays les dépenses totales, y compris l'intérêt des dettes publiques.

Les dépenses totales du gouvernement des Canadas pour l'année 1850 ont été d'environ $2,500,000.

Je retranche $300,000 pour le produit des travaux publics et le revenu casuel et territorial, ce qui laisse une somme de $2,200,000 prélevée sur le peuple de la province. Cette somme répartie sur une population de 1,600,000 âmes donne une moyenne de dépense de 7s. par tête.

Les dépenses totales du gouvernement fédéral en 1850 se sont montées à - - - - - - - - - - -	$43,000,000
Je retranche une somme de - - - - - -	$16,000,000
parcequ'elle été employée exclusivement à faire face aux besoins créés par la guerre du Mexique, ce qui ramène le budget normal à - -	$27,000,000
Je retranche encore - - - - - - - - - -	$ 3,000,000
qui forment à peu près l'intérêt de la dette publique fédérale. La vente des terres publiques paie au-delà de l'intérêt de cette dette, le peuple n'est conséquemment pas taxé pour cet item. Voilà donc une somme de - - -	$24,000,000
prélevée sur le peuple Américain pour les dépenses ordinaires du gouvernement fédéral.	
A ces $24,000,000 il faut ajouter - - - - -	$ 5,000,000
qui coutent les gouvernements particuliers, puis	$ 3,000,000
qui forment l'intérêt que les différents états ont à payer annuellement sur l'excédant de leurs dettes publiques - - - - - - . - Total.	$32,000,000

qui forment, pour 1850, le montant prélevé sur le peuple Américain pour les dépenses gouvernementales ordinaires et l'intérêt des dettes publiques locales.

Or $32,000,000 répartis sur une population de 23,000,000 d'âmes donnent une moyenne de dépense de sept shelings de notre monnaie par tête.

Ainsi, Messieurs, l'habitant des Etats-Unis paie annuellement, pour l'intérêt des dettes publiques locales, les dépenses des gouvernements particuliers, et celles du gouvernement fédéral, avec son armée, sa marine, ses relations étrangères, précisément la même somme que l'habitant du Canada pour l'intérêt de la dette publique et les dépenses d'administration intérieure ; et pourtant le Canada n'a ni armée, ni marine, ni relations étrangères ! !

Eh bien, Messieurs, ne payons nous pas un peu trop cher l'avantage d'appartenir à cet empire sur lequel le soleil ne se couche jamais ?

Je vais résumer en quelques chiffres tout ce que je viens de dire.

1

			Moyenne par tête.		*Dépenses propres du gouv. fédé. dépen. des gouv loc.*		
L'habitant des Etats Unis	possède		$240	il paie :	£0	2	4
					Dépenses propres du gouv. loc.		
do	Et. de N. Y.	do	235	do	£0	1	4
do	Canada	do	69	do	0	3	7

2

Etats-Unis.	Dettes particulières—gouvernemens locaux—gouvernement fédéral—relations étrangères—armée—marine.	£0	7	0
Canada.	Dette publique—administ. intér.	0	7	0

3

Apprécions maintenant les dépenses publiques, dans les deux pays, d'après la valeur de la propriété.

	Propriété.	Dépenses du tableau précédent.	Proportion avec la val. de la propriété
Etats-Unis,	$5,520,000,000	32,000,000	$\frac{6}{1000}$
Canada,	110,000,000	2,200,000	$\frac{20}{1000}$

moyenne de dépense, par tête, de £2, 7s, de notre monnaie.
celles du Canada sont par tête, de £0, 7s, do do

Vous voyez qu'en adoptant ce mode de répartition, le Canadien parait avoir un immense avantage sur l'Anglais, en les supposant également riches ; mais par malheur, c'est précisément cette supposition qui n'est pas fondée.

Le Canadien qui paie £0 7s, possède en moyenne, £ 17 5s,
L'Anglais qui paie £2 7s, do do £167 0s,
Il peut donc payer £2 7s, plus facilement que le
Canadien ne peut payer £0 7s,

Voilà pourquoi, si on répartit les dépenses du gouvernement Anglais sur la valeur de la propriété, elle se trouve beaucoup moins chargée en Angleterre qu'en Canada.

	Propriété	Dép : tot : 1850.	proport : avec la rich : gén :
Angleterre,	£3,600,000,000 stg.	£50,000,000 stg.	$\frac{13}{1000}$
Canada,	22,150,000 stg.	628,000 stg.	$\frac{28}{1000}$

Maintenant, Messieurs, je vous le demande, lequel d'entre vous soupçonnait seulement, que la propriété, en Canada, fût en réalité, deux fois plus chargée, pour les dépenses du gouvernement, que la propriété en Angleterre ? Quand à moi, je l'avoue, je m'attendais si peu à ce résultat que j'ai refait plusieurs fois mes calculs avant de me convaincre que je ne me trompais pas.

Voilà, en définitive, où nous en sommes arrivés, avec l'Union et le *gouvernement responsable.*

Messieurs, les membres de l'Assemblée qui ont publiquement déclaré que le Canada n'avait rien à envier aux Etats-Unis connaissaient-ils l'état de choses que je viens de retracer ? S'ils le connaissaient que devient leur honneur ? S'ils ne le connaissaient pas, ils ne savaient donc rien de ce qu'ils étaient obligés de savoir ! Dans ce dernier cas, que vaut leur opinion sur l'état du pays ?

Et puis, Messieurs, quand même il serait vrai que les charges publiques fussent plus fortes aux Etats-Unis qu'en Canada, qu'est-ce que cela prouverait ?

Tout au plus que le peuple Américain ne craint pas que le revenu public soit dissipé, gaspillé, comme le nôtre l'a été !

Il ne craint pas d'être taxé parcequ'il a un véritable contrôle, et surtout un contrôle annuel, sur les administrateurs de

la fortune publique de chaque état. Il n'est pas, comme ici, obligé d'attendre quatre années pour chasser un homme qui le trahit, parcequ'une place est là qui lui miroite aux yeux.

La majorité de chaque législature représente réellement l'opinion du peuple de chaque état. De plus ce peuple est assez instruit pour surveiller exactement ses mandataires, et pour savoir au juste ce qu'il paie et quel emploi on fait de son argent. Il n'est pas exposé à être trompé comme le peuple de ce pays-ci l'est tous les jours. Il sait que les frais d'administration n'absorbent pas, comme ici, plus de la moitié du revenu public. Il voit, tous les jours, le produit des taxes qu'il paie employé avec intelligence; il sent qu'elles lui sont profitables parcequ'on lui rend en améliorations utiles, productives, la valeur de l'argent qu'il donne.

Voilà pourquoi il ne les regarde pas comme un fardeau.

En peut-on dire autant du peuple du Canada, Messieurs ?

Pour le Haut-Canada, qui a tout englouti, je sais qu'il est content. (1) Mais qu'a-t-on donné au Bas-Canada en échange des sommes qu'on a empruntées sur son crédit seul, car à l'époque de l'Union, le Haut-Canada était, de fait, en banqueroute ? Des chemins dans le Haut-Canada—un chenal impraticable et inachevé dans le lac St. Pierre—et des canaux magnifiques qui relativement ne produisent presque rien.

C'est à cause de ces folies que nos dépenses publiques sont plus fortes aujourd'hui, relativement, que celles d'aucun autre peuple.

Néanmoins, comme il n'existe pas, en Canada, de taxes directes pour le soutien du gouvernement, le peuple de ce pays en est encore à s'imaginer qu'il n'est pas taxé.

Le systéme des taxes indirectes, le plus commode peut-être quand il fonctionne sous la direction d'hommes habiles, honnêtes,—ou au moins exactement surveillés par un peuple éclairé,—peut devenir extrêmement dangereux, dans les pays où une oligarchie domine.

Il est vrai que le peuple ressent moins le fardeau des taxes indirectes; d'ailleurs il a, pour ainsi-dire, le choix de ne les pas payer : mais aussi, comme il ne se rend pas exactement

(1) Le Haut-Canada a obtenu, à même l'argent ~~provincial~~ de la dette publique, £440,000 pour chemins et améliorations locales, le Bas-Canada £180,000.

provenant

Voilà, Messieurs, comment l'Union et le *gouvernement responsable* nous procurent une administration aussi économique, assurent tout autant notre prospérité, ménagent autant nos ressources que le feraient les institutions Américaines ! !

Maintenant, remarquez s'il vous plait, que l'Américain sait que la dette dont il paie l'intérêt diminue considérablement chaque année, pendant que le Canadien n'a pas d'autre perspective que de voir celle de son pays s'augmenter encore !

Enfin, au risque de vous ennuyer, Messieurs, mais ces questions sont tellement importantes qu'on ne peut pas trop les approfondir, je vais ajouter aux dépenses des deux tableaux précédents, les sommes qui doivent être payées cette année, par le gouvernement fédéral, pour l'intérêt de la dette publique fédérale, les remboursements sur son capital, et pour les besoins extraordinaires créés par la guerre du Mexique. Je prends le budjet probable de 1851 parcequ'il est plus élevé de quelques millions que celui de 1850.

Nous avions tout-à-l'heure un total de dépense de	$32,000,000
Il faut y ajouter.....	28,000,000
Total.....	60,000,000

Cette somme, Messieurs, répartie sur la population donne une moyenne de treize shelings de notre monnaie par tête, mais répartie d'après la valeur totale de la propriété, dans les Etats-Unis, elle ne donne qu'une proportion de..... $\frac{11}{1000}$

Pour le Canada ses dépenses totales en 1850, y compris les £150,000 ajoutés au fonds d'amortissement forment une somme de $3,080,000, qui donne, sur la valeur totale de la propriété une proportion de... $\frac{28}{1000}$

Vous voyez, Messieurs, que le peuple Américain est beaucoup moins taxé que nous en réalité. Et en cas qu'on ne veuille me chicaner sur les taxes municipales et celles pour l'éducation, je vais ajouter celles-ci aux autres.

Etats-Unis, taxes gouvernementales, municipales, scolaires..... $\frac{21}{1000}$

Canada, do do do $\frac{38}{1000}$

Et remarquez que dans le Bas-Canada, les taxes municipales ne sont presque rien.

Il est évident maintenant que la prétention émise par les

journaux ministériels, que nous étions moins taxés que les Américains, vient de la base erronée qu'ils ont adoptée.

L'un d'entr'eux a pris le chiffre total des dépenses publiques des Etats-Unis ; s'est bien donné garde de voir que le peuple Américain n'était pas taxé pour faire face au trois quarts des intérêts des dettes particulières ; a présenté, comme dépenses permanentes, certains items extraordinaires, dus à des circonstances qui ne se présentent pas une fois en trente ans ; a réparti le total de la somme qu'il a lue sans la comprendre, sur la population des Etats-Unis, et est venu triomphalement apprendre a ses confrères que le peuple Américain était trois fois plus taxé que nous. Or comme l'abnégation de sa propre intelligence est la vertu cardinale de tout journaliste ministériel ; et que, quand le chef de file a parlé, les autres n'ont plus qu'à mouvoir la nuque par ordre de préséance, tous les confrères ont répété par cœur ce que le chef du troupeau avait cru découvrir, et on a réussi à créer une fausse impression chez beaucoup de personnes.

Or, Messieurs, vous comprendrez facilement que le mode de répartir les dépenses publiques d'un pays sur sa population et non sur la valeur de la propriété, doit être la source d'erreurs très graves, si on compare les charges de ce pays avec celles d'un autre pays, à moins que la richesse générale ne soit relativement la même dans tous les deux.

Voilà l'explication de l'erreur grossière qu'on a faite quand on a dit que les Américains étaient plus chargés de taxes que nous ne le sommes puisque chaque individu, dans les Etats-Unis, payait en totalité près du double de ce que chaque individu paie en Canada.

Cette assertion serait vraie si les Américains n'étaient pas plus riches que nous : mais comme ils le sont quatre fois plus, et qu'ils paient, par tête en moyenne, moins du double de ce que nous payons, il est évident que, relativement à leurs ressources, ils sont une fois moins chargés.

Cette différence sera plus frappante encore, si on établit la même comparaison entre la Grande-Bretagne et le Canada.

Les dépenses du gouvernement Anglais pour 1850 se monten à un peu plus de $50,000,000 sterling. Cette somme, réparti sur la population des Iles Britanniques donne une

compte de ce qu'il paie, il ne s'alarme pas beaucoup de leur augmentation.

Ce systême est dangereux parcequ'en général le peuple n'a pas la compréhension de ses résultats ordinaires, et que des gouvernants malhonnêtes ou incapables peuvent, pour ainsi-dire, les augmenter indéfiniment.

Si l'Angleterre n'avait eu à payer que des taxes directes, sa dette publique ne serait peut-être pas si énorme aujourd'hui : son gouvernement n'aurait peut-être pas osé soudoyer à plaisir les nations ennemies de la France : elle n'en serait peut-être pas arrivée à payer annuellement, pour l'intérêt de sa dette publique, environ $130,000,000, c'est-à-dire, le double du capital de la dette fédérale Américaine.

C'est sans doute quelque chose que le peuple ressente très peu le fardeau des taxes indirectes ; mais aussi la contre-partie est qu'elles donnent aux gouvernements la plus grande l atitude pour dissiper, sans nécessité comme sans profit, le revenu public.

Je n'entends pas soutenir que le systême des taxes directes soit certainement le meilleur ; c'est une question controversée aujourd'hui et qu'il ne m'appartient pas de décider, mais il n'est peut-être pas inutile d'indiquer l'inconvénient le plus ordinaire du systême opposé, inconvénient qui se fait fortement sentir, aujourd'hui, en Canada.

Ainsi, si en Canada, on n'avait eu que des taxes directes à payer, n'est-il pas au moins très probable que les hommes qui n'ont pas voulu s'opposer à l'Union quand il en était encore temps, et qui, tout en parlant contre en public, s'entendaient avec les libéraux du Haut-Canada pour la faire imposer au pays ; n'est-il pas très probable dis-je, que les chefs du parti libéral qui, en 1841, étaient tout aussi intrigants qu'ils le sont aujourd'hui, y auraient regardé à deux fois avant d'accepter l'Union et de sanctionner par conséquent les extravagances du Haut-Canada ?

Si nous n'avions eu à payer que des taxes directes, nos députés n'auraient peut-être jamais consenti à laisser tranquillement le Haut-Canada faire sa part si grosse et la nôtre si petite, engloutir les quatre cinquièmes du produit des emprunts et les deux tiers du revenu public !

Si à chacune des folies Haut-Canadiennes, il avait fallu

demander directement au peuple du Bas-Canada, une augmentation des taxes de l'année précédente, le systême des votes de confiance, mendiés à propos de tout, même à propos de leur lâcheté, par nos ministres, et accordés avec une si déplorable facilité par la chambre et même par la population du pays, serait mort depuis longtemps !

Sous un systême de taxes directes, les représentants du Bas-Canada n'auraient peut-être pas laissé percer tant d'indifférence sur l'augmentation effrayante de la dette publique ! Mais avec des taxes indirectes, pourquoi de la rigidité ! Le peuple ne sait pas ce qu'il paie, ne s'apperçoit pas qu'on le pille, pourquoi le lui apprendre ? ne vaut-il pas bien mieux que les ministres et leurs fidèles en profitent ? Un vote de confiance n'est-il pas bien plus agréable au ministère et conséquemment bien plus utile au pays qu'une réduction dans les salaires, ou une économie sur le budjet ?

Aussi, voyez ce bon peuple du Canada, comme il dort tranquille, depuis dix ans, sur la foi de ses pilotes ! comme il ne se doute pas qu'il doit déjà $18,000,000, c'est-à-dire environ onze piastres par tête, ou environ quatrevingt-dix piastres par chaque propriétaire ! Qu'est-ce que cette misère pour refuser sa confiance aux hommes qui lui ont fait cette enviable position ? (1)

Voilà le grand danger des taxes indirectes, Messieurs, le peuple ne se réveille souvent que quand le mal est sans remède !

Si les habitants de ce pays avaient été assez instruits pour se mettre au courant des affaires publiques, ou bien s'ils avaient été taxés directement, peu leur eût importé que tel ou tel de leurs prétendus amis fût casé et cotté sur la liste civile, à six mille piastres de salaire annuel,—somme assez ronde pour un pays où on est très riche avec mille louis de revenu—peu leur eût importé que tel ou tel prétendu libéral pût se donner la gloriole si pleine de bon goût de leur faire dire par ses journaux : "Je suis au pouvoir, soyez contents et satisfaits" ce qu'il aurait exigé, sous peine de déchéance morale, c'eut été un équivalent pour les sommes qu'on lui a fait payer !

(1) Si l'emprunt pour le chemin de fer d'Halifax se négocie, la dette publique répartie sur le nombre des propriétaires, donnera une moyenne de $175.

Cet équivalent, Messieurs, il ne l'a jamais eu ; et il ne l'aura jamais tant qu'il ne jouira pas du systême électif dans toute sa vérité ; du systême électif tel qu'il est constitué dans les Etats-Unis : il ne l'aura probablement jamais tant qu'il aura foi dans notre *gouvernement responsable* et dans ceux qui le prônent ; il ne l'aura probablement jamais tant que l'Angleterre sera là pour acheter avec des salaires ceux qu'il croit être ses défenseurs : il ne l'aura probablement jamais tatn que l'annexion aux Etats-Unis ne sera pas venue lui donner la pleine compréhension de ses droits, des obligations de ses mandataires et des devoirs de ces officiers publics qui se croient dictateurs parcequ'on les appelle " les ministres ; " tant que l'annexion enfin ne sera pas venue donner une valeur réelle à tous ces travaux publics, tous ces canaux au fond desquels dorment paisiblement les millions qu'ils ont coutés !

—Mais une fois l'annexion obtenue, disent nos adversaires, et c'est là leur principale objection, une fois l'annexion obtenue, le Canada perdra tout le revenu actuel de ses douanes c'est-à-dire, environ £4 ou 500,000 annuellement, qui appartiendront au gouvernement fédéral.

Ici, Messieurs, il faut faire une distinction.

D'abord, le produit des douanes sera-t-il aussi considérable apèrs l'annexion qu'il l'est aujourd'hui ? Non, Messieurs, il subira tout-à-la-fois de grandes modifications et une grande diminution. Ensuite le revenu des douanes sera-t-il perdu pour le pays parcequ'après l'annexion on n'en fera plus le même emploi qu'aujourd'hui ? il ne faut pas ainsi abuser des mots.

Il est bien vrai que ce ne sera plus avec le produit des douanes qu'on défraiera les dépenses du gouvernement local, mais là n'est pas la question principale. Il ne s'agit pas seulement de savoir si sa destination sera changée, mais bien de savoir s'il sera plus utilement employé qu'il ne l'est aujourd'hui ; si les institutions qu'il sera destiné à faire fonctionner vaudront mieux que celles que nous possédons maintenant.

Or Messieurs, pour celui qui regarde la pleine liberté politique comme le plus grand de tous les biens pour sa patrie, et l'état colonial comme une cause infaillible, invariable de mé-

contentement, de malaise, d'infériorité ; pour celui qui sait apprécier la différence qu'il y a entre l'entière liberté d'action et la dépendance ; pour celui qui tient le moins du monde à voir son pays prendre rang parmi les nations et cesser d'être une fraction politique ; pour celui qui désire voir son pays jouir de ce que tout individu regarde comme son droit le plus imprescriptible, son bien le plus précieux, le libre arbitre moral ; pour celui enfin qui n'a pas fermé son intelligence et son cœur à tout sentiment de dignité nationale et personnelle, peut-il y avoir doute sur l'immense supériorité des institutions Américaines sur l'absurde organisation politique que l'on nous a imposée ? Peut-t-il y avoir, chez tous ceux qui ne sont pas payer pour le nier, la moindre hésitation à croire, que consacrer au soutien du gouvernement fédéral Américain,— celui de tous les gouvernements constitués aujourd'hui sur la surface du globe, qui a opéré les plus magnifiques résultats, —la moitié des sommes que notre *gouvernement responsable* absorbe chaque année, peut-il y avoir, dis-je, la moindre hésitation à croire qu'elles seraient mille fois mieux employées ? Enfin payer pour être libres la moitié de ce que nons payons maintenant pour être colons, et voir en même temps notre richesse publique doubler par le seul fait de la transition, n'y a-t-il pas là quelque chose d'assez flatteur pour un peuple qui a toujours été exploité au profit d'une oligarchie ?

Voilà, me direz-vous, des prévisions qu'il faut appuyer sur quelque chose de tangible, c'est ce que je vais essayer de faire. Je crois pouvoir prouver que la perte du revenu des douanes pour le gouvernement local sera beaucoup plus que compensée par l'augmentation du revenu des travaux publics ; par la diminution inévitable des douanes : par l'abolition complète des douanes américaines actuelles, auxquelles nous payons des sommes considérables chaque année ; par l'augmentation surtout de la valeur de la propriété qui sera doublée, peut-être même triplée par le seul fait de l'annexion enfin par la création de notre industrie intérieure qui est encore dans l'enfance et que le régime colonial étouffe.

Les importations du Canada, pour 1849, représentent une valeur de $12,000,000.

Elles se répartissent ainsi :

Anglet: Colonies, pays étrang:		Etats-Unis.	
Articles libres.	*Payant des droits.*	*Articles libres.*	*Payant des droits.*
$200,000	$7,000,000	$900,000	$4,100,000
Droits payés,	920,000	.....	860,000

Nos importations des Etats-Unis représentent donc une proportion de 42 pour 100 sur le total, et celles d'Angleterre et des autres pays une proportion de 58 pour 100.

Proportion des importations venant des

Etats-Unis en	. . . . .	1846	20	pour	100
do	do do . .	1847	25	do	100
do	do do . .	1848	34	do	100
do	do do . .	1849	39	do	100
do	do do . .	1850	44	do	100

Vous voyez, Messieurs, combien nos affaires commerciales avec les Etats-Unis ont pris d'accroissement depuis cinq ans, et il est certain que cette progression va continuer encore.

Or si les restrictions qui pèsent aujourd'hui sur nos relations commerciales avec les Etats-Unis n'ont pas pu empêcher celles-ci d'augmenter dans une proportion si notable, cela n'est-il pas un indice, ou plutôt une preuve que l'abolition de toute restriction les fera doubler de suite? Cela ne prouve-t-il pas que, commercialement, les Etats-Unis sont nos fournisseurs naturels; que notre commerce est aujourd'hui détourné de sa vie normale; que nos intérêts n'ont pas été compris, ont été sacrifiés, par l'Angleterre et par nous-mêmes?

Nous avons payé en 1849 sur les importations venant des Etats-Unis		$860,000
Dans cette somme les objets de production domestique Américaine entrent pour		$480,000
Ceux de production étrangère pour .	$380,000	
Si le Canada eût été annexé aux Etats-Unis, les $480,000 ci-dessus n'auraient évidemment pas été payées au gouvernement fédéral.		
Sur les $380,000 payées sur les importations venues des Etats-Unis, mais qui sont de production étrangère, nous aurions épargné		$160,000
que nous avons payées à notre gouvernement pour droits de douanes sur le thé et le café, car aux Etats-Unis, ces articles sont francs de droits.		
Enfin nous aurions épargné sur les sucres, les melasses, les vins, environ		140,000
Total		$780,000

Nous avons de plus payé $920,000 sur nos importations venant d'Angleterre, des colonies et des pays étrangers. Ces importations représentaient une valeur d'environ $7,000,000. Si nous n'eussions pas été une colonie Anglaise, nous aurions très probablement importé la moitié de cette valeur des Etats-Unis, et conséquemment nous aurions épargné les droits que nous avons payés à notre gouvernement sur la moitié de ces $7,000,000.

D'un autre côté, les droits américains sur les étoffes de laine et de coton, les fers, les liqueurs alcoholiques étant plus forts que les droits canadiens, nous aurions payé au gouvernement fédéral sur ces articles qu'il nous aurait toujours fallu acheter en grande partie en Angleterre, une somme environ double de celle que nous avons payée à notre gouvernement : ainsi l'économie que nous aurions probablement faite sur la moitié des objets que nous avons importés d'Angleterre aurait peut-être été couverte par l'excédant de droits que nous aurions eu à payer sur l'autre moitié, qu'il fallait, dans tous les cas, faire venir d'Angleterre.

Je vais donc admettre que sur les étoffes de laine et de coton, les fers, les liqueurs fortes, les huiles et quelques autres articles, nous aurions probablement payé au gouvernement fédéral une somme équivalente à celle que nous avons payée au nôtre sur toutes nos importations venant d'Angleterre et des colonies ; l'admission doit satisfaire les plus exigeants : eh bien, le pays aurait encore, dans tous les cas épargné les $780,000 qu'il a payées sur les importations venant des Etats-Unis.

J'ai vu, dans le *Merchant's Magazine* de New-York, un état comparatif, tiré d'un journal de Montréal, par lequel on prétendait prouver que si le Canada eût été annexé aux Etats-Unis en 1849, nous aurions payé sur nos importations totales de la même année £800,000 au lieu de £455,000. Cet état est évidemment erroné, et cela est du, je pense à la supposition que l'auteur me parait avoir faite, qu'après l'annexion, nous continuerions à importer nos articles de consommation des mêmes pays d'où nous les faisons venir aujourd'hui.

Or Messieurs, il n'y a pas de doute que l'annexion donnera une nouvelle direction à notre commerce, et que nous achète-

rons aux Etats-Unis une grande partie des objets que nous achetons maintenant ailleurs.

Après l'annexion, il y aura pleine et entière liberté de commerce entre les Etats-Unis et le Canada. Nous ne paierons donc de droits que sur les articles qui ne se fabriquent pas aux Etats-Unis, ou sur ceux dont le prix de fabrication y est tellement plus élevé qu'ailleurs qu'il vaudrait mieux, malgré les droits, les importer des autres pays. Or le nombre de ces articles est comparativement petit.

Ainsi il est bien vrai que si, après l'annexion, nous n'achetions presque rien aux Etats-Unis, et presque tout ce dont nous avons besoin en Angleterre ou ailleurs, nous paierions des sommes plus considérables au gouvernement fédéral que celles que nous payons maintenant à notre gouvernement colonial; mais voilà précisément ce qui n'aura pas lieu.

Si aujourd'hui nous n'achetions rien des Etats-Unis, je m'expliquerais les alarmes des partisans du statu-quo; alarmes hypocrites, alarmes dictées par l'ignorance ou l'intérêt: Mais quand on voit dès à présent nos importations venant des Etats-Unis ballancer à peu près celles venant d'Angleterre, malgré la différence des droits qui est toute contre les Etats-Unis sur les produits manufacturés, cela me paraît être la preuve la plus irréfragable qu'une fois la pleine liberté de commerce établie définitivement entre les Etats-Unis et le Canada, nos relations commerciales avec ceux-là prendront un accroissement considérable.

Or il est une chose certaine, c'est que plus, après l'annexion, nos achats aux Etats-Unis seront considérables, moins nous aurons à payer pour le soutien du gouvernement fédéral.

Et puis pourquoi donc tant appuyer sur ce fait, ou plutôt cette nécessité ou nous serons, de payer une certaine somme au gouvernement fédéral? Est-ce donc que nous ne lui payons rien aujourd'hui?

Ne savez-vous pas tous, Messieurs, que tous les ans, nous payons au gouvernement fédéral, sur nos exportations aux Etats-Unis, une somme a peu près aussi forte que celle que nous lui paierons après l'annexion sur nos importations de l'étranger?

Messieurs, dix-sept ou dix-huit des états de la confédération Américaine qui paient annuellement, pour le soutien

du gouvernement fédéral, une somme moindre que celle qu'il perçoit sur les exportations du Canada !

C'est-à-dire que nous payons à l'intérieur, parceque nous sommes colons Anglais, le double de ce que nous paierions si nous étions citoyens Américains, et qu'à l'extérieur nous payons au gouvernement Américain des sommes considérables parceque nous n'avons pas voulu être des citoyens Américains.

Partout ailleurs on aime mieux payer davantage et être libre : en Canada on préfère payer davantage et ne pas l'être.

La valeur de nos exportations aux Etats-Unis en 1849, d'après les renseignements donnés par les employés du département des douanes, aux Etats-Unis, est porté à une somme de - - - - - - - - - - - - - $3,439,000

Mais ces renseignements sont peu complets et ne donnent guères que les trois quarts de la valeur réelle de nos exportations aux Etats-Unis. Ainsi on peut ajouter à cette somme 20 pour 100 $ 686,000

Total. $4,116,000

Sur cette valeur, le gouvernement fédéral a prélevé 20 pour 100 ou $823,000, qui, avec l'annexion, seraient restées au producteur Canadien.

Ainsi en ajoutant à ces - - - - - - - - - - $ 823,000

la somme que nous avons payée à notre gouvernement pour nos importations des Etats-Unis - $ 780,000

Nous aurons une somme totale de - - - - $1,603,000 que l'annexion eût épargné au pays.

Pour 1850, comme nos exportations aux Etats-Unis ont excédé de près de $2,000,000 celles de 1849, l'épargne totale, avec l'annexion aurait été de près de $2,000,000.

Eh bien, Messieurs, le bonheur d'appartenir à un autre peuple ; le bonheur de n'exécuter nos volontés que si on veut bien nous le permettre ; l'honneur d'être les sujets d'une femme valent-ils cette somme.

Le gouvernement responsable vaut-il plus d'un million et demi chaque année ?

Avec la moitié de cette somme, si nous étions indépendants, nous ferions face à toutes les dépenses propres de notre gou-

vernement local ! Le pays ferait un bénéfice clair de près d'un million, seulement sur ses charges publiques annuelles !

Mais je ne vous ai pas cité qu'une partie de ce que l'état colonial nous fait perdre.

Voyons maintenant quel est son effet sur la production du pays.

La production agricole des deux Canadas peut-être estimée à environ $24,000,000.

Ce genre de produits étant frappé aux Etats-Unis, d'un droit de 20 pour 100, il est clair que toute notre production agricole vaut 20 pour 100 de moins qu'elle ne vaudrait si ce droit n'existait pas, car c'est le prix qu'on en obtient pour l'exportation qui, dans les circonstances ordinaires, règle sa valeur à l'intérieur.

Afin de ne rien exagérer, j'admets que si nos céréales n'étaient pas frappées de ce droit de 20 pour 100, elles ne vaudraient que 10 pour 100 de plus qu'elles ne valent aujourd'hui.

10 pour 100 sur une valeur de $24,000,000 donneraient un surplus de - - - - - - - - - - - - -	$2,400,000
que le producteur canadien perd chaque année.	
Sur l'exportation de ses bois (je n'inclus pas ici ce que nous avons exporté aux Etats-Unis) le pays a encore perdu au moins 10 pour 100. Or 10 pour 100 sur une exportation de $4,000,000 auraient produit une somme de - - - - -	$ 400,000
que le pays a perdue - - - - - - Total	$2,800,000

Voilà donc, Messieurs, une perte de plus de $8,000,000 que le pays a faite depuis trois ans sur sa production seulement et qu'il n'eût certainement pas faite, s'il avait été annexé aux Etats-Unis. Il est vrai, qu'en échange,, nous avons eu trois canadiens dans le ministère.

Eh bien, en dépit de ces faits si concluants, nous avons vu, il y a à peine un an, un rédacteur de journal, membre de l'Assemblée, qui savait comme nous que nos produits agricoles et nos bois valaient moins, sous l'état de choses actuel, qu'ils ne vaudraient après l'annexion, demander ironiquement si l'annexion *donnerait des capitaux au pays ! !* Et pourtant ce même personnage regrette aujourd'hui que le ministère ait

eu aussi peu de succès dans sa tentative pour obtenir la réciprocité de commerce entre les Etats-Unis et le Canada. Il le regrette, parcequ'avec la réciprocité nos grains et nos bois vaudraient plus qu'ils ne valent aujourd'hui, ce qui, conséquemment *procurerait des capitaux au pays.* Ainsi, suivant ce savant membre, ce zélé serviteur du peuple, la réprocité sans l'annexion produirait des capitaux dans le pays; mais la réciprocité au moyen de l'annexion n'en produirait pas!!

Heureux le comté qui possède un pareil représentant!

Messieurs, ces résultats du régime colonial sont-ils assez déplorables? Le pays a-t-il vraiment un si grand intérêt à le maintenir? N'a-t-il pas au contraire le plus pressant besoin d'en voir la fin?

Quoi! le régime colonial nous coute, au point de vue gouvernemental, le double de ce que l'indépendance nous coutera; il nous écrase et nous nullifie au point de vue politique; il nous appauvrit au point de vue commercial; il ne nous offre aucune de ces garanties absolues, infaillibles, de sécurité civile, de bonne administration, d'économie publique, de libre arbitre politique, de prospérité générale, de développement moral et industriel, d'importance nationale que nous sommes sûrs de trouver au sein de la liberté Américaine, et nous allons réfléchir, discuter, hésiter pendant des années, avant de nous hazarder à penser que, pour un peuple, l'état colonial soit le pire état possible!!

Allons-nous attacher plus d'importance à des craintes sans fondement qu'aux maux passés; à des alarmes frivoles qu'à des convictions raisonnées; à des possibilités éloignées qu'au fait actuel?

Allons-nous reculer devant des dangers imaginaires pour nous entêter à tenir une position évidemment insoutenable? Allons-nous nous laisser effrayer par des malheurs impossibles quand aujourd'hui même nous sommes, par la force des choses, placés en face de malheurs certains, inévitables, que le régime colonial ne fera qu'accroître?

Allons-nous rétrograder devant des prévisions en l'air, des prévisions qui découlent directement des préjugés monarchiques qui dominent encore, en Canada, certaine classe et certains hommes?

Allons-nous nous roidir contre la raison, la nature, les en-

seignements de l'histoire ; contre les *nécessités locales résultant des positions géographiques et des besoins commerciaux ?*

Allons-nous enfin ne pas tenir compte de cette association d'idées générale, universelle qui domine aujourd'hui les évènements et les hommes dans le nouveau monde, et les dominera finalement dans l'ancien ; de cette association d'idées qui a irrévocablement décrété la chute, la mort de tout état social qui n'est pas la démocratie ; de tout principe politique qui n'est pas la souveraineté du peuple ; de toute organisation nationale qui n'est pas la république ?

Messieurs, assez d'hésitations nous ont compromis !

Assez de faux pas nous ont attristés !

Assez d'hommes, dans ce pays, ont renié leurs antécédents !

Assez d'hommes, dans ce pays, ont oublié leurs devoirs !

Assez d'hommes, en Canada, ont refoulé leurs convictions à cet endroit où autrefois ils avaient un cœur !

N'allons pas, à l'exemple de ces faux frères qui ont déserté le drapeau du libéralisme pour se couvrir des oripeaux du régime colonial, n'allons pas, nous aussi repousser, proscrire les seules idées saines, les seuls principes justes, les seuls sentiments honorables pour les nations comme pour les individus ! N'allons pas nous poser, dans le courant des choses humaines, à l'instar de l'écueil inerte et impassible qui brise le cours du fleuve !

Messieurs, nous avons des devoirs à remplir non seulement envers ceux de nos concitoyens qui sont moins à portée que nous de connaitre leur position actuelle et d'apprécier leur sort futur ; nous en avons aussi envers la jeune génération qui nous pousse irrésistiblement vers l'avenir.

Cette génération, Messieurs, n'a pas encore la conscience du mal que nous pouvons lui faire, ni du bien qu'elle peut nous devoir ; mais, plus tard, elle acquerra le droit de nous juger.

Nous avons le choix aujourd'hui entre sa reconnaissance et son mépris.—Nous aurons l'une ou l'autre selon que nous aurons été inspirés par l'esprit d'indépendance, ou dégradés par le servilisme ministériel.

CINQUIEME LECTURE.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs,

Dans notre dernier entretien, je vous disais qu'un des résultats de l'annexion serait l'augmentation immédiate et considérable de la richesse publique. Je disais que la valeur de la propriété, en Canada, serait doublée par le seul fait de l'annexion.

A part les nombreuses raisons tirées des modifications que subiront nécessairement nos relations commerciales, de l'abolition des douanes américaines, de l'immense impulsion qui sera donnée aux arts industriels et aux affaires en général, raisons qui démontrent pleinement la vérité de mon assertion ; l'exemple du Texas est là pour faire voir que dans des circonstances exactement analogues, des faits analogues à ceux que je prévois se sont produits.

Environ deux ans avant l'annexion du Texas aux Etats-Unis, la propriété mobilière et immobilière y valait en totalité moins de $18,000,000.

Deux ans après l'annexion l'estimation de la propriété a été portée à $37,000,000.

Elle avait plus que doublé.

Pourtant, Messieurs, le Texas était loin d'être placé dans des circonstances ou dans une situation à beaucoup près aussi avantageuses que le Canada l'est aujourd'hui.

Il avoisine des états où l'industrie Américaine est loin encore d'avoir opéré les prodiges dont nous sommes témoins au Nord. Le voisinage de la Louisiane, de l'Arkansas, du Mississipi, de l'Alabama vaut certainement moins que celui du New-York, du Massachussetts, du Connecticut, du Vermont, du New-Hampshire, du Maine, de la Pensylvanie et de l'Ohio.

Je défierais volontiers tous les connexionnistes du pays de trouver une seule raison plausible pour combattre la prévision

que j'exprime ; pour faire croire sa réalisation seulement douteuse ; et d'un autre côté je crois pouvoir dire que les raisons qui viennent à son appui sont irréfutables.

Nous avons vu qu'avec l'annexion et la liberté de commerce qui en sera la conséquence nécessaire, le pays verrait sa production actuelle augmenter en valeur d'au moins $3,000,000. Cela seul donnerait donc, sur la propriété immobilière, une augmentation réelle de $50,000,000.

Puis l'épargne que le pays fera sur ses dépenses gouvernementales actuelles réagira infailliblement sur les fortunes individuelles, car moins le contribuable paie, plus il est riche, et plus son revenu net est considérable, plus sa propriété a de valeur, cela est rigoureux.

Et puis encore, l'immense commerce qui se fera par le St. Laurent sera certainement une cause puissante d'augmentation pour la propriété.

Mais il est une autre cause d'augmentation aussi puissante, aussi féconde peut-être, que celles que je viens d'indiquer.

Que l'on parcourre le Canada dans toutes les directions ; que l'on examine toutes ses rivières, et l'on verra qu'il n'existe pas au monde un seul pays qui possède un système de navigation intérieure supérieur au nôtre. De plus et pardessus tout, il n'est pas une de nos rivières importantes qui n'offre des forces motrices incalculables, sans limites, que nous désignons ordinairement par un mot emprunté de l'Anglais, *pouvoirs d'eau.*

Oui Messieurs, nos *pouvoirs d'eau* sont les plus beaux, les plus inépuisables qui existent au monde. Ce sont des forces inutiles aujourd'hui, des valeurs mortes que nous n'utilisons pas parceque nous manquons de capitaux, et nous ne manquous de capitaux que parceque le Canada est une colonie.

Pourtant on avait imaginé d'établir des bureaux d'enrégistrement des hypothèques, afin de faire affluer les capitaux Anglais en Canada. C'était là une des conceptions des hommes d'état du pays qui devait avoir les plus magnifiques résultats. "Les Anglais, disait-on, vont être à même main-" tenant de se convaincre qu'ils peuvent placer des capitaux, " en Canada, avec sûreté, et par conséquent nous aurons de " l'argent sans difficulté."

Eh bien, les bureaux d'enrégistrement n'ont pas amené un

sou dans le pays, mais le gouvernement a étendu son patronage, a eu des places à donner, des affamés à repaître ; tout a donc été au mieux, à l'exception seulement de la prospérité publique, mais qu'est-ce que cela ?

Nous avons donc, Messieurs, à notre portée, de puissants moyens de prospérité intérieure, mais le régime colonial n'inspirant pas assez de confiance aux capitalistes Anglais, ces moyens de prospérité, ces sources de richesses restent inexploitées : et je ne vois pas en réalité sur quoi l'on pourrait se fonder pour prétendre que, malgré le régime colonial, elles vont l'être bientôt.

Avec l'annexion, au contraire, il y a quasi certitude que les forces motrices de nos rivières vont être de suite utilisées, parcequ'on pourra les acquérir à des prix comparativement très modérés ; parceque les premiers venus surtout auront la certitude de réaliser de grands bénéfices ; parceque le Canada est un pays arriéré, où presque rien n'a encore été fait, et où conséquemment il y a beaucoup à faire ; enfin et surtout parceque personne ne craindra l'avenir ; parceque le pays sera, si je puis m'exprimer ainsi, définitivement casé, et que l'annexion sera, pour lui, la fin de cet état purement transitoire dans lequel il se débat aujourd'hui, et qui seul empêche les capitaux étrangers d'y affluer.

Par exemple, nous avons dans le voisinage immédiat de cette ville une puissance motrice indéfinie, que des milliers de machines à vapeur n'égaleraient pas. Qu'en faisons-nous ? Rien. C'est un Américain qui est venu nous prouver que nous avons là un immense trésor.

C'est un Américain qui, le premier, l'a exploité.

Si nous avions été incorporés aux Etats-Unis en 1815, ne croyez-vous pas qu'aujourd'hui Montréal serait une ville essentiellement manufacturière, plus peut-être qu'aucune autre ville de l'Amérique ? Les capitalistes du Massachussetts, du Connecticut, du Rhode-Island, auraient-ils *tous* préféré leurs petits cours d'eau à l'immense fleuve qui passe devant cette ville ? Cela n'est pas possible. Aujourd'hui surtout que Montréal est devenu le centre d'un district agricole populeux et étendu ; aujourd'hui que Montréal renferme une population de 50,000 âmes, et qu'on peut conséquemment s'y procurer la main d'œuvre à bas prix, il n'y pas de doute que si

l'annexion nous était donnée, des capitalistes Américains viendraient en grand nombre y fonder des établissements industriels. L'espace est considérable, la puissance sans bornes, le fleuve inépuisable, le champ à peu près inexploité, voilà des raisons plus que suffisantes pour les attirer. Il y a dans les états de la Nouvelle Angleterre, cinquante localités différentes qui n'offraient pas aux capitalistes le quart des avantages qu'ils trouveront à Montréal, et où pourtant on a jeté des valeurs immenses ! !

—" Mais, disent les ennemis de l'annexion, ne pensez-
" vous pas que ce sera un malheur pour le pays, de que voir
" toutes nos forces motrices naturelles passer entre les mains
" des étrangers ?"

— Je regarderais peut-être cela comme un malheur, si nous pouvions aujourd'hui nous flatter d'en tirer le même parti que les Américains ; mais il y a deux raisons qui nous mettront pendant bien des années encore, dans l'impossibilité de lutter avec eux, dans le champ de l'industrie ; d'abord le manque de capitaux, ensuite et surtout le genre d'éducation que l'on reçoit dans ce pays qui est précisément le contraire de ce qu'il faut aux hommes qui se destinent aux affaires ; mais quant à cette dernière raison, ce n'est pas le moment de l'examiner au long, j'y reviendrai plus tard.

Quant au manque de capitaux, cela est admis, et quand même il n'existerait pas d'autre raison, celle-là est déjà bien suffisante.

Eh bien, nous ne pouvons pas nous-mêmes faire valoir les différentes sources de richesse industrielle qui abondent dans notre pays, et nous allons niaisement jalouser ceux qui pourraient le faire mieux que nous ! Nous avons des forces motrices que nous laissons se perdre, et nous allons crier au malheur si ceux qui peuvent seuls les utiliser, les rendre productives, viennent y consacrer leur travail et leurs capitaux ! !

Pourtant, Messieurs, ce que le fabricant Américain gagnera ne peut, sous aucun rapport, être regardé comme une perte pour nous, puisque nous ne sommes pas en état de réaliser, pour les employer au même usage, les sommes qu'il appliquera sur sa fabrique.

Mais, par exemple, le capital que l'Américain viendra dépenser dans le pays, pour y établir une fabrique, et pour la

tenir en opération, sera certainement un profit clair pour nous. Cela vaudra beaucoup mieux encore que la meilleure transaction commerciale.

Si aujourd'hui, une compagnie se formait en Angleterre, dans le but de venir exploiter les *pouvoirs d'eau* de nos rivières, avec un capital de quelques centaines de milliers de louis sterling, y aurait-il, dans le pays, un seul homme assez insensé pour combattre un pareil projet, sous le prétexte que sa réalisation serait un malheur pour le pays? Non, certainement ; il n'est personne au contraire, soit parmi les annexionnistes, soit parmi les partisans du régime colonial, qui ne s'empressât d'y donner la main.

Cela étant, comment donc ce qui serait jugé utile aujourd'hui, venant de l'Angleterre, pourrait-il être mauvais, après l'annexion, venant des Etats-Unis ?

Que les ennemis de l'annexion nous expliquent donc pourquoi une importation de capital Anglais serait avantageuse, mais une importation de capital Américain pernicieuse ?

Vous le voyez, Messieurs, cette objection n'est due qu'à de misérables préjugés, ou à la plus dégoutante mauvaise foi, ou à la sottise.

N'allons pas descendre au niveau de ces sordides vieillards qui, pour le bonheur de couver des yeux l'or qu'ils ont entassé, l'enfouissent en coffre, et ne l'utilisent ni pour les autres ni pour eux-mêmes !

En vérité, les inventeurs de cette triste objection me font justement l'effet de ces parcimonieuses ménagères qui ne se décident à offrir un fruit que quand il commence à se gâter.

— Voyons, me dira encore quelqu'un, j'admets que l'utilisation, par les Américains, des forces motrices de nos rivières, sera un bien pour le pays : mais convenez aussi, que si, après l'annexion, les habitants de nos campagnes # viendront s'établir en Canada, cela sera un mal.

— Messieurs, pourquoi les terres, dans le Bas-Canada, ne se vendent elles généralement que pour les deux tiers ou les trois quarts de leur valeur ? Evidemment parceque le nombre des acheteurs est excessivement restreint. Beaaucoup veulent vendre, peu peuvent acheter ; de là la dépréciation des biens fonds.

vendent leurs terres aux Américains qui

Si l'annexion aux Etats-Unis avait lieu, il n'y a pas de doute que beaucoup de cultivateurs Américains viendraient s'établir en Canada. Le nombre des acheteurs augmenterait donc, et nécessairement aussi la valeur des propriétés du pays en général.

Maintenant y a-t-il quelqu'un qui oserait soutenir la proposition suivante : " Il vaut mieux, pour les Canadiens Fran-" çais, vendre leurs terres à d'autres Canadiens Français à " 25 pour 100 de perte, qu'à des Américains, pour leur valeur " entière ? " Je ne le crois pas car autant vaudrait dire : " Il vaut mieux qu'un Canadien possède £300 que 400."

Or la propriété devant augmenter, après l'annexion, non seulement en raison du plus grand nombre d'acheteurs, mais aussi en raison de la disparition des entraves commerciales actuelles et du développement de l'industrie locale, il est certain qu'après l'annexion la propriété foncière sera plus facilement réalisable qu'elle ne l'est aujourd'hui, tout en acquérant une valeur beaucoup plus uniforme et plus stable. Celui qui voudra vendre sera donc alors exposé à moins de sacrifices qu'on ne l'est aujourd'hui. Il y aura donc amélioration dans la situation du cultivateur Canadien et non pas danger ; car, pour un propriétaire, ou pour tous les propriétaires d'un pays, ce n'est pas dans la vente à tel ou tel qu'est le danger ; il n'existe au contraire que dans la dépréciation des biens fonds, résultant de la stagnation des affaires.

L'opinion que la vente des biens fonds Canadiens à des Américains sera un malheur pour les Canadiens Français est donc une palpable absurdité.

— Mais les Canadiens disparaîtront du sol.....

— Pas plus que les Ecossais du sol de l'Ecosse, malgré la conquête et malgré plus de 70 ans de tyrannie et de vexations de toute espèce : pas plus que les Français du sol de la Louisiane, quoiqu'ils fussent, quant au nombre, un noyau de population insignifiant, relativement aux 650,000 Canadiens-Français du Bas-Canada.

Que l'annexion puisse avoir pour résultat des déplacements individuels, je ne le nie pas : mais quant à un déplacement de population, même d'aucune portion notable de population, voilà ce qui est impossible.

D'abord cela ne s'est jamais vu, excepté seulement dans quelques pays où un peuple conquis par l'étranger a été dépossédé au moyen de lois arbitraires, ou chassé en masse par la force physique. Or, dans le cas d'une annexion de ce pays aux Etats-Unis, aucun homme raisonnable ne peut prétendre que nous courions ce danger.

Reste donc la prétendue possibilité que des cultivateurs Américains viennent en grand nombre acheter des terres dans ce pays. Examinons cette question.

D'abord je demanderai à ceux qui se laissent effrayer par toutes ces prévisions sans fondement, si nous avons raison de craindre une forte immigration d'agriculteurs du Massachussetts, du Connecticut, de New-York, de la Pensylvanie et de l'Ohio ?

Evidemment non, car dans ces différents états, les terres valent les nôtres, généralement parlant, le climat est beaucoup plus doux, les marchés sont meilleurs, les communications plus faciles, et les prix plus élevés parceque la population Américaine est plus riche et consomme plus que la nôtre.

D'ici à bien longtemps encore la culture de la terre sera plus profitable aux Etats-Unis qu'en Canada, parceque les villes y sont beaucoup plus nombreuses, et qu'après tout ce sont les grands centres de consommation qui donnent du prix aux denrées. Plus il a de bouches à nourrir, plus le cultivateur est riche.

D'ailleurs, les Américains se porteront toujours de préférence vers l'ouest où la terre a si peu de valeur et où elle est d'une si prodigieuse fécondité. Les prairies du Wisconsin, de l'Iowa, du Minnesota et de l'Orégon, tant parcequ'elles sont vierges qu'à cause de leur délicieuse température, obtiendront toujours la préférence sur nos terres déjà un peu fatiguées et couvertes de neige pendant cinq mois de l'année.

Il n'y aurait donc que l'agriculteur des états de Maine, de Vermont et de New-Hampshire qui ne redouterait pas beaucoup le climat du Canada, parceque sous ce rapport il n'est guères plus favorisé que nous ; mais, même avec celui-ci, il faut toujours faire entrer en ligne de compte la supériorité du sol et du climat de l'ouest. Eh bien, une immigration d'a-

griculteurs fournie par ces trois états seulement, dont la population totale est moindre de 400,000 âmes que celle des deux Canadas, peut-elle être bien redoutable pour une population aussi compacte que la nôtre, et dont la force d'inertie est le caractère principal !

Maintenant, en mettant les choses au pire, je suppose que dans les deux ou trois années qui suivront l'annexion, trois ou quatre mille cultivateurs américains viendront chercher fortune en Canada. Disons qu'ils achèteront quatre mille terres, et qu'ils les paieront en moyenne $1,200. Cela fera une importation de capital de près de $5,000,000. Est-ce là le mal dont nous sommes menacés ? Certes, Messieurs, je crois que le Canada aurait fort mauvaise grâce à se plaindre d'un malheur de cette espèce !!! Ces $5,000,000, où iront-ils ? Dans la bourse du cultivateur Canadien, qui ne les aura certainement pas sous le régîme actuel, et sans l'annexion !

Dans un pays neuf et arriéré comme le nôtre, c'est un immense avantage qu'une immigration d'hommes laborieux, sachant mieux cultiver que nous et possédant quelques capitaux ; car celui qui vend sa propriété pour à peu près sa valeur, peut toujours, avec la somme qu'il a reçue, s'il l'emploie judicieusement, devenir plus riche qu'il ne l'était auparavant.

Que font aujourd'hui les habitants des bords du St. Laurent ceux surtout qui ont de nombreuses familles ?

Ne les voyez-vous pas tous les jours, vendre leurs terres à 25 et 30 pour 100 de perte, pour aller en acheter de plus grandes dans les parties plus nouvelles, où la terre est à bon marché ?

Cent arpents de terre, sur le St. Laurent, valent généralement au-delà de £500. Avec cette somme un cultivateur peut presque toujours acheter jusqu'à cinq cents arpents de terre dans les profondeurs du pays, et au bout de quelques années, il est sûr de doubler et même de tripler sa fortune. Personne que je sache n'a jamais découvert là-dedans un danger pour la population Canadienne ! Or si aujourd'hui des Canadiens trouvent leur compte à vendre leurs terres, même a perte, à d'autres Canadiens, ou à des Anglais, ou à des Irlandais, pour aller faire des défrichements à quinze lieues de leur résidence première, comment donc le fait de les

vendre, au pair, à des Américains, pourrait-il leur être nuisible ? Si dix Américains viennent acheter dix terres dans une paroisse, et que les dix Canadiens qui auront vendu ces terres, aillent en acheter d'autres, un peu plus loin, d'une étendue triple ou quadruple, la population Canadienne aura-t-elle perdu en importance, ou aura-t-elle gagné ?

Combien de cultivateurs ne voyons-nous pas morceller leurs propriétés pour établir leurs enfants ? Pourquoi le font-ils sinon parcequ'ils ne peuvent pas vendre sans des sacrifices ruineux ?

S'il y avait plus d'acheteurs, ne vaudrait-il pas mieux, pour eux, avec l'argent d'une seule terre en acheter trois que les enfants défricheraient, et à chacune desquelles ils donneraient en moins de dix ans, par leur travail, une valeur égale à celle de l'héritage paternel, sur lequel ils auraient été à l'étroit et seraient restés pauvres ?

Je crois donc pouvoir maintenir que le résultat le plus certain de l'annexion étant l'augmentation de la valeur de la propriété, par conséquent l'accroissement de la richesse générale, les Canadiens-Français acquerront, si elle nous est donnée, une force morale et une influence politique qu'ils ne pourront jamais obtenir sous le régime colonial, qui est, pour eux particulièrement, une cause incessante, irrésistible d'appauvrissement et d'infériorité.

Aujourd'hui nous nous affaiblissons annuellement de toute l'émigration Canadienne qui se rend aux Etats-Unis. C'est certainement rester en-deça de la vérité, que de porter le nombre des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, à 200,000. Cela seul n'est-il pas une cause puissante de dépréciation pour la propriété ? Tout le monde sent ce mal, et il est immense ; nos hommes d'état prétendent se donner beaucoup de mouvement pour y porter remède ; mais qu'ont-ils fait ? Rien. Et en effet, sous le régime colonial, il est impossible d'empêcher cette émigration, parcequ'e tous les Canadiens qui sont aux Etats-Unis écrivent journellement à leurs parents, à leurs amis que s'ils vont les joindre ils trouveront de l'ouvrage, se placeront d'une manière avantageuse, feront des épargnes qu'ils ne peuvent pas faire ici, en un mot participeront à la merveilleuse prospérité du peuple Américain.

Est-il possible que de pareilles invitations faites à des gens qui vivent au jour le jour au moyen de gains si minimes qu'ils ne sont pas toujours sûrs du pain du lendemain, restent sans effet ? Evidemment non, et aussi, chaque année le pays perd des bras qui défricheraient ses forêts si leur travail était rémunératoire.

Un homme qui n'est pas suspect, puisqu'aujourd'hui il entremêle ses prédications religieuses de discours politiques contre l'annexion, *chaque fois que l'occasion s'en présente*, disait, il y a deux ans, qu'en Canada l'une de ces trois choses manquait ; DU PAIN, DE L'ESPACE, OU UNE JUSTE LIBERTE et qu'il était en état d'assurer QU'AUX ETATS-UNIS, ON TROUVAIT EN ABONDANCE CES TROIS ELEMENTS ESSENTIELS A LA VIE DES PEUPLES. Voilà comment il expliquait l'émigration Canadienne aux Etats-Unis ! !

Cela n'explique guères, par exemple, l'opposition acharnée qu'il fait aujourd'hui au mouvement annexionniste ; mais il y a tant de mystères dans la tactique du corps auquel il appartient que ce serait folie de vouloir les expliquer tous : ainsi laissons de coté celui-ci.

Toujours est-il que la seule conclusion possible de ces paroles est qu'après l'annexion, le Canada ayant à souhait ces trois choses : " du pain de l'espace, et une juste liberté, " notre population ne sera plus forcée de les aller chercher hors du pays ; et l'annexion est certainement pour elle, le seul moyen de les obtenir.

Cela me rappelle ce qu'un vieil habitant de la campagne, dont les enfants étaient allés travailler aux Etats-Unis et l'avaient tiré de misère à leur retour, me disait naguères, avec une parfaite bonhomie : " Ma foi je n'entends pas grand'chose " à tout ça, mais il y a pourtant une chose certaine : c'est " qu'après l'annexion, il sera bien inutile de partir pour les " Etats-Unis, nous serons tout rendus."

Maintenant, Messieurs, examinons une des plus singulières prétentions des partisans quand même du régime colonial et du *gouvernement responsable.*

— " Vous voulez l'annexion, disent-ils, parceque les douanes Américaines étant abolies, la production agricole du " pays vaudrait $3,000,000 de plus qu'elle ne vaut aujour-

" d'hui, ce qui augmenterait en proportion la valeur de la
" propriété. Eh bien, nous avons un moyen d'obtenir cela
" sans l'annexion. Le ministère fait les plus grands efforts
" pour obtenir la réciprocité commerciale avec les Etats-
" Unis, sur les produits agricoles, et l'obtiendra sans aucun
" doute, car il conduit cette négociation avec *toute l'habileté*
" *désirable;* dans ce cas, nos grains ne paieront plus de
" droits, ils vaudront donc autant sous un système de réci-
" procité qu'avec l'annexion ; la propriété acquerra donc
" une valeur proportionnée à cette augmentation ; la récipro-
" cité commerciale produira donc au Canada les mêmes
" avantages que l'annexion."

— Dans cette objection, Messieurs, il y a un peu de vrai et beaucoup de faux. Il est vrai que la réciprocité commerciale sur les produits agricoles donnera à nos grains à peu près la même valeur qu'ils acquerraient par l'annexion, mais voilà le seul avantage que nous procurera la réciprocité.

L'annexion sera la source d'une foule d'avantages que la réciprocité ne pourrait en aucune manière nous donner, il est donc faux que pour le pays, il soit indifférent d'obtenir l'une ou l'autre.

D'abord, Messieurs, obtiendrons-nous la réciprocité ?

— Eh sans doute, répondent les admirateurs du *gouvernement responsable*, qui ne voudraient pour rien au monde commettre le péché sans excuse de douter de la réussite de leurs ministres bien-aimés.

Eh bien, je suis loin d'être aussi pratique que ces Messieurs, et je puis me tromper ; mais depuis que j'ai étudié un peu la question, il me semble que nous avons contre nous dix-neuf chances sur vingt ; que l'espoir d'obtenir la réciprocité est totalement dénué de fondement, et je dirai plus est souverainement ridicule, car pour nourrir un instant un semblable espoir, il a fallu compter sur une absence totale de bon sens chez les Américains ; il a fallu les croire complètement aveugles et incapables de comprendre leurs intérêts : il a fallu aussi les croire totalement ignorants de notre propre situation financière. (1)

(1) Ceci était écrit en Février dernier. Tous les journaux ministériels prétendaient alors que la réciprocité allait certainement être obtenue.

Ce n'était pourtant pas au ministère actuel qu'il appartenait de compter sur l'inhabilité d'autrui !

Dans les conventions internationales, dans les traités de commerce, on offre invariablement à peu près l'équivalent de ce que l'on demande, et on n'a jamais vu encore un gouvernement demander beaucoup à un autre gouvernement et ne rien lui offrir.

Au *gouvernement responsable* du Canada était réservée la première énormité de ce genre.

La réciprocité commerciale que nous demandons et offrons tout-à-la fois au gouvernement Américain ne doit s'étendre qu'aux produits de l'agriculture et des forêts.

Pour ces produits, les Etats-Unis nous offrent le seul marché où nous puissions obtenir des prix élevés, car ceux que nous obtenons en Angleterre ne sont pas suffisants.

D'un autre côté les Etats-Unis ne peuvent pas écouler en Canada leurs produits agricoles ou forestiers. Nous ne pouvons pas acheter d'eux ces produits, puisque nous les vendons parceque nous avons un surplus.

Les Etats-Unis ne nous vendent donc que les objets de consommation que nous ne produisons pas et qu'eux produisent.

Ces objets sont des produits manufacturés de plusieurs espèces.

Or, tout en demandant au gouvernement Américain, l'abolition des droits Américains sur nos grains et nos bois, nous n'offrons pas d'abolir les droits Canadiens sur les produits manufacturés que nous tirons des Etats-Unis : en d'autres termes nous demandons l'abandon des droits qui pèsent sur nous, mais nous ne voulons pas, de notre côté, faire l'abandon de ceux qui pèsent sur les Américains.

Le ministère a voulu faire avec le gouvernement Américain de la *justice égale* à la Sydenham, tout pour l'un, rien pour l'autre.

Des chiffres vous feront mieux saisir tout le ridicule de cette tentative.

En 1849 nos exportations de produits agricoles et forestiers

aux Etats-Unis représentaient une valeur d'environ - - - - - - - -		$3,000,000
sur laquelle nous avons payé au gouvernement Américain pour droits de douane - - - - - - - - - -	$600,000	
Les exportations de même nature faites par les Etats-Unis en Canada n'ont représenté qu'une valeur de		$ 250,000
sur laquelle notre gouvernement a perçu - - - - - - - - - - -	$ 50,000	
Pour la même année, nos importations des Etats-Unis en produits manufacturés indigènes valaient - - -		$3,500,000
sur lesquelles notre gouvernement a perçu - - - - - - - - - - -	$700,000	
et les Etats-Unis ont importé du Canada en articles de même nature une valeur de - - - - - - - -		$ 200,000
sur laquelle le gouvernement Américain a perçu - - - - - - - - -	$ 40,000	

Ainsi, Messieurs, si, en 1849, la réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada avait existé telle que les ministres la proposent, voilà quels auraient été les bénéfices respectifs des deux pays.

Le Canada n'ayant pas eu à payer de droits sur ses exportations de produits agricoles et forestiers aurait évidemment

fait un bénéfice net de - - - - - -		$ 600,0000
Celui des Etats-Unis, sur les mêmes produits n'aurait été que de - - -	$ 50,000	
Maintenant, sur nos importations de produits manufacturés Américains, notre gouvernement aurait toujours perçu - - - - - - - - - - -		$ 700,000
que le fabricant Américain eût conséquemment perdues.		
Et sur les importations de même nature, faites d'ici par les Etats-Unis, le fabricant Canadien n'aurait perdu que les - - - - - - - - - - -	$ 40,000	
que le gouvernement Américain a perçues.		
Le total des profits Américains n'aurait donc été que de - - - - - -	$ 90,000	
pendant que le total des profits Canadiens aurait été de - - - - -		$1,300,000

Autant valait donc dire au gouvernement Américain : " Ayez la bonté de faire présent au Canada des revenus qu'il " vous donne, à la condition pourtant que le Canada ne vous " fasse pas présent des revenus que vous lui produisez."

Voilà, Messieurs, le coup d'essai du *gouvernement responsable* en fait de diplomatie extérieure ! !

Voilà les négociations que les journaux ministériels ont admirées sans réserve ; dans lesquelles ils n'ont vu que de l'habileté !

De fait, Messieurs, c'est une aumône que nous avons demandée au gouvernement Américain.

— Pas le moins de monde, disent les ministres, car nous offrons aux Américains la liberté de naviguer sur le St. Laurent, *dont ils ne peuvent pas se passer.*

— Quoi, ils ne peuvent pas se passer de la navigation du St. Laurent, et ils n'ont pas encore pensé à la demander depuis quarante ans ! Voilà quarante ans qu'ils négligent à ce point un de leurs plus grands intérêts ! !

Mais il me semblait pourtant que la privation de naviguer sur le St. Laurent n'avait pas empêché les Etats-Unis de devenir le pays le plus prospère qui soit au monde ! ! Sans le St. Laurent, ils sont devenus cinq fois plus riches que nous avec le St. Laurent ! ! Est-ce là la preuve qu'ils ne peuvent pas s'en passer ?

Quel a été le résultat de la clôture du St. Laurent aux vaisseaux Américains ? Pas autre que le creusement du canal de l'Erié. Nous avons fermé à nos voisins le fleuve que la nature leur avait donné comme à nous ; eh bien, ils en ont creusé un autre ; est-ce encore là ce qui prouve qu'ils ne peuvent pas se passer du premier ?

Messieurs, lequel du Canada ou des Etats-Unis a le plus souffert de la faute, de la bévue commise par le gouvernement métropolitain, en fermant le St. Laurent au commerce de l'ouest de l'Amérique ? N'est-ce pas évidemment le Canada ?

Si l'Angleterre avait été moins exclusive, moins égoïste, qui sait si le St. Laurent, au lieu d'être canalisé par nous, il y a seulement quelques années, ne l'aurait pas été vingt ans plus tôt par l'état de New-York ? Qui sait si l'état de New-York n'aurait pas demandé comme une faveur d'en faire les frais,

qui auraient été beaucoup moins considérables que le coût du canal de l'Erié ?

Et si cela fut arrivé, n'est-il pas certain que le St. Laurent serait aujourd'hui aussi chargé de vaisseaux de toute espèce que le Mississipi ?

Voilà pour le passé. Eh bien, pour l'avenir, lequel du Canada ou des Etats-Unis est le plus intéressé à ce que les vaisseaux Américains descendent le St. Laurent jusqu'à la mer ?

Les Etats-Unis ont le canal et le chemin de fer de l'Erié ; ils peuvent donc porter leurs produits de l'ouest à la mer sans passer par le St. Laurent. Ils ne peuvent pas, il est vrai, charger de gros vaisseaux sur les lacs, à cause des dimensions du canal de l'Erié, mais cela ne serait qu'un dégré d'utilité de plus, et n'est nullement indispensable.

Mais le Canada, où en serait-il avec ses $18,000,000 de dette, s'il n'ouvrait pas tôt ou tard le St. Laurent au commerce américain ? Sans lui, nos canaux ne produiront pas de vingt ans la moitié seulement des intérêts que nous payons ; c'est donc pour nous que l'ouverture du St. Laurent aux vaisseaux américains est une indispensable nécessité, car sans cela nous n'avons pour perspective qu'une énorme augmentation de taxes ou la banqueroute.

Ainsi donc, quand nos ministres ont osé dire au gouvernement américain : " Nous vous ferons la faveur d'ouvrir le St. Laurent à vos vaisseaux, à telle condition " ils n'ont commis là qu'un acte de colossale impudence car ce n'est pas une faveur que d'offrir à une partie adverse une mesure dont on a plus besoin qu'elle.

De fait la faveur eût été pour nous et non pour les Etats-Unis, car après tout nous n'offrons l'usage du St. Laurent anx américains qu'à la condition qu'ils ne passeront pas dans nos canaux sans payer les droits de passage ordinaires ; et ces droits que nous percevrons sur leurs vaisseaux nous sont bien plus nécessaires que l'usage de nos canaux ne l'est pour eux.

Tout en prétendant offrir une faveur, c'est donc nous qui en avons demandé une, ce qui prouve que souvent il y a loin de la prêtention au fait.

Quand à la réciprocité commerciale sur les produits de

l'agriculture et des forêts, nous avons vu qu'elle ne produirait aux Etats-Unis qu'un résultat insignifiant, pendant que pour nous elle est une question vitale.

Il suit donc de là que les ministres, loin d'offrir à peu près l'équivalent de ce qu'ils ont demandé, n'ont rien offert du tout ou peu s'en faut.

Ils ont fait dépendre de l'octroi, par les Etats-Unis, d'une mesure nécessaire au Canada, l'octroi, *par le Canada aux Etats-Unis*, d'une autre mesure beaucoup plus nécessaire au *Canada qu'aux Etats-Unis.*

Voilà les hommes qui se targuent à tout propos de leur capacité pratique, de leurs talents en fait d'administration ! !

On aurait pu pourtant, sans être de première force en diplomatie, découvrir que par la nature des besoins et des importations des deux pays, une réciprocité commerciale sur les produits de l'agriculture et des forêts seulement, ne constituait pas le moins du monde une égalité d'avantages ; car le Canada exporte pour une grande valeur de ces produits aux Etats-Unis pendant que les Etats-Unis n'exportent que très peu de ces produits en Canada. Une mesure de réciprocité affectant seulement ces produits ne produisait donc pas d'avantages équivalents.

C'est sous le système actuel qu'il existe une réciprocité d'intérêts, car si d'un côté, nous payons au gouvernement fédéral de forts droits sur les grains et les bois que nous exportons aux Etats-Unis, d'un autre coté, les Américains paient au nôtre de forts droits sur les objets manufacturés qu'ils exportent en Canada : il n'y a pas, il est vrai, réciprocité sur les mêmes articles, mais les droits prélevés dans chaque pays, sur des articles différents balançant à peu près, il y a aujourd'hui réciprocité d'avantages. Si les Etats-Unis accordent l'entrée en franchise à nos grains et nos bois, et que le Canada refuse l'entrée en franchise aux produits manufacturés américains, le Canada fait un profit et les Etats-Unis une perte. Voilà néanmoins ce à quoi les ministres ont prié le Congrès de consentir. Ils ont espéré lui faire changer le fait pour le mot, la réalité pour l'ombre. Or il était certainemeutabsurde de faire une telle demande, surtout à des Américains et il eût été plus absurde encore à eux de l'accorder. Nous ne pouvons donc pas espérer d'obtenir la réciprocité sur les pro-

duits de l'agriculture, sans offrir en même temps de l'étendre aux produits manufacturés ; car alors seulement il y aurait compensation, et alors seulement nous pourrions prétendre avec raison que les avantages seraient réciproques ; que l'offre serait en proportion de la demande.

Si le gouvernement Américain eût consenti à la proposition qui lui a été faite par le ministère, voilà, en chiffres, quel aurait été son résultat, pour l'année 1850.

1°. Le gouvernement Canadien aurait reçu sur nos importations de produits manufacturés Américains	$900,000	
2°. Par les péages exigés des vaisseaux Américains pour l'usage de nos canaux (probablement) - -	400,000	
3°. Le producteur Canadien aurait épargné sur nos exportations de bois et de céréales - - - - - - - -	850,000	
Total des bénéfices du Canada		$2,150,000
Le gouvernement des Etats-Unis aurait perçu sur nos exportations de produits manufacturés - - - -	$ 80,000	
Le producteur Américain aurait épargné sur nos importations de grains des Etats-Unis - - - - - -	70,000	
Total des bénéfices des Etats-Unis		150,000
Balance en faveur du Canada - -		$2,000,000

Eh bien, Messieurs, est-il si étonnant que nous n'ayons pas seulement été écoutés ? cette habile négociation a-t-elle du donner aux Américaine une très haute opinion de notrep ays ? Devons-nous nous féliciter d'être représentés à l'étranger par des hommes de cette taille ?

Tout cela n'est-il pas précisément de la même force que l'offre de CENT LOUIS faite par les mêmes hommes, il y a deux ans, à ceux qui dénonceraient LES INCENDIAIRES DU PALAIS LEGISLATIF.

Ce que j'ai dit est donc vrai : c'est une aumône que nous sommes allés demander au gouvernement Américain : et cela sans y avoir d'autre titre que les diatribes sans fin dont l'en-

ceinte parlementaire et le journalisme retentissent de concert contre le gouvernement Américain, contre les institutions Américaines, et même contre la nation Américaine.

L'esprit du *gouvernement responsable* est de se mettre aux genoux du peuple qu'il dénigre systématiquement ! !

Le ministère a cru mystifier le Congrès en faisant sonner bien haut l'immense service qu'il rendait aux Etats-Unis en lui offrant la navigation du St. Laurent ; le congrès s'est moqué de lui, et ne lui a pas même fait l'honneur d'une réponse. Alors le ministère a menacé de faire ce que les Anglais appellent de la *rétaliation.*

Le gouvernement Américain ne trouve pas que la navigation du St. Laurent soit aussi nécessaire à la prospérité des Etats-Unis que le ministère Canadien veut bien l'affirmer ; il n'est pas disposé à donner un vote de confiance dans le *gouvernement responsable* du Canada ; celui-ci, habitué à plus de docilité au sein de la législature, se fâche tout-de-bon, et exprime son intention de fermer le canal de Welland aux vaisseaux Américains. Or les deux tiers du revenu de ce canal sont produits *par les péages prélevés sur les vaisseaux Américains ! ! !*

Le *gouvernement responsable* menace de se couper un membre pour se donner le plaisir de le jetter à la figure d'un adversaire ! ! !

Il va sans dire que celui des ministres qui a imaginé ce plan savait mieux que personne que l'état de nos finances le rendait inexécutable ! ! que d'ailleurs la construction d'un canal dans l'état de New-York pour tourner les chûtes de Niagara est chose infiniment facile, car de Lockport au lac Ontario, il y a au plus, HUIT LIEUES DE DISTANCE. Or fermer le canal de Welland aux Américains, ce n'est pas le moins du monde les forcer de nous accorder la réciprocité, c'est tout simplement leur faire sentir l'utilité, la nécessité d'en creuser un chez eux : c'est commettre la même faute qu'un propriétaire, qui après avoir bâti une maison, refuserait de la louer et de l'habiter. Aussi n'a-t-on nullement pensé à fermer le canal de Welland ; et si on a fait un peu de bruit c'était seulement pour se donner une contenance.

Maintenant vous croyez peut-être que la farce est jouée ? Nullement ; après tout ce tintamarre, voilà que tout-à-coup

le calme est revenu, et ajourd'hui les journaux ministériels chantent en cœur que le Congrès n'a fait là qu'un simple oubli, qui sera réparé bientôt. On est plus sûr que jamais, *maintenant que la session approche,* d'obtenir la réciprocité ! !

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que si l'illustre Robert-Macaire venait faire un tour en Canada, il pourrait encore y apprendre bien des choses ?

Voilà donc le Congrès absous des anathêmes conditionnels qu'on lui lançait l'année dernière ; alors que le plus ancien journal français de cette ville qui, s'il existe une politique ministérielle, représente cette politique, s'écriait, dans un de ces accès d'idiotisme qui l'obsèdent de temps à autre : " Honte au Congrès s'il refuse la réciprocité ! "

Telle est, Messieurs, la logique du *gouvernement responsable.*

L'Angleterre viole l'engagement qu'elle avait contracté envers le Canada de lui donner protection et justice ; *le gouvernement responsable* croît faire un miracle d'habileté en exigeant du Congrès Américain de réparer cette violation ! A lui la responsabilité des injustices de la métropole !

L'Angleterre adopte une politique ruineuse pour ses colonies et leur refuse une compensation : c'est le Congrès qui est obligé de leur accorder cette compensation ! ! Ce n'est pas sur l'Angleterre que doit retomber la honte de ses injustices et de son égoïsme ; c'est sur les Etats-Unis !

Pas un mot de blâme n'est échappé à ce journal contre le despotisme et l'indifférence de l'Angleterre envers le pays ; car c'eût été *affliger et embarrasser* le ministère ! ! c'était le Congrès qu'il fallait attaquer ; c'était le gouvernement Américain qu'il fallait taxer d'illibéralité, *en cas qu'il n'acceptât pas* une proposition ridicule ! !

En rejetant, par avance, tout le blâme sur le Congrès, on préjugeait les ignorants, voilà précisément ce qu'on voulait ! ! En taxant le gouvernement Américain d'injustice, de mauvais vouloir envers le pays, on prédisposait contre lui ces esprits superficiels qui ne découvrent que ce qu'on leur montre du doigt, et ne comprennent même pas toujours ce qu'on leur dit ; c'était autant de gagné contre l'annexion !

Avec les partisans de la morale des intérêts, il ne s'agit

pas d'être homme d'honneur ; tout est bon pourvu qu'on réussisse à pallier l'ineptie de ses amis.

Dans tous les cas, Messieurs, il me semble que si le ministère, au lieu de proposer une réciprocité boiteuse et purement nominale comme également avantageuse aux Etats-Unis et au Canada ; au lieu de se donner l'air d'être le maître des conditions ; au lieu de donner à entendre que le Canada pouvait facilement se passer des marchés américains ; au lieu surtout de menacer le gouvernement Américain de mesures *rétaliatoires*, avait adopté la tactique que lui indiquait également le bon sens et les circonstances ; avait paru comprendre la position actuelle du pays ; avait laissé entrevoir l'annexion des Canadas comme une de ces nécessités politiques dont il n'est donné à personne d'empêcher la réalisation : que conséquemment accorder la réciprocité, même telle que demandée, c'était faciliter les transactions entre les deux pays, rendre leurs intérêts plus communs, leur liaison plus étroite ; que c'était en un mot leur faire apprécier plus exactement les avantages qui doivent nécessairement découler pour eux de l'annexion ; que c'était l'amener indirectement et par des voies dont l'Angleterre elle-même ne pouvait pas raisonnablement se plaindre ; et qu'après tout puisque les Canadas étaient inévitablement destinés à tomber dans la confédération américaine, mieux valait pour celle-ci favoriser leur développement industriel puisqu'il était de son intérêt de les admettre riches plutôt que pauvres et arriérés sous tant de rapports, et que cette avance se retrouverait un jour : il me semble dis-je, que si le ministère, ou plutôt le négociateur, se fût placé sur un semblable terrain, il se serait acquis de suite les sympathies des hommes influents aux yeux desquels on s'est rendu ridicule par des prétentions éxagérées et insoutenables.

— Mais ce sont là de ces choses qu'on ne dit pas ?

Et pourquoi non, quand on les pense, quand on les sait vraies, justes ? Pourquoi ne pas accepter franchement une éventualité prochaine, un évènement certain ?

Y a-t-il de l'habilité à faire semblant d'ignorer ce que tout le monde sait, à ne faire aucune acception d'évènements que tout le monde prévoit, que tout le monde sait être inévitables ? Est-ce se montrer bien compétent à gouverner un pays que de

conduire, à l'étranger, une négociation d'une immense importance, sans paraitre seulement se douter de l'avenir prochain qui est réservé à ce pays ?

Messieurs, là comme ailleurs, le ministère n'a pas su sortir de son ornière de prédilection, les intrigues de coterie, les parlages d'antichambre, les moyens détournés, les circonvolutions ordinaires aux hommes qui sont incapables de s'élever jusqu'à la position qu'ils occupent ; qui sont dans les grands emplois comme un homme placé sur une montagne : tout lui parait petit mais aussi il parait petit à tout le monde.

En un mot on a voulu faire comme d'habitude, de l'habileté et, comme d'habitude, on n'a fait que du galimatias.

Je crois, Messieurs, avoir démontré, qu'à moins d'offrir aux Etats-Unis une mesure de réciprocité juste, raisonnable, également avantageuse aux deux parties, il est illusoire d'espérer aucunes conditions favorables du gouvernement fédéral.

Il me reste maintenant à vous faire voir comment la réciprocité ne produira pas au pays la dixième partie des avantages que nous sommes sûrs de trouver dans l'annexion.

A proprement parler, la réciprocité ne guérira qu'une seule des plaies de toute espèce qui rongent ce pays et diminuent ses forces vitales ; elle augmentera le prix de nos grains et de nos bois qui n'est pas suffisant pour rénumérer le producteur.

Mais aussi veuillez faire attention que si d'un coté la réciprocité doit avoir l'effet d'enrichir le producteur, d'un autre coté elle aura inévitablement l'effet d'appauvrir le gouvernement ; car il est évident que nous n'obtiendrons pas la réciprocité sur les grains et les bois sans l'offrir en même temps, sur les objets manufacturés ; alors le gouvernement de la province perdra un revenu de $8 ou 900,000 qu'il prélève sur nos importations de produits manufacturés américains. Or c'est parceque le ministère sentait qu'il était impossible, sans ce revenu, de faire face à tous les besoins du gouvernement qu'il a proposé cette mesure de réciprocité dont on s'est moqué à bon droit dans les Etats-Unis.

Ainsi donc, la seule réciprocité que nous puissions espérer d'obtenir augmentera bien le revenu du producteur canadien, mais diminuera d'un tiers celui du gouvernement, tel qu'il se perçoit aujourd'hui.

Or, Messieurs, dans l'état actuel de nos finances et de nos ressources, le gouvernement n'a aucun moyen de suppléer à un semblable déficit.

La conséquence de l'obtention de la réciprocité peut donc être le recours forcé, inévitable aux taxes directes pour subvenir aux besoins du gouvernement, qui a toutes les peines du monde à faire face à toutes nos dépenses publiques et aux intérêts de la dette, même avec ses moyens actuels. Or la réciprocité devant les diminuer d'un tiers, qui devra combler le déficit? Evidemment le producteur Canadien que la réciprocité aura enrichi. Le gouvernement nous reprendra donc une grande partie de ce que la réciprocité nous donnera.

Voyons maintenant ce que l'annexion produira au pays, de prospérité, de richesse, de bien-être politique et social.

Avec l'annexion, Messieurs, il y aura entre les Etats-Unis et le Canada, pleine liberté de commerce, avantage que la réciprocité, telle que voulue par le ministère, ne nous donnait pas.

Avec l'annexion, nous nous débarrassons de suite de notre énorme dette publique dont le gouvernement fédéral se chargera en échange de nos terres publiques que nous lui abandonnerons : la réciprocité ne nous donnera pas cela.

Avec l'annexion nos travaux publics acquierront de suite une valeur assez grande pour payer toutes nos dépenses gouvernementales. Une fois le budget déchargé de l'intérêt de la dette publique; une fois nos dépenses d'administration ramenées à un chiffre raisonnable, nous aurons bien vîte un surplus considérable.—La réciprocité ne nous donnera pas cela.

— On peut l'obtenir sans l'annexion, dira-t-on.—C'est possible, pourvû toujours que l'on n'ait plus recours au génie diplomatique du ministère actuel.

Avec l'annexion, il n'y a pas de doute que les spéculateurs Américains viendront exploiter les moyens de richesse industrielle qu'offre le pays, et y verseront des capitaux considérables: la réciprocité ne nous donnera pas cela, et sous le régime colonial il est impossible que les capitaux Anglais affluent en Canada!

Avec l'annexion, nous choisirons nos marchés, nous achè-

ferons nos articles de consommation où bon nous semblera ; la réciprocité ne nous donnera pas cela !

Avec l'annexion, Québec devient un des premiers chantiers de l'Amérique pour la construction des vaisseaux, et soutiendra contre le Maine une compétition facile. Combien de vaisseaux neufs vendons-nous aujourd'hui à l'Angleterre, tous les ans ? Un nombre insignifiant, relativement à l'importance de notre exploitation forestière ! Combien après l'annexion en vendrons-nous aux Américains, dont la marine marchande égale déjà presque celle de l'Angleterre ? Autant qu'il nous sera possible d'en construire : la réciprocité ne nous donnera pas cela au même dégré !

Avec l'annexion, l'Union des deux provinces cesse de suite ; car l'ancienne pomme de discorde, la question des douanes, sera réglée par le fait que leur revenu appartiendra au gouvernement fédéral ; dans ce cas, chaque province à plus d'intérêt à former un état séparé : la réciprocité ne nous donnera pas cela !

Avec l'annexion, l'émigration Canadienne aux Etats-Unis se ralentira considérablement, car nous avons encore d'immenses forêts à défricher, et si la population ne s'y porte pas, cela est du uniquement à ce que la culture de la terre n'est pas aussi profitable en ce pays qu'ailleurs. Quand le travail sera rénuméré, quand les bras trouveront de l'emploi, on n'ira pas chercher ailleurs ce qu'on sera sûr de trouver ici. Ce n'est pas quand on est riche que l'on quitte son pays, sa famille, ses amis, c'est quand on est pauvre, c'est quand on ne trouve pas chez soi ce que l'on trouve ailleurs.

De plus il est hors de doute qu'après l'annexion une forte proportion des 200,000 Canadiens émigrés aux Etats-Unis reviendront au pays qui, alors, leur offrirait plus de chances du succès qu'aujourd'hui, et où ils seraient sûrs de retrouver les institutions Américaines qu'ils admirent et bénissent depuis qu'ils les connaissent.

C'est la détresse générale, c'est le besoin et l'impossibilité de gagner qui les ont forcés de s'expatrier : eh bien, que cette détresse cesse, qu'ils aient l'espoir de gagner dans leur pays, même un peu moins qu'ils ne gagnent ailleurs ; que le gouvernement et les institutions absurdes qui ont appauvri le Canada disparaissent, et beaucoup d'entre eux reviendront ; et

ils reviendront améliorés, plus actifs, plus instruits, meilleurs ouvriers, meilleurs cultivateurs qu'ils ne l'étaient avant leur départ. La population Canadienne acquerra plus de force par leur retour qu'elle n'en a perdu par leur départ : la réciprocité ne nous donnera pas cela !

Avec l'annexion, toute la propriété du pays doublant de valeur, les terres incultes se défricheront plus rapidement, et la population Canadienne regagnera bien vite en richesse, et par ses propres forces, ce que l'émigration lui a fait perdre, même si celle-ci ne rentre pas au pays : la réciprocité ne nous donnera pas cela au même dégré, car elle ne peut pas avoir sur la propriété le même effet d'accroissement que l'annexion.

Voilà, Messieurs, quelques-uns des avantages matériels que l'annexion procurera au pays : passons maintenant aux résultats politiques, aux conséquences morales qu'elle amènera.

D'abord, et en premier lieu, nous pourrons nous flatter d'être, comme peuple, sur un pied d'égalité parfaite avec les plus puissantes nations de l'Europe ; nous ne serons plus sur le quatrième ou le cinquième plan, nous serons sur le premier : nous ne serons plus une colonie, c'est-à-dire *une chose* administrée par un commis de bureau Anglais ; nous serons un peuple ayant ses volontés libres de toute entrave, son action indépendante et propre, son libre arbitre absolu.

Alors, Messieurs, une belle carrière politique sera ouverte au talent et à l'activité des citoyens du pays. Cette carrière existe-elle aujourd'hui ? Etes-vous jugés dignes d'un emploi à l'étranger ? En êtes-vous crus capables ? Le régime colonial n'est-il pas une prison pour le talent comme il est une prohibition contre l'industrie, une barrière élevée contre le progrès d'un pays ?

A-t-on jamais pu, en Canada, obtenir le plus modeste emploi même dans l'armée anglaise sans le demander à genoux ?

Heureusement le petit nombre des demandes de cette espèce prouve combien cet insigne honneur est apprécié dans le pays ?

Avec l'annexion, Messieurs, nous passons de l'enfance à l'âge mûr : nous grandissons politiquement de toute la hauteur qu'il y a de la liberté à la dépendance ; nous avons notre

part d'influence dans le conseil général de la nation, au-dessus duquel il n'y a rien que la constitution et la justice!!

Avec l'annexion, nos hommes publics sont appelés sur un des premiers théâtres du monde, *le Congrès des Etats-Unis!* Ils peuvent être députés, sénateurs, ministres d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes. Rien ne les empêche d'être portés à la première place de l'état, si leurs services ou leur génie leur donnent le droit d'y aspirer. La carrière diplomatique leur est ouverte; ils peuvent être ambassadeurs, consuls, etc., etc., la carrière militaire leur est également ouverte.

Nous jouirons en un mot de tous les droits des citoyens Américains. Sous le régime actuel, jouissons-nous des droits et des privilèges des sujets Anglais habitant les trois royaumes? A proprement parler ne sommes-nous pas les sujets des sujets de la Reine d'Angleterre? La plus haute position qu'il nous soit donné d'atteindre, n'est-ce pas celle de procureur général de province? Au-delà de cette limite, c'est l'infini!!

Avec l'annexion, nos institutions deviennent purement électives! les différents emplois publics qui sont aujourd'hui conférés sous le bon plaisir de la coterie qui est au pouvoir, seront adjugés au plus digne, au plus habile, et non à un protégé souvent incapable mais intrigant.

Nous aurons un gouverneur de notre choix, des conseillers législatifs ou sénateurs de notre choix; des chefs de bureau de notre choix; des magistrats de notre choix; des officiers de milice de notre choix; l'éligibilité ne dépendra plus que de la confiance publique et non du chiffre de la fortune personnelle; les sessions de la législature ne seront plus soumises au caprice d'un homme ou d'un ministère; elles seront fixées par la loi: nous règlerons nos dépenses intérieures à notre guise sans avoir le *veto* d'un étranger toujours suspendu sur nos actes; il n'existera plus de liste civile pour la vie du souverain; car le souverain ce sera le peuple, et il n'aura pas besoin de se créer des sauvegardes contre lui-même!

Avec l'annexion, le prestige d'une couronne, les préjugés monarchiques n'existant plus, nous n'aurons plus sous les yeux le déplorable spectacle que nous avons depuis dix ans, celui de nos mandataires faisant assaut de servilité envers l'Angleterre, protestant hypocritement de leur dévouement et de leur

loyauté, bénissant la justice métropolitaine, écoutant avec docilité, et recevant avec un profond respect tout ce niais grimoire ministériel qu'on appelle le discours du trône ! !

Avec l'annexion, le patronage sera détruit, et nous verrons disparaitre de leur honteuse arène les trop nombreux acteurs de cette lutte désespérée pour conquérir des places et des salaires, qne nous avons vus depûis dix ans à l'affût de toutes les bassesses. Non, Messieurs, après l'annexion, nous n'aurons plus la douleur d'être journellement témoins du plus démoralisateur de tous les spectacles, celui d'un *vrai steeple-chase à plat ventre de valets d'antichambre,* dans lequel celui qui rampe le mieux est toujours sûr d'obtenir le prix !

De même que le patronage monarchique a l'effet de dégrader les masses et les individus, de même le systême électif a celui de les grandir à leurs propres yeux, de les relever moralement, d'ennoblir leurs sentiments, de leur donner cet esprit d'indépendance que nous avons perdu, de réveiller chez eux cet instinct de respect de soi-même qui existait en Canada avant 1837 et que le *gouvernement responsable* a fait devenir si rare ! !

Avec l'annexion vous ne verrez plus les hommes qui ont pendant vingt ou trente ans marché en tête du parti libéral rougir de la démocratie, et une fois devenus *ministres responsables,* s'opposer en pleine chambre d'assemblée à une mesure importante, sur la seule raison qu'elle *a une teinte républicaine.*

Après l'annexion, vous ne verrez plus des ministres libéraux restreindre par tous les moyens possibles les droits et privilèges de la chambre, pour augmenter et étendre d'autant les prérogatives de la couronne qui, en définitive, ne sont que leurs propres prérogatives, leurs plus puissants moyens d'influence et de corruption ! ! Vous ne verrez plus une chambre d'assemblée assez servile pour consentir à ces actes de suicide !

Avec l'annexion vous ne verrez plus des ministres libéraux ayant à toute heure sur les lèvres le mot de responsabilité, refuser à la chambre communication des correspondances échangées entre eux et le bureau calonial, *sous le prétexte qu'elles sont confidentielles ! !*

Quoi, il y a des actes des ministres coloniaux, soi-disant

responsables, qui sont des secrets pour la chambre ! Les ministres pourront donc quelquefois cacher des fautes graves en prétendant seulement qu'ils ont reçu des confidences du Secrétaire des colonies ! ! Est-ce là ce qu'on appelle de la responsabilité ? Est-ce là ce que l'on appelle des institutions plus libres que celles des État-Unis ? Il n'y a donc pas que le gouverneur qui soit indépendant de la chambre !

Eh bien vous avez vu une majorité libérale endurer patiemment l'impertinence de ministres qui sont venus lui dire : " Vous ne devez savoir, sur nos relations avec le bureau colonial que ce qu'il nous convient de vous apprendre ! ! "

Avec l'annexion, vous ne verrez plus un ministère libéral se recomposer presqu'entièrement sans demander pour ses nouveaux membres l'approbation du peuple auquel il se dit responsable ! Vous ne verrez plus un ministère éluder la constitution ; et afin d'éviter de se présenter devant le peuple pour le faire juge de sa politique, choisir ou faire entrer tous ses nouveaux membres dans celle des branches de la législature sur laquelle le peuple n'a aucun contrôle !

Jamais moquerie plus amère n'a été jetée à la face du peuple de cette province !

Jamais impudence plus flagrante, jamais tripotage plus odieux n'ont été reprochés au bureau colonial et à ses gouverneurs aux plus mauvais jours de notre histoire ! Le ministère Draper n'a rien fait d'approchant ! Jamais il ne s'est moqué à ce point de l'opinion publique et des plus simples lois de l'honneur !

Aujourd'hui, Messieurs, trois sur quatre des ministres du Bas-Canada, possèdent leurs portefeuilles sans avoir eu l'assentiment et l'approbation d'aucun des collèges électoraux de la province ; ils n'en ont pas eu d'autres que celle des minisnistres en office ! Voilà encore ce qu'on appelle en Canada de la responsabilité ! Voilà les ministres qu'on vous dit être plus responsables au peuple que les chefs de bureaux publics américains ! !

Avec l'annexion, vous ne verrez plus un chef d'administration oser dire à tout un pays ce que le premier ministre actuel nous a dit implicitement à la dernière session. (1) " Il

(1) Celle de 1850,

" n'est pas nécessaire d'étendre le principe électif au conseil " législatif puisque je suis au pouvoir. Plus tard nous verrons." Sans doute ces mots n'ont pas été dits, mais la chose l'a été ; l'idée de l'orateur était transparente comme le cristal !

Et vous ne verrez pas davantage une législature accueillir une pareille forfanterie par un vote de confiance dans celui-là même qui l'a proférée ! !

Avec l'annexion, il ne sera pas loisible au gouverneur de refuser sa sanction à une loi passée par les deux chambres ! Vous n'aurez plus, à quinze cents lieues de vous, une autorité sans connaissance exacte de vos affaires et de vos besoins, et surtout sans contrôle efficace, libre de suspendre, pendant deux ans, la sanction royale, sur quelque mesure que ce soit.

— C'est un droit qui ne s'exerce que rarement, dit-on ! !

— Rarement ou non, il s'exerce, donc il existe. On a donc mis des restrictions constitutionnelles au pouvoir de la législature. Elle n'est donc rien sans le bureau colonial ! !

En vous donnant le gouvernement responsable, on n'a donc fait qu'allonger un peu le licou ! ! Le ministre des colonies peut donc toujours nous regarder comme des élèves de collége auxquels il convient d'accorder de temps en temps de légères faveurs, mais aussi auxquels il faut bien quelquefois faire les gros yeux pour les tenir dans le devoir.

" Je plains profondément, dit Mr. de Beaumont, celui qui " se croit libre parcequ'il n'est pas en prison, quand il existe " une loi qui permet de l'emprisonner."

Eh bien, Messieurs, la législature du pays est constamment exposée à voir le bureau colonial exercer son droit de restriction contre ses actes. Or la possibilité journalière de l'exercice arbitraire d'un droit absolu de restriction, de l'application arbitraire d'une peine quelconque, est la restriction même, est la peine même pour celui qui en est menacé. Mais pour sentir cela il faut être homme de cœur, voilà pourquoi ceux d'entre nous qui sont passés à l'ennemi ne le sentent pas ! !

Avec l'Annexion, vous ne verrez plus un ministère libéral destituer des officiers publics parcequ'ils auront publiquement exprimé une simple opinion sur l'état des affaires, sur les besoins du pays. Vous verrez encore moins un ministre

libéral (1) avouer explicitement, dans l'enceinte législative, que l'administration aurait pu s'abstenir d'être aussi sévère si elle n'avait pas été composée de libéraux !

C'est-à-dire que notre position est si fausse qu'un ministère libéral se croit obligé de punir des libéraux, quoiqu'ils n'aient pas violé les lois, parcequ'il est libéral et qu'eux sont libéraux !

C'est parceque le ministère était libéral qu'il devait se montrer plus sévère qu'un ministère tory ! C'est parceque le ministère était libéral, qu'il se trouvait forcé de renier le libéralisme !!

Nous sommes si libres qu'un ministère libéral a du faire des injustices odieuses pour ne pas se compromettre aux yeux du gouvernement métropolitain !

Voilà pour le systême ! Mais comment qualifier les hommes qui, par crainte de se compromettre, commettent, contre leurs compatriotes, des actes d'un aussi stupide despotisme ?

Avec l'annexion, vous aurez la certitude d'être représentés d'après le chiffre exact de la population. Un bourg de mille âmes ne ballancera pas, en chambre, l'influence d'un comté de quarante mille âmes.

Pas un homme alors n'osera dire, à la face de son pays, que ce systême soit mauvais ! vos mandataires n'oseront pas alors vous dire : " *Souffrons maintenant une injustice afin d'acquérir le droit d'en exercer une plus tard.* " Car quand ils vivront sous un régime républicain, sous un systême qui sera la consécration et la garantie du droit et non sa négation, ils sauront qu'on n'a jamais le droit d'exercer une injustice contre autrui, même quand on a volontairement souffert une injustice de même nature que celle qu'on voudrait exercer ! Sous un pareil systême, ils apprendront (ce dont ils ne paraissent se douter aujourd'hui) qu'on ne doit jamais désirer de commettre une injustice contre d'autres, car cela justifie celles dont on se plaint : ils apprendront, ce dont ils ne paraissent guères se douter, que si on est toujours libre de souffrir une injustice, on est rarement libre d'en commettre contre les autres ! Et le peuple, lui, saura alors que ce sont toujours des hommes sans principes qui donnent de pareils conseils à leurs compatriotes :

(1) Mr. Hincks.

guères

il saura que ce sont toujours ceux qui veulent être injustes envers les autres qui sont les plus mous, les plus tièdes, les plus lâches de tous les hommes quand il s'agit de soutenir les droits de leur pays; quand il est devenu nécessaire de défendre le terrain pied-à-pied! Il saura alors, car il commence à s'en douter, que ces hommes qui lui ont promis de le servir *en violant le droit des autres* n'ONT PAS MEME SU DEFENDRE LE SIEN, et qu'au lieu de mériter sa confiance, ils ne méritaient que son mépris!

Avec l'annexion, vos membres auront l'initiative de la proposition des lois, droit qu'ils n'ont aujourd'hui qu'à moitié! Vous ne verrez plus un ministère réduire systématiquement la législature au rôle subalterne d'un parlement de monarchie absolue, qui enrégistre silencieusement les édits du maître! Pas un homme alors, n'osera soutenir que ce systême soit bon, et que le pays qui le possède n'a rien à envier aux autres en fait de liberté!

Enfin, Messieurs, avec l'annexion vous ne verrez plus cumuler sur les mêmes têtes les charges de ministre et de représentant du peuple: vous ne verrez plus les mêmes hommes être tout-à-la-fois les défenseurs des prérogatives royales et les gardiens des franchises populaires; anomalie ridicule, fonctions incompatibles, qui placent constamment un homme entre son intérêt et son devoir; position fausse et dangereuse qui a gâté bien des cœurs, qui a fait bien des apostats, qui a produit bien des déshonneurs, qui a poussé beaucoup d'éminentes intelligences à prêter plus complaisamment l'oreille aux séductions du pouvoir, qu'aux éventualités et aux vicissitudes de la popularité!

C'est ce systême usé qui a dominé ceux qui furent nos amis, qui leur a fait commettre toutes leurs fautes; qui leur a fait renier les idées démocratiques; qui, malgré leurs protestations multipliées de patriotisme, leurs professions réitérées de libéralisme, les a jettés si loin de leur route qu'il est impossible aujourd'hui d'établir une distinction entre leur politique et celle des ministères tories, si ce n'est à l'avantage de ceux-ci!!

C'est ce systême faux et illogique qui les a forcément fait tomber de subterfuge en subterfuge, de faux pas en faux pas, de chute en chute, de honte en honte, jusqu'à ce que, poussés

par leurs propres actes de conséquence en conséquence, ils en soient arrivés à proclamer la morale des intérêts comme la seule règle utile à suivre en politique, laissant la morale des devoirs aux imbéciles ! !

On a cherché à vous démontrer la supériorité pratique du principe de l'utilité sur celui du droit ! On vous a dit que dans tout système politique le devoir était une fiction, l'intérêt seul une réalité ! Plusieurs se sont laissés prendre à ces étranges principes ; le grand nombre n'en a pas saisi la portée ; quelques uns n'ont vu là que la tactique invariable des *petits esprits et des mauvaises consciences.*

Au reste, il n'est nullement étonnant que les hommes qui ont sacrifié les droits de leurs pays aient voulu fausser, chez le peuple, la notion du devoir. On sentait malgré soi son côté faible : et d'ailleurs c'est ordinairement le transfuge qui aime à plaisanter sur l'honneur ! !

" La morale des intérêts, dit M. De Chateaubriand, est par " le fait anti-sociale. Que dit la conscience ? Respectez le " bien d'autrui. Que disent les intérêts ? Prenez le bien " d'autrui. La morale des intérêts prend donc pour levier " les vices des hommes au lieu d'agir avec leurs vertus.

" Qui remplit ses devoirs, s'attire l'estime : qui cède à ses " intérêts est peu estimé. Les partisans de la morale des in- " térêts puisent donc un principe de gouvernement dans une " source de mépris."

Il est donc vrai, Messieurs, que c'est la morale des intérêts et non celle des devoirs qui est subversive de l'ordre social. Il est donc vrai que ce sont les partisans de la morale des intérêts, les adeptes du principe de l'utilité qui sont les vrais démagogues ! ! Il n'y a donc, en Canada, de démagogues que les ministériels du jour.

La morale des devoirs, c'est l'honneur, c'est la conscience !

La morale des intérêts, c'est la cupidité, c'est l'égoïsme.

L'une est toujours noble, consolante, glorieuse. L'autre est ordinairement basse, sordide, méprisable.

Celle-là élève le cœur, celle-ci le dessèche : celle-là ennoblit les sentiments, celle-ci les avilit : celle-là moralise les masses, celle-ci les dégrade : celle-là produit l'indépendance de caractère ; celle-ci la détruit : celle-là engendre le dévouement, celle-ci les trahisons : le devoir découle de l'hon-

neur, l'intérêt, de l'avarice. La morale des devoirs c'est toujours la vertu : la morale des intérêts, c'est très souvent le vice. Celle-là est toujours la vérité, celle-ci trop souvent le mensonge.

SIXIEME LECTURE.

Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs,

Il est encore une objection très spécieuse, faite journellement par les amateurs du système colonial, à laquelle je n'ai pas touché.

" Avec l'annexion, disent-ils, vous n'aurez plus le revenu " des douanes ; comment donc paierez-vous l'intérêt de la " dette publique, les versements accompte du capital, et les " autres dépenses du gouvernement ? Vous voyez bien qu'a- " vec votre projet, le pays marche droit aux taxes directes."

Je vais donc, Messieurs, essayer de vous démontrer que même avec l'annexion, nous pourrons facilement pourvoir à tous nos besoins généraux, sans être obligés de recourir aux taxes sur la propriété foncière.

Je crois même pouvoir démontrer que c'est précisément sous le régime colonial que nous courons le risque d'être taxés directement ; et que l'annexion est certainement le meilleur, peut-être le seul moyen d'éviter ce surcroit de charges.

Il nous faudra sans doute payer quelque chose pour le soutien de l'éducation et pour les besoins municipaux ; mais cela se paie dès aujourd'hui, nous ne pouvons pas plus l'évite maintenant qu'après l'annexion ; notre position ne sera donc pas pire qu'elle n'est aujourd'hui. Les charges municipales seront peut-être un peu plus fortes après l'annexion qu'aujourd'hui, mais il nos faudra toujours les augmenter, le régime colonial dût-il encore subsister dix ans ! Des cotisations municipales ne seront donc pas le résultat de l'annexion, mais celui de nos besoins, de l'insuffisance de nos travaux

d'assèchement ; surtout du mauvais état de nos routes *qui est une des principales causes du peu de valeur de la propriété.*

D'ailleurs l'augmentation de la richesse générale ainsi que la diminution dans les dépenses et conséquemment dans les charges publiques suppléeront de reste à une légère augmentation des charges municipales.

Enfin cette augmentation ne peut avoir lieu, dans tous les cas, que si le peuple y consent, ainsi il ne court aucun risque.

Quand à nos dépenses de gouvernement, je demanderai aux partisans du *gouvernement responsable* pourquoi on est obligé de prélever annuellement sur le pays une somme de près de £600,000 ?

Parceque d'énormes capitaux ont été employés en améliorations qui ne produisent pas le quart des intérêts que nous payons. (1)

Pourquoi aussi nos travaux publics rapportent ils si peu ? Parceque le commerce américain n'a pas encore pu suivre la voie du St. Laurent, et que notre propre commerce est si peu considérable, malgré cette prétendue prospérité qu'on fait sonner si haut, qu'elle réussit à peine à produire quelques milliers de louis en sus des dépenses de service et d'entretien des canaux. Ce surplus que nous recevons est du *au transit américain sur le canal de Welland.*

Si ce canal n'était ouvert qu'à nos vaisseaux seuls, les canaux *ne produiraient pas* ce surplus.

---

(1) Le canal de Beauharnais a couté - -	£ 530,000	revenu brut 1850.	£	640 7 0	
Le can. de Cornwall a couté - - - - - -	516,000	do	do	101 8 7	
Le can. de Williamsburgh a couté - -	130,000	do	do	121 6 10	
Coût total - - - - - - -	£1,176,000	revenu total	£	863 2 5	
Le can. de Welland a couté - - - - - - -	£1,426,000	revenu net 1850.		£31,000 2¼ pr. 100	
Celui de Lachine a couté avec l'élargissement - - - - -	380,000	do	do	16,347 4¼ pr. 100	
Total - - - - - - - - - -	£1,806,000	do	do	£47,347 2⅝ pr. 100	
Coût total de ces canaux - - - - -	£3,300,000	leur rev. net 1850.		£47,000 1¼ pr. 100	

Notre dette publique n'est donc onéreuse que parcequ'il nous faut en payer l'intérêt au moyen de taxes générales.

Eh bien, je mets en fait que l'annexion donnera une telle extension au commerce de transit qui se fait aujourd'hui sur nos canaux, qu'ils produisent de suite un revenu suffisant pour balancer les intérêts que nous payons sur la dette publique.

Les journaux ministériels ne peuvent pas me faire une mauvaise chicane sur cet avancé, car pourquoi le ministère offre-t-il la libre navigation du St. Laurent, sinon pour augmenter le revenu de nos canaux, seul moyen de décharger le budget de la dette publique? De plus, comment a-t-on pu réussir à contracter en Angleterre le dernier emprunt de £500,000, sinon en démontrant qu'une fois le St. Laurent ouvert au commerce Américain, les canaux produiraient de suite un revenu suffisant pour faire face aux intérêts de la dette publique et aux remboursements sur le capital?

Ainsi, nul doute là-dessus, l'annexion étant nécessairement suivie de l'abolition de toute restriction sur la navigation du St. Laurent, nos canaux cesseront d'être à peu près improductifs, et le budjet sera déchargé du fardeau de la dette.

Une fois cet item couvert, il ne sera pas difficile de pourvoir au reste.

Les dépenses totales du gouvernement de la province se sont montées en 1848 - - - - - - - - - à $1,900,000
1849 - - - - - - - - - 1,800,000
1850 - - - - - - - - - 3,080,000

Les dépenses propres du gouvernement à part celles relatives à la dette publique sont

	Canada.		*Etat de N. Y.*
1848	$1,156,000	- - - - - - - -	$ 800,000
1849	1,080,000	- - - - - - - -	880,000
1850	1,340,000	- - - - - - - -	840,000
	$3,576,000		$2,520,000

Moyenne en 3 ans $1,192,000 - - - - - - $840,000

Ainsi, quoique la population de l'état de New-York soit double de celle du Canada, l'administration y est moins couteuse de $350,000 annuellement.

On a voulu expliquer et justifier cette différence (1) en

(1) Lord Elgin, dans une dépêche au secrétaire des Colonies: M. Hincks, dans un discours en Chambre.

disant que le gouvernement du Canada avait à remplir des devoirs plus multipliés que ceux des différents états Américains.

" Les gouvernements des états particuliers, dit-on, ne sont " pas, comme notre gouvernement provincial, chargés de l'ad- " ministration des douanes; c'est le gouvernement fédéral " qui en a le fardeau. Notre administration doit donc être plus " dispendieuse."

Il est vrai, Messieurs, que nos officiers publics sont chargés de l'administration des douanes, dont ceux des états Américains sont exempts; mais d'un autre côté, les officiers publics de la plupart des états Américains sont chargés de l'administration du systême de taxes directes perçues par le gouvernement local. Or ce systême exige un personnel plus considérable, impose des devoirs plus multipliés qu'un systême de douanes.

Prenons pour exemple l'état de New-York. N'est-il pas évident que la perception de taxes directes sur sa population, qui excède 3,000,000 d'âmes, force les employés publics d'entrer dans beaucoup plus de détails, et leur impose des devoirs bien plus multipliés, que la perception des droits d'entrée dans un pays de 1,600,000 âmes?

Il n'est donc pas exact de dire que l'administration de l'état de New-York soit moins difficile, moins onéreuse aux officiers publics que celle du Canada.

D'ailleurs, c'est en comparant les deux administrations dans les détails que l'on peut voir facilement de quel côté est l'avantage.

En 1849 les dépenses de notre gouvernement civil se sont montées à - - - - - - - - - - - - - -	$136,000
Celles du gouvernement civil de l'état de New-York à - - - - - - - - - - - - - - -	40,000
Différence - - - - - - -	$ 96,000
Or l'état de New-York est deux fois plus peuplé et quatre fois plus riche que les deux Canadas.	
L'administration de la justice nous a couté - - -	$250,000
Elle a couté à l'état de New-York - - - - - -	160,000
Différence - - - - - - -	$ 90,000

Et pourtant, dans l'état de New-York, les émeutiers de 1849

ont été punis : ici les émeutiers de la même année, les incendiaires du palais de la législature ont tous échappé à l'action de la loi, et un des plus grands crimes dont l'histoire fasse mention est resté impuni.

L'administration de la justice nous a couté en 1850 - - - - - - - - - - - - - - - $346,000

Pour l'état de New-York, c'est à peu près le même montant qu'en 1849.

Notre législature a absorbé en 1849 - - - - - -	$240,000
Celle de l'état de New-York - - - - - - - -	160,000
Différence - - - - - - -	$ 80,000

Et néanmoins la Chambre des représentants et le sénat de l'état de New-York sont beaucoup plus nombreux que la Chambre d'Assemblée et le conseil législatif du Canada. Là les membres des deux chambres sont payés, ici les membres du conseil législatif ne le sont pas.

Le pénitentiaire de Kingston a couté - - - -	$ 56,000
Ceux d'Auburn et de Singsing (les deux) - -	84,000

Et pourtant les deux derniers sont beaucoup plus étendus chacun et contiennent beaucoup plus de détenus que celui de Kingston.

Pour l'éducation, le gouvernement du Canada a dépensé - - - - - - - - - - - - - - -	$160,000
Celui de l'état de New-York - - - - - - -	425,000

C'est $105,000 de plus que la proportion exigée par la différence dans la population.

Les hopitaux ont reçu en Canada - - - - - -	$ 50,000
Dans l'état de New-York - - - - - - - -	130,000

Vous voyez qu'ici encore l'avantage reste à l'état de New-York. Il en serait ainsi de presque tous les autres états, si j'étendais la comparaison à tous.

Vous le voyez, Messieurs, ces institutions républicaines que l'on redoutait si fort en Canada, en 1774 et en 1812 ont été tellement plus efficaces pour le bien moral en général que les nôtres, que l'éducation est beaucoup plus encouragée, beaucoup plus universelle dans les Etats-Unis qu'ici ; et que les pauvres y sont plus et mieux secourus, c'est-à-dire, secourus avec plus d'intelligence, de vraie charité et d'effet qu'il ne le sont ici.

Ces institutions républicaines, qui étaient pour nous, en 1812 le synonyme d'anarchie, ont non seulement élevé les Etats-Unis à un degré de prospérité inoui dans l'histoire, mais ont réalisé, dans la pratique gouvernementale et administrative, un ordre, une méthode, une économie inconnus sous notre régime colonial ; ont produit mille améliorations utiles, mille réformes heureuses que nous ne pouvons pas obtenir même quand *nos amis* sont au pouvoir.

Aux Etats-Unis on est parcimonieux envers les riches et généreux envers les pauvres : en Canada on est parcimonieux envers les pauvres et prodigue envers les riches ! Voilà une des différences les plus essentielles qui existent entre les deux pays.

Maintenant y a-t-il erreur à prétendre que pour gouverner les 1,600,000 habitants des Canadas, il n'est pas nécessaire de dépenser plus qu'on ne le fait dans l'état de New-York pour en gouverner 3,100,000 ? Les ennemis du gouvernement à bon marché me querelleront-ils quand j'accorde beaucoup plus que ce qui est raisonnablement nécessaire ?

Je dis donc que les dépenses du gouvernement civil pourraient être de

	$ 40,000	au lieu de			$132,000
Celles de l'administration de la justice de - - - - - - -	160,000	"	"	"	346,000
Celles de la législature - - -	150,000	"	"	"	250,000
Celles pour l'éducation - - -	200,000				
Celles pour les hopitaux - -	70,000				
Les phares - - - - - - - -	5,000				
Les pensions - - - - - - -	20,000				
Les allocations aux sauvages	20,000				
Les sociétés d'agriculture -	70,000				
La milice - - - - - - - - -	6,000				
L'explor. géolog. et la bibliot.	15,000				
Dépenses diverses - - - - -	44,000				
Total.	$800,000				

Messieurs, si cette échelle était adoptée, les dépenses d'administration dans le pays, seraient encore plus fortes du double, eu égard à la population, que celle de l'état de New-York. Relativement à la valeur actuelle de la propriété, elles seraient plus fortes du quadruple, et même du décuple, que

celles de plusieurs états de la confédération américaine. Elle est donc trop élevée. Je vais néanmoins la prendre pour bâse de mes calculs, afin qu'on ne puisse pas me contester mes conclusions.

Il nous faudra donc, après l'annexion, trouver un revenu de $800,000 pour faire face à nos dépenses d'administration locale. Or cela me parait très facile, sans recourir aux taxes sur la propriété foncière,

L'accise ne produit, aujourd'hui que $100,000. On peut, sans la rendre trop onéreuse lui faire produire.....$500,000

L'impôt sur les banques devrait produire.....	100,000
Les amendes et confiscations.....	8,000
L'intérêt sur les dépots.....	16,000
Une taxe sur les chemins de fer.....	6,000
Les phares.....	10,000
Le revenu casuel.....	40,000
Le revenu territorial.....	120,000
Total.	$800,000

Voilà, Messieurs, la somme requise pour nos dépenses gouvernementales ; et il n'y a certainement rien d'impraticable, rien de difficile même, dans la réalisation de ce plan.

On peut donc, après l'annexion, défrayer toutes les dépenses publiques sans taxer d'un sou la propriété foncière.

Il n'est donc pas vrai que la taxation de la propriété foncière, pour le soutien du gouvernement local, soit un résultat nécessaire de l'annexion.

D'ailleurs, Messieurs, dans plusieurs états de l'union, il n'existe pas de taxes directes sur la propriété foncière, pour le soutien du gouvernement local. Dans plusieurs autres, elles sont excessivement légères ; et dans presque tous elles ne couvrent guères qu'un quart des dépenses publiques ; elles ne sont donc pas si onéreuses qu'on le prétend ici.

Et puis, nos travaux publics finiront par donner un surplus ; et avec l'annexion, ce résultat ne sera pas éloigné, car dans les dix années prochaines, il est plus que probable que le commerce de l'ouest va graduellement augmenter jusqu'à une valeur de $300,000,000 ; le nôtre doublera probablement ; nos canaux défraieront donc alors à peu près toutes nos dépenses gouvernementales.

Enfin, Messieurs, dans l'état actuel de nos finances et avec la triste perspective que nous offrent nos travaux publics, tant que nous resterons colons, bien loin que l'annexion expose le pays à tomber sous un régime de taxes directes, elle est au contraire notre plus sûre sauvegarde contre de telles taxes.

Nos terres publiques forment une immense étendue de territoire.

Eh bien, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, rien ne nous empêchera, quand il sera sérieusement question d'annexer les Canadas aux Etats-Unis, de céder nos terres publiques au gouvernement fédéral à la condition qu'il se charge de notre dette publique.

Une fois cet arrangement conclu, nos travaux publics, que l'annexion rendra beaucoup plus productifs qu'ils ne le sont aujourd'hui, fourniront un revenu bien supérieur à nos dépenses.

L'ANNEXION EST DONC, POUR NOUS, UN MOYEN INFAILLIBLE D'EVITER LES TAXES DIRECTES ; et je dirai plus, elle est peut être le seul moyen qui nous reste de les éviter.

Un des résultats les plus heureux et les plus certains de l'annexion sera la disparition complète et définitive de ces déplorables haines nationales, de ces profondes jalousies de race qui ont toujours existé dans le pays. Ces haines, ces jalousies ont été produites par le favoritisme métropolitain. Le gouvernement d'Angleterre ayant toujours favorisé ses nationaux aux dépens des véritables enfants du sol ; le bureau colonial ayant toujours donné une importance indue à cette partie de la population, que l'on croyait plus particulièrement *fidèle* parcequ'elle était Anglaise, et lui ayant donné le monopole presqu'absolu des emplois lucratifs, il s'était formé dans le pays, avant 1837, deux grands partis :

1°. Le parti Anglais ou tory, insignifiant quant au chiffre, mais soutenu par de puissantes influences dans la métropole ; qui n'a toujours mesuré sa loyauté que sur les faveurs qu'on lui accordait ; qui ne voulait aucunes réformes parceque lui seul en aurait souffert ; qui ne reculait devant aucun moyen pour conserver la prépondérance que les sympathies métropolitaines lui avaient donnée, et dont toute la politique se bornait à haïr et à s'efforcer d'écraser les Canadiens-Français.

. 2°. Le parti libéral, formé des neuf dixièmes de la population du pays; qui comptait dans son sein tous ces déserteurs qui portent aujourd'hui la livrée ministérielle et sont descendus jusqu'à la loyauté la plus effrénée; qui était le parti du progrès et des réformes, l'admirateur des institutions démocratiques, et qui ne réclamait rien autre chose que l'égalité aux yeux de la constitution et de la loi; qui ne demandait en un mot qu'un peu de place au soleil de son pays.

En 1840, le parti tory, qui avait été l'instigateur des atrocités de 1838 et qui avait, pour ainsi dire, forcé le gouvernement d'être plus sanguinaire encore qu'il ne l'aurait été, si on l'avait laissé à lui-même, était à peu près tout puissant. Il témoigna d'abord quelques défiances à lord Sydenham; mais aussitôt qu'il eût découvert de quelle espèce était la justice égale inventée par cet habile fourbe, il se livra à lui corps et âme et applaudit à l'idée de l'Union, mesure qui nullifiait les Canadiens-Français et qui lui procurait de puissants alliés dans le *family compact* du Haut-Canada.

Les libéraux hypocrites de cette époque,—qui ont levé le masque aujourd'hui, mais alors ils n'étaient pas connus,—ne voulurent point seconder l'opposition qui s'était manifestée à Québec contre le projet d'Union; et tout en faisant semblant de blâmer la mesure, ils la favorisèrent tacitement en décourageant ici ceux qui auraient voulu agir; et en faisant ce que l'on appelle "jetter de l'eau froide sur tout."

L'opposition à l'Union n'ayant été que partielle dans le Bas-Canada, l'attentat fut consommé, le Bas-Canada volé au profit du Haut, ou plutôt des agioteurs Anglais, *le gouvernement responsable* fut octroyé *en échange de la violation flagrante des droits du Bas-Canada;* beaucoup d'entre nous, se laissèrent prendre à ce piège grossier, et consentirent à faire fonctionner un systême absurde au plus haut dégré, puisque malgré l'Union, les deux Canadas étaient encore aussi séparés qu'auparavant quand à l'administration et à la législation et offraient le spectacle anomal et ridicule de deux provinces unies de droit mais séparées de fait.

Les tories eurent d'abord le pouvoir et ne firent rien. Les libéraux leur succédèrent et montrèrent bien le désir de faire quelque chose jusqu'à leur résignation inutile, intempestive e irréfléchie en 1843. Ils ont d'ailleurs montré ce qu'ils étaient

réellement en faisant de la translation du siège du gouvernement une question de cabinet à l'exclusion de L'AMNISTIE qui fut traitée par eux libéraux comme une question tout-à-fait secondaire, et qui ne méritait pas les honneurs des grandes déterminations.

Un ministère de coalition fut alors formé et fit proclamer l'amnistie ; mais il était trop faible en chambre pour faire marcher les affaires, et d'ailleurs les chefs des libéraux étaient bien décidés à repousser systématiquement tout ce qui serait proposé par ce ministère, que cela fut bon, ou que cela fut mauvais ; car ils éprouvaient un immense dépit d'avoir vu leur tactique échouer complètement, et de n'avoir pas été de suite rappelés au poste qu'ils avaient gauchement abandonné.

En 1848, les libéraux furent rappelés au pouvoir.

Vous savez, Messieurs, quelles furent nos espérances ou plutôt nos illusions à l'avènement du ministère actuel : et quelle surprise, quel désappointement, quelle désillusion ont été les nôtres quand nous l'avons vu devenir, dans la pratique, beaucoup plus TORY que le ministère auquel il appliquait cette épithète.

Eh bien, dans le cours de ces changements, de ces vicissitudes des partis, avez-vous jamais remarqué la moindre diminution dans la haine du parti *ultrà tory* pour tout ce qui découlait d'un principe de libéralité et de justice ? Ce parti n'est-il pas aujourd'hui ce qu'il était en 1838 ? N'a-t-il pas encore aujourd'hui le désir de dominer seul, de diriger tout ?

N'a-t-il pas été, en 1849, aussi furieux et mille fois plus vandale encore qu'en 1837 et 1838 ?

Messieurs, si ce parti ne comptait pas entièrement sur le favoritisme métropolitain ; s'il ne se sentait pas assuré de l'impunité, pensez-vous qu'il eût osé se porter aux atrocités aux scènes de cannibales dont nous avons été témoins en 1849 ? Croyez-vous qu'en présence de milices Canadiennes, il eût impunément dévasté, saccagé, pendant trois mois, les propriétés publiques et privées dans Montréal ?

Une simple querelle d'élection, le 21 Mars 1832, faisait fusiller trois Canadiens qui n'y avaient pris aucune part ; et sur trois cents incendiaires et assommeurs qui se promenaient

si souvent, dans Montréal, en Avril, Mai et Juin 1849, en présence des troupes Anglaises, *sous les armes*, pas un n'a été seulement inquiété !!

N'était-ce pas, en 1849, une conviction universelle, instinctive et raisonnée tout-à-la-fois, chez les Canadiens de toutes les opinions, connexionistes ou annexionistes, que si des Canadiens avaient commis la dixième partie des brigandages et des violences auxquels s'est portée l'écume de la population Anglaise, la répression la plus énergique, la plus brutale même, eût été exercée ? Je n'entends pas dire qu'on eût eu tort, mais voici la conclusion à laquelle je veux arriver.

Tant qu'il existera des troupes Anglaises en Canada, il existera corrélativement un parti qui sera toujours au-dessus des lois, parcequ'il n'y aura aucun moyen de répression, parceque les troupes Anglaises fraterniseront toujours avec des émeutiers de leur origine !

Tant qu'il existera des troupes anglaises en Canada, s'il survient, pour quelque cause que ce soit, un conflit entre des Canadiens-Français et des Canadiens-Anglais,—même si ceux-ci sont les aggresseurs,—les balles seront toujours pour nous ! Cela a été de tout temps ! Il n'y a pas un ministériel qui ne partage cette conviction ! Seulement ils ne l'expriment pas aujourd'hui, parceque leurs amis sont au pouvoir ; mais ils l'exprimaient avant, et ils l'exprimeront encore quand ils n'y seront plus !

Messieurs, pourquoi le parti *ultrà-tory*, qui a toujours poussé des cris de rage à chacune des conquêtes que nous avons faites sur le mauvais vouloir du bureau colonial, a-t-il tout récemment poussé des cris de peur à la nouvelle que l'Angleterre pensait sérieusement à retirer ses troupes du pays ?

Qu'a dit ce parti ? " On nous laisse sans protection ! ! "

Messieurs, ce parti sait parfaitement qu'il ne sera pas sans protection après le départ des troupes Anglaises !

Il sait parfaitement que quoiqu'il ait toujours eu soif de notre sang, nous n'avons jamais eu soif du sien !

Il sait parfaitement que la population Canadienne vaut mieux que lui, n'exercera pas de représailles et n'aura jamais le désir de le maltraiter.

Mais ce qu'il sait aussi c'est qu'après le départ des troupes anglaises, les émeutes de rues ne seront plus, pour lui, un

moyen infaillible de surexciter les sympathies métropolitaine ! Ce qu'il sait aussi c'est qu'il ne pourra plus violer les lois, violer la liberté individuelle, violer la propriété, à l'ombre des bayonnettes anglaises ! CE QU'IL CRAINT DE PERDRE, CE N'EST PAS LA PROTECTION DE LA LOI ; C'EST LA PROTECTION CONTRE LA LOI !

Ce n'est pas nos violences qu'il redoute ; c'est l'impuissance où il sera de nous en faire qu'il regrette !

Tant que le Canada sera une colonie Anglaise, ce parti comptera toujours sur l'impunité parceque les évènements de 1849 lui ont donné raison de croire qu'elle lui était à jamais acquise !

Une fois l'annexion accomplie, il comprendra de suite que ne pouvant plus compter sur le favoritisme, il devra cesser de faire bande à part dans le pays : il comprendra de suite que les institutions sérieusement démocratiques mettront chacun à sa place : que l'influence personnelle sera la part du talent et de l'honnêteté, la prépondérance politique le résultat des chiffres et non celui des affections ou des préjugés.

Avec l'annexion ce parti deviendra de bonne foi progressif parceque son intérêt l'y forcera : sous le régime colonial il sera toujours dominé par l'égoïsme et l'ambition parceque les intérêts des oligarchies sont toujours les mêmes à toutes les époques et sous tous les systêmes.

Aujourd'hui il est faible numériquement, mais sa force morale est immense parceque les troupes lui servent de corps de réserve ; et avec cela il ne redoute aucune éventualité : après l'annexion, laissé à ses propres forces ; n'ayant plus d'autre sauvegarde que celle de sa faiblesse numérique qui fera qu'il ne vaudra pas même la peine d'attirer l'attention, il deviendra aussi souple, aussi rampant qu'il a été tyran, haineux et brutal.

Mais soyons en bien convaincus, Messieurs, il n'y a que l'annexion qui puisse amener ce résultat.

D'autres combinaisons pourront bien assoupir le mal momentanément, mais le guérir radicalement, jamais.

Un autre résultat de l'annexion, sera la destruction finale des préjugés monarchiques, des préventions contre la démocratie qui, encore aujourd'hui, sont fortement enracinés dans le pays. Ces préjugés, nous les suçons avec le lait, en

quelque sorte, on en farcit l'imagination des jeunes gens, dans les collèges, et aux yeux de bien des gens encore, être républicain, c'est être sans religion, sans principes, sans notions d'honneur et de moralité.

Les ambitieux qui, dans ce pays, veulent le pouvoir pour lui-même et en vue de leur importance personnelle ou de leurs intérêts pécuniares, ont inventé un admirable moyen pour fomenter ces préjugés et pour se maintenir le plus longtemps possible aux postes dont ils convoitent les émoluments c'est de faire allusion à tout propos aux crimes de la revolution de 89 qu'ils présentent comme la suite ordinaire, presqu'infaillible, de tout changement politique.

Comme ils ne peuvent en appeler, à cause de la fausseté de leur position personnelle, aux sentiments généreux, aux nobles instincts des masses, ils en appellent à la peur, à la crainte de l'inconnu, et réussissent toujours à effrayer cette classe d'hommes, *nombreuse en tout pays, qui n'a pas de credo politique, et dont toutes les opinions sont, en quelque sorte négatives ; cette classe d'hommes qui sont ennemis de toute opinion prononcée, de toute tentative directe, de tout système décisif ;* (1) cette classe d'hommes enfin sur laquelle l'expression d'un doute glissée à propos, l'indication d'un danger imaginaire a beaucoup plus d'effet que le raisonnement le plus logique, la proposition la plus raisonnable, la démonstration la plus évidente.

Il n'est pas si rare qu'on le pense, Messieurs, de trouver des gens qui agissent souvent au moral, invariablement en politique comme un homme qui n'oserait pas sortir d'un étang de peur de la pluie.

Une fois l'annexion obtenue, une fois, conséquemment, les principes démocratiques rigoureusement appliqués, et par cela même les droits individuels scrupuleusement respectés et garantis, on cessera de se créer des fantômes, et d'ailleurs, il ne sera plus possible, ou au moins il ne sera plus dans l'intérêt de personne d'en inventer.

Une fois le régime colonial détruit, personne n'aura d'intérêt à parler en libéral, mais à agir en tory. Tous ces hommes qui, autrefois, demandaient des réformes qu'ils repoussent

(1) Guizot.

aujourd'hui ; tous ces hommes qui étaient républicains, il y a trois ans, et qui aujourd'hui votent contre *toute mesure qui a une tendance républicaine*, n'auront plus d'intérêt à soutenir que les institutions Américaines ne valent pas notre *gouvernement responsable* ; loin de là, ils seront obligés d'être franchement ce qu'ils faisaient profession d'être il y a trois ans.

Ces hommes se sont séparés du peuple parcequ'en Canada il existe quelque chose au-dessus du peuple ; quand le peuple lui-même sera la puissance, ils sauront bien se contenter d'être peuple.

— Mais, objectent les rédacteurs ministériels, le pays n'est pas prêt à jouir de l'indépendance ; il lui faut pour cela plus d'éducation politique qu'il n'en possède.

— Messieurs, j'aimerais autant dire qu'un homme qui a faim n'est pas prêt à manger.

Quoi, nous ne sommes pas prêts à jouir de l'indépendance ! Mais ceux qui nous disent cela sont précisément les mêmes hommes qui affirment, depuis trois ans, qu'avec le *gouvernement responsable, nous jouissons de la plénitude de l'indépendance ! ! que nous sommes plus libres que les Américains ! !* Si cela est, en quoi donc pouvons-nous redouter la liberté Américaine ? Ce sont les ministériels eux-mêmes qui se chargent de prouver au pays que nous avons raison ! !

Et puis ces gens prétendent que notre éducation politique est insuffisante ! Eh bien, j'admets qu'elle pourrait être meilleure : mais quels ont donc été les professeurs ? Précisément ceux qui la trouvent mauvaise ! ! . . . . . .

Ces messieurs se chargent encore de nous apprendre que leurs leçons passées ne sont nullement une garantie de sagesse et de bon-sens pour l'avenir. Ils avouent naïvement qu'après avoir été dirigé par eux pendant douze ans, le pays n'est pas aussi avancé qu'il devrait l'être !

Voilà les hommes qui nous disent : " laissez nous vous " former aux institutions républicaines ! !"

Messieurs, qu'est-ce que l'on appelle "l'éducation politique," chez le peuple ? C'est la connaissance qu'il a de ses droits, des devoirs de ceux auxquels il confie le pouvoir ; et aussi l'intelligence du fonctionnement des institutions du pays.

Cette connaissance de leurs droits, cette intelligence du fonctionnement des institutions dont ils jouissent, les peuples l'acquièrent-ils par l'étude des théories, ou par la pratique journalière ? Évidemment par la pratique.

C'est par la répétition fréquente des mêmes actes d'organisation politique, c'est par l'exercice habituel du droit d'élection que le peuple se forme à la pratique des institutions démocratiques ; qu'il acquiert la compréhension de ses droits et de ses devoirs.

Mais pour que ces résultats soient sérieux, réels, il faut que dans les institutions dont il jouit la pratique soit conforme aux théories. Du moment qu'il y a contradiction entre l'idée et son application, entre le fait et le droit, il tombe dans le vague, ses idées se faussent, ses notions de droits et de devoirs n'ont plus d'appui, de règle certaine ; alors survient la démoralisation intellectuelle.

Voilà, Messieurs, ce qui est arrivé en Canada.

On a dit au peuple qu'on lui avait octroyé des institutions libérales..... il l'a cru sans peine parcequ'il avait confiance dans les hommes qui lui disaient cela. Malheureusement il n'était pas assez éclairé pour s'appercevoir de suite que tout en lui reconnaissant quelques droits, on lui ravissait ses droits essentiels ! On lui octroyait bien ce qu'on est convenu d'appeler le *gouvernement responsable ;* mais comme on ne le consultait pas, c'était bien plutôt une imposition qu'une concession : de plus on lui imposait forcément l'Union, la dette du Haut-Canada, l'inégalité dans la représentation, etc. etc. Le droit était reconnu dans les écrits, mais sa violation était consignée dans les faits ! !

Et pourtant ses amis d'alors ont trouvé que cela était bien ! !

On a dit au peuple que le gouverneur aurait des conseillers appelés ministres qui seraient responsables de leurs actes à ses mandataires ; mais on lui a laissé ignorer que ces conseillers du gouverneur jouiraient d'un patronage tel que leurs moyens de corruption seraient presqu'illimités ; et que conséquemment leur responsabilité ne serait qu'un leurre, une déception : Et le peuple commence à voir qu'on l'a trompé !

On lui a dit que rien ne pourrait se faire sans le consentement de ses mandataires ; mais on lui a laissé ignorer aussi

longtemps qu'on l'a pu, que ses mandataires n'avaient pas le droit d'initiative dans un certain nombre de cas, et ne pouvaient conséquemment pas proposer beaucoup de mesures importantes.

Or la privation, ou même la restriction du droit d'initiative modifie essentiellement la nature, détruit entièrement la base de la représentation. La privation de ce droit, même si elle n'est que partielle, a, en quelque sorte, l'effet de réduire les mandataires du peuple au simple rôle de conseillers des ministres ! ! et le peuple commence à savoir qu'aux Etats-Unis ces restrictions sont inconnues !

On a dit au peuple que tous les pouvoirs émaneraient de lui ; et il a cru cela malgré le fait que le gouverneur ne fût pas éligible et eût seul le droit de nommer une des chambres qui concourent à la formation de la loi, ce qui lui fournit un moyen facile d'entraver, quand cela lui plait, la marche de la branche populaire !

Les pouvoirs émanent si peu du peuple qu'il n'a pas même le droit d'élire les officiers publics avec lesquels il est en rapport journalier. C'est le gouverneur qui nomme ses magistrats, ses commissaires, ses officiers de milice, tous les chefs de bureaux, tous ceux qui occupent des emplois lucratifs ! Et le peuple sait maintenant, qu'aux Etats-Unis, tous les fonctionnaires publics presque sans exception, sont choisis par voie d'élection.

On a dit au peuple que l'Angleterre ne voulait plus s'immiscer dans la législation locale ; et néanmoins, une des clauses de l'acte d'Union donne au secrétaire des colonies le pouvoir de refuser la sanction royale même aux lois qui ont été sanctionnées dans la province par le gouverneur ! Cette clause n'a jamais été rescindée. Tout dernièrement encore, lord Grey, dans une dépêche où il fait des admissions plus explicites que celles que l'on avait faites précédemment, met des bornes au pouvoir de la législature ! D'ailleurs la sanction royale a été refusée déjà à des mesures passées par les deux chambres à l'unanimité ; témoin la loi d'émigration que l'on avait pourtant basée *sur les instructions mêmes du bureau colonial :* ou bien elle a été suspendue pendant dix-huit mois, deux ans, comme dans le cas de la banque des marchands qui aurait été établie à Montréal sans ce retard.

Et le peuple sait maintenant qu'aux Etats-Unis *l'autorité exécutive ne peut pas empêcher la loi d'exister.* (1)

On a dit au peuple que la responsabilité gouvernementale était plus réelle en Canada qu'aux Etats-Unis, et néanmoins nous avons vu qu'aux Etats-Unis le gouverneur d'un état était, comme le Président, directement responsable aux chambres de tous ses actes, comme autorité exécutive, et ne possédait qu'un *veto* suspensif; pendant qu'en Canada le gouverneur jouit d'un droit de *veto* absolu et n'est responsable de ses actes qu'au bureau colonial qui, en droit, est bien responsable au parlement impérial, mais qui l'est très peu en fait, dans l'opinion de tous les hommes libéraux de l'Angleterre.

A proprement parler, il n'existe donc pas, en Canada, de responsabilité gouvernementale, dans le vrai sens de ce mot.

Il est donc vrai de dire qu'en Canada le droit et le fait sont

---

(1) Je suis bien aise, dans l'intérêt des opinions que je soutiens, qu'au moment où ces lectures allaient être livrées à l'impression, la nouvelle du refus fait par le gouvernement impérial de sanctionner la loi réglant le cours des monnaies, soit venue donner un démenti de plus aux assurances réitérées des feuilles ministérielles, "que l'Angleterre avait cessé d'intervenir dans la législation locale."

Cette loi avait été passée, pendant la session de 1850, presqu'à l'unanimité des deux chambres. Sa mise en opération étant d'une nécessité urgente, le gouverneur la sanctionna, et elle est entrée en force le 1er janvier de cette année.

Mais comme il existe, dans l'acte d'Union des Canadas, une clause par laquelle on a réservé à l'autorité métropolitaine le droit de refuser sa sanction même aux lois sanctionnées dans la colonie par le gouverneur, et que ce droit subsiste pendant deux années entières, le secrétaire des colonies a refusé de sanctionner la loi en question, et aujourd'hui elle est déclarée nulle et non avenue *après être restée en force dans le pays pendant sept mois ;* et cela à la face des déclarations écrites et verbales cent fois répétées de nos ministres, et de leurs amis, et de leurs journaux ! Depuis quatre ans, on n'a cessé de nous assurer que le gouvernement métropolitain n'interviendrait plus dans nos affaires locales ; que nous nous gouvernions nous-mêmes ; qu'àpart le fait de se déclarer indépendant, le Canada pouvait sûrement compter sur la liberté entière de régler les questions d'administration intérieure.

Eh bien, le refus de sanctionner la loi règlant le cours des monnaies prouve que le gouvernement métropolitain n'a jamais été sincère dans ses protestations, et que nos ministres ont toujours été ses dupes.

Sur qui va retomber la responsabilité des pertes et des inconvénients auxquels le rejet de cette loi nous expose ? Sur le ministre des colonies. A qui est-il responsable ? Au gouvernement impérial. La responsabilité gouvernementale n'existe donc pas ici. C'est en Angleterre qu'il faut l'aller chercher. Dans ce cas, quel est le moyen d'obtenir justice ? Voilà ce que les admirateurs du *gouvernement responsable* devraient nous dire ! !

habituellement en conflit. Le gouvernement responsable n'est donc pas, dans la pratique, ce qu'il fait profession d'être. Il n'est donc pas possible que son action ait été salutaire au point de vue moral, car au lieu de donner au peuple des idées exactes sur ses droits, sur la pratique gouvernementale, il n'a pas eu d'autre effet que de fausser, chez le peuple du pays, la notion du droit et conséquemment la notion du devoir.

Ainsi le peuple croit fermement que l'Angleterre a le droit de nous imposer ses gouverneurs : pour lui, le fait actuel, maintenu par la force physique, représente le droit. Il ne sait pas qu'en lui imposant ses volontés, l'Angleterre viole, à son égard, le droit naturel ! Il était du devoir de ses mandataires de ne pas le laisser dans l'ignorance sur un point aussi vital ! Eh bien, depuis que le *gouvernement responsable* existe, au lieu de lui inculquer la notion de sa souveraineté native, inaliénable, on lui a fait regarder comme des faveurs les concessions de l'Angleterre : on lui a dit qu'il devait témoigner de la reconnaissance à ceux qui lui accordaient *le dixième* de ce qu'il avait droit d'obtenir ! !

Messieurs, en fait de droits politiques, ce qu'un peuple n'a pas actuellement, on le lui doit ; ce qu'il obtient lui appartenait d'avance et il ne doit nullement de la gratitude à ceux qui lui rendent son bien après des années de résistance intéressée ! ! Ceux qui, sachant cela, ne l'en avertissent pas sont nécessairement des hommes politiques corrompus.

Or ce n'est pas sous un système qui a sa base dans la violation des droits généraux du pays que le peuple peut acquérir des notions exactes sur les véritables institutions représentatives qui sont l'opposé de ce système.

Ce n'est pas dans la négation pratique de la démocratie qu'un peuple peut puiser des notions démocratiques !

Prétendre former le peuple du pays aux institutions républicaines au moyen du système actuel, c'est essayer de préparer un élève à la prêtrise en lui faisant étudier Voltaire ! !

Si encore le système seul était défectueux : si les hommes qui l'ont fait fonctionner avaient été des démocrates sincères, éclairés ; s'ils avaient vraiment montré l'intention de parer à ses inconvénients et de mettre le peuple en garde contre ses dangers, il n'eût peut-être pas été impossible de tirer quelque bien même d'une source infectée !

Mais, voyons, qu'ont fait, depuis dix ans, ces ministres qui ont la prétention de nous former aux institutions démocratiques ? Quelles ont été leurs tendances, leur tactique ? Quels ont été leurs actes ?

Nous les avons vus, quand ils étaient dans l'opposition, blâmer avec une énergie voisine de la violence, le ministère Draper, parcequ'il avait placé son chef sur le banc des juges. C'était, disaient-ils, se moquer de l'opinion publique ; violer l'esprit du *gouvernement responsable.*

Trois mois plus tard, ils sont appelés au pouvoir ; eh bien, ils font beaucoup plus que le ministère Draper n'avait osé faire et au lieu de ne nommer juge qu'un seul d'entre eux, ils en nomment trois dans l'espace d'une année ! !

Vous voyez que la menace de *rétaliation* qu'ils ont dernièrement faite aux Etats-Unis avait des précédents ! C'était avec eux une vieille pratique !

Nous les avons vus violer impudemment l'esprit du *gouvernement responsable,*—c'est-à-dire de cette institution là même qu'ils prônaient dans tous leurs discours et dans tous leurs journaux, et qu'ils donnaient comme leur seule règle de conduite—en s'adjoignant des collègues sans se soucier le moins du monde de les faire approuver par un collège électoral ! !

Nous les avons vus augmenter, par tous les moyens en leur pouvoir, les prérogatives de la couronne, et restreindre systématiquement les droits et privilèges de la législature ! !

Nous les avons vus s'opposer à ce que le principe électif fut appliqué à l'une des chambres législatives, et donner cette incroyable raison, que cette réforme n'était pas nécessaire sous le *gouvernement responsable ! !*

Nous les avons vus s'opposer à ce que les officiers-rapporteurs fussent élus par le peuple, *parcequ'il n'était pas assez éclairé pour faire de bons choix ! ! !* (1)

Nous les avons vus restreindre le droit d'éligibilité en maintenant la qualification électorale !

Nous les avons vus conserver religieusement les *bourgs pourris* du Haut-Canada ! ! !

---

(1) Il parait que le peuple n'est éclairé qu'au moment où il fait choix de mandataires qui l'insultent à plaisir quand les élections sont encore éloignées ?

Nous les avons vus proposer un système de représentation qui, par le fait même qu'il établissait l'égalité dans les chiffres, consacrait l'inégalité dans les droits ! !

Nous les avons vus refuser l'initiative aux membres de l'assemblée ! !

Nous les avons vus combattre violemment la proposition de priver les membres de la législature de la faculté d'être nommés aux emplois lucratifs avant l'expiration de leur mandat ! !

Le fait le plus saillant de la politique de ces ministres qui ont la prétention de nous former à la pratique des institutions démocratiques, est donc *la réaction formelle, préméditée, contre les principes démocratiques !*

Ces hommes qui se mettent sur les rangs comme professeurs de libéralisme, sont donc, à l'heure qu'il est, de serviles professeurs d'absolutisme ! !

Tout en se prétendant libéraux, ils ont donc prouvé, par leurs actes, qu'en politique, ils étaient réellement DES TORIES !

"Grattez le Russe, disait Napoléon, et vous aurez le "Tartare :" Eh bien, grattez un peu toutes nos épidermes ministérielles, et je vous le jure, Messieurs, vous allez découvrir le plus pur torysme ! !

Il y a donc quatre-vingt dix-neuf chances sur cent, que des libéraux de cette trempe, au lieu de favoriser le progrès des idées libérales, feront tout en leur pouvoir pour l'entraver.

Messieurs, ce n'est ni sous un pareil système, ni sous de tels hommes, que le pays acquerra l'éducation politique qui lui manque encore !

Ce n'est pas chez les hommes qui ont substitué l'esprit négatif à l'esprit de progrès, l'intrigue à la droiture, la tactique au courage, la cupidité au devoir, l'intérêt à la conscience, que nous trouverons cet esprit d'indépendance, ce respect de soi-même, ce sincère amour du pays, qui caractérise les hommes vraiment honnêtes, vraiment patriotes ! !

Pour ces gens, gouverner n'était rien autre chose que conserver le pouvoir à tout prix ! !

Le pays ne flétrira jamais assez cette "politique sans principe et sans drapeau, toute de petits moyens, d'expédients, "d'apparences ; qui, tâtonnant toujours, n'atteint aucun ré-

" sultat satisfaisant ni honorable ; qui fomente l'incertitude " dans les esprits, qui exploite la faiblesse des caractères, qui " aggrave ce défaut de consistence, d'énergie, de persévé- " rance qui nullifie, démoralise les individus, et déshonore le " pouvoir !" (GUIZOT.)

Est-il possible de croire que trente membres libéraux du Bas-Canada sur l'indépendance et les lumières desquels nous comptions il y a trois ans, aient tous vu, dans les mesures ministérielles, des tendances démocratiques ?

Est-il possible de croire que l'extension indéfinie du patronage, la restriction des droits et privilèges de la Chambre, le maintien de la qualification électorale, le refus de l'application du principe électif au conseil législatif, le refus de l'initiative aux membres de l'Assemblée, l'opposition décidée à la réduction des salaires, aient paru à chacun de ces trente mandataires autant de témoignages de libéralisme donnés par les hommes du pouvoir ?

Je vous le demande, Messieurs, cela est-il croyable ?

Non sans doute ; et il est évident que ces trente hommes qui sont presque tous éclairés, et qui, jusqu'à 1848, ont toujours demandé la contre partie des mesures qu'ils ont votées depuis, ont du faire violence à leurs convictions intimes, ont du rester sourds aux appels de leur conscience, pour se mettre aussi formellement en contradiction avec eux-mêmes, pour renier leur passé !

Nous ne voulons pas d'une éducation politique venant d'une telle source !

Ces trente hommes qui paraissent tenir si fort à prolonger, à perpétuer peut-être la domination étrangère sur leur pays, l'histoire leur réserve une mention flétrissante.

Elle leur assignera une place d'opprobre ! Elle les mettra à côté, et probablement au-dessous des membres de ce parlement Irlandais qui a consenti à l'Union législative de l'Irlande et de l'Angleterre ! Car les membres Irlandais avaient au moins pour prétextes le voisinage immédiat, les relations de commerce, d'anciennes habitudes, la constitution de la propriété, l'impossibilité de secouer le joug ou de changer de maître, l'influence peut-être salutaire d'un rapprochement ; l'espoir de faire entendre leur voix, de retracer les malheurs de leur patrie dans l'enceinte du grand conseil national de

leurs oppresseurs ! Il y avait même, dans cette perspective, quelque chose de flatteur pour leur amour propre qui pouvait leur faire illusion jusqu'à leur faire espérer quelque bien de leur complaisance.

Mais en Canada, aucunes de ces raisons n'existent ; la métropole est à une distance immense ; ses institutions sont inapplicables ici ; le fait seul de la domination est un obstacle au progrès industriel ; les institutions républicaines sont évidemment les seules possibles en Amérique ! Quoi donc a pu déterminer ces hommes qui avaient mission de défendre également nos droits naturels et nos droits politiques à ne tenir aucun compte de cette mission et à répudier leur mandat ?

Messieurs, c'est la vanité, c'es l'ambition, c'est l'égoïsme !

Quelques-uns ont cédé à des influences individuelles, à de séduisantes obsessions ; quelques autres se sont laissés prendre aux commérages de coterie : le plus grand nombre a cédé à la corruption administrative qui se pratique dans ce pays, sur une plus grande échelle et avec plus d'impudeur que dans aucun autre pays.

On lit, dans une antique légende provençale, qu'il existait, dans le diocèse d'Uzès, une source que l'on fesait tarir en y jetant quelque chose de sale ; l'expérience des trois dernières années nous a assez fait voir que, sous le *gouvernement responsable*, les consciences ne sont plus aussi susceptibles ! !

Ces conséquences déplorables étaient les résultats nécessaires du systême illogique, absurde, que l'on a composé au pays ! Nos mandataires ont été tellement dominés par ce systême que non seulement ils ont pu défendre nos droits, mais qu'il ne leur a pas même été possible de se mettre à couvert du déshonneur, que l'histoire leur jettera à pleines mains ; car elle aussi a ses gémonies ! !

Ils ont voulu sauver un malade en lui administrant le poison à fortes doses ! L'effet du poison est évident, contasté ; et l'on nous dit : " Continuez, cela vous guérira ! ! "

Le remède a tué la tête, et l'on nous dit : " Redoublez, cela " sauvera le corps ! ! "

Le *gouvernement responsable* que l'on nous a infligé est la négation de la démocratie ; et des charlatans l'affichent

avec un écriteau portant ces mots : " Recette infaillible pour " faire des démocrates ! ! "

Messieurs, il y a pourtant un moyen bien plus facile, bien plus direct, bien plus certain de former un peuple aux institutions républicaines ; c'est de les lui donner !

Toutes les fictions constitutionnelles imaginables ne peuvent jamais tenir lieu de la vérité, du droit, du bon sens !

En Angleterre où il fallait faire concorder deux principes opposés : où l'on voulait mettre sur un pied d'égalité, l'individu et la communauté, la partie et le tout ; où l'on voulait faire resplendir également l'ombre et la réalité ; où l'on voulait enfin concilier ce qui, de tout temps, a été inconciliable, le oui et le non, le vrai et le faux, la souveraineté d'un homme avec la souveraineté d'un peuple : il fallait bien avoir recours à ces fictions, car on ne pouvait pas faire accepter des anomalies grossières sans violer la logique dans les institutions.

Résumez cet ensemble d'idées traditionnelles, de concessions, d'empiétations, de coutumes, de précédents qui sont le fonds et la forme de la constitution Anglaise, eh bien, qu'y trouvez vous ? Un rendez-vous de contre sens ; une enrégimentation de principes contradictoires ; un combat perpétuel du droit contre le fait.

Cela fonctionne pourtant ! Oui, parceque dans la pratique on ne tient au compte de la théorie ; parceque, comme je l'ai déjà dit, celle-ci détruit invariablement celle-là.

Si l'on voulait rigoureusement et sans modifications appliquer les théories constitutionelles anglaises au fait journalier, à l'administration pratique, la société politique croulerait de suite ; elle ne subsisterait pas deux heures.

Mais en Canada, Messieurs, pourquoi s'obstiner à continuer toutes ces fictions, à pratiquer tous ces détours ?

Pourquoi faire une si prodigieuse dépense d'esprit pour n'aboutir qu'à des absurdités ? Pourquoi tenir si fortement à des institutions dont les rouages sont si compliqués, dont le fonctionnement est si peu compréhensible pour la masse de la population ; à des institutions qui ont été faites pour un autre temps, destinées à une société constituée sur des bases essentiellement différentes ?

Messieurs, c'est un fait qui n'a pas besoin de preuves, que

l'Angleterre, malgré la puisssance de son aristocratie, marche vers la république : eh bien, en Canada, où la république seule est possible, où elle n'a ni intérêts à combattre, ni bouleversements à opérer, il existe des hommes qui lui tournent le dos pour rétrograder en plein régime constitutionnel, qui est synonime de *monarchie* tempérée ; et qui affirment qu'un excellent moyen pour aller en avant, c'est de marcher à reculons ! ! !

Enfin, Messieurs, j'en viens à une dernière objection, la moins raisonnable de toutes peut-être, ce qui ne l'empêche pas de faire de l'effet sur bien des esprits.

"Eh bien," nous disent ces gens, quand, traqués d'objections en objections, ils finissent par avouer qu'en effet il y *a bien quelques raisons plausibles* en faveur de l'annexion, " eh bien, tout cela serait-il vrai, il reste encore une raison " péremptoire contre l'annexion ; c'est la perte certaine, la " destruction inévitable de la nationalité canadienne ; et puis " qui sait si la religion se maintiendra ; qui sait si elle ne " sera pas persécutée ? "

Cette objection encore est inspirée par la peur de l'inconnu, l'ignorance du passé et du présent ; elle prouve de l'irréflexion sinon de la mauvaise foi.

Messieurs, qu'on suive l'histoire de la politique Anglaise en Canada depuis cinquante ans ! l'intention de nullifier, de faire disparaître les Canadiens-Français, ne perce-t-elle pas a chaque acte administratif ; à chacune des modifications qui ont été faites à nos différents sytêmes politiques par le gouvernement métropolitain ? Ne perce-t-elle pas dans chaque dépêche, dans chaque rapport fait aux autorités impériales ? Avant 1837, le bureau colonial n'a-t-il pas censuré les deux seuls gouverneurs qui eussent témoigné de la sympathie, montré le désir sincère de rendre justice aux habitants du pays ?

En 1842, Sir Charles Bagot n'a-t-il pas été brutalement réprimandé par lord Stanley, parcequ'il avait agi en honnête homme ? On prétend même que c'est à cela en grande partie qu'il faut attribuer sa mort !

N'a-t-on pas, dés 1822, esayé de nous imposer l'Union, afin de nous affaiblir ? Et cela à la suite presqu'immédiate d'une guerre étrangère où nous avions eu le malheur de faire triom-

pher et conséquemment de river sur nous le despotisme de l'Angleterre ?

Voyez cette phrase du rapport de lord Durham :

" Jamais la population Anglaise du Canada ne tolèrera " l'autorité d'une chambre d'assemblée dans laquelle les " Français (nous n'étions pas même des Canadiens) ~~aur-~~ aurons " ~~tous~~ *la majorité*, OU MEME QUELQUE CHOSE D'AP- " PROCHANT."

" Le caractère national qu'il est nécessaire de donner au " Bas-Canada est celui de la grande race qui doit dominer " tout le continent de l'Amérique Septentrionale."

Messieurs, cela est-il assez clair ? Notez bien que c'était un écrit avant l'Union. Or avant l'Union la population pu Bas-Canada se composait de cinq cent mille Canadiens-Français et d'environ cent quarante mille Canadiens d'autres origines. La phrase de Lord Durham voulait donc dire :

" Malgré la disproportion des chiffres, il faudra donner " plus de représentants aux 150,000 Bretons qu'aux 500,000 " Français ; sans cela les Bretons ne seront jamais tran- " quilles."

Trouvez-vous qu'il y ait là beaucoup de sympathie, de respect pour la nationalité canadienne ? Serait-ce là dessus qu'on s'appuie pour prétendre qu'elle ne court aucun risque de la part de l'Angleterre ?

Conseiller de donner au Bas-Canada le caractère Anglais, est-ce dire : " respectez la nationalité, la langue, les institutions Canadiennes ?

Voilà les conseils donnés par le Haut Commissaire envoyé par le gouvernement Anglais pour juger de l'état politique du Canada : voyons comment on les a appréciés en Angleterre.

En 1839 et 40 des débats ont eu lieu, dans le parlement Anglais, relativement aux affaires du Canada. Le rapport de lord Durham était la source à laquelle les ministres et les membres du parlement avaient puisé leurs informations. Ce rapport était un tissu de contradictions, et à côté de l'aveu formel que le pays avait toujours été mal gouverné, que la partie française de la population avait toujours été maltraitée, se trouvait le conseil non moins formel de la nullifier au moyen de lois exceptionnelles.

Eh bien, quelle était la tendance générale des débats de

1839 et 40 dans le parlement impérial ; quel était leur esprit? y a-t-il eu dans la majorité du parlement et chez les ministres, seulement l'apparence du bon vouloir envers nous? Avons-nous trouvé beaucoup de défenseurs dans les communes? Trois ou quatre hommes ont élevé la voix en faveur du pays, et leur voix a été dominée, étouffée sous l'esprit d'hostilité envers la *race française*. Le ministre des colonies de cette époque, le premier ministre actuel, lord John Russell, soutenant le projet d'imposer l'Union au Bas-Canada sans son consentement, a dit en toutes lettres : " Après tout, un peu plutôt " ou un peu plus tard, les Canadiens-Français doivent disparaître : " Et la conclusion était : " en leur imposant l'Union, " nous ne faisons donc que hâter un peu un évènement certain."

Est-ce encore là ce que les partisans de la domination anglaise regardent comme une garantie que notre nationalité sera toujours respectée?

L'Angleterre a-t-elle tenu compte de la nationalité Canadienne en décrétant, dans l'acte d'Union, que les procédés de la législature se feraient exclusivement en Anglais ; que 600,000 Bas-Canadiens seraient représentés par le même nombre de membres que 400,000 Haut-Canadiens?

Pourquoi donc, après les troubles de 1837, a-t-on rendu au Haut-Canada sa législature, et pourquoi ne l'a-t-on pas rendu au Bas? Pourquoi nous a-t-on imposé le conseil spécial, à la formation duquel le peuple du pays n'a aucunement contribué?

Sont-ce là les faits qui rassurent, sur l'avenir de la nationalité Canadienne, les partisans du régime colonial?

Qu'on nous montre donc un seul acte de justice réelle, sans arrière pensée, sans restriction, sans réticences, de la part de l'Angleterre! Cela est impossible, car l'octroi même de cette impudente duperie appelée *gouvernement responsable*, marche de pair avec l'imposition d'une dette qui n'était pas la nôtre.

Il y a donc pour le passé, certitude, preuve irréfragable que l'Angleterre a toujours été hostile à la population Canadienne! Pour l'avenir quelles sont nos garanties, si nous restons colonie Anglaise? Dans nos dominateurs, nous voyons nos ennemis ; dans nos juges en dernier ressort, nous voyons les orga-

nisateurs du système actuel, qui de l'aveu même de tous les journaux ministériels *actuels*, avait été conçu dans le but de nous écraser !

—" On n'y a pas réussi," chantent-ils en cœur au moindre signe.....

—Eh bien, cela serait-il vrai, vous admettez toujours que l'intention était telle ! serait-il résulté du bien du *gouvernement responsable*,—ce que je nie absolument, il est donc certain que l'Angleterre ne nous l'a donné qu'avec *l'intention qu'il nous fût fatal !*

Cette nationalité Canadienne à laquelle vous vous cramponnez hypocritement, après l'avoir lâchement reniée, n'a donc aucune garantie de sécurité avec l'Angleterre !

D'ailleurs, quelle réponse avez-vous invariablement faite à ceux qui ont proposé de demander le rappel de l'Union ? Que l'Angleterre n'y consentirait pas ! ! Elle veut donc maintenir à tout prix une combinaison qu'elle a inventée, dites-vous, pour noyer la population Canadienne française ! De votre propre aveu, l'Angleterre nous est donc hostile ! De votre propre aveu, notre nationalité court donc avec l'Angleterre les plus grands risques ! ! Et personne ne peut nier qu'avec les institutions qu'elle nous a données, nous ne soyions à sa merci.

Avec les Etats-Unis, au contraire, nous avons, dans les institutions mêmes, toutes les garanties nécessaires. Personne n'aura le droit ni le pouvoir de s'immiscer dans nos affaires locales ; nous serons les maîtres absolus de notre organisation intérieure : nous ferons notre constitution, nous règlerons notre administration locale sans l'intervention d'aucun pouvoir politique extérieur, serait-ce même le gouvernement fédéral. Les lois exceptionnelles sont chose impossible avec les institutions Américaines ; sous le régime colonial, *elles sont le fonds du système ! !*

Le seul pouvoir au monde dont nous serons justiciables, sera la cour suprême des Etats-Unis ; tribunal sans égal dans le monde par l'importance deses attributions, et dans lequel nous sommes assurés de trouver toutes les lumières, toute l'indépendance du pouvoir, toute l'impartialité que l'on peut désirer chez ses juges.

Ce n'est ni le parlement impérial, ni le conseil privé qui nous offrent les mêmes garanties!

On nous parle de fédération des colonies. Eh bien je suppose que ce projet reçoive son exécution; il n'y a pas de doute que les deux Canadas resteront unis! Cela me paraît inévitable!

On ne nous donnera la fédération qu'à cette condition.

Seraient-ils séparés, il est évident qu'on ne constituera pas une cour suprême avec des attributions analogues à celles de la cour suprême des Etats-Unis; car l'Angleterre retenant la suprématie, elle ne nous octroiera pas d'institutions sérieusement démocratiques; elle modèlera toujours notre organisation sur son gouvernement constitutionnel! Cela étant, qu'il survienne un conflit entre le Bas-Canada et une autre province, par qui sommes-nous jugés? Par notre ennemie, l'Angleterre, dont les sympathies seront d'avance acquises à toute partie adverse au Bas-Canada.

Avec les Etats-Unis, nous n'aurons pas à lutter contre les sympathies de race, les distinctions d'origine, car ce n'est pas au pouvoir politique que nous aurons affaire dans le cas de conflit d'un état avec un autre, ce sera au pouvoir judiciaire, dont l'organisation est irréprochable.

Et puis voyez donc les Français de la Louisiane, qui en 1803 ne formaient pas 40,000 âmes; ont-ils perdu leur langue, leur caractère national? Ne sont-ils pas restés plus français que nous de toutes manières; par les souvenirs nationaux, les relations plus intimes avec la France, la littérature, une meilleure conservation de la langue et de la prononciation française; et même par la facilité et l'élégance de l'élocution?

Ne sont-ils pas aujourd'hui plus avancés que nous sous tous les rapports?

Le Code Louisianais est un progrès même sur le Code Napoléon! Nous, grâce au régime colonial, nous ne sommes pas sortis de la coutume de Paris!!

Va-t-on dire que les préjugés de race existent en Louisiane? Mais le lieutenant gouverneur de l'état est français! Un des sénateurs de l'état est français! Deux sur quatre des membres de l'état à la chambre des représentants fédérale sont français!

L'Orateur de la chambre des représentants de la Louisiane le Secrétaire d'état, le Secrétaire privé du gouverneur, l'auditeur des comptes, l'arpenteur général, plusieurs juges, beaucoup d'autres officiers publics sont français !

Et remarquez, Messieurs, que la population française de la Louisiane est aujourd'hui en grande minorité !

Pour nous, Canadiens-Français, nous formons l'immense majorité de la population du Bas-Canada ; nous sommes cinq contre un, et nous n'avons pas un employé sur quatre dans les fonctions publiques et dans les bureaux du gouvernement ! !

Si l'Union et le régime actuel subsistent, il y a certitude que dans dix ans la population française sera en minorité, car on a déjà réussi, au moyen de supercheries de tout genre à faire croire que les populations du Haut et du Bas-Canada sont arrivées à un chiffre égal.

Avec l'annexion l'Union étant nécessairement dissoute, la population Canadienne-Française se trouve tout-à-coup dans une majorité telle qu'il sera à peu près impossible, même avec une immigration américaine de la dépasser en nombre d'ici à un demi siècle et plus. Ici l'exemple de la Louisiane où la population Française est aujourd'hui en minorité, ne prouve rien, car elle était si peu nombreuse en 1803 qu'il n'a fallu une immigration de moins de deux mille âmes par année en moyenne, pour la mettre en minorité ; pendant qu'aujourd'hui, pour nous mettre en minorité dans le Bas-Canada, une fois l'Union dissoute, il faudrait une immigration de vingt cinq mille âmes par année, pendant près de quarante ans ; voilà ce qui, à mon avis, est impossible, car l'émigration irlandaise dans le Bas-Canada, n'est déjà pas considérable et diminuera des trois quarts, quand nous ne serons plus une colonie Anglaise.

Maintenant, serait-il vrai que nous dussions être en minorité sous peu d'années, même avec l'annexion, nous devrions encore la préférer, parceque sous la constitution fédérale et au moyen d'une organisation strictement démocratique, nous aurons des garanties et des moyens de défense que nous n'aurons jamais si nous restons colons anglais.

Quand au danger que le catholicisme pourra courir sous les institutions américaines, c'est encore là une de ces ridicules

appréhensions qui découlent de l'irréflexion ou des préjugés. Ces dangers n'existent que dans l'imagination des égoïstes et des ambitieux qui se font prophètes de malheur, parceque le systême actuel leur profite ! !

Ce n'est pas tant pour le catholicisme que l'on craint que pour sa propre position personnelle.

D'ailleurs, ceux qui éprouvent ces craintes sont ou des catholiques zélés et sincères, ou des indifférents, ou des hypocrites. Aux premiers l'on peut dire : " Voyons, montrez " donc un peu plus de foi ! " Et à ceux-ci je dirais ; "Quand " à vous, qu'est-ce que cela vous fait, au fond ? "

Les dangers extérieurs que le catholicisme peut courir aujourd'hui sont de deux sortes : dangers résultant de l'hostilité du gouvernement, dangers résultant de l'hostilité des autres communions chrétiennes.

Je suis loin de croire que le gouvernement métropolitain puisse jamais penser à commettre des actes d'agression directe contre le catholicisme, dans le pays.

La liberté absolue de conscience est un droit tellement consacré et reconnu aujourd'hui dans tous les pays du monde civilisé, à l'exception de l'Italie, qu'il ne peut venir à l'esprit de personne de la violer ouvertement.

Néanmoins, l'ordre religieux a, dans presque tous les pays, certains points de contact avec l'ordre social ou politique ; et quoique la liberté de conscience soit pleinement reconnue, en Angleterre, comme un droit imprescriptible, vous avez vu quelles colères, quelle explosion d'indignation un acte de juridiction purement spirituelle y a récemment soulevées.

On y a vu avec ombrage, avec défiance, la création de quelques sièges épiscopaux. Des assemblées nombreuses et multipliées dans toutes les parties de l'Angleterre, tout en reconnaissant aux catholiques le droit de suivre les rites du catholicisme, leur ont contesté celui de l'organiser hiérarchiquement sur le même pied que dans les autres pays. La population anglaise n'objecte rien au fond, c'est à la forme qu'elle en veut ! Le mode lui importe beaucoup plus que le fait ! Elle permet bien aux catholiques d'être catholiques, mais à la condition qu'ils ne froisseront jamais les goûts ou les préjugés des autres dénominations religieuses !

Les catholiques peuvent bien avoir des évêques ; mais à la

condition qu'ils ne seront pas titulaires d'une ville dans laquelle existe déjà un siège épiscopal de l'église établie par la loi. Si un évêque catholique ose prendre un tel titre on déclare la société en danger, et l'évêque perturbateur du repos public !

Est-ce là, Messieurs, ce que l'on appelle de la tolérance ?

Eh bien, des protestations d'assemblées publiques ne formant pas la loi du pays, les catholiques d'Angleterre maintiennent leur nouvelle hiérarchie, parceque les lois ne la condamnent pas, parceque le cri de l'intolérance n'impose des obligations à personne, parcequ'ils se considèrent pour ainsi-dire, à l'abri des attaques en se plaçant sous l'égide de leur droit naturel ; enfin parcequ'ils espèrent voir une effervescence aussi déraisonnable se calmer peu-à-peu : mais par malheur, sous *notre heureuse constitution*, on n'est pas quitte à aussi bon marché. Voilà que le premier ministre s'en mêle, propose une loi d'intolérance, et cette loi, après quelques difficultés, passe à une forte majorité ! ! Devant le parlement Anglais, les droits, la justice, le bon sens sont moins que rien et *l'expédience* est tout.

Tout cela ne prouve pas, je le sais bien, que le catholicisme, en Canada, soit exposé à des attaques directes de la part du gouvernement métropolitain ; mais cela prouve encore beaucoup moins que la nation et le gouvernement Anglais soient remplis de sympathies pour le catholicisme. Le gouvernement n'attaquera pas, je l'admets ; mais supposons, —ce qui n'est pas impossible, après tout—que l'on nous suscite, quelque jour, une mauvaise chicane, dans le genre de celle que l'on a faite à la nouvelle hiérarchie catholique anglaise, chicane ridicule, que l'on peut très proprement qualifier de *querelle d'Allemands ;* quels seront nos juges, tant que nous serons colons anglais ? Précisément ceux qui, en plein XIXme siècle, ont fait de l'intolérance en parole et en action ; ceux qui ont abusé de leur pouvoir jusqu'à violer la plus sainte de toutes les libertés !

De ce qu'il est très improbable que le gouvernement anglais ne commettra pas, contre le catholicisme, des actes d'agression directe, il ne suit pas que les individus, ou les diverses communions protestantes n'en commettront jamais. Si le cas arrive où est notre sauvegarde ?

La constitution ? Il n'en existe pas pour le Parlement anglais ! ! Son pouvoir n'a aucunes bornes ! Il est impossible de lui définir une limite ! Le Parlement anglais jouit d'un pouvoir despotique ! Rien ne le lie ! Rien ne l'arrête ! *Qu'il soit expédient* de commettre la plus atroce immoralité politique, il la commettra sans hésiter, car il n'est lié ni par une constitution écrite, ni par les droits d'autrui ; la coutume est qu'il soit *tout puissant ! !* Maintenant peut-on croire que, dans le cas de dissentions religieuses en Canada, l'Angleterre sera beaucoup plus tolérante, beaucoup plus juste envers nous Canadiens-Français qu'elle ne l'a été vis-à-vis d'une portion d'elle-même, les citoyens catholiques anglais ?

Peut-on croire qu'elle sera beaucoup plus indulgente envers des étrangers qu'envers son propre sang ? Cela serait déraisonnable ! !

Avec l'annexion toutes ces possibilités d'aujourd'hui s'évanouissent ! Tous ces dangers tombent dans le domaine de de l'impossible.

Sous les institutions américaines, aucune autorité civile ou politique ne peut s'immiscer dans les affaires religieuses ! La constitution fédérale est expresse sur ce point : et le Congrès est soumis à la constitution.

De la part des individus ou des sectes, les agressions sont bien absolument possibles, mais comme celles-ci ne peuvent jamais compter sur l'aide du gouvernement, même si elles avaient ses sympathies, les dangers sont beaucoup moindres. D'ailleurs les préjugés contre le catholicisme sont loin d'être aussi forts daus les Etats-Unis qu'en Angleterre ; car ils ne prennent pas aussi immédiatement leur source dans les anciennes guerres de religion. Les souvenirs de localités, et et conséquemment les récriminations et les haines qu'ils suscitent et entretiennent y sont à peu prés disparus. De bons rapports constants entre les catholiques et les protestants, la conviction intime que tous ont les mêmes droits, la certitude absolue que les lois donneront égale protection aux uns et aux autres ont fait disparaitre tout désir, comme toute possibilité de collision.

Dans toutes les parties des Etats-Unis, des souscriptions généreuses, considérables ont été faites, parmi les protestants

des diverses communions, pour contribuer à l'érection d'églises catholiques. Cela s'est vu dans toutes les villes un peu étendues où la population catholique était pauvre ; et nommément à Burlington, à Albany, à Troy, à Rochester, à Buffalo. C'est à Rochester, je crois, qu'une somme de $5,000 a été souscrite par un seul protestant pour la construction de l'église catholique. Ceux qui ont suivi le Freemen's journal de New-York y ont vu le récit de beaucoup d'actes semblables de libéralité et de tolérance religieuse !

Sans doute, ces dons généreux n'étaient pas un hommage aux doctrines ; mais ils étaient faits dans le but de fournir aux catholiques qui en étaient privés les secours religieux, parcequ'on les regardait comme un des plus puissants moyens de moralisation que l'on pût employer. Qu'elle qu'en soit la raison, le fait est infiniment rassurant.

L'incendie du couvent de Char leston, il y a quelques années, ne prouve rien, car les émeutes se font toujours à propos des prétextes les plus futiles, et celle-là, particulièrement, n'était pas l'effet direct de l'intolérance.

A Rome même, des émeutes ont eu lieu souvent, des violences graves ont été commises par la populace contre les cardinaux, les couvents et les moines ! Ce n'était pourtant pas la haine contre le catholicisme qui inspirait les émeutiers. Que conclure de cela ? Que dans toutes les grandes villes, les émeutes sont assez souvent incontrôlables pendant quelques heures, et qu'il n'est pas toujours facile de les prévoir ou de les réprimer. Mais quand une fois l'émeute repoussée, la loi reprend son empire, et que les coupables sont punis, et que ceux qui ont souffert *sont indemnisés* avec justice, il n'est plus honnête de répéter la même accusation contre les individus, ou les institutions d'un pays. Ainsi, à Charleston, les émeutiers ont été punis ; les sœurs ont été amplement indemnisées, pourquoi donc citer opiniâtrement ce fait à la charge des Etats-Unis ?

Cela ne prouve rien autre chose qu'un manque absolu de bonne foi chez ceux qui s'en servent uniquement pour exciter les préjugés !

Ici encore je vais citer en ma faveur une opinion non suspecte, celle du révérend M. Chiniquy, qui écrivait il y a deux

ans, à son retour des Etats-Unis : "qu'il était absolument " faux que l'exercice du culte catholique y fut gêné en aucu- " ne manière, y fut même vu d'un mauvais œil ; et qu'il n'y " courait aucun danger quelconque d'aggression sérieuse."

Enfin Messieurs, après l'annexion nous aurons non seulement les plus amples moyens de défense par la constitution, les lois et la nature des institutions ; mais nous aurons *dans nos propres mains* tous les moyens de défense possibles, même ceux de résistance physique, et nous en aurons seuls le contrôle hors le cas de guerre étrangère.

Un article de la constitution de l'état de New-York contient la clause suivante,—et il en est de même dans tous les états de l'Union.

" LA MILICE DE L'ETAT DEVRA TOUJOURS ETRE " ARMEE, DISCIPLINEE, ET PRETE AU SERVICE !!

Messieurs, avec une semblable disposition qu'aurons-nous à craindre ? Nous avons aujourd'hui une milice, mais à quoi sert-elle ? La discipline-t-on ? *Lui permettrait-on de s'armer ?* Non, Messieurs, on ne verrait pas plutôt un régiment de milice canadienne complètement équippé, qu'on en prendrait de l'alarme !

Le gouvernement sait encore mieux que nous, que si, en 1837 chaque habitant du pays eût eu son fusil, nous saurions aujourd'hui, *par expérience*, que les institutions américaines valent mille fois mieux que le régime colonial !

Quand nous aurons pour nous la constitution et la loi, tous les moyens de défense possibles, légaux, physique et moraux, il y aura alors certitude que nos droits seront toujours respectés, car personne n'aura le pouvoir et par conséquent le désir de les violer ; aujourd'hui nous n'avons aucune de ces garanties.

Maintenant, Messieurs, ne trouvez-vous pas que parmi toutes les singularités que nous avons vu pulluler depuis trois ans, celle du changement de rôle, de position relative qui s'est opérée dans les partis, mérite quelqu'attention ?

N'est-ce pas un fait très remarquable que l'attitude actuelle de la population canadienne,—*ou au moins de ceux qui la représentent dans la législature provinciale*,—sur la question de l'émancipation du pays ?

Car enfin que voyons-nous aujourd'hui ? D'un côté presque

tous ceux de NOS CHEFS qui en 1837 regardaient l'émancipation comme un moyen infaillible de prospérité et de progrès devenus rétrogrades et se cramponnant à la domination anglaise comme un affamé à un buffet bien garni ; de l'autre, la partie la plus saine de la population anglaise qui, en 1837, nous combattait de tout son pouvoir et voulait à tout prix maintenir la connexion avec l'Angleterre, entrant délibérément dans la voie que nous lui avons tracée et demandant l'annexion aux Etats-Unis.

Nous nous laissons déborder de toutes parts par nos anciens adversaires !

Nous faisons du progrès à la mode des gouvernements italiens !

Ce sont ceux que l'Angleterre à toujours *gâtés*, pour ainsi-dire, qui comprennent que le temps de la séparation est arrivé ; ce sont ceux qu'elle a de tout temps maltraités et insultés qui lui prodiguent de sales protestations de loyauté !

N'est-ce pas là la preuve la plus évidente que le *gouvernement responsable* nous a dégradés, au point de vue du sentiment national ?

Si nous avions eu au pouvoir, il y a deux ans, des hommes un peu plus forts, ou plutôt un peu moins nuls, ils auraient pu faire à la population Canadienne la plus magnifique position. Sans prendre la direction immédiate du mouvement annexionniste, ils se fussent empressés d'en profiter pour faire sentir à l'Angleterre que les préjugés locaux étaient disparus, que l'opinion avait marché !

Un semblable mouvement venant de la population Canadienne seule n'eût pas manqué d'irriter profondément le peuple Anglais ; venant des deux populations simultanément, il était la preuve la plus décisive que l'esprit de désaffection n'en était pas la seule cause.

L'adhésion de la population anglaise nous donnait, en droit, gain de cause, en Angleterre, dans ce long procès dont les malheurs de 1838 n'avaient qu'ajourner la solution. Nous devenions forts non seulement de toutes les raisons actuelles, mais de toutes les raisons d'autrefois, dont la justesse était tacitement reconnue par une partie adverse et toujours passionnée contre nous.

Les événements venaient au devant de nous, en quelque

sorte ! Un peu de désintéressement, un peu d'esprit public, un peu de fermeté, un peu de sentiment d'honneur national, un peu de compréhension de la position, des besoins et des destinées du pays, et nous étions maîtres de la situation ! !

Rien de tout cela n'a été compris par ces hommes qui ont l'air de n'être NOS CHEFS qu'à la condition d'être en queue et non d'être en tête ! !

Rien de tout cela n'a été senti par ces momies du passé, ces restes d'une autre époque et d'un autre systême, ce vénérable assemblage d'antiquailles à précédents anglais ! !

Ces hommes avaient un grand et noble rôle à jouer !

Il était en leur pouvoir de hâter le jour où l'indépendance luira enfin sur leur pays ; mais ils ont trouvé bien plus beau de se faire les Cebères du régime colonial ; de mordre niaisement tous ceux qui découvraient quelque chose au-delà de leur petit empire intellectuel ! !

Ils appartenaient à cette catégorie d'esprits qui vous croient perdu, si vous dépassez leur frontière.

Messieurs, je ne crois pas que le pays ait été démoralisé par ces hommes et leur systême, au point de repousser aujourd'hui en majorité, ce qu'il réclamait à l'unanimité il y a douze ans. Le peuple n'a pas pu changer ainsi du tout au tout ! L'ambition, les prétentions personnelles ne montent pas jusqu'à lui !

La corruption administrative ne saurait l'atteindre.

Il ne peut pas avoir oublié son ancien mot d'ordre : « droits égaux, justice égale. » Les individus peuvent changer, mais les masses n'ont jamais d'intérêt à trouver mauvais aujourd'hui ce qu'elles savaient être utile et juste hier.

D'ailleurs, si on a réussi à faire croire à bien des gens que nous jouissions d'institutions aussi libres que celles des Etats-Unis, il n'est pas possible de persuader aussi facilement à un pays comparativement pauvre et sans industrie qu'il n'a rien à envier à un pays quatre fois plus riche.

« On persuade bien à un sot qu'il est homme d'esprit, et « cela d'autant plus aisément qu'il est plus sot ; mais on ne « persuade pas de même à un pauvre qu'il ne manque de « rien. » (De Lamennais.)

Or, Messieurs, il est un fait que tout le monde voit, que tout le monde sent, qui domine tous les autres faits ; un fait

qui explique le passé et le présent et qui indique très clairement l'avenir du pays, c'est le manque absolu de capitaux, c'est l'état de prostration complète dans lequel se trouve le Canada au point de vue de la prospérité commerciale ou industrielle.

On a beau vouloir se faire illusion ; nos législateurs ont beau se renvoyer, d'un côté à l'autre de la chambre, de plates félicitations sur les ressources actuelles et les progrès prochains du pays, tout cela n'empêche pas qu'aujourd'hui la gêne ne soit universelle ; dans le commerce parceque les banques n'osent pas escompter ; chez les propriétaires parceque la propriété est si dépréciée qu'un capitaliste ne consent à prêter de l'argent que sur des garanties qui décuplent en valeur les sommes prêtées.

Messieurs, il y a probablement aujourd'hui dans les banques de Montréal une somme de £5 ou 600,000 en dépot ; eh bien quel est le cri général, dans le pays ? Celui-ci : "Il n'y a pas d'argent, il n'est pas possible d'en trouver." Et cela est vrai, il n'y en a pas *dans le marché*. Pourquoi cela ? Parceque la confiance est détruite.

Pourquoi la confiance est-elle détruite ?

Parceque les maisons qui, dans Montréal, se louaient £400 il y a quatre ans se louent maintenant pour £100 ou 150 au plus : parceque, dans les campagnes, les propriétés qui se vendent par autorité de justice ne rapportent généralement que le quart ou le tiers de leur valeur réelle, et souvent beaucoup moins : parceque qu'une propriété, soit à la campagne, soit à la ville, qui donne £350 de revenu et qui en vaut par conséquent au moins £5,000 en capital trouve très difficilement un acheteur à une mise à prix de £2,500.

Est-ce là ce qu'on appelle de la prospérité ?

Et puis, Messieurs, ne savons-nous pas tous que ceux qui empruntent à 6 pour 100 forment l'exception et que ceux qui empruntent à 12 et 15 pour 100 forment la règle générale ? (1)

Y a-t-il exagération à affirmer que chacun de ceux qui sont dans cette salle connait très probablement un ou deux propriétaires réputés à l'aise qui cherchent de l'argent et n'en peuvent pas trouver ?

N'est-il pas à la connaissance d'un grand nombre d'entre

(1) Il va sans dire que cette phrase ne s'applique qu'à ceux qui n'empruntent pas des banques.

vous que dans les campagnes en général, le taux commun de l'intérêt, entre cultivateurs, excède ordinairement 25 pour 100 et que les prêts à 50 pour 100 ne sont pas rares ?

Maintenant passez aux Etats-Unis ; et vous y verrez des capitaux en abondance, les transactions faciles, la propriété ayant une valeur stable et à l'abri des fluctuations qu'elle éprouve ici.

Là les capitalistes, les prêteurs se donnent autant de mal pour placer leur argent qu'ici les emprunteurs pour en trouver !!

Là l'homme qui a besoin d'argent en trouve, *sans difficulté*, sur des garanties avec lesquelles il est de toute impossibilité de s'en procurer ici.

Enfin, Messieurs, il est venu en ma connaissance, ces jours derniers, un fait qui est plus concluant que tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jusqu'à présent, et qui prouve à l'évidence combien sont erronées, combien sont malhonnêtes, les assertions répétées à satiété par les journaux et les partisans du régime colonial ; "que le Canada peut se regarder comme "étant sous presque tous les rapports, sur un pied d'égalité "parfaite avec les Etats-Unis."

Dernièrement un lot de terre d'environ deux cents arpents en superficie s'est vendu dans le voisinage d'Odeltown. Il était divisé à peu près par moitié par la ligne entre les Etats-Unis et le Canada.

La partie qui est en Canada, et sur laquelle sont construites une bonne maison de ferme et ses dépendances, s'est vendue QUINZE PIASTRES L'ARPENT, améliorations comprises : la partie qui se trouve dans les Etats-Unis et sur laquelle aucunes constructions n'existent, s'est vendue TRENTE SIX PIASTRES L'ARPENT ; et néanmoins la valeur intrinsèque du sol était la même dans les deux parties !!

Est-il besoin d'autre chose pour démontrer et expliquer l'abondance des capitaux dans les Etats-Unis, et leur rareté ici ?

Eh bien, Messieurs, si tout le monde ne sait pas encore que notre *gouvernement responsable* n'est qu'une mauvaise parodie, un absurde replâtrage des institutions constitutionnelles de l'Angleterre, tout le monde se ressent de la dépréciation de la propriété et de la rareté des capitaux ; tout le

monde souffre; et comme cet état de malaise général ne peut être amélioré ou détruit sans retour que par L'ANNEXION AUX ETATS-UNIS, il n'est pas possible que la voix des intérêts généraux du pays ne fasse pas disparaître d'ici à peu de temps la voix des intérêts individuels ou de coterie qui se liguent contre l'avenir parceque le présent les enrichit.

Les annexionnistes au moins se sont ralliés à une grande question d'intérêt national; les anti-annnexionnistes se groupent autour des prétentions personnelles; de ce foyer de petite activité, de jalousie, d'intrigues, d'avidité, de concupiscences qui s'appelle le *gouvernement responsable!!* Et tout cela pourtant se résume en quatre mots: "Faiblesse, dis-"crédit, nullité, corruption."

J'avais espéré, Messieurs, pouvoir renfermer dans le cadre de cette lecture quelques observations un peu approfondies sur le systême général d'éducation suivi dans le pays, qui est beaucoup plus qu'on ne le croit généralement, la cause de notre état d'infériorité relative; mais en travaillant ce sujet, j'ai vu qu'il était beaucoup trop étendu pour être renfermé dans d'aussi étroites limites. Je vais donc me contenter, pour ce soir, de vous exprimer quelques observations générales sur lesquelles je tâcherai de revenir une autre fois.

L'enseignement de nos colléges,—qui peut bien être suffisant pour l'objet spécial que l'on y désire atteindre,—ne touche à presque rien de ce que les enfants auront le plus de besoin de savoir quand ils seront devenus citoyens; quand ils auront pris, dans la société politique, la place qui leur est destinée.

L'organisation politique est le principe vital des nationalités; c'est le mode d'existence des peuples; on n'en dit pas un mot aux élèves!! Ils n'ont pas l'idée de la division des pouvoirs, ou des attributions d'un gouverneur, d'un ministère, d'une chambre basse et d'une chambre haute; mais par exemple on leur fait lire autant que possible les ouvrages où la royauté est pronée comme l'organisation voulue; par Dieu; la démocratie comme celle résultant des révolutions; résultant conséquemment de la violation des lois providentielles; n'étant conséquemment rien autre chose que l'œuvre des passions des masses, le triste effet des aberrations ins

pirées aux peuples par le démon de l'orgueil ; d'où il suit nécessairement que loin de procurer aux peuples le bien-être matériel et moral, elle est infailliblement pour eux une source féconde de malheurs et de catastrophes.

Les lois sont la définition des droits individuels, l'expression des devoirs sociaux ; on n'en donne pas aux élèves la plus légère idée.

Les professeurs sont des hommes totalement étrangers à la carrière que les élèves vont parcourir, et qui, souvent ne connaissent la société que parce qu'ils en apprennent au confessional ; moyen qui, à mon avis, leur en donne souvent des notions très fausses.

Etrangers à l'esprit de leur siècle, ou en hostilité directe avec lui, ils appartiennent par leur position, leur genre de vie et leurs études à un autre âge. Tout ce qui est nouveau les effraie ! Tout ce qui ne date pas de deux cents ans leur paraît tendre à détruire la religion ! Ils n'aiment et n'admirent que le passé, et encore le connaissent-ils mal : quand à l'avenir, ils n'y voient que dangers, bouleversements, ravages de l'impiété, combinaison de l'enfer.

Les règlements de nos collèges sont encore modelés, le plus souvent copiés textuellement sur ceux des petits séminaires français du dix-septième siècle ; époque à laquelle les coutumes, les habitudes sociales, l'association d'idées générales étaient essentiellement différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Le fonds du programme classique est resté le même, il n'y a que les accessoires de changés. En un mot, à voir comment les choses marchent, on serait tenté de croire " que l'enseignement est une pure affaire de routine et non " de raison et d'observation."—(Gasc) " On croit cultiver " l'esprit des enfants et exercer leur jugement en chargeant " leur mémoire ou plutôt en l'obsédant de mots qu'ils ne com- " prennent pas, qui n'éveillent pas en eux le désir d'acquérir " la connaissance de leur signification :" (Gasc) ou bien encore on surcharge leur intelligence d'idées qui ne s'appliquent à rien de ce qu'ils ont vu dans la famille ou la société, et conséquemment à rien de ce qui peut exciter leur attention ou captiver leurs sympathies.

Au lieu d'aviver chez eux la curiosité, on la tue.

On classe dans leur mémoire toute une nomenclature de

mots latins dont ils ignorent le plus souvent le sens exact et qu'il leur est conséquemment impossible d'appliquer juste ; de là des contresens, de là conséquemment des *pensums*.

Très souvent, dans les explications qu'on leur donne, rien n'est à leur portée, rien n'est tangible à leur intelligence, rien n'est propre à fixer fortement leur attention. Une difficulté métaphysique se résout par une réponse évasive qui, le plus souvent, renferme une autre difficulté métaphysique.

L'étude devrait être pour les enfants un plaisir,—et c'est là le seul moyen de la leur faire aimer ; eh bien, elle n'est ordinairement pour eux qu'un labeur pénible, un ennui, une fatigue morale.

On leur fait étudier à fond les langues mortes, devenues comparativement inutiles ; on leur fait à peine effleurer les langues vivantes, devenues nécessaires ! Celle que l'on étudie le moins, au collège, c'est sa langue naturelle, précisément celle qui devrait faire l'étude de toute la vie ! !

Sous l'empire des institutions démocratiques ou constitutionnelles, l'art de la parole est presque une condition *sine quâ non* d'influence politique : cet art est complètement négligé.

Sous le prétexte de les préserver du mal, on tient les jeunes gens dans une séquestration morale absolue ; on les laisse dans une ignorance complète de ce qui se passe dans le monde. En principe général, toute idée qui vient de l'extérieur est regardée comme dangereuse ; toute idée qui est en opposition avec celles que le professeur s'est formées est décidemment mauvaise.

Vingt-neuf sur trente des élèves d'un collège sont destinés à entrer dans le monde ; eh bien, comment leur représente-t-on ce monde auquel ils sont destinés ? Comme un lieu de perdition où tout est mauvais, où tout est danger !

Dans les leçons, dans les exhortations surtout, on ne le leur présente que sous son plus mauvais côté : ils ont vingt-neuf chances sur trente de s'y perdre.

Aussi, ne redoute-t-on rien autant, dans les collèges, que le moindre contact, de la part des élèves, avec ce qu'on appelle le monde. Les réunions d'amis, les plaisirs paisibles de la société sont le plus souvent regardés par les supérieurs

comme des sujets habituels de scandale, des occasions de chûte.

On multiplie les prohibitions, les contraintes, et l'on ne fait pas attention que les privations rendent les désirs plus vifs, plus violents, les besoins plus irrésistibles. Mille choses qui sont sans conséquence pour celui qui en a l'habitude, possèdent des attraits infinis pour l'enfant qui n'en jouit jamais. S'il les connaissait mieux, il les désirerait moins, éprouverait moins de ce que l'on peut appeler des tentations mondaines, et se livrerait davantage à l'étude.

L'homme est destiné à jouir de la société de la femme.

Homme fait, elle est sa compagne nécessaire ; jeune homme, sa compagnie la plus agréable quoiqu'on en dise ; enfant, son guide le plus sûr et le plus désintéressé.

Ce n'est que dans la société des femmes que l'on trouve tout-à-la-fois l'élégance dans les manières, la délicatesse dans les procédés, ce qu'on appelle en un mot, le savoir vivre, le bon ton. Ce n'est surtout que dans la société des femmes, —et voilà ce que l'on me paraît ignorer totalement dans les collèges,—que l'on acquiert la décence parfaite dans les conversations et les sentiments !

L'homme dont la jeunesse se sera écoulée au milieu d'une société respectable, quand même il aurait eu des relations habituelles avec des femmes de bon ton, vaudra invariablement mieux que celui qui les aura constamment evitées. Il fera plus facilement et plus tôt son chemin dans le monde, car la société des femmes donne tout-à-la-fois plus d'aisance aux manières, plus de finesse, d'aplomb, de perspicacité et d'étendue à l'esprit.

Je ne prétends nullement qu'il faille lancer les élèves d'un collège dans la fréquentation journalière de la société, car cela serait l'excès opposé à celui que je blâme ; mais je crois qu'on leur ferait plus de bien en leur permettant quelquefois de s'y mêler ; en leur procurant, *à titre de récompense*, la jouissance de quelques uns de ses plaisirs. Cela serait peut-être un moyen d'émulation beaucoup plus puissant que les petites récompenses de cloître qu'on leur distribue, souvent avec une singulière parcimonie.

L'élève de collège en général voit trop rarement sa famille. Un enfant n'y doit aller qu'une fois par mois, pourvu qu'elle

réside dans la paroisse ou est situé le collège. "On lui chi-
" cane, en quelque sorte, la maison paternelle." (GASC) Au collège, on lui permet de voir, sans difficulté, aux heures de récréation, son père ou sa mère; mais sa sœur, pas trop souvent, jamais une parente ou une amie de famille, si elle est jeune; l'amie de famille parcequ'elle n'est pas sa parente; sa parente parcequ'une certaine familliarité est dangereuse entre jeunes gens!!

On fait, en un mot, à des enfants qui ne sont pas destinés à la prêtrise, une vie de petit séminaire; on les façonne à de minutieuses règles, à des exigences multipliées, je dirais presque au joug monastique.

Rien n'est si beau que l'obéissance passive; voilà la vertu cardinale de l'écolier! quant à l'obéissance raisonnée, elle est un acheminement à l'orgueil!

Toute prétention au libre-arbitre moral, à l'indépendance de l'esprit ou du caractère s'appelle du *Voltairianisme.*

L'autorité est tout et ne se trompe jamais; l'individu n'est rien, et doit avoir une foi aveugle dans l'autorité. Est-elle par fois, et je dirai aussi par exception, immorale, c'est un péché pour l'élève que d'arrêter son esprit sur une faute qu'il a vue commettre à son supérieur.

Un professeur a-t-il été injuste envers un élève et lui a-t-il fait subir une punition imméritée, on réprimande bien quelquefois le professeur, mais toujours en secret; quant à l'élève, on le punit ordinairement pour s'être indigné d'un traitement injuste!!

Tout ce systême, Messieurs, a pour objet, et en règle générale pour résultat, l'amoindrissement de la personnalité; la sujétion de l'intelligence, la nullification morale de l'individu. Voilà ce qu'on veut, et dans neuf cas sur dix ce qu'on obtient! Avec cela on conduit le monde!

Dans le moyen âge, où le clergé, ou plutôt quelques ordres religieux seulement, pouvaient prendre en main la direction de l'éducation, il est tout naturel qu'on ait basé le régime des écoles sur celui des monastères. "L'opinion dominante était
" que les laïques n'avaient pas besoin d'instruction, et le
" clergé, dont l'ignorance générale a toujours fait la force,
" veillait activement à ce que l'instruction fût, pour ainsi
" dire, concentrée en lui seul, et ne pensait qu'à former des

" prêtres." (GASC) Aussi, quand forcé par la marche de la civilisation, par les besoins de l'esprit humain et surtout par la nécessité de conserver la direction de l'enseignement, le clergé ouvrit, en dehors des monastères, des écoles destinées aux laïques, eût-il soin de subordonner tout son systême à cette idée : " Former des prêtres."

A une époque où le clergé seul était éclairé, l'éducation cléricale devait paraître évidemment la meilleure qu'on pût donner aux laïques ; et d'ailleurs le pape St. Grégoire avait défendu, " que les mêmes bouches consacrées aux louanges " du Seigneur, s'ouvrissent pour celles de Jupiter ;" proscrivant par ces paroles toute étude qui n'était pas exclusivement religieuse ; tout ce qui s'appelle *étude profane.*

Aujourd'hui, Messieurs, que tout est changé, les lois, les mœurs, les idées fondamentales, les principes sociaux et politiques ; aujourd'hui que le clergé n'est plus en avant des laïques par le dégré d'instruction ; aujourd'hui que les idées monastiques ne vivent plus que dans les souvenirs, que la vie monacale du moyen âge est réprouvée par la civilisation, il peut paraître étonnant que le clergé reste opiniâtrément attaché a un systême d'enseignement qui a sa base dans un passé qui n'est plus possible et dans un ordre d'idées qui est détruit sans retour ; mais il n'y a rien là, Messieurs, que le naturel pour celui qui a un peu observé et un peu étudié ; car comme le dit avec tant de vérité Benjamin Constant : " S'il " est de l'essence de la religion d'être progressive, il est aussi " de l'essence du sacerdoce d'être stationnaire et immobile " dans l'ordre des idées et des systêmes."

C'est dans l'immobilité générale qu'est son principe de vie, sa plus infaillible garantie d'influence.

Tout mouvement social est en quelque sorte l'abandon du passé et l'acheminement vers l'avenir. Or l'avenir est l'inconnu ; et pour le clergé, l'inconnu c'est le danger ; donc tout ce qui mène à cet inconnu doit lui répugner instinctivement.

Messieurs, ce qu'il faut aujourd'hui au pays, c'est un enseignement qui ouvre indistinctement toutes les carrières aux élèves, suivant les goûts, les dispositions, les talents particuliers qu'ils indiquent.

L'éducation rationnelle est l'art de former les hommes

pour eux-mêmes, et pour la société à laquelle ils doivent appartenir ; (Gasc) c'est l'art de donner à l'intelligence une certaine direction qui soit en harmonie avec les idées générales ou les besoins actuels d'un pays. Voilà ce que notre éducation ne fait pas ; voilà pourquoi elle est, sinon mauvaise en totalité, au moins très défectueuse.

Quand un jeune homme, après avoir séché pendant dix ans sur l'étude du grec et du latin, se trouve, une fois son cours terminé, lancé sur la ssène du monde, il est dans la même position qu'un voyageur qui aborde en un pays étranger dont il ignore la langue. Il se fait souvent à lui-même l'effet du perroquet *Vert-Vert* tombant, sans transition, d'un couvent de Visitandines au milieu d'un cercle de voyageurs un peu dégourdis.

S'il a un peu d'étendue d'esprit, il s'apperçoit bientôt qu'il a fait fausse route ; que beaucoup de choses qu'il sait, il les sait mal : que ce qu'il lui faut savoir, sous peine de nullité, il l'ignore complètement ; en un mot il n'est pas six mois sans se convaincre qu'il lui faut de toute nécessité *refaire* son éducation.

Il a étudié pendant dix ans : sur ces dix années il y en a six qu'il peut presque considérer comme perdues, et il faut qu'il étudie pendant dix autres années pour corriger les vices ou les lacunes de sa première éducation ; pour se débarrasser des notions fausses qu'il a reçues, des erreurs qu'il a glanées ça et là.

Alors il commence à voir qu'on ne lui a jamais présenté qu'un côté des questions que son intelligence devait approfondir ; qu'il a observé les faits, les évènements généraux de l'histoire d'un point de vue toujours rétréci, souvent erroné ; enfin il finit par se convaincre qu'il a été pendant dix ans le jouet d'une illusion, parcequ'on appliquait aux objets qu'on présentait à son examen des verres convexes ou concaves, selon qu'il était plus avantageux à une certaine catégorie d'intérêts de les grossir ou de les rappetisser.

Si cet homme a de l'énergie, il prendra courageusement son parti, dévorera les livres, se lancera dans de nouvelles routes, et réussira à agrandir son intelligence, à perfectionner son éducation et à rectifier ses notions : s'il n'en a pas, il trouvera la tâche trop forte, s'effraiera de ce qui lui manque,

désespèrera de l'acquérir, et se bornera à regretter stérilement le temps perdu qui ne peut revenir.

Serait-ce exagérer, Messieurs, si j'affirmais que cette dernière catégorie présente quatre individus pour un de la première ?

—Mais me dira-t-on peut être, pourquoi tous ces reproches à nos collèges ? Où en serions-nous si nous ne les avions pas eus ?

Messieurs, je n'adresse de reproches à personne, je ne fais qu'apprécier la situation, que retracer des faits que nous avons tous observés : je tâche seulement de les expliquer.

J'admets volontiers que le clergé n'a pas pu faire beaucoup plus que ce qu'il a fait. Je sais qu'il ne peut pas se plier à toutes les nécessités sociales de l'époque actuelle ; je sais qu'il n'est pas en son pouvoir de nous donner une éducation qui soit en parfaite harmonie avec les idées modernes et les besoins du pays, (car les idées modernes sont en contradiction avec les siennes ; les idées modernes, c'est la démocratie, dans l'ordre politique ; c'est l'indépendance de la pensée dans l'ordre moral..... or l'indépendance de la pensée, le clergé la repousse ; et la démocratie, il l'accepte quand il ne peut pas faire autrement, mais il ne l'aime pas :) je sais enfin qu'il serait injuste de lui reprocher de ne pas entrer de pied ferme dans la voie du progrès : car le progrès, c'est ce qu'il redoute le plus, à moins pourtant qu'il ne le dirige, et l'on sait quelle espèce de direction il lui donne.

Ce n'est donc pas à lui que je reproche l'insuffisance de l'enseignement actuel. Puisque lui seul a créé jusqu'à présent des maisons d'éducation, à lui seul appartenait le droit de les régler ; et nous n'avons pas nous le droit d'exiger qu'il adopte entièrement nos idées, Puisque nous allons chercher l'éducation qu'il donne, nous devons la subir. Nous ne pouvons pas lui demander d'entrer dans notre sphère quand nous allons volontairement le chercher dans la sienne.

Je maintiens donc que nous n'avons nullement le droit de demander au clergé de changer son système d'enseignement

car il ne nous l'impose pas ; (1) mais aussi nous avons pleinement celui de lui dire : " Votre système ne nous convient " plus ; il entrave notre développement intellectuel et indus- " triel ; il n'est pas adapté à notre situation politique, ni à " notre avenir national : au point de vue social, il n'est pas à " la hauteur de l'époque. Voila pourquoi, nous allons, par " nos propres moyens en créer un autre, *séculariser l'ensei-* " *gnement* afin de nous affranchir de votre tutelle morale ; " doter une ou plusieurs universités avec les biens des jésuites, " qui n'ont servi jusqu'à présent qu'à exciter vos convoitises, " et dont le *gouvernement responsable* ne s'est servi que pour " faire de l'intrigue."

Voilà ce que nous avons le droit de dire au clergé ; voilà surtout ce que nous devrions faire sans délai ; voilà enfin ce que quelqu'un a déjà pensé à faire. Malheureusement ce quelqu'un était le chef d'une administration qui, arrivée au pouvoir sous les auspices du libéralisme, a menti à sa mission et renié son mandat, et ce chef d'administration s'est dit : " Nous sommes au pouvoir : il est dans l'intérêt du pays *que* " *nous y soyions aussi longtemps que possible :* nous pouvons " influencer le peuple au moyen du clergé si nous savons " flatter celui-ci : le clergé a l'espoir d'accaparer les biens " des jésuites, eh bien, influençons le clergé au moyen des " biens des jésuites *que nous ne lui donnerons pas*, mais que " nous lui laisserons espérer d'obtenir ; et avec cela nous " aurons son appui cordial."

Voilà, Messieurs, le calcul de l'administration actuelle !

Voilà pourquoi le projet de doter une université avec les biens des jésuites n'a pas été réalisé ! !

Ce projet est la seule idée un peu large en fait d'administration que le chef du cabinet actuel ait conçue, ou mieux, ait témoigné l'intention d'exécuter ; et ce projet a dû faire place à une intrigue de coterie ! !

On s'est dit : " Si nous refusons au clergé les biens des jé-

(1) Absolument, non ;

Mais relativement, oui, jusqu'à un certain point ; car le clergé n'aime pas les établissements laïques, sous le prétexte qu'ils ne sont pas assez religieux.

Il veut exercer son contrôle sur l'enseignement.

Et il est très possible que quand on voudra former des établissements laïques, le clergé conseille ou défende à la population de le fréquenter.

" suites pour en doter une université dans laquelle l'ensei-
" gnement ne sera pas sous son contrôle exclusif, le clergé
" criera, (comme s'il ne devait pas crier chaque fois que le
" pays fera un pas sans sa permission) et notre influence sera
" affaiblie d'autant ; eh bien, ajournons ce projet et laissons
" sa réalisation à nos successeurs ; après nous le déluge."

Ainsi, Messieurs, les membres de l'administration actuelle, en qui le pays a mis toute sa confiance, ont ajourné, en vue seulement de se maintenir au pouvoir, la fondation d'un établissement dont le pays a le plus grand besoin, qui imprimerai une immense impulsion à son progrès moral, et pour la dotation duquel *les moyens étaient tout trouvés :* et d'un autre côté ils ont habilement dupé le clergé ; car tout en lui laissant entrevoir la possibilité que les biens des Jésuites lui fussent abandonnés, *au moins en partie, ils s'amusaient dans le tête-à-tête,* aux dépens de ceux dont ils excitaient les convoitises !

Sous des institutions sérieusement démocratiques, nos hommes publics n'eussent très probablement pas fait passer avant leur devoir et les vrais intérêts du pays, le désir de capter l'appui du clergé, dont ils craignent aujourd'hui de froisser les instincts anti-démocratiques ; car soyez en bien convaincus, Messieurs, une fois les institutions républicaines définitivement établies en Canada, le clergé, même s'il n'est pas républicain par goût, tâchera de le paraître, ou le sera par nécessité ; voilà pourquoi la réalisation d'une pensée démocratique qui le blesserait aujourd'hui, lui sera alors indifférente ; voilà surtout pourquoi, si nous avons encore le malheur de placer au pouvoir des hommes qui n'aient pas le courage de leur opinion, ces hommes ne craindront plus des foudres qui, même sous le régime actuel, ne sont redoutables qu'à ceux qui veulent bien en avoir peur.

Messieurs, j'ai essayé de vous démontrer :

1°. Que le système politique actuel était radicalement mauvais ; qu'il était condamné par la raison, par le droit naturel, par ses résultats généraux, par les hommes publics honnêtes,—ou au moins non hostiles au Canada,—de la Grande Bretagne :

2°. Que le Canada en était arrivé à force de sagesse pratique et de connaissances administratives à voir son budget

chargé d'une dette de plus de $18,000,000, somme qui représente presque le sixième de sa richesse générale : (1)

3°. Qu'il en était arrivé, à force d'expédients économiques, à voir la propriété plus obérée, pour ses dépenses publiques, qu'elle ne l'est aux Etats-Unis, et même en Angleterre pour le même objet :

4°. Que le régime colonial nous coûtait beaucoup plus que l'indépendance ne nous coûtera :

5°. Que la dépréciation sans exemple de la propriété, l'état de stagnation extraordinaire des affaires commerciales et de l'industrie locale étaient le résultat direct du régime colonial sous lequel le progrès politique et intellectuel de la masse des habitants du pays a été beaucoup plus pénible et plus lent qu'il ne l'eût été avec les institutions Américaines :

---

(1) Par un acte passé et sanctionné à la session qui vient de finir, le gouvernement est autorisé à emprunter, sur le crédit de la province, avec la garantie du gouvernement impérial, une somme de $16,000,000 pour construire une portion du chemin de fer de Halifax à Hamilton.

La dette totale du Canada est aujourd'hui de . . .	$18,750,000
Nouvelle dette	16,000,000
Total	34,000,000

Cette somme formera 6-19mes, presque le tiers de la valeur totale de la propriété mobilière et immobilière du pays.

Néanmoins, M. le représentant du comté de Verchères a dit en Chambre et en toutes lettres le 26 août dernier, que même après cet emprunt de $16,000,000 la dette du Canada serait moins forte, relativement, que celle de la Pensylvanie ! !

Or la dette totale de la Pensylvanie est de . .	$ 40,000,000	
La valeur totale de la propriété	600,000,000	
Proportion de la dette avec la richesse publique		$\frac{1}{15}$
Pour le Canada, une dette de $34,750,000 formerait, comme nous venons de le voir près d' . . de la richesse publique		$\frac{1}{2}$

Mais voyons maintenant quelle est, dans chaque pays, la proportion avec la richesse générale, de l'excédant de la dette publique sur la valeur des propriétés productives de l'état.

	Propriété.	Valeur des travaux publics de l'état.	Excédant de la dette.	Prop. avec la richesse publique.
Pensylvanie,	$600,000,000	32,000,000	8,000,000	$\frac{1}{75}$
Canada,	110,000,000	3,000,000	31,000,000	$\frac{1}{3}$

Et voilà comme on législate, en Canada, avec connaissance de cause ! !

Une pareille preuve de grossière ignorance donnée par un homme dont le bavardage est quelquefois si insolent, mérite qu'on s'y arrête.

6°. Que sans l'annexion ou au moins sans l'octroi par les Etats-Unis de la réciprocité commerciale, le pays n'avait aucune chance de voir sa position s'améliorer :

7°. Que la loyauté, telle qu'entendue dans le sens politique était une de ces idées de convention, un de ces préjugés des temps d'ignorance, une de ces chimères ridicules inventées par le despotisme, que l'analyse et le raisonnement font évanouir :

8°. Que les institutions que l'Angleterre a imposées à ce pays n'étant qu'un misérable replâtrage de son systême aristocratique et constitutionnel, elles n'étaient pas applicables à nos besoins ni à notre position particulière, et cela pour deux raisons principales : 1o. parceque le principe monarchique ou le principe aristocratique n'ont aucune base solide, même aucune racine possible dans notre état de société ; 2o. parceque nos relations journalières avec les Etats-Unis nous démontrent tous les jours de plus en plus que les institutions républicaines sont les seules qui puissent nous mettre en état detenir honorablement notre pl ace, sur cette terre d'Amérique, dont le progrès est l'état normal ; et au milieu de populations auxquelles la liberté politique a fait prendre le pas sur nous :

9°. Qu'à proprement parler, *il n'existait pas*, en Canada, de *responsabilité gouvernementale*, parceque la responsabilité ministérielle ne remontait qu'à des subalternes : et en effet là où le peuple n'est pas souverain, dans une colonie, en un mot, la *responsabilité gouvernementale* est un *non-sens*, la *responsabilité ministérielle*, une duperie.

10°. Que les institutions américaines étaient, sans aucune comparaison, les plus parfaites qui existent au monde, et les seules applicables à notre position particulière :

11°. Que le résultat de ces institutions avait été, pour les Etats-Unis, le développement moral et politique le plus complet, le progrès social, industriel et commercial le plus rapide et le plus extraordinaire qui se soient jamais vus chez aucun peuple :

12°. Que l'annexion produirait au pays des bénéfices immenses sous tous les rapports : qu'elle ferait doubler de suite la valeur de la propriété ; qu'elle amènerait infailliblement l'utilisation des forces motrices de nos rivières ; qu'elle don-

nerait du prix à nos grains et ouvrirait à nos denrées en général de vastes débouchés :

13°. Qu'elle était le plus sûr et le plus puissant moyen de rendre nos canaux productifs :

14°. *Qu'elle* nous assurait l'acceptation immédiate de notre dette publique par le gouvernement fédéral et que conséquemment NOUS SERIONS DELIVRES POUR TOUJOURS DU DANGER D'ETRE TAXES DIRECTEMENT :

15°. Que les institutions vraiment démocratiques nous offraient des garanties de bonne administration et de prospérité que nous ne pouvons jamais avoir sous le régime colonial :

16°. Que les institutions vraiment démocratiques mettraient fin à ce systême de dégradation et d'avilissement qui a pesé sur le pays depuis dix ans : qui a flétri de si belles réputations ; qui a fait succomber tant d'hommes que nous nous honorions de compter parmi nos défenseurs et nos amis ; qui a perdu dans l'estime publique tous ceux qui ont cru pouvoir en tirer quelque chose ; qui, en un mot, a avili tout ce qu'il a touché :

17°. Que non seulement les institutions démocratiques seraient la consécration imprescriptible de nos droits naturels civils et politiques, que rien aujourd'hui ne garantit sûrement, mais qu'elles nous mettraient à même de les préserver directement et par nos propres forces de toute atteinte quelconque :

18°. QU'ELLES SERAIENT LA PLUS SURE SAUVEGARDE DE NOTRE NATIONALITE, COMME LE MEILLEUR REFUGE CONTRE L'INTOLERANCE RELIGIEUSE :

19°. Qu'enfin, en nous incorporant avec les Etats-Unis, elle nous plaçait sur un pied d'égalité parfaite avec les plus puissantes nations du globe, pendant qu'aujourd'hui nous ne sommes rien autre chose que le marchepied de l'Angleterre :

Espérons, Messieurs, que ces considérations auront quelqu'effet sur les gens de bonne foi qui, n'ayant pas à leur portée tous les renseignements nécessaires, ont eu foi en l'intégrité des défenseurs du régime colonial, ont cru sincèrement à l'efficacité, pour le bien, d'un systême qui n'était destiné qu'à produire le mal, et qui était trop habilement conçu pour manquer son but ; et qui enfin, à force d'entendre et de

lire des diatribes inspirées par la plus évidente mauvaise foi, ont cru au danger de l'application au Canada des institutions républicaines.

Espérons que les gens de bonne foi sentiront que sous la constitution anglaise rien n'est assuré, parceque rien n'est défini ; que les droits des gouvernés et les devoirs des gouvernants, au lieu d'être explicitement fixés et prescrits, étant au contraire abandonnés à l'appréciation capricieuse et intéressée de ceux-ci, nous ne savons, en quelque sorte, ni ce que nous avons à craindre, ni ce que nous avons, par la constitution, le droit d'exiger.

Espérons que les gens de bonne foi sentiront qu'avec l'institution des gouvernements responsables, telle qu'on nous l'a imposée et telle que nos prétendus amis l'ont fait fonctionner, nous n'avons d'autre garantie que *le bon vouloir des hommes au pouvoir* ; or une telle garantie est plus qu'illusoire ; les huit dernières années l'ont assez prouvé.

En politique toute garantie purement personnelle est une absurdité, ou un danger, ou un mensonge : d'abord parcequ'un homme n'est jamais infaillible ; en second lieu parceque cet homme, dût sa conscience être inébranlable, peut mourir d'un instant à l'autre ; enfin parceque jamais un homme ne peut régler à son gré le présent, ni prévoir l'avenir, et que, comme le disait Mr. De Talleyrand, " il y a quelqu'un qui aura tou- " jours plus d'esprit que tous les rois ou ministres présents, " passés ou futurs, et ce quelqu'un, c'est tout le monde."

Rien ne démontre mieux la totale insuffisance des hommes qui sont aujourd'hui au ministère, que leurs constants efforts pour augmenter leurs pouvoirs et les détails de leurs attributions, en un mot pour centraliser en eux seuls toute l'action du gouvernement, sous le prétexte qu'ils n'en abuseront pas et qu'il en résultera du bien ; car des libéraux vraiment éclairés auraient *profité de leur séjour au pouvoir* pour lier autant que possible les mains des ministres, pour restreindre autant que possible les prérogatives de la couronne, et pour étendre d'autant les privilèges de la législature. Des hommes vraiment éclairés auraient compris que faire dépendre le sort d'un peuple de l'habileté, de l'existence ou de l'honnêteté d'un individu, était, en politique, un acte d'aberration men-

tale ; mais ils n'ont pas compris cela, parcequ'à côté de la prétention se trouve d'ordinaire la nullité, qui lui sert d'antidote.

Messieurs, le sujet que j'ai entrepris de traiter aurait exigé des volumes : je n'ai fait, pour ainsi dire, qu'en esquisser les principaux traits. Il reste beaucoup de choses à dire encore, car le cadre restreint dans lequel j'étais obligé de me renfermer, m'a forcé de négliger beaucoup de raisons très concluantes, beaucoup de faits et de détails importants, beaucoup de questions pleines d'intérêt et d'actualité.

Si mon travail peut provoquer un commencement d'études, sur cette importante question, j'aurai atteint mon but, car j'ai la conviction sincère que personne n'étudiera, sans préjugés, le sujet que j'ai traité, sans devenir un zélé partisan de l'annexion.

Il n'est pas possible qu'en Canada, un homme d'un esprit droit, qui n'a ni antécédents à défendre, ni fautes à couvrir, ni ambition sordide à satisfaire, se déclare, de propos délibéré, l'ennemi de la démocratie Américaine ; cela n'est pas dans la nature.

Je n'ai pas le moindre doute que ceux qui croient le systême actuel bon, ne le croient tel que parce qu'ils ne connaissent pas assez les institutions Américaines. Qu'ils les étudient, et ils se convaincront de suite de leur immense supériorité. Leurs craintes passées, leurs incertitudes actuelles feront place à des convictions inébranlables.

Entre la liberté et la dépendance ; entre la grandeur nationale et le joug de l'étranger ; entre le bien-être et le malaise social ; entre le progrès et la décadence ; entre le vrai et le faux ; entre le juste et l'injuste ; entre le bien et le mal, PERSONNE N'HESITE QUE CELUI QUI IGNORE.

FIN.